

Université de Montréal

Institutions et élites locales. La municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883

par

Alexandre Bujold

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du
grade de Maître ès arts (M.A.)

Novembre 2003

© Alexandre Bujold, 2003



D
7
U54
2004
V.004

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Institutions et élites locales. La municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883

Présenté par :

Alexandre Bujold

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Michael Huberman

président-rapporteur

Christian Dessureault

directeur de recherche

Michèle Dagenais

codirectrice de recherche

Jean-Pierre Collin, INRS, urbanisme

membre du jury

mémoire accepté le 17 mars 2004

SOMMAIRE

Au XIXe siècle, avant son annexion à la cité de Montréal, Hochelaga forme une municipalité de village située à proximité de la grande ville. De 1860 à 1883, l'industrialisation et l'urbanisation, deux processus au demeurant intimement liés, provoquent de profondes transformations de la structure sociale de la municipalité, dont la population se multiplie par quatre alors que de nombreux ruraux canadiens-français viennent y expérimenter une première urbanisation. Dans cette étude, nous analysons le profil socioéconomique des élites qui ont dominé la structure institutionnelle du pouvoir local à Hochelaga de 1860 à 1883. Plus précisément, nous examinons les caractéristiques socioéconomiques de ce personnel ayant occupé des charges publiques ou administratives de haut rang, au sein de quatre institutions constitutives du pouvoir local soit la fabrique, les tribunaux populaires, la municipalité scolaire et le Conseil municipal. L'examen de variables telles que le statut socioprofessionnel et le niveau de fortune nous démontre que c'est avant tout une petite bourgeoisie qui a dominé cette structure de pouvoir. En effet, bien que plus riches que la majorité de leurs concitoyens, les élites institutionnelles d'Hochelaga ne se sont pas recrutées parmi les propriétaires les plus fortunés de la municipalité, loin s'en faut. Issues des couches intermédiaires de la structure sociale, ces élites sont surtout composées d'artisans, de boutiquiers, de cols blancs et de membres des professions libérales. Se situant entre une grande bourgeoisie de marchands, d'industriels et de propriétaires fonciers, et une majorité de la population composée de journaliers et d'ouvriers qualifiés, ces élites locales se sont vues confier la délicate tâche de réconcilier la somme des intérêts divergents au niveau local. À cet égard, l'étude de quelques conflits locaux illustre la difficulté pour cette petite bourgeoisie de trancher entre les ambitions d'une grande bourgeoisie soucieuse de la plus-value foncière de ses propriétés et la nécessité d'assurer le développement harmonieux d'une municipalité où ces élites locales tirent pouvoir, prestige et légitimité.

Mots clés :

Élites – institutions locales – petite bourgeoisie – Hochelaga – Montréal

SUMMARY

Before its annexion to Montreal, 19th-century Hochelaga was a small independent village municipality situated near the larger city. From 1860 to 1883, industrialisation and urbanisation, two closely knitted processes, brought important social changes to the small municipality ; its population grew by a factor of four while many rural French-Canadians experimented urbanisation for the first time. This study aims at analysing the socio-economic background of the local elite that dominated the local institutions power structure from 1860 to 1883. We will investigate the socio-economical features of the people that occupied high ranking public or administrative positions within the four institutions that defined the local power structure : the church board, the school board, the people's court and the municipal council. The investigation of variables like socio-professional status and the wealth level clearly indicates that the local power structure was mainly controlled by members of the lower bourgeoisie. Although wealthier than most of their fellow citizens, the Hochelaga institutional elite was not recruited among the richest landowners of the municipality. As members of the lower bourgeois society they were mainly skilled tradesmen, store owners, white collars and practitioners of liberal professions. Wedged between an influent higher bourgeoisie of merchants, industrials and important landowners, and the majority of the population formed of skilled and unskilled workers, these local elites had the delicate task of mediating the often divergent local interests. The case-studies of a few local conflicts clearly illustrate the difficulty of the lower bourgeoisie to arbitrate between the ambitions of a higher bourgeois society aimed at improving the appreciation of its property and the desire to build a successful and harmonious community where local members of the elite could gain power, prestige and legitimacy.

Key words :

Elites – local institutions – bourgeoisie – Hochelaga – Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire français.....	iii
Sommaire anglais.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	viii
Liste des figures.....	x
Liste des sigles et abréviations.....	xi
Remerciements.....	xiii
 INTRODUCTION	 1
 Chapitre1 : Urbanisation et population à Hochelaga : une analyse de la population et de l'évolution des structures du travail et de l'emploi de 1860 à 1880	 15
1.1 Problèmes méthodologiques, mise au point et solutions adoptées	17
1.1.1 <i>L'utilisation prudente des recensements nominatifs</i>	17
1.1.2 <i>Présentation du code professionnel</i>	19
1.2 La campagne montréalaise : Hochelaga pendant la décennie 1860	24
1.2.1 <i>La population</i>	24
1.2.2 <i>Un monde de propriétaires terriens : la structure de l'emploi et du travail vers 1860</i>	27
1.3 Une campagne urbanisée ou les premiers signes de l'urbanisation d'un village : Hochelaga pendant la décennie 1870	33
1.3.1 <i>Population et peuplement : décroissance et stagnation ?</i>	33
1.3.2 <i>Un village qui s'urbanise et les débuts modestes de son industrialisation</i>	37
1.4 Une ville industrielle et ouvrière : Hochelaga vers 1880	46
1.4.1 <i>Une population immigrante ?</i>	46
1.4.2 <i>Le redéploiement de l'activité industrielle montréalaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle et les conséquences de cette restructuration sur la municipalité d'Hochelaga</i>	50
1.4.3 <i>La structure de l'emploi et du travail d'une banlieue industrielle au début de la décennie 1880</i>	54

Chapitre 2 : Structure institutionnelle de la municipalité d’Hochelaga de 1860 à 1883 ou une nomenclature des lieux du pouvoir local....	67
2.1 L’organisation paroissiale à Hochelaga de 1860 à 1883 : l’œuvre de la fabrique et ses marguilliers.....	70
2.1.1 <i>Une nouvelle fabrique pour la fondation d’une nouvelle paroisse.....</i>	70
2.1.2 <i>Grands propriétaires contre syndics : la construction de l’église d’Hochelaga pendant la décennie 1870.....</i>	73
2.2 Les officiers de justice à Hochelaga de 1860 à 1883 : juge de paix et commissaires.....	79
2.3 Éducation et organisation scolaire dans la municipalité d’Hochelaga de 1860 à 1883 : les syndics de l’école protestante et les commissaires de l’école catholique.....	84
2.3.1 <i>Description du rôle et des pouvoirs des commissaires d’école et de leur secrétaire-trésorier.....</i>	84
2.3.2 <i>Le travail des syndics de l’école dissidente et des commissaires d’école catholique : conflits et difficultés rencontrés dans l’accomplissement d’une mission éducative.....</i>	90
2.4 L’appareil municipal à Hochelaga de 1870 à 1883 : l’institution, le personnel et les champs d’action.....	95
2.4.1 <i>Fonctionnement et rouages d’une institution emblématique du pouvoir local.....</i>	95
2.4.2 <i>Façonner la ville : rôles et pouvoirs de l’institution municipale à Hochelaga, 1870-1883.....</i>	106
Chapitre 3 : Connaître les figures du pouvoir local : le profil socio-professionnel des élites institutionnelles de la municipalité d’Hochelaga de 1860 à 1883.....	118
3.1 L’étude des élites dans l’historiographie québécoise.....	119
3.2 Taille de l’échantillon, sources utilisées et méthodologie.....	130
3.3 Appartenir à l’élite institutionnelle : les parcours professionnels d’une notabilité.....	133
3.3.1 <i>Un personnel de soutien : secrétaires-trésoriers et officiers municipaux.....</i>	133
3.3.1.1 <i>Les secrétaires-trésoriers : la domination des professions libérales.....</i>	133
3.3.3.2 <i>Estimateurs, auditeurs des comptes et personnel de supervision : une sélection professionnelle ?.....</i>	136

3.3.2 <i>L'occupation professionnelle des élites institutionnelles</i>	142
3.3.2.1 <i>Fabricsiens et syndics pour la construction de l'église : l'emprise des bouchers sur une institution locale</i>	144
3.3.2.2 <i>L'institution judiciaire : le monopole des catégories professionnelles privilégiées</i>	147
3.3.2.3 <i>L'institution scolaire : lieu de convergence des élites institutionnelles</i>	149
3.3.2.4 <i>L'institution municipale : reflet général de la pluralité des parcours professionnels d'une élite locale</i>	151
Chapitre 4 : Niveau de fortune des élites institutionnelles et conflits au sein du pouvoir local	158
4.1 Richesse et propriété foncière de l'élite institutionnelle d'Hochelaga	159
4.1.1 <i>Les officiers municipaux : entre la simple aisance et la fortune</i>	163
4.1.2 <i>Se réunir sur la base de la fortune ? Richesse foncière des fabricsiens et syndics pour la construction de l'église d'Hochelaga</i>	170
4.1.3 <i>Richesse et justice : les niveaux de fortune du personnel des tribunaux populaires de la municipalité d'Hochelaga</i>	173
4.1.4 <i>Le niveau de vie d'une élite prompte à l'ouverture : commissaires et syndics de l'institution scolaire d'Hochelaga</i>	175
4.1.5 <i>Richesse et propriété foncière des édiles municipaux</i>	178
4.2 Oligarchie et concentration du pouvoir : le cumul de charges chez les élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga	184
4.3 Portrait en demi-teintes d'une élite locale et des enjeux et conflits auxquels elle a dû faire face	191
CONCLUSION	215
BIBLIOGRAPHIE	222

LISTE DES TABLEAUX

Code professionnel.....	20
Population des municipalités de banlieue et date de leur incorporation en municipalité de village.....	25
Structure de l'emploi et du travail par catégories professionnelles codifiées pour l'année 1861.....	29
Structure de l'emploi et du travail par catégories professionnelles codifiées pour les années 1871 et 1861.....	39
Structure de l'emploi et du travail par catégories professionnelles codifiées pour les années 1881 et 1871.....	56
Profession codifiée des secrétaires-trésoriers des institutions locales d'Hochelaga, 1860-1883.....	135
Profession codifiée des officiers municipaux du village d'Hochelaga, 1870-1883.....	138
Profession codifiée des élites institutionnelles du village d'Hochelaga, 1870-1883.....	143
Analyse générale de la valeur des biens-fonds et de la valeur locative de la municipalité d'Hochelaga en 1872, 1875 et 1881....	162
Richesse et propriété foncière des estimateurs de la municipalité d'Hochelaga, 1870-1883.....	164
Richesse et propriété foncière des auditeurs des comptes de la municipalité d'Hochelaga, 1870-1883.....	166
Richesse et propriété foncière du personnel chargé des tâches de supervision, de surveillance ou de contrôle nommé par le Conseil municipal, 1870-1883.....	168
Richesse et propriété foncière des marguilliers et des syndics pour la construction de l'église Paroisse de la Nativité de la-Sainte Vierge d'Hochelaga, 1874-1883.....	171
Richesse et propriété foncière des juges de paix et des magistrats à la Cour des commissaires, 1866-1881.....	173

Richesse et propriété foncière des commissaires d'école catholique et des syndics de l'école dissidente, municipalité scolaire d'Hochelaga, 1860-1883.....	176
Richesse et propriété foncière des maires et des conseillers de la municipalité d'Hochelaga, 1870-1883.....	179
Profession et richesse foncière des élites ayant cumulé deux charges institutionnelles, 1860-1883.....	185
Profession et richesse foncière des élites ayant cumulé trois charges institutionnelles, 1860-1883.....	188
Profession et richesse foncière des élites ayant cumulé toutes les charges institutionnelles, 1860-1883.....	190

LISTE DES FIGURES

Lieu de naissance de la population de Hochelaga en 1861.....	26
Répartition des catégories professionnelles codifiées selon le lieu de naissance des individus dans le recensement de 1861.....	32
Lieu de naissance de la population de Hochelaga en 1871.....	35
Origine de la population de Hochelaga en 1871.....	36
Répartition des catégories professionnelles codifiées en fonction de l'origine ethnique des individus dans le recensement de 1871...	43
Lieu de naissance de la population de Hochelaga en 1881.....	47
Origine de la population de Hochelaga en 1881.....	48

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMM : Archives municipales de Montréal

ANQM : Archives nationales du Québec à Montréal

ANQQ : Archives nationales du Québec à Québec

À la mémoire de mon grand-père, Roger Chaput, pour son amour,
sa confiance et sa générosité à mon égard. Tu me manqueras toujours grand-pa

REMERCIEMENTS

Voilà que ce projet de recherche aboutit et la fin paraît un peu irréaliste tant le temps et les efforts investis ont été considérables. Heureusement pour moi, je n'étais pas seul dans cette aventure qui s'achève. Je voudrais d'abord remercier mon « directoire », Monsieur Christian Dessureault, directeur de ce projet de maîtrise et Madame Michèle Dagenais, co-directrice en titre. Deux styles de direction, mais ô combien complémentaires. Ils m'ont véritablement servi de guides dans cet apprentissage de chercheur. Merci pour vos conseils, vos suggestions, vos rappels à l'ordre, vos encouragements et surtout, votre présence et votre appui constants à toutes les étapes de ma recherche. Je profite également de l'occasion pour saluer le professeur Louis Michel dont l'enseignement fut pour moi un modèle des efforts, de la rigueur et du sérieux que commande l'exercice du métier d'historien.

Au-delà de la discipline, il y a ceux qui, anciens collègues, sont devenus mes amis : Dominic Duford, Christian Lefebvre, Emmanuel Souki, Éric Lafrenière, Harold Bérubé. Et les autres, mes compagnons de route qui sont toujours à mes côtés depuis l'adolescence comme Dominic Letendre, et certains depuis l'enfance : Marc Paul-Hus et John Tang. À tous, merci de m'avoir accordé votre soutien. Merci aussi à mes proches, mon cousin Dominic Lavoie, mes oncles et mes tantes : Jean-Guy, Françoise, ma grand-mère Fernande Chaput et tous les autres qui se sont intéressés à ce que je fais. Je tiens également à remercier de mon amour celle que j'aime et qui a mon cœur, Caroline Deschênes, elle qui fait partie de ma vie depuis près de trois ans maintenant.

Enfin, à eux seuls, les remerciements ne suffiraient pas à exprimer combien je suis redevable à mes parents d'être tout ce que je suis. Inutile de dire que, pour moi, leur seul enfant, ils occupent une place majeure dans mon existence. La confiance qu'ils ont mis en moi et l'amour qu'ils m'ont toujours donné me rappellent à quel point ils sont précieux à mes yeux. Ce mémoire, qu'ils le considèrent avant tout comme un témoignage du respect et de l'amour que je leur porte.



INTRODUCTION

« *J'aimerais mieux être le premier dans ce village que le second à Rome* ». Rapportés par Plutarque, ces mots qu'aurait prononcés Jules César ne sont pas sans faire sourire d'une satisfaction toute relative l'ambitieux déçu de n'être le premier que d'un pouvoir de second plan. Peu importe le contexte dans lequel cet aphorisme a été dit, c'est l'interprétation courante qu'on lui donne qui nous invite à une réflexion plus large sur le pouvoir et surtout, sur ceux qui le détiennent. De savoir si César voulait dire qu'il valait mieux être le chef d'un village ou le second d'un empereur tout puissant à Rome est sans importance. Il savait pertinemment qu'aucun parallèle ne peut être fait entre le pouvoir effectif dont sont dotées les deux fonctions. En revanche, ce qu'il cherchait peut-être à dire, c'est que faute d'atteindre les sommets du pouvoir dans l'une de ses incarnations, il est préférable de se contenter d'en exercer la pleine jouissance dans une autre de ses dimensions constitutives. Que, concrètement, la nature et les attributs de ce pouvoir soient de niveau inférieur est secondaire dans l'appréciation parce qu'il s'opère un changement d'échelle qui rend justement incongrue une pareille comparaison. Autrement dit, ce que César affirmait bien haut, c'est qu'il vaut peut-être mieux être le premier même si c'est à une autre échelle.

S'il est inutile de revenir ici sur la notion d'échelle, laquelle a eu en histoire une certaine influence dans la foulée des travaux qui se sont réclamés précisément de la microhistoire, il reste qu'elle valide et justifie en quelque sorte une problématique s'attardant aux élites locales, l'axe central de ce mémoire de maîtrise. Ainsi, étudier les « premiers » du village n'est pas une entreprise dénuée d'intérêt, considérant le pouvoir de ces élites au niveau local. Pour ceux qui sont à leur emploi ou sous leur gouverne, c'est souvent la première, voire même la seule figure d'autorité qu'ils connaissent et dont ils subissent directement l'influence et le pouvoir. En effet, par définition, plus que toute autre fraction élitare, les élites locales font partie du quotidien même de celui leur reconnaissant la préséance. Il voit agir ces élites et il est en mesure de leur parler, de leur témoigner du respect et de la considération ou alors de les critiquer, de les dénigrer sinon leur vouer une haine tenace. Pour la foule des gens de condition modeste, les élites locales sont les premières à leur renvoyer une image de leur condition et de leur statut à

l'intérieur de la structure sociale. C'est par rapport à elles qu'ils prennent d'abord toute la mesure de leur subordination, de leur pauvreté et du peu d'influence qu'ils possèdent. Dans l'immédiat, c'est aussi la richesse, l'aisance et le pouvoir de ces hommes qu'ils ont sous les yeux et qu'ils peuvent appréhender. À l'échelle locale, les représentations du pouvoir et de la fortune ne sont plus des notions abstraites et lointaines. Avec les élites locales, elles s'incarnent et prennent vie.

Genèse d'une problématique

C'est entre autres choses ces aspects qui ont motivé la réalisation de cette recherche sur les élites locales qui ont présidé aux destinées de la municipalité d'Hochelaga entre les années 1860 et 1883. Comme il n'y a pas d'histoire sans problème, le projet s'est heurté dès le départ à des considérations méthodologiques et conceptuelles incontournables. Ceci parce qu'une problématique qui s'attache aux élites locales implique que l'on doive proposer d'abord une définition de ce qui est entendu par cette expression. Or, la notion même d'élite souffre d'un vague conceptuel qui fait en sorte que les contours des catégories sociales la composant sont mal circonscrits. En effet, la complexité indubitable du concept élitaire interdit toute appréhension qui serait subordonnée à l'univocité d'une approche ou d'un modèle théorique spécifique.

Ainsi, loin de former une classe sociale homogène aux intérêts convergents, ces milieux sociaux privilégiés se caractérisent par la diversité tout autant que par le fractionnement. C'est du moins l'une des principales conclusions des travaux phares en provenance de l'Europe¹. Il en ressort qu'il faut se garder d'uniformiser sous une même délimitation des fractions élitaires qui forment plutôt une configuration sociale élargie, une nébuleuse pourrait-on dire, dont les critères d'appartenance sont multiples et à géométrie variable. À cet égard, Jürgen Kocka a démontré brillamment comment les mutations sémantiques du concept de *burgertum*, de bourgeoisie, témoignent, à mesure que l'on avance dans le XIX^e

¹ Malgré ces tendances par trop hexagonales en ce qui concerne le recensement des différents travaux, on peut néanmoins se référer à l'excellent bilan historiographique, quoique quelque peu daté déjà, que dresse l'un des plus éminents spécialistes de la question en France : Christophe Charle, « Où en est l'histoire sociale des élites et de la bourgeoisie ? Essai de bilan critique de l'historiographie contemporaine », *Francia*, 18-3, (1991), pp. 123-134.

siècle, des changements économiques, sociaux, politiques et culturels affectant la composition des élites allemandes qui ne cessent de s'ouvrir à de nouvelles catégories sociales. Outre le fait que ces changements illustrent l'impossible immuabilité du concept d'élite, ce que Kocka constate de plus important, c'est le fractionnement des élites en une constellation plurielle, différente par de multiples aspects : revenus, emploi occupé, culture, éducation, idées, influence, pouvoir et standing social². C'est pourquoi, ultimement, il s'avère impossible de définir une seule élite parce qu'une quelconque classification doit être obligatoirement perméable à l'inclusion indéfinie de nouvelles catégories sociales³. Cela est d'autant plus vrai pour la fin du XIX^e siècle, période qui nous occupe, alors que des phénomènes comme l'industrialisation et l'urbanisation n'ont pu que provoquer de profondes transformations de la structure sociale et de la composition des différents groupes sociaux. À ce chapitre Michael Katz note :

*the creation of new forms of capital, the production of services in novel forms of bureaucratic organization staffed by members of emerging occupations, the growth of managerial sector divorced from ownership, the transformation in the meaning of clerical work, the growth of trade unions, and the invention of academically certified experts, all of these factors complicated the social structure and must be incorporated into any delineation of class structure after about 1880 or 1890*⁴.

Voilà pourquoi les critères qui sanctionnent l'appartenance à une élite peuvent varier considérablement suivant la société de référence et l'époque à laquelle elle appartient. Ceci parce que l'élite d'une société est d'abord celle qui se voit reconnaître comme telle par les groupes qui lui sont subordonnés⁵. La persistance d'une élite repose donc sur la reconnaissance de sa primauté par les autres groupes sociaux qui partagent cette même vision du monde. Cela explique que les individus que l'on considérait hier comme constituant l'élite peuvent aujourd'hui se voir totalement « déclassés » non seulement par des changements sociaux et économiques, mais aussi par des transformations culturelles et

² Jürgen Kocka, « La bourgeoisie dans l'histoire moderne et contemporaine de l'Allemagne : recherches et débats récents », *Le Mouvement social*, 136, (juillet-septembre 1986), p. 9.

³ Il n'est donc pas étonnant que l'historien Christophe Charles ait intitulé à dessein son ouvrage *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987. 556 pages.

⁴ Michael B. Katz, « Social Class in North American Urban History », *Journal of Interdisciplinary History*, 11, 4, (printemps 1981), p. 589.

⁵ « Par définition, on ne fait pas partie des élites « en soi », on doit en faire partie pour les autres », Christophe Charles, *Les élites de la République...*, *op. cit.*, p. 12.

philosophiques qui savent peu à peu les bases de leur ascendance sociale. L'aristocratie est à ce chapitre l'exemple le plus probant. En définitive, le concept d'élite est une notion éminemment subjective qui repose sur des critères mouvants qui en font un exemple même de construit social.

Comment, dans ce contexte, parvenir à dresser un panorama représentatif des élites locales de la municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883 ? Selon quels critères et sur quelles bases identifier avec rigueur et impartialité les individus appartenant aux élites locales ? Il fallait d'emblée renoncer à l'ambition d'entreprendre un repérage exhaustif de toutes les fractions élitaires du milieu local concerné. Un projet qui nous aurait conduit ultimement à considérer une multitude de groupes oeuvrant dans autant de champs sociaux susceptibles de produire une élite : religieux, administratif, politique, économique, intellectuel, etc. On peut aisément se représenter le travail titanesque que cette démarche aurait nécessité en termes de dépouillement et d'analyse de sources, exception faite de toutes les contingences qui ont trait à leur existence et à leur disponibilité. L'investigation devait donc être ramenée à des objectifs plus modestes mais tout aussi pertinents dans le cadre d'une recherche visant à une meilleure connaissance des élites locales. Dans ce contexte, notre choix d'aborder cette problématique par le biais d'une étude des élites institutionnelles s'avère une option judicieuse. On entend par élites institutionnelles tous les individus qui ont exercé des charges ou fonctions publiques électives et administratives⁶ de responsabilité à l'intérieur des limites de la municipalité d'Hochelaga entre 1860 et 1883. Plus précisément, il s'agira d'identifier le personnel relatif à des institutions ciblées qui correspondent aux champs d'action les plus importants du pouvoir local. Cet examen des seules élites institutionnelles est justifié dans la mesure où elles représentent l'une des fractions importantes sinon essentielle d'une élite locale. Ceci parce qu'en « *soi, l'accession à une charge publique est déjà l'indice d'un statut et d'un prestige*

⁶ Soulignons qu'il ne s'agira pas ici d'étudier le développement de la fonction publique au niveau local. Notre perspective est tout autre car on restreindra d'abord l'analyse des élites institutionnelles administratives aux fonctions exercées par les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires et du Conseil municipal lesquels ont appuyé et soutenu dans l'accomplissement de leurs tâches le travail effectué par les élites institutionnelles dont les charges étaient avant tout électives. Enfin, nous analyserons, pour la seule institution municipale, le profil socioéconomique des officiers municipaux : auditeurs, évaluateurs, inspecteurs, etc.

social déjà acquis par l'individu au moment où il accède à une telle charge »⁷. Autrement dit, parvenus au faite de leur puissance, des individus veulent « traduire en pouvoir concret leur pouvoir réel dans la société locale »⁸. L'attrait que représente l'octroi d'une charge ou d'une fonction publique électorale incite donc les individus dominants d'autres champs sociaux à briguer ces postes menant aux rangs de l'élite institutionnelle. Cela signifie qu'en quelque sorte, les élites institutionnelles constituent un résumé représentatif des différentes fractions élitaires qui forment ensemble de ce que l'on désigne comme étant les élites locales.

Sujet de la recherche et énoncé de la question centrale

L'objectif principal de ce mémoire de maîtrise est de cerner de manière empirique quel est le profil socioéconomique des individus qui, à Hochelaga, ont occupé les postes de commandement à l'intérieur des différentes institutions locales considérées comme les lieux du pouvoir institutionnel de la municipalité, entre les années 1860 et 1883. L'objectif est ainsi de repérer et d'identifier les acteurs ayant œuvré aux plus hauts échelons des appareils municipal, paroissial, scolaire et judiciaire, lesquels représentent autant de champs d'action fondamentaux du pouvoir local. Ces distinctions sont ici importantes car ce sont véritablement les individus dépositaires des pleins pouvoirs dont sont pourvues ces institutions locales qui feront l'objet de notre attention et non les employés subalternes qui ont veillé au fonctionnement quotidien de ces entités. Pour prendre l'exemple d'une institution locale comme la fabrique, ce sont les marguilliers qui seront considérés et non pas toutes les personnes qui se sont succédées aux fonctions de bedeau. Autrement dit, en étudiant de manière précise les individus qui ont porté ces institutions et qui en ont monopolisé les ressources, c'est à une meilleure connaissance de la structure du pouvoir local que l'analyse devrait nous conduire. Mais plus encore, nous espérons que cette investigation contribuera à une meilleure compréhension des liens et de la dialectique entre la structure sociale et

⁷ Gilles Bertrand, *Analyse des structures sociales et des groupes dominants dans le village de Saint-Eustache (1850-1880)*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1978, p. 40.

⁸ Michel Monette, « Groupes dominants et structure locale de pouvoir à Deschambault et Saint-Casimir, Comté de Portneuf (1829-1870) », *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984), p. 76.

la structure institutionnelle de la municipalité d'Hochelaga entre 1860 et 1883. Par l'établissement du profil socioéconomique des élites institutionnelles, nous chercherons à pénétrer et éclaircir les mécanismes d'accessibilité à l'exercice concret du pouvoir local. Éventuellement, nous verrons sur quelles bases et selon quelles modalités ces individus sont parvenus au rang de notables locaux. De manière plus générale, c'est un exercice incontournable pour démystifier un tant soit peu les frontières de cette nébuleuse sociale que constituent ensemble les fractions élitaires du haut de la hiérarchie sociale. Il faut être en mesure de dresser leur profil socioéconomique afin de voir s'il existe ou non, en dépit de leur éclatement et de la subjectivité de leur statut, des critères récurrents qui ont sanctionné leur appartenance à cette élite dans ce lieu précis et à cette époque donnée.

Choix du territoire d'étude, bornes chronologiques, thématiques et documentaires

C'est donc avant tout à une histoire des composantes sociales supérieures des institutions locales que ce mémoire de maîtrise invite. Toutefois, acceptant l'hypothèse selon laquelle on ne peut considérer les institutions comme fermées aux dynamiques et aux spécificités de leur environnement immédiat⁹, notre analyse des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga ne peut se permettre de faire abstraction de cet ensemble socioéconomique plus vaste auquel les structures du pouvoir local et leurs agents sont indissociablement liés. C'est à cet exercice descriptif que le premier chapitre de ce mémoire de maîtrise sera consacré.

Considérant le territoire et notre période d'étude, c'est une étape nécessaire. Ceci parce que les bornes spatio-temporelles de ce mémoire correspondent au temps fort de transformations historiques majeures qui sont survenues à Hochelaga entre 1860 et 1883, à savoir l'industrialisation et l'urbanisation. Ces deux processus, au demeurant étroitement associés, ont modifié l'évolution des structures économiques, sociales et culturelles de la

⁹ Philippe Minard, « Faire l'histoire sociale des institutions : démarches et enjeux », *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2000, 3, 4, p. 120.

collectivité. Ainsi, situé à proximité de Montréal, le village d'Hochelaga est pendant cette période le théâtre du redéploiement des activités industrielles lequel s'effectue dans le cadre d'une restructuration de l'espace urbain montréalais. Il en résulte une délocalisation qui conduit la grande industrie moderne à s'implanter à l'intérieur des limites de la municipalité pendant la décennie 1870. Ces développements entraînent une extraordinaire croissance démographique qui témoigne, à l'échelle locale, du mouvement qui a amené les Canadiens français à quitter les campagnes pour la ville. À l'instar de la municipalité qui les accueille, ces derniers ont expérimenté les premiers effets de l'urbanisation. Ce sont les trois recensements nominatifs de 1861, 1871 et 1881 qui permettront de reconstituer les étapes successives de cette évolution et son impact sur le régime démographique et les structures du travail et de l'emploi de la municipalité. En l'espace de deux décennies, on pourra alors prendre toute la mesure des changements qui ont transformé Hochelaga d'un village agricole et peu peuplé en une banlieue ouvrière et industrielle.

Une fois la description de ce territoire complétée, on doit nécessairement expliciter les dynamiques entre l'évolution de cet environnement socioéconomique et la structure institutionnelle du milieu local. Cette constatation est valable dans la mesure où l'urbanisation et l'industrialisation progressive de la municipalité d'Hochelaga n'ont pas été sans impact sur la structure du pouvoir institutionnel qui a dû s'adapter et offrir des réponses à ces nouvelles forces. Par exemple, la mise en place d'une institution comme la Cour des commissaires découle directement de l'augmentation des activités économiques que l'industrialisation d'Hochelaga a provoquée. Pour sa part, l'institution scolaire a dû rapidement s'ajuster au doublement de la population écolière qu'a entraîné l'accélération de la croissance démographique. Quant à l'institution municipale, elle n'avait d'autre choix que d'arbitrer du mieux qu'elle le pouvait les enjeux, les conflits et les problèmes soulevés par l'urbanisation et l'industrialisation. Mais plus encore, une étude sérieuse des élites institutionnelles est impossible sans une présentation préalable des quelques institutions du pouvoir local qu'elles ont investies. Le second chapitre de ce mémoire s'attardera donc à reconstituer la nomenclature des institutions locales de la municipalité d'Hochelaga entre les années 1860 et 1883. On

retracera leur évolution et même, dans certains cas, les facteurs qui ont amené leur création. Par ailleurs, ajoutons que si on considère le peu d'attention que l'étude des institutions locales a reçu de la part des historiens s'intéressant au monde urbain dans la seconde moitié du XIX^e siècle, nos efforts ne seront pas consentis en vain.

Il n'en demeure pas moins que l'intérêt premier de la problématique au centre de ce mémoire de maîtrise est de dépasser le cadre rigide des dynamiques politico-institutionnelles, un mode d'analyse courant dans l'inventaire historiographique que l'on peut faire des travaux abordant la question des institutions locales en milieu urbain. L'approche que nous proposons diffère beaucoup parce qu'elle vise à mieux comprendre la composition sociale des différentes institutions constitutives de la structure du pouvoir local. En fait, nous voulons connaître d'un point de vue socioéconomique les individus qui ont porté ces institutions parce que ces dernières ne sont jamais neutres d'un point de vue social. Si on parle d'élites institutionnelles, c'est bien parce que l'accessibilité à ces fonctions est limitée et qu'elle n'est pas exempte d'un certain caractère oligarchique. Pour les acteurs sociaux qui, concurremment, aspirent à y entrer, ces fonctions sont d'ailleurs autant d'instruments ou de leviers susceptibles de servir des stratégies d'investissement dans leur quête de pouvoir, de prestige et de reconnaissance sociale. Faire l'histoire des institutions locales à partir de ceux qui s'y engagent, c'est au fond saisir l'importance que certains groupes sociaux accordent à chaque institution qu'ils convoitent.

Pierre d'assise de cette recherche, le dernier chapitre de ce mémoire présentera les résultats d'une vaste enquête prosopographique qui, en fournissant les différents paramètres d'une biographie sociale pour chaque individu ayant occupé une charge publique de responsabilité à Hochelaga entre 1860 et 1883, nous permettra de répondre à plusieurs de ces questions qui concernent les caractéristiques sociales des institutions locales. Ainsi, on pourra comprendre pourquoi le parcours d'un individu en particulier le mène à occuper les plus hautes fonctions d'une institution spécifique. On constatera aussi que l'accessibilité à ces différents leviers du pouvoir local a été limitée à un nombre d'individus restreint

formant ensemble une véritable notabilité. En effet, de manière empirique, on verra que ces élites institutionnelles ont été recrutées sur la base et selon des modalités où entrent en compte des critères sociaux tels que le niveau de fortune, l'occupation socioprofessionnelle, les réseaux familiaux et la notoriété locale. On pourra d'ailleurs déterminer lequel, parmi tous ces marqueurs sociaux, est prépondérant dans le processus de recrutement des élites institutionnelles. Par ailleurs, entre chaque institution locale, il sera possible de discerner les différences et les similitudes quant aux profils socioéconomiques des titulaires de charges. Par exemple, est-ce que les individus ayant occupé les fonctions de conseillers municipaux ont un niveau de fortune plus élevé que celui des marguilliers ? Est-ce que l'on remarque une concentration de certains groupes professionnels ou alors leur complète exclusion d'une institution locale en particulier ? Après ventilation de toutes les institutions locales, quelle est l'importance du cumul de charges ? On sera également en mesure d'évaluer les conséquences de l'urbanisation d'Hochelaga sur la modification des caractéristiques socioéconomiques de ces fractions élitaires qui se sont urbanisées en même temps que leurs concitoyens. Est-ce que la composition du personnel des institutions locales montre que l'on privilégie les individus dotés d'un capital scolaire et technique ou issus de filières socioprofessionnelles spécifiques ? Pour le dire autrement, assiste-t-on, parallèlement à la complexification des structures du travail et de l'emploi sous l'effet de l'industrialisation et de l'urbanisation, à l'émergence de nouvelles élites qui, d'un point de vue socioéconomique, diffèrent de celles ayant antérieurement présidé aux destinées d'un village encore tourné vers les activités d'agriculture ? Par ailleurs, est-ce que le niveau de fortune de ces notabilités institutionnelles a augmenté corollairement à l'urbanisation et à l'intégration d'Hochelaga à l'ensemble des structures urbaines montréalaises ? En outre, on pourra se livrer à d'intéressantes comparaisons entre le mode de recrutement des élites institutionnelles urbaines et celles évoluant en milieu rural. Il sera possible de considérer de manière comparative l'influence d'une variable comme les réseaux de parenté, un vecteur d'agrégation à l'élite institutionnelle particulièrement important dans les campagnes. Enfin, en s'appuyant sur d'autres travaux où l'approche a également privilégié dans l'analyse l'articulation et les liens entre la structure sociale et la structure du pouvoir institutionnel, nous serons à même

d'éclairer les analogies et les différences qui existent entre les élites locales institutionnelles et celles qui, à d'autres échelles, ont constitué le personnel municipal de la ville de Montréal ou les parlementaires en poste à l'Assemblée provinciale. Ce sont autant de questions auxquelles le troisième et le quatrième chapitres s'efforceront de répondre par un suivi des trajectoires individuelles de ceux ayant occupé les premiers rangs des institutions locales à l'étude.

Le degré de cohésion des élites institutionnelles constituera aussi une autre dimension fondamentale qui sera explorée dans le dernier chapitre de cette recherche. Ceci parce que les conflits d'intérêts entre ces différentes élites institutionnelles ont été fréquents et qu'une histoire des institutions ne peut se dispenser d'un tel examen dans la mesure où il est nécessaire à la connaissance de l'organisation du pouvoir local. C'est en s'arrêtant aux enjeux et aux conflits qui ont ponctué l'histoire de la municipalité d'Hochelaga qu'une telle appréhension est possible. Une attention particulière a donc été prêtée aux événements qui ont divisé les élites institutionnelles pour voir si les coalitions s'affrontant n'étaient pas opposées par des clivages sociaux allant au-delà des inimitiés personnelles ou familiales. Par exemple, il est évident que les discussions entourant l'annexion de la municipalité à Montréal en 1883 ont représenté un enjeu majeur qui a donné lieu à certains désaccords entre les élites institutionnelles. À cet égard, on sait déjà que la création de la municipalité de Maisonneuve la même année résulte de l'annexion d'Hochelaga à Montréal. Peu intéressé par les avantages de l'annexion, un groupe de grands propriétaires de l'est de la municipalité a obtenu que leurs terrains forment une municipalité distincte laquelle a pris le nom de Maisonneuve¹⁰. S'il est prématuré de discuter en détails dans cette introduction de la manière avec laquelle le conseil municipal a conduit les négociations menant au processus d'annexion de la municipalité, il faut souligner que c'est là une manifestation flagrante des divergences qui ont opposé d'une part les petits propriétaires, souhaitant au moyen de la fusion à Montréal régler les problèmes de dettes de la municipalité et améliorer l'offre de services municipaux et, d'autre part, les intérêts des grands propriétaires qui refusaient de voir leur échapper le contrôle de leviers

¹⁰ Paul-André Linteau, *Maisonneuve ou comment...*, op. cit., p. 13.

importants du pouvoir local pour orienter le développement de la municipalité en fonction de leurs propres objectifs.

Mais l'annexion n'a pas été le seul enjeu local qui a soulevé les passions. D'autres conflits de moindre envergure ont également suscité leur part de tensions et de rancœurs. Seulement, cette fois-ci, les débats n'ont pas opposé les élites institutionnelles entre elles. Ils ont plutôt confronté ces dernières aux autres fractions élitaires montréalaises. De façon générale, il faut dire que ce voisinage de la grande ville est une donnée constante de l'histoire d'Hochelaga. À maintes reprises, les élites montréalaises sont intervenues dans le développement de la municipalité quitte à en réorienter le devenir. Nous verrons dans le premier chapitre que c'est à eux qu'Hochelaga doit sa vocation de banlieue industrielle et ouvrière. En revanche, les élites institutionnelles d'Hochelaga n'ont eu de cesse de défendre leurs prérogatives sur ce qu'elles considéraient comme leur territoire lorsque l'empiétement allait trop loin et qu'il mettait en péril leur propre vision des choses. Par exemple, on verra que, très souvent, elles sont montées aux barricades pour faire savoir qu'elles s'opposaient farouchement aux projets de développement d'investisseurs montréalais se montrant irrespectueux de la qualité de vie et des particularités du milieu local. Elles ne manqueront pas de rappeler à l'ordre ceux pour qui la municipalité est considérée d'abord comme un endroit propice aux bons investissements. En fait, ce qu'on perçoit en filigrane, c'est parfois le face à face entre une petite bourgeoisie locale formée de petits propriétaires, de commerçants et de membres des professions libérales lesquels ont le contrôle des institutions locales, et une bourgeoisie montréalaise d'industriels et de grands marchands qui souhaite imposer ses volontés aux détenteurs du pouvoir local.

Les élites institutionnelles d'Hochelaga ne sont donc pas isolées et omnipotentes. L'étendue de leurs pouvoirs n'est pas sans limites et inconditionnelle car la nature même de la structure de pouvoir institutionnel dont elles sont les principales dépositaires est subordonnée à un ensemble plus vaste auquel elle s'articule. Par exemple, les élites municipales doivent se soumettre aux dispositions du *Code municipal*. C'est ce document qui fixe les règles présidant à

l'organisation de l'appareil municipal. Or, ce texte législatif est de responsabilité provinciale. Manifestement, il s'agit donc d'une délégation de pouvoir au niveau local. Il en va de même pour la Cour des commissaires, les juges de paix et la commission scolaire, autant d'institutions locales qui relèvent tour à tour du Procureur général et du ministère de l'Instruction publique à Québec. D'ailleurs, les commissaires d'école l'apprendront à leurs dépens lorsqu'ils souhaiteront majorer le traitement de leur secrétaire-trésorier et qu'ils n'auront d'autre choix que d'obtenir l'assentiment du Surintendant de l'instruction publique, le seul étant habilité à accorder une pareille augmentation salariale. Derechef, le statut des élites institutionnelles locales implique ce perpétuel rapport de dépendance à l'égard d'une autre structure de pouvoir qui les dépasse. Toutefois, à notre avis, il serait tout à fait injuste de considérer ces élites comme étant de simples intermédiaires ou déléguées d'une structure de pouvoir supérieur et à l'intérieur de laquelle ils agiraient seulement à la manière d'une courroie de transmission. Le pouvoir effectif de ces élites leur laisse une marge de manœuvre appréciable. Les nombreuses exemptions fiscales accordées aux entreprises par les élites municipales en sont un bel exemple. Seulement, cette appréhension passe nécessairement par le changement de l'échelle d'analyse à un niveau micro lequel est essentiel pour saisir la véritable place et l'étendue réelle des pouvoirs de ces élites institutionnelles au niveau local.

Importance et contribution du sujet

En définitive, faire l'histoire des institutions, c'est d'abord comprendre comment l'institution s'incarne matériellement. C'est au fond pénétrer « l'esprit » d'une institution. Selon nous, ce travail commence obligatoirement par la connaissance des agents sociaux, ces « figures de pouvoir » qui ont porté ces institutions. Qui sont-ils ? Quel est leur parcours ? Leur trajectoire sociale ? Enfin, quel est le profil socioéconomique ou sociologique de ces élites institutionnelles ? C'est l'objectif de cette recherche dont l'ambition est d'enrichir notre connaissance historique des élites institutionnelles locales et urbaines de la seconde moitié du XIX^e siècle. On constatera plus loin que c'est une entreprise hautement justifiée au regard du nombre limité de travaux qui ont abordé cette thématique dans le cadre spatio-temporel qui nous occupe. L'intérêt est grand si on considère à cette

époque l'évolution du rôle et des pouvoirs des institutions locales ainsi que la constitution d'une institution d'un nouveau genre : la municipalité. On pourra donc tenter d'éclaircir comment, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, s'est effectuée la distribution du pouvoir institutionnel au niveau local. Est-ce que la toute nouvelle institution municipale est devenue l'objet de toutes les convoitises ? Est-ce que l'institution des juges de paix est en déclin alors même qu'une Cour des commissaires est créée ? Est-ce que faire partie de la notabilité locale, cela signifie toujours être ou avoir été marguillier ? Il s'agira donc en quelque sorte de poursuivre les avancées majeures de l'histoire institutionnelle de la période préindustrielle pour les décennies postérieures marquées par l'industrialisation et l'urbanisation, afin d'évaluer l'influence de ces phénomènes sur le personnel dirigeant des institutions locales. À cet égard, la lecture du premier chapitre montrera la pertinence du choix d'Hochelaga comme territoire d'étude.

Enfin, cette étude socioéconomique des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga s'inscrit dans un projet plus large qui vise à consolider le savoir que l'on a des fractions élitaires du Québec de la seconde moitié du XIX^e siècle. Nous souhaitons par ce mémoire de maîtrise contribuer à circonscrire les contours d'une bourgeoisie québécoise, un groupe social qui s'est complexifié grandement sous les effets combinés de l'industrialisation et de la croissance économique lesquels phénomènes ont également gonflé considérablement ses effectifs entre 1850 et 1914¹¹. En fait, notre volonté première est de fournir quelques éléments empiriques pour une approche sociale de ces groupes les plus privilégiés. Ce portrait socioéconomique des élites institutionnelles est une première étape pour pénétrer l'univers de ces milieux bourgeois qui n'ont pas reçu de l'historiographie récente toute l'attention méritée. Si on ne prétend pas à cette ambition dans le cadre de cette recherche, nous pensons qu'une histoire sociale des élites (qu'elle soit celle d'une fraction élitaires du champ institutionnel ou économique cela importe peu) doit être conçue comme *culturelle* dans la mesure où elle prendrait en compte, en plus de certains facteurs d'ordre structurels et quantitatifs comme le revenu ou l'occupation socioprofessionnelle, des variables

¹¹ Paul-André Linteau, « Quelques réflexions autour de la bourgeoisie Québécoise, 1850-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 1, (juin 1976), pp. 55-66.

plus qualitatives telles que l'éducation, les normes et les attitudes, les mentalités, le regard subjectif des contemporains, les signes et les symboles, les comportements de vie, les usages, les pratiques sociales, les habitudes de consommation, les réseaux sociaux et la sociabilité, bref, toute une série de traits culturels et d'habitus qui, posons l'hypothèse, sanctionnent l'appartenance à une élite. Au final, c'est autant de chantiers d'étude qui relativisent l'ampleur de la présente contribution.

CHAPITRE 1

Urbanisation et industrialisation à Hochelaga : une analyse de la population et de l'évolution des structures du travail et de l'emploi de 1860 à 1880

Espace de villégiature pour des citadins aisés attirés par les charmes d'une campagne toute proche, c'est, bien avant le développement et l'élaboration de l'idée des cités-jardins, le portrait à grands traits que l'on peut esquisser d'Hochelaga vers 1860. En effet, le territoire est alors constitué de vastes espaces cultivables qui s'étalent en bandes rectangulaires depuis le fleuve. La majorité de ces fermes sont aux mains de propriétaires montréalais menant là le train de vie de *gentlemen's farmers*.

Ainsi, au temps de la Confédération, à moins de 15 kilomètres du cœur de la cité, Hochelaga fait partie de la banlieue montréalaise qu'on appelle encore « district des campagnes », et ce depuis 1825¹. L'agriculture est l'activité économique dominante et elle occupe la majorité des chefs de ménage, métayers ou journaliers à l'emploi de ces propriétaires terriens. L'autre grand secteur d'emploi est celui du personnel de service. C'est que ces riches cultivateurs ont recours à une domesticité nombreuse pour s'assurer d'un train de maison correspondant à leur style de vie et à leurs ressources financières. Au total, au début de notre période d'étude, Hochelaga peut se résumer à ceci : une zone rurale et agraire dont le noyau villageois, encore embryonnaire, compte néanmoins quelques artisans et petits boutiquiers dont le commerce est principalement orienté par la demande et les échanges locaux.

De 1860 jusqu'au moment de l'incorporation d'Hochelaga comme ville en 1883, les changements démographiques et l'urbanisation de son territoire seront spectaculaires. C'est la description de ces transformations et leur évolution générale qui feront l'objet du présent chapitre. En fait, il s'agira de décrire et de reconstituer à l'aide de sources, l'évolution de deux phénomènes importants de la

¹ Jean-Claude Robert, *Montréal (1821-1871) Aspects de l'urbanisation*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université de Paris I, 1977, p. 160.

seconde moitié du XIX^e siècle, lesquels ont profondément modifié le tissu social de la localité d'Hochelaga entre 1860 et 1880. Ces phénomènes, au demeurant intimement reliés, sont l'urbanisation et l'industrialisation. Sous leur impulsion, la localité d'Hochelaga s'est transformée d'un village peu peuplé et agricole en une véritable ville ouvrière et industrielle. Par ailleurs, à ce titre, elle a participé, comme d'autres municipalités de la banlieue montréalaise, à la restructuration de l'espace urbain en accueillant sur son territoire le redéploiement de l'activité industrielle montréalaise. En définitive, sans vouloir reconstituer ici les derniers développements de ces champs de recherche en histoire urbaine², on peut presque dire que, vers 1880, Hochelaga offre, dans une perspective microhistorique³, un laboratoire fascinant des grandes mutations qui ont abouti à la constitution de la ville moderne : immigration de nouvelles populations urbanisées, augmentation de la densité démographique, restructuration de l'espace urbain sous l'impact de l'industrialisation, formation d'institutions politiques municipales, développement des premiers services publics, etc.

Ce premier chapitre s'attardera d'abord à présenter les grandes phases de l'urbanisation et de l'industrialisation d'Hochelaga. Ces phases correspondent à des changements dans les équilibres démographiques ainsi qu'à des modifications à l'intérieur de la structure du travail et de l'emploi. Pour mener à bien cette analyse, une source de choix, en l'occurrence les recensements nominatifs de 1861, 1871 et 1881, sera mise à contribution. Les données de ces trois recensements ont été utilisées exhaustivement et elles scanderont la chronologie des événements de notre narration. Néanmoins, dans un premier temps, il convient de préciser certains choix méthodologiques et de présenter au lecteur le code professionnel utilisé dans la présente étude.

² Se rapporter, pour les tendances nord-américaines, au bilan historiographique de Timothy J. Gilfoyle, « White Cities, Linguistic Turns, and Disneylands : The New Paradigms of Urban History », *Reviews in American History*, 26, 1 (1998), pp. 175-204.

³ Soit celle de l'un de ses porte-parole qui la définit comme une façon de faire de l'histoire « permettant de saisir (...) l'écheveau complexe des relations, la multiplicité des espaces et des temps dans lesquels il s'inscrit » et ce, afin de « repérer les structures invisibles selon lesquelles le vécu est articulé », Jacques Revel, « L'histoire au ras du sol », dans Giovanni Levi, dir. *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piedmont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, pp. XII-XIII.

1.1 Problèmes méthodologiques, mises au point et solutions adoptées

1.1.1 L'utilisation prudente des recensements nominatifs

Généralement, les études historiques ont privilégié les recensements nominatifs comme source historique pertinente dans l'examen de la structure sociale d'un milieu d'étude. S'il faut admettre que ces sources sérielles présentent un bon aperçu de la structure sociale, il faut se garder de conclure qu'il s'agit d'une image précise de l'organisation sociale, de la stratification sociale ou même de la division du travail. Cela est d'autant plus vrai pour la seconde moitié du XIX^e siècle alors que des phénomènes comme l'industrialisation et l'urbanisation bouleversent l'organisation et la distribution du travail et, conséquemment, l'éventail des mentions professionnelles qui sont déclarées au recenseur. Il s'ensuit une hétérogénéité des mentions déclarées qui, si elle témoigne d'une complexification des structures du travail et de l'emploi, ne correspond toutefois pas toujours, de manière précise, à la réalité historique⁴. Par exemple, le cas des artisans qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, voient la pratique de leur métier se transformer considérablement sous l'impulsion du capitalisme industriel. Dans les recensements, en dépit de tous les changements qui modifient le déroulement du procès de leur travail (parcellisation et division des tâches, déqualification de leur savoir-faire par l'introduction de nouvelles machines), ils nous sont toujours présentés sous la même catégorie socioprofessionnelle alors même que leur condition sociale s'est détériorée et qu'ils sont en voie de prolétarianisation. Dans ce contexte, l'adéquation entre une mention professionnelle et une position sociale déterminée ne saurait donc être pourvue d'une quelconque valeur heuristique si on considère la seule mention du recensement. Il est également difficile de distinguer l'artisan propriétaire de son atelier de l'artisan travaillant sous les ordres d'un maître. Pourtant, la différenciation sociale entre les deux statuts est de taille. De plus, si on sait que l'industrialisation a généralement contribué, du moins dans sa première phase, à accroître le nombre d'artisans travaillant en atelier pour les

⁴ Concernant le problème des catégories socioprofessionnelles en histoire et quelques pistes de solutions possibles : Gérard Bouchard, « Les catégories socioprofessionnelles : un nouveau (sic) grille de classement », *Labour / Le travail*, 15 (printemps 1985), pp. 145-164 et Normand Fortier, « Les recensements canadiens et l'étude de l'agriculture québécoise, 1852-1901 ». *Histoire sociale / Social History*, 17, 34 (novembre 1984), pp. 257-286.

besoins de l'industrie moderne, il est difficile d'évaluer ce phénomène en consultant les recensements. Par ailleurs, une analyse rétrospective de certaines mentions professionnelles peut nous amener à commettre de fâcheux anachronismes. Ainsi, à compter comme ingénieur tous les individus se réclamant de ce statut au recensement de 1881, Hochelaga rassemblerait, malgré une économie transformée par l'industrialisation, une concentration douteuse de ce groupe professionnel. C'est qu'avant l'institutionnalisation de cette profession à la fin du XIX^e siècle, plusieurs ouvriers spécialisés comme des plombiers, des mécaniciens de locomotives ou des machinistes, n'hésitaient pas à se qualifier eux-mêmes d'ingénieurs⁵.

Malgré ces quelques remarques sur certains des problèmes méthodologiques que comporte l'utilisation des recensements nominatifs, ceux-ci demeurent relativement fiables si on évite de les considérer comme une démonstration exacte de la stratification sociale et de la division du travail d'une population donnée. Toutefois, s'il est nécessaire de relativiser les rapports entre cette structure professionnelle que l'on retrouve dans le recensement et la structure sociale, il y aurait un danger manifeste à ignorer complètement les liens qui les unissent.

Pour les besoins de l'analyse, les recensements de 1861, 1871 et 1881 ont été dépouillés. La qualité et le potentiel historique des documents diffèrent beaucoup dans la mesure où les modalités de leur élaboration ont varié selon l'époque du recensement. Chacun d'entre eux nécessitait donc une approche spécifique et une critique de source particulière. Toutefois, il a fallu développer un outil capable de transcender ces difficultés afin de faire ressortir les évolutions de la structure du travail et de l'emploi et ce, en dépit du caractère hétéroclite des mentions professionnelles apparaissant dans chacun des recensements.

⁵ Robert Gagnon, *Histoire de l'École polytechnique 1873-1990 : la montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, c1991, p. 101.

1.1.2 Présentation du code professionnel

Pour analyser l'évolution des structures de l'emploi et du travail, il est nécessaire de procéder à un filtrage rigoureux des mentions professionnelles déclarées au recensement afin de réduire sensiblement leur caractère hétéroclite. Ce filtrage prend la forme d'une catégorisation parfois difficile laquelle résulte de certains choix méthodologiques. Cette catégorisation des mentions socioprofessionnelles sert les besoins d'une analyse dont le but est de montrer les transformations de la structure du travail et de l'emploi provoquées par l'industrialisation et l'urbanisation de la municipalité d'Hochelaga entre les décennies 1860 et 1880. C'est pourquoi, au premier abord, certaines catégories peuvent paraître anachroniques parce qu'elles sont destinées à faire ressortir des évolutions futures qui sont encore à l'état de potentialités en début de période.

Au-delà de cette catégorisation, une stratification sociale élémentaire a été élaborée en fonction des catégories retenues. Soulignons que ces propositions de stratification sociale ne remettent pas en cause les « principes de prudence » évoqués à la section précédente. Il ne s'agit que de balises et de repères sociaux susceptibles d'être confortés par d'autres analyses qui n'ont cependant pu être menées ici. Par conséquent, il est maintenant inutile d'ajouter qu'il ne s'agit pas d'une structure de classe conceptuellement arrêtée.

Tableau I
Code professionnel⁶

Catégories professionnelles codifiées	Exemple de mentions professionnelles
Industriel	manufacturier, propriétaire d'infrastructures industrielles
Constructeur ou entrepreneur	contracteur (sic)
Marchand	fournisseur, négociant, éditeur, imprimeur
Propriétaire terrien	cultivateur, agriculteur, spéculateur, promoteur foncier
Profession libérale	avocat, médecin, comptable, architecte, agent de change
Ecclésiastique	curé, ministre protestant, évêque, chapelain
Boutiquier ou commerçant	boucher, boulanger, hôtelier, tabagiste, épicier
Col blanc	agent, surintendant, inspecteur, contremaître, maître de poste, instituteur, commis, teneur de livre, copiste, caissier
Artisan	maçon, charpentier, menuisier, sellier, forgeron, jardinier
Ouvrier qualifié	mécanicien, machiniste, ingénieur, tourneur, serre-frein
Col bleu	pompier, policier, gardien, laitier, chauffeur, cocher, charretier
Journalier	balayeur, aide, manœuvre, fileur, tisserand, cardeur, couturière
Métayer	ouvrier agricole, micro-propriétaire
Domestique	servante, cuisinier, laveuse
Autres catégories	mendiants, bourgeois, artistes, étudiants, voyageurs, sacristin

Pour chaque catégorie de la taxinomie, des exemples de mentions professionnelles tirées des trois recensements nominatifs permettent d'éclairer le label de chacune des classifications retenues. En procédant par ordre hiérarchique, la catégorie *industriel* se réfère d'abord aux individus capitalistes détenteurs d'une entreprise dont le mode de production est caractéristique de celui de la grande industrie moderne : système technique complexe où prédomine la mécanisation du travail doublé d'un nouveau mode d'organisation de la force de

⁶ Inspiré en partie d'une grille élaborée par Robert D. Lewis et Stephen Hertzog, « A City of Tenants : Homeownership and Social class in Montreal, 1847-1881 », *The Canadian Geographer / Le géographe canadien*, 30, 4 (1986), pp. 316-323.

travail. Les *constructeurs* ou les *entrepreneurs* sont les contractants qui soumissionnent pour des projets d'infrastructures urbaines ou bien les constructeurs oeuvrant dans la construction de propriétés domiciliaires destinées au logement locatif. Les *propriétaires terriens* font référence aux riches cultivateurs employant plusieurs *métayers* et dont l'étendue des terres se situe entre 120 et 200 arpents. En contexte d'urbanisation comme à Hochelaga, c'est au sein de cette catégorie professionnelle codifiée que l'on retrouve également les promoteurs fonciers. Ce sont des investisseurs qui spéculent sur une éventuelle hausse de la valeur foncière d'une propriété. Ils se distinguent des *constructeurs* en ce qu'ils ne sont que de simples intermédiaires qui ne désirent pas développer concrètement leur bien⁷. Les *marchands* désignent les individus qui font le commerce de gros ou d'import-export. Ils disposent d'importantes ressources financières en s'appuyant sur un volume d'affaires élevé dont les ramifications dépassent le cadre local.

Les *professions libérales*, ce sont traditionnellement les avocats et les médecins mais aussi de nouvelles professions montantes en voie d'institutionnalisation et de consécration sociale telles que les ingénieurs civils, les architectes, les comptables, les pharmaciens ou les agents de change. Les *ecclésiastiques* désignent, sans égard à leur confession religieuse ou à leur rang au sein de la hiérarchie cléricale, les évêques, les curés, le chapelain, le vicaire ou le ministre du culte protestant. Nous avons pris le parti d'exclure délibérément de cette catégorie les religieuses, présentes en grand nombre à Hochelaga, parce qu'elles ne font pas parties du clergé séculier et vivent en quelque sorte retirées du monde et donc de la population active. Les *boutiquiers* regroupent à la fois les boulangers et les bouchers ainsi que tous les autres *artisans* dont des indices pertinents autorisaient leur inclusion dans cette catégorie en tant que maître artisan propriétaire de leur atelier. Pour leur part, les *commerçants* rassemblent les propriétaires de petits commerces ou les marchands dont le volume d'affaires est peu élevé et dont le principal marché se retrouve au niveau local. Il va sans dire que sur la base de la seule mention professionnelle apparaissant dans le

⁷ Voir les explications détaillées que donnent à cet égard Paul-André Linteau, *Maisonnette ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*, Montréal, Boréal Express, 1981, pp. 36-38.

recensement et faute de disposer d'autres sources ou documents pertinents, il était parfois difficile voire impossible de trancher dans quelle catégorie, entre *marchand* ou *commerçant*, classer un individu. Voilà pourquoi une certaine sous-évaluation du nombre de *marchands* subsistera peut-être, les mentions douteuses étant automatiquement reléguées au rang des *commerçants*. La catégorie des *cols blancs* est l'une de celles qui correspond aux rapports entre l'industrialisation et l'urbanisation et leurs impacts sur la structure du travail et de l'emploi. En fait, cette catégorie servira d'indicateur utile pour prendre la mesure du degré de secondarisation et de tertiarisation de l'économie d'Hochelaga. Dans ce groupe, on retrouve les occupations requérant des aptitudes et des habiletés intellectuelles lesquelles conféreront à leurs titulaires, à l'intérieur d'un mode d'organisation du travail donné, des responsabilités ou des pouvoirs d'importance. Autrement dit, ce sont les cadres et les professions intermédiaires. Le groupe englobe également les individus dotés d'un capital scolaire et exerçant une compétence spécifique tels que les instituteurs et les infirmières. Il inclut également les travailleurs non manuels qui ont pour fonction des tâches de soutien à la gestion quotidienne d'une entité économique que ce soit dans les administrations publiques ou privées ou comme commis dans les commerces et les grands magasins.

La catégorie *artisan* rassemble, selon l'appellation d'ancien régime, les mentions professionnelles exigeant l'apprentissage ou la connaissance d'un métier, une gestuelle complexe reposant sur des « tours de main », c'est-à-dire la mémorisation d'une suite d'opérations diverses qui constituent une véritable praxis. Cet ensemble de qualifications représente un savoir-faire non formalisable qui fait appel aux habiletés, au jugement et à la créativité de l'individu⁸. La catégorie *ouvrier qualifié* sera elle aussi révélatrice des changements de la structure du travail et de l'emploi associés aux effets de l'industrialisation. En effet, elle fait référence aux nouvelles professions spécialisées créées par l'émergence de la grande industrie moderne qui s'implante progressivement à Hochelaga au cours de la décennie 1870. Cette catégorie a été élaborée pour différencier les travailleurs de ce groupe des *artisans* dans la mesure où leur maîtrise d'un métier

⁸ Pour plus de précisions voir Yves Lequin, « Le métier » dans Pierre Nora (dir.) *Les lieux de mémoire*, Tome 1 : *La nation*, Paris, Gallimard, c1984-1992, p. 379.

s'insère dans le contexte de l'apparition et du développement d'un nouveau système technique lié à l'émergence d'une nouvelle organisation de la production. La catégorie des *cols bleus* regroupe les professions manuelles qu'ont engendrées l'urbanisation d'Hochelaga et le développement des premiers services publics. Ce sont des mentions qui ne pouvaient, sous peine de fausser la validité des autres catégories, être incluses parmi les *employés* ou les *journaliers* car ce sont souvent des travailleurs manuels qui, même sans véritables qualifications, ce qui leur interdit de figurer parmi les *artisans* ou les *ouvriers qualifiés*, jouissent de conditions de travail et de revenus supérieurs à ceux dont disposent les *journaliers* ou les *ouvriers semi-qualifiés*.

Le statut de *journalier* désigne la main-d'œuvre non ou semi-qualifiée qui ne possède généralement rien d'autre que ses bras et sa force de travail. Si ce groupe de travailleurs était également présent à l'époque pré-industrielle, il devient de plus en plus visible à partir du moment où l'industrialisation et surtout la grande industrie moderne dont l'incarnation même est l'usine, modifie en profondeur les processus de production en introduisant la machine et la mécanisation progressive du procès de travail. Cela nécessite dorénavant l'emploi d'une main-d'œuvre abondante d'exécutants qui serviront ni plus ni moins de simples auxiliaires auprès des machines auxquelles ils sont subordonnés dans leur travail. En cela, considérant la structure du travail et de l'emploi fournie par l'examen attentif des recensements, on peut dire que la catégorie des *journaliers*, tout comme celle des *ouvriers qualifiés* d'ailleurs, fournira un excellent étalon mesure de l'avancée de l'industrialisation à Hochelaga entre 1860 et 1880. Quant à eux, les *métayers* regrouperont autant les ouvriers agricoles employés sur les terres des *propriétaires terriens*, que, pour faciliter l'analyse, les micros-propriétaires de terre n'excédant pas 10 à 120 arpents. Enfin, la catégorie des *domestiques* renvoie aux mentions professionnelles qui touchent tout le personnel de service attaché à une maison ou à un individu.

Voilà donc le code professionnel qui sera utilisé lors de l'analyse de la structure du travail et de l'emploi. S'il n'est pas sans faille et si on peut critiquer les choix et les critères qui ont été retenus dans l'élaboration des différentes catégories, il aura à tout le moins le mérite de faire ressortir les changements importants que subira la structure du travail et de l'emploi à Hochelaga sous l'impulsion de l'urbanisation et de l'industrialisation. Enfin, il offrira une grille de lecture des recensements qui contribuera à éclairer les liens entre cette structure d'emploi et la structure sociale et ce, dans le but ultime de faire ressortir les traits importants de l'évolution d'un village en voie d'urbanisation rapide.

1.2 La campagne montréalaise : Hochelaga pendant la décennie 1860

1.2.1 La population

Limité au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, au nord-ouest par la municipalité du village de la Côte-Visitation, au sud-ouest par la Ville de Montréal, et au nord-est par la paroisse de la Longue-Pointe, Hochelaga est incorporé en municipalité de village en 1863. Jusque-là, la fragmentation municipale des faubourgs montréalais était encore peu importante car la paroisse de Montréal faisait toujours office d'unité territoriale reconnue.

En effet, exception faite des 10 grandes paroisses de l'île et des villages de Lachine et Côteau-Saint-Louis reconnus par la loi de 1845⁹, les quelques villages incorporés au début de la décennie 1860 sont ceux de Saint-Jean-Baptiste, Côte-des-Neiges et Hochelaga¹⁰. Située à l'est du quartier Sainte-Marie à Montréal, la population d'Hochelaga compte 1246 habitants en 1861.

⁹ *Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada*, Statuts provinciaux du Canada, 8 Victoria, chapitre 15.

¹⁰ Jean-Pierre Collin, *Pouvoir municipal et enjeux politiques locaux dans la paroisse de Montréal de 1871 à 1921*, Mémoire de M.A. (Science politique), Université du Québec à Montréal, 1982, pp. 45-46.

Tableau II
Population des municipalités de banlieue et date de leur incorporation en
municipalité de village¹¹

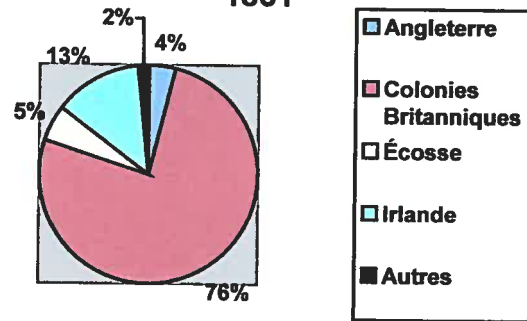
Municipalités	1861	1871	1881
Montréal	90 323	107 225	140 747
Banlieue immédiate			
Saint-Gabriel (1874)			4506
Saint-Henri (1875)			6415
Sainte-Cunégonde (1876)			4849
Côte-Saint-Antoine (1878)			884
Notre-Dame-de-Grâce Ouest (1876)			1524
Côte-des-Neiges (1862)		842	988
Côte-Saint-Louis (1846)	1746	2215	1571
Saint-Jean-Baptiste (1861)	2207	4404	5867
Outremont (1875)			387
Côte-de-la-Visitation (1870)		460	462
Hochelaga (1863)	1246	1065	4111

En 1861, c'est une population relativement jeune alors que la moyenne d'âge se situe autour de 23 ans. Plus de 75 % de la population est d'origine autochtone, 943 individus déclarant comme lieu de naissance le Bas-Canada ou une autre colonie britannique d'Amérique du Nord¹². Malheureusement, les recensements nominatifs ne fournissent aucun indice supplémentaire quant à la provenance géographique de ces natifs du Bas-Canada.

¹¹ Source : Recensements du Canada, 1861-1881 et Paul-André Linteau, *Maisonnette ou comment...*, op. cit., p. 25.

¹² Recensement du Canada, 1861. Sur une population totale de 1246 personnes, nous n'avons pu établir le lieu de naissance de 6 individus.

Figure 1
Lieu de naissance de la
population de Hochelaga en
1861



Source : Recensement du Canada, 1861.

On peut néanmoins imaginer que pour plusieurs d'entre eux, l'arrivée à Hochelaga ne remonte pas à très loin et qu'une minorité seulement y est enracinée depuis longtemps, compte tenu que ce village est de peuplement récent. Lorsqu'on pense à l'importance accordée aux flux migratoires internes dans la seconde moitié du XIX^e siècle alors que plusieurs ruraux quittent leurs campagnes pour se rapprocher des grands centres urbains et participent par le fait même au vaste mouvement d'urbanisation de la période, il est regrettable qu'il soit impossible de repérer géographiquement dans les recensements le bassin migratoire de ces populations afin d'expliquer les modalités spécifiques et les facteurs sous-jacents à chacun de ces actes migratoires. Cependant, pour la population d'Hochelaga vers 1861, on peut supposer que le lieu de départ se situe à l'intérieur d'une zone se limitant aux frontières des paroisses de l'île de Montréal ou des comtés limitrophes¹³. Quant aux immigrants, ils représentent une proportion qui est loin d'être négligeable avec 25 % du total de la population d'Hochelaga. Au sein de ce groupe, les Irlandais présentent une majorité écrasante avec une proportion

¹³ C'est du moins les conclusions d'une étude qui s'est attardée à un corpus d'individus nés au Bas-Canada et ayant immigré à Montréal au début de la décennie 1860. Selon cette étude, près de 80 % de ces migrants seraient nés sur l'île de Montréal ou dans les comtés avoisinants de la vallée du Saint-Laurent. Jean-Claude Robert, « Urbanisation et population : le cas de Montréal en 1861 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 4 (mars 1982), pp. 531-532. Par ailleurs, l'étude d'une autre banlieue montréalaise arrive aux mêmes conclusions. Jean-Louis Lalonde, *Le village de Saint-Jean-Baptiste : la formation d'un faubourg montréalais, 1861-1886*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, p. 95.

équivalente à 54 % de la population immigrante totale¹⁴. Représentant 40 % des immigrants à Hochelaga, ceux qui proviennent des Îles britanniques, Écossais en tête, viennent en second. On note enfin la présence marginale d'autres minorités ethniques avec quelques individus nés aux États-Unis, en Allemagne et en Indes.

Vers 1860, la population d'Hochelaga est donc loin d'être homogène tant sur le plan ethnique, avec un quart de sa population né à l'extérieur des colonies britanniques, que sur le plan linguistique. En effet, un grand nombre d'étrangers s'y sont installés à demeure et parmi ceux-ci, les Irlandais, les Écossais et les Anglais sont les plus nombreux. Cela n'est guère étonnant considérant l'importance de ces groupes ethniques encore majoritaires à Montréal au milieu du XIX^e siècle¹⁵. À ce chapitre, les recherches ont démontré qu'à l'intérieur de la cité et de ses faubourgs, les anglophones ne s'étaient pas installés que dans la zone ouest de la ville et que l'étanchéité ethnique des différents quartiers montréalais devait être remise en cause, du moins avant les toutes dernières décennies du XIX^e siècle, période où l'on constate une accentuation de la ségrégation ethnique et linguistique des milieux de vie¹⁶. Ainsi, au début de la décennie 1860, l'exemple d'Hochelaga montre que plusieurs anglophones ont décidé d'élire domicile dans la banlieue est de Montréal et ce, avant même que l'essor de l'industrialisation rende les perspectives d'emploi de la localité plus attrayantes.

1.2.2 Un monde de propriétaires terriens : la structure de l'emploi et du travail vers 1860

La section précédente reposait dans une large mesure sur les données fournies par le recensement nominatif de 1861. Mais ce dernier n'éclaire pas seulement le mouvement démographique et la géographie du peuplement. Il est possible d'y retrouver des informations relatives à l'activité ou à l'occupation des

¹⁴ Recensement du Canada, 1861. Hochelaga compte un total de 297 immigrants et les Irlandais sont au nombre de 159.

¹⁵ Paul-André Linteau et al, *Histoire du Québec contemporain. Tome 1 : De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, c1979, p. 50.

¹⁶ Marcel Bellavance et Jean-Daniel Gronoff, « Les structures de l'espace montréalais à l'époque de la Confédération », *Cahier de Géographie du Québec*, 24, 63 (décembre 1980), p. 363-383 ; et Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, « Montréal au XIX^e siècle, bilan d'une recherche », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 13, 3 (février 1985), pp. 207-224.

personnes recensées et ainsi dégager la structure de l'emploi et du travail autant que les groupes professionnels qui s'y rattachent. Seulement, la multiplicité des métiers, des occupations et des professions fait surgir une difficulté considérable que le code professionnel présenté plus tôt s'efforce de contrecarrer par des regroupements afin d'introduire un certain ordre au sein de ces déclarations. Comme le lecteur l'aura peut-être constaté lors de la présentation du code, plutôt que d'effectuer cette opération sur une base strictement économique, nous avons tenté d'y donner une signification sociale. C'est pourquoi nous avons rapproché des métiers et des occupations parfois fort dissemblables mais partageant, en accord avec la réalité historique considérée, un statut professionnel correspondant à un même « rang social ». Nous avons déjà explicité le contenu social de chacune des catégories du code professionnel. C'est cet instrument de classification qui sera utilisé lors des analyses subséquentes.

Si on pouvait s'attendre à une structure de l'emploi et du travail relativement simple pour les années ouvrant la décennie 1860, on constate avec surprise qu'un peu plus de 43 mentions professionnelles différentes sur un total de 404 sont déclarées au recenseur en 1861. L'intérêt d'un code professionnel pour ramener à de justes proportions analysables l'éventail de ce corpus est déjà largement justifié. C'est pourquoi, d'entrée de jeu, au nombre de 83, les mentions concernant les religieuses et leurs pensionnaires du couvent du Très-Saint-Nom de Jésus et de Marie, ont été retirées du total de la population active d'Hochelaga qui s'élève après coup à 321.

Tableau III
Structure de l'emploi et du travail par catégories professionnelles codifiées
pour l'année 1861¹⁷

Catégories professionnelles codifiées	Nombre de mentions 1861	% du total
Industriel	0	0
Entrepreneur ou constructeur	1	0,3
Marchand	3	0,9
Propriétaire terrien	41	13
Profession libérale	1	0,3
Ecclésiastique	2	0,6
Boutiquier ou commerçant	22	7
Col blanc	8	3
Artisan	58	18
Col bleu	6	2
Journalier	54	17
Métayer	66	21
Domestique	50	16
Autres	9	3
Total	321	100

Incontestablement, l'agriculture est le principal secteur d'activité économique d'Hochelaga au début de la décennie 1860. À ne considérer que les métayers et les propriétaires terriens, 33 % des chefs de ménage sont liés à la culture des terres. En outre, étant donné l'absence d'un noyau industriel d'envergure à cette époque, il convient même de pondérer ce résultat à la hausse car il est probable que bon nombre des journaliers sont vraisemblablement employés comme ouvriers agricoles par les grands propriétaires. Ces grands propriétaires terriens se partagent les terres d'Hochelaga. C'est un groupe social incontournable vers 1860 car il monopolise les principales ressources

¹⁷ Source : Recensement du Canada, 1861.

économiques de la localité. En moyenne, les individus appartenant à ce groupe possèdent chacun 156 arpents de terres cultivables. C'est dire l'ampleur de leur richesse foncière. Autre indice révélateur de leur niveau de vie élevé et de leur stature sociale : au village, ce sont les propriétaires terriens qui habitent 19 des 52 maisons en pierre que compte Hochelaga. Ce sont eux qui emploient également près des 2/3 des domestiques recensés. Le cas de Thomas Seaner est emblématique de la situation sociale de ces grands cultivateurs. En 1861, il possède une terre de 330 arpents cultivés par trois métayers. Sa maison en pierre compte trois domestiques qui assurent le service. William Bennett est lui aussi propriétaire d'une terre aux dimensions un peu plus modeste de 220 arpents. Toutefois, la valeur totale des animaux qu'il possède s'élève à 6250 \$. Il peut compter sur l'aide de six métayers et de trois domestiques. Pour sa part, John Drummond peut tranquillement jouir d'une grande résidence en pierre où trois domestiques lui assurent un train de vie à la hauteur des revenus que lui rapporte une terre de 380 arpents cultivés par sept métayers¹⁸.

En revanche, ces propriétaires terriens qui constituent le groupe social le plus privilégié de la localité ne demeurent pas à Hochelaga de manière permanente. Pour la plupart, cette ferme et ces vastes terres forment ensemble le cadre de vie d'une résidence secondaire où ils séjournent sporadiquement faisant l'aller-retour entre Hochelaga et Montréal où ils ont leur domicile principal. D'ailleurs, à la façon de *gentlemen's farmers*, ils pratiquent l'agriculture en dilettante car ce sont d'abord des citoyens qui oeuvrent dans d'autres secteurs économiques comme le commerce, le négoce ou la politique. À cet égard, plusieurs des patronymes de ces grands propriétaires appartiennent à des familles illustres de grands hommes d'affaires montréalais tels que les Drummond et les Molson. À proximité de Montréal, Hochelaga offre à ces bourgeois une terre de villégiature et de repos de prédilection mais aussi un excellent placement foncier pour l'avenir que représente ce territoire promis à l'urbanisation et au développement industriel.

¹⁸ Recensement du Canada, 1861.

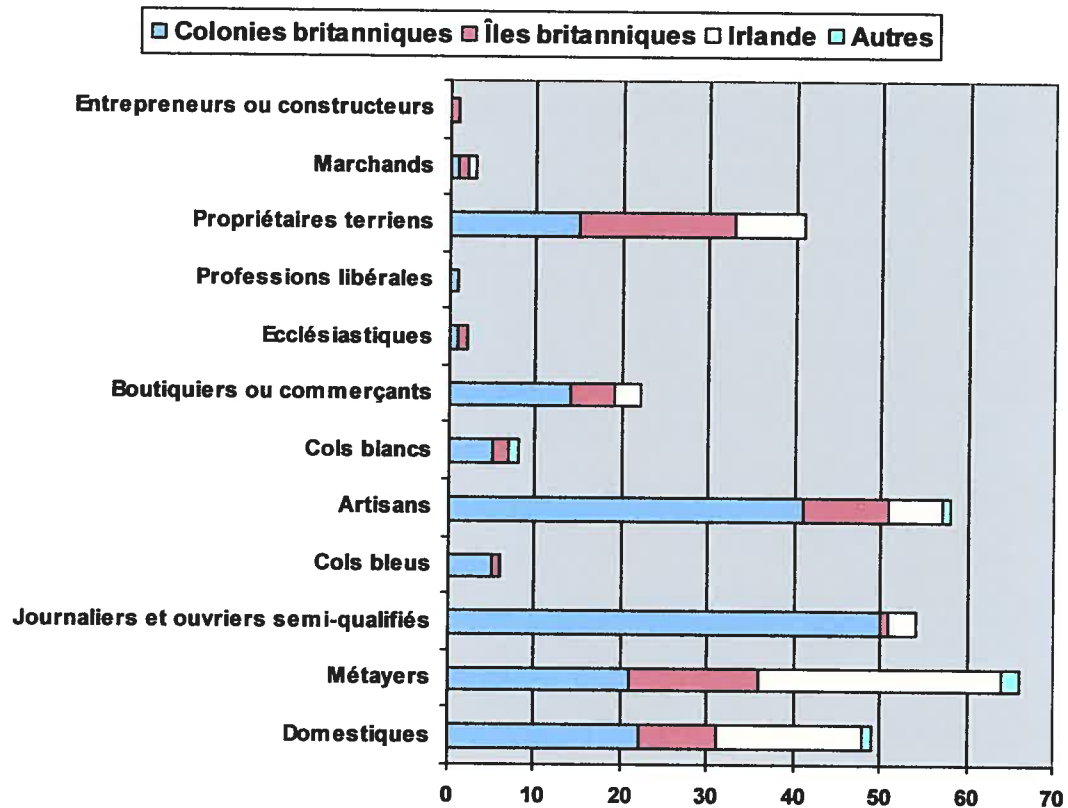
Si l'agriculture et ses grands propriétaires dominant la vie économique à Hochelaga, le commerce n'y est pas absent. Au nombre de trois seulement, les marchands occupent une place marginale dans ces échanges commerciaux où ce sont plutôt une dizaine de petits commerçants qui répondent d'abord aux besoins de la population locale. Le nombre d'artisans n'est pas négligeable car avec un total de 58, ils sont solidement représentés à l'intérieur de cette structure du travail et de l'emploi. Ce sont les métiers de charpentier et de cordonnier qui dominent cette catégorie avec respectivement 14 et 10 représentants. En définitive, c'est le portrait d'une structure du travail et de l'emploi caractéristique d'une économie pré-industrielle où les activités d'agriculture, d'artisanat et du petit commerce sont prédominantes. En effet, les catégories professionnelles représentées reflètent le poids marginal des secteurs secondaire et tertiaire dans cette économie. Les ouvriers qualifiés sont absents et le nombre peu élevé de cols bleus, de cols blancs et d'employés, soit seulement 5 % de la population active, témoignent si besoin est d'un monde encore agricole où les grands propriétaires et les salariés de l'agriculture, journaliers et métayers, dominant encore le paysage social en 1860.

Si on analyse maintenant la relation entre l'occupation professionnelle et le lieu de naissance de la population active des catégories codifiées comptant le plus de représentants en 1861, on constate certaines polarisations qui méritent d'être rapportées. D'abord, c'est au sein de la catégorie des grands propriétaires que l'on dénombre le plus d'immigrants. On peut affirmer que la majorité des terres cultivables d'Hochelaga appartient ainsi à la minorité immigrante. Ceux des Îles britanniques, Angleterre et Écosse, arrivent au premier rang avec respectivement 20 possédants alors que l'Irlande ferme la marche avec un total de huit grands propriétaires. Les propriétaires terriens originaires du Bas-Canada sont au nombre de 15. Seulement, parmi eux, cinq ont un patronyme à consonance anglo-saxonne ce qui laisse croire qu'ils sont originaires des Îles britanniques ou de l'Irlande¹⁹. À plus de 71%, les artisans sont majoritairement issus du Bas-Canada. Il en va de même des journaliers pour une proportion écrasante de 91%. Les métayers aussi

¹⁹ Cette assertion s'explique par l'absence, dans le recensement de 1861, d'une rubrique précisant, en plus du lieu de naissance, l'origine ethnique d'un individu.

bien que les domestiques sont mieux répartis entre les principales populations du village. Au total, minoritaires à Hochelaga, les individus en provenance des Îles britanniques sont néanmoins surreprésentés au sein de la catégorie des propriétaires terriens où, en chiffres absolus, ils dépassent le nombre d'autochtones. Quant à eux, même s'ils sont mieux répartis entre les différentes catégories professionnelles codifiées, les Irlandais, domestiques ou métayers pour la plupart, demeurent confinés aux professions associées aux conditions sociales les plus modestes. En ce qui concerne les natifs du Bas-Canada, nonobstant le fait qu'ils comptent au sein de leur groupe plusieurs artisans, ils viennent, eux aussi, grossir les rangs de cette main-d'œuvre laborieuse, journaliers et métayers, qui forme le plus gros contingent des classes populaires inférieures du village d'Hochelaga au début de la décennie 1860.

Figure 2
Répartition des catégories professionnelles codifiées
selon le lieu de naissance des individus dans le recensement de 1861



Source : Recensement du Canada, 1861.

Voilà, esquissé à grands traits à l'aide des recensements, le village d'Hochelaga au début de la décennie 1860. À quelques lieues de la cité montréalaise, c'est encore une campagne où l'agriculture est le moteur de l'activité économique. De grands propriétaires, pour la plupart étrangers, exploitent de vastes terres où ils emploient plusieurs métayers et journaliers. Entre Montréal et Hochelaga, les rapports sont encore ceux d'une ville à sa campagne immédiate. Pourtant, le temps de l'intégration progressive de la municipalité à l'intérieur des structures urbaines de la métropole voisine n'est pas si loin.

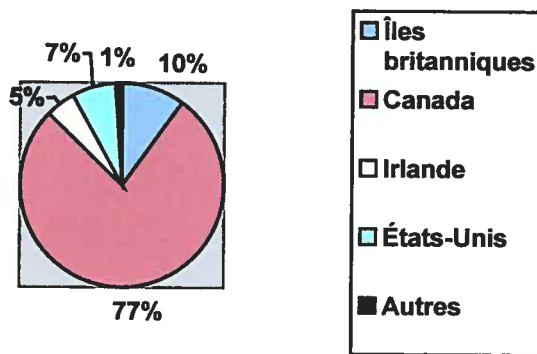
1.3 Une campagne urbanisée ou les premiers signes de l'industrialisation d'un village : Hochelaga pendant la décennie 1870

1.3.1 *Population et peuplement : décroissance et stagnation ?*

Entre 1861 et 1871, la population d'Hochelaga diminue légèrement passant de 1246 habitants à 1065 au recensement de 1871. En 10 ans, le village n'enregistre donc aucune croissance significative de sa population qui stagne. Les explications de cette décrue sont à chercher du côté de la reconfiguration des limites du village. En effet, entre 1861 et 1871, les frontières d'Hochelaga sont modifiées. C'est vraisemblablement lors de l'incorporation de la localité en municipalité de village en 1863 que ces modifications sont apportées. Plusieurs terres agricoles sont ainsi exclues au profit du noyau villageois qui constitue dorénavant l'essentiel du territoire. C'est ce qui explique la baisse significative de l'activité agricole qui recule dans les structures de l'emploi et du travail. Le remaniement territorial a donc accéléré l'urbanisation du village alors que l'agriculture semble de moins en moins le pôle autour duquel se structure l'économie locale. Au début de la décennie 1870, le temps des propriétaires terriens est terminé et la municipalité n'est plus une campagne mais un village périurbain qui amorce un tournant majeur de son histoire. Il convient donc de s'attarder un moment à cette époque charnière qui augure d'importants changements.

Avant 1871, les recensements canadiens n'indiquaient pas l'origine ethnique, sauf pour les Canadiens français. Ce n'est qu'à partir de 1871 qu'on relève l'origine ethnique de tous les individus qui est définie par la nationalité du premier ancêtre de sexe masculin arrivé en Amérique. Pour le début de la décennie 1870, on dispose donc de données permettant de prendre toute la mesure de la composition ethnique du village alors qu'en 1861, nous ne pouvions estimer que la proportion des effectifs de la population immigrante. Toutefois, formant tout près de 22% de la population totale d'Hochelaga, l'immigration constitue toujours une donnée importante du régime démographique en 1871. Seulement, si les Irlandais étaient le groupe immigrant majoritaire en 1861, il est maintenant largement dépassé par celui provenant du Royaume-Uni, Anglais et Écossais, qui représente dorénavant plus de 47% du total d'immigrants à Hochelaga. Autres nouveaux venus à signaler, les individus déclarant être nés aux États-Unis qui sont au nombre de 70 et comptent pour plus de 30% des immigrants. Quant aux autochtones, leur proportion demeure sensiblement la même qu'en 1861 car en 1871, ils sont 831. La diversité ethnique reste donc limitée puisque la grande majorité des immigrants ne provient que de trois pays appartenant d'ailleurs au monde anglo-saxon. Il est tout de même intéressant de constater leur importance numérique au sein de la population d'Hochelaga même si, pour plusieurs, cet arrêt ne constitue pas un établissement définitif mais souvent qu'une étape transitoire vers une autre destination.

Figure 3
Lieu de naissance de la
population de Hochelaga en 1871



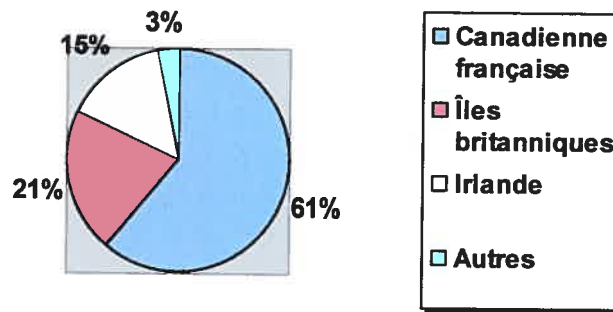
Source : Recensement du Canada, 1871

D'ailleurs, à ce chapitre, il est à noter que si la proportion de la population immigrante est sensiblement la même entre 1861 et 1871 (elle passe de 25 à 22 % de la population totale), il ne faut pas y voir un enracinement d'une population au demeurant très mobile. Même si aucune analyse complète n'a été effectuée quant au taux de rétention et à l'enracinement de la population immigrante à Hochelaga, cette remarque prend appui sur des constats ponctuels faits en comparant les immigrants présents au recensement de 1861 à ceux encore établis au village en 1871. Il en résulte une appréciation indéniable de la mobilité des individus. Par ailleurs, plusieurs travaux ont démontré l'intensité des mouvements de population dans la seconde moitié du XIX^e siècle non seulement chez les immigrants, mais aussi au sein de la population autochtone. On arrive et repart d'une localité par famille entière suivant les possibilités d'emploi qu'offre la structure de travail. C'est particulièrement le cas en milieu urbain²⁰.

²⁰ Outre les fluctuations économiques, la mobilité des populations au XIX^e siècle est aussi tributaire du cycle de vie familial. La famille qui s'élargit par les naissances ou qui se réduit par les morts explique ces déplacements continuels qui sont influencés par des besoins changeants en habitation : Sherry Olson et Jason Gilliland, « Claims and Housing Space in Nineteenth-Century Montreal », *Revue d'histoire urbaine / Urban History Review*, 26, 2 (mars 1998), p. 7. Dans une autre banlieue de Montréal, celle de la municipalité de Saint-Augustin en bordure du canal Lachine, Gilles Lauzon note qu'une famille sur deux quitte le village entre 1871 et 1881. Gilles Lauzon, *Habiter un nouveau quartier ouvrier de la banlieue de Montréal : Village de Saint-Augustin (Municipalité de Saint-Henri), 1855-1881*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1986, p. 67. Concernant ce phénomène pour une paroisse voisine de la localité d'Hochelaga, voir aussi l'ouvrage de Lucia Ferretti, *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain. Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, Montréal, Boréal, 1992, pp. 22-23.

Si on considère maintenant l'origine ethnique de la population du village, on constate le poids du groupe britannique. Au nombre de 224, les individus d'origine anglaise et écossaise comptent pour 21% de la population totale du village en 1871.

Figure 4
Origine de la population de
Hochelaga en 1871



Source : Recensement du Canada 1871

Les Irlandais sont également solidement implantés à Hochelaga avec 158 individus appartenant à ce groupe. En 1871, la proportion de Canadiens français à Hochelaga n'est donc pas si élevée avec seulement 61% des effectifs. Le village abrite ainsi une importante minorité anglophone à l'image de la situation que l'on retrouve sur l'île de Montréal en 1871. En effet, on estime à 38,1% la proportion d'individus d'origine britannique, Irlandais y compris, qui habitent l'ensemble de ce territoire en 1871²¹. À la lumière de ces chiffres pour Hochelaga, précisons encore une fois qu'il faut remettre en cause la concentration du groupe ethnique des anglophones dans les quartiers ouest de la cité de Montréal. Plusieurs se sont installés en banlieue et, par surcroît, à l'est de Montréal. D'autres minorités

²¹ Hubert Charbonneau et Robert Maheu, *Les aspects démographiques de la question linguistique*, Synthèse réalisée pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, Éditeur officiel, 1973 cité dans Paul-André Linteau et al, *Histoire du Québec contemporain. Tome 1 : De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal Express, c1979, p. 62.

ethniques sont aussi présentes de façon marginale à Hochelaga. On retrouve notamment des Français, des Allemands et un Espagnol.

Hochelaga n'est donc pas exempt d'une certaine diversité qui se caractérise par la présence de quelques groupes ethniques majoritairement anglo-saxons. C'est bien là une des conséquences qu'entraîne le fait d'être une banlieue de la cité de Montréal. Ceci parce que les flux migratoires et les mouvements de population qui la touchent ont un impact qui va au-delà de ses frontières pour se répercuter sur une zone périphérique à l'intérieur de laquelle se situe le village d'Hochelaga. Il n'est donc pas étonnant de constater plusieurs similitudes entre les schémas démographiques montréalais, en l'occurrence la présence d'un important groupe britannique, et la répartition des groupes ethniques à Hochelaga. C'est qu'au début de la décennie 1870 commence véritablement un processus par lequel Hochelaga perd peu à peu son caractère rural et agricole pour s'intégrer progressivement au cadre général des structures urbaines métropolitaines. La grande ville étend manifestement son emprise.

1.3.2 Un village qui s'urbanise et les débuts modestes de son industrialisation

Hochelaga vers 1871 a changé, l'analyse des structures du travail et de l'emploi l'atteste. Ainsi, malgré une population décroissante par rapport à 1861, on observe une complexification notable de la structure du travail avec près de 58 déclarations professionnelles différentes sur un total de 422. De ce nombre, on peut encore une fois retrancher les 140 mentions touchant les religieuses, les pensionnaires et les étudiantes du couvent du Très Saint-Nom de Jésus et de Marie ce qui ramène la population active analysée à 282 individus.

L'une des premières constatations qui s'impose est le recul de l'agriculture. Alors que l'activité agricole occupait la majorité des chefs de ménage en 1861, elle est maintenant le fait d'une minorité. Il y avait 66 métayers en 1861, ils ne sont plus que 10 en 1871. Pour leur part, les propriétaires fonciers sont passés de 41 à seulement cinq. C'est que, pour beaucoup, les bourgeois montréalais qui

possédaient autrefois une résidence secondaire et une ferme à Hochelaga ont vu leurs terres être exclues des limites de la municipalité au moment où on a remodelé les limites du territoire. Voilà pourquoi la domesticité qu'ils avaient à leur service est également passée de 50 en 1861 à seulement sept en 1871.

Toutefois, avec une moyenne de plus de 159 arpents, les derniers grands propriétaires qui restent possèdent toujours autant de terre cultivable que les exploitants agricoles de 1861. En revanche, si on ne peut nier l'étendue de la richesse foncière de ce groupe, on ne peut cependant plus les qualifier de richissimes privilégiés car en dépit d'une prospérité certaine, aucun d'entre eux n'a de domestiques à son service.

Cela s'explique par le fait qu'en 1871, il ne s'agit plus de *gentlemen's farmers* en villégiature, mais bien de gros cultivateurs locaux qui ont fait de l'agriculture leur occupation principale. Au début de la décennie 1870, cette catégorie professionnelle en déclin numériquement voit d'ailleurs les bases de son ascendance sociale considérablement diminuer par rapport aux différents groupes de la bourgeoisie actifs dans d'autres secteurs de l'économie tels que les entrepreneurs et les marchands, deux groupes dont les effectifs augmentent en 1871.

Tableau IV
Structure de l'emploi et du travail par catégories professionnelles
codifiées pour les années 1871 et 1861²²

Catégories professionnelles codifiées	Nombre de mentions 1871	% du total	Augmentation ou diminution en % depuis 1861	Nombre de mentions 1861	% du total
Industriel	1	0,4	+ 0,4	0	0
Entrepreneur ou constructeur	2	0,7	+ 0,4	1	0,3
Marchand	14	5	+ 4,1	3	0,9
Propriétaire terrien	6	2	- 11	41	13
Profession libérale	3	1,1	+ 0,8	1	0,3
Ecclésiastique	4	1,4	+ 0,8	2	0,6
Boutiquier ou commerçant	27	10	+ 3	22	7
Col blanc	29	10,3	+ 7,3	8	3
Artisan	47	16,7	- 1,3	58	18
Ouvrier qualifié	2	0,7	+ 0,7		
Col bleu	11	4	+ 2	6	2
Journalier	116	41	+ 24	54	17
Métayer	10	3,6	- 17,4	66	21
Domestique	7	2,5	- 13,5	50	16
Autres	3	1	- 2	9	3
Total	282	100		321	100

Même si on ne peut parler d'un bouleversement radical des structures de l'emploi et du travail entre 1861 et 1871, les transformations sont évidentes. L'agriculture n'est plus l'activité économique prépondérante et ce sont les secteurs secondaire mais aussi tertiaire qui prennent de l'expansion à partir de la décennie 1870. L'augmentation du nombre de marchands et de commerçants témoigne de cette tendance. Il est vrai cependant qu'il ne faudrait pas exagérer l'effervescence du commerce de gros et de l'activité marchande au sein de la municipalité

²² Source : Recensements du Canada, 1861 et 1871.

d'Hochelaga au début de la décennie 1870 puisqu'il est possible que plusieurs des marchands, ou même quelques-uns des entrepreneurs qui s'y sont établis, aient effectué la plus grande part de leur négoce à Montréal où ils ont leurs principales relations d'affaire. En revanche, cela illustre de quelle manière Hochelaga cesse d'être le hameau agricole isolé d'autrefois pour s'insérer graduellement à l'intérieur des échanges économiques de la cité. Chez les boutiquiers, au nombre de sept, les bouchers dominant largement. Ce n'est pas là un fait étonnant compte tenu des spécificités de ce type de commerce. En effet, il faut se rappeler qu'à l'époque, les bouchers ne se limitent pas à faire le commerce de la viande. Ils abattent eux-mêmes les animaux qu'ils proposent à la vente. Cela signifie qu'une boucherie, c'est avant tout un abattoir. Inutile d'imaginer ce que cette pratique peut causer comme insalubrité et désagréments en milieu urbain. D'ailleurs, à Montréal, la réglementation municipale est de plus en plus sévère face à ce genre d'activité. En 1874, la ville ira même jusqu'à frapper d'interdiction totale l'abattage des animaux dans les limites de la cité. C'est pourquoi, en réponse à cette prohibition, plusieurs bouchers décideront de s'installer en banlieue, comme à Hochelaga, où ils profiteront de la tolérance sinon de la complaisance que manifesteront à l'égard de leur activité commerciale les autorités des différentes administrations locales²³. En ce qui a trait aux commerçants, il est curieux de constater l'augmentation de cette dernière catégorie professionnelle étant donné les variations à la baisse de la population entre 1861 et 1871. Normalement, une diminution de la population impliquerait une baisse de la demande locale pour leurs produits vue l'étroitesse du marché. Ils consolident néanmoins la position du secteur secondaire à l'intérieur de l'économie villageoise.

Un autre indice probant des progrès de la secondarisation de l'économie réside dans ce doublement, de 1861 à 1871, du groupe des journaliers qui constitue désormais un peu plus de 40% de la population active. Considérant que, pour ce groupe social, l'obligation de se déplacer à pied pour aller au travail

²³ Nous reviendrons au chapitre 4 sur la question des abattoirs et des boucheries à Hochelaga et sur la manière avec laquelle les membres du conseil municipal ont géré ce dossier. Notons enfin qu'à Saint-Jean-Baptiste, Jean-Louis Lalonde fait état de la même concentration de boucheries : *op. cit.*, p. 47.

concorde avec la distribution géographique du lieu de travail²⁴, ce résultat démontre l'avancée de l'industrialisation à Hochelaga. Pour l'instant par contre, il ne s'agit pas encore d'une domination de l'usine et de la grande industrie moderne car au début de la décennie 1870, la seule entreprise d'envergure est celle de la Montreal City Passenger Railway dont les écuries sont installées à Hochelaga²⁵. Il est plutôt probable que ces journaliers ont d'abord été employés dans de petits ateliers spécialisés où la mécanisation des processus de production, partiellement complétée, nécessitait encore beaucoup d'opérations réalisées à main d'homme. On peut enfin inclure dans cette catégorie les travailleurs irréguliers et non qualifiés des chantiers de construction et ceux affectés aux divers travaux de transbordement et de manoeuvre.

En outre, les débuts de l'industrialisation à Hochelaga n'ont pas entraîné aussitôt la fin de l'importance des métiers et de la main-d'œuvre qualifiée dans la structure du travail et de l'emploi. Ainsi, même s'ils sont désormais beaucoup moins nombreux que les journaliers, les artisans, regroupant 16,7 % de la population active, arrivent immédiatement derrière eux quant à leur importance numérique. Ce sont les artisans du secteur de la construction, charpentiers, menuisiers et peintres, qui dominent cette catégorie. Cela s'explique par les caractéristiques propres à l'environnement économique d'Hochelaga : une banlieue montréalaise dont les mises en chantier se multiplient sous l'effet de l'urbanisation et de l'industrialisation. Il faut enfin signaler la présence des tout premiers ouvriers qualifiés du village, deux ingénieurs, lesquels sont dépositaires des nouveaux savoir-faire engendrés par l'émergence de procédés et de techniques de production découlant des débuts de l'industrialisation.

Employant près de 75% de la population active d'Hochelaga vers 1871, le secteur secondaire occupe le premier rang à l'intérieur de la structure de l'emploi et du travail. Le commerce, l'artisanat et la production manufacturière structurent l'économie du village alors que la part de l'agriculture décline inexorablement.

²⁴ Sherry Olson, « Occupations and Residential Space in Nineteenth-Century Montreal », *Historical Methods*, 22 (1989), p. 82.

²⁵ *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1871 et 1872.

Toutefois, l'industrialisation, celle de l'usine et de la grande industrie moderne²⁶, n'est pas encore le vecteur principal de cette économie qui passe toujours par les voies traditionnelles du capitalisme commercial et d'une activité manufacturière dont les techniques et les procédés de fabrication sont ceux hérités d'un mode de production préindustriel. Ainsi, l'artisanat, les petites entreprises et les petites unités de production qui commencent à utiliser l'outillage et les techniques modernes, ont non seulement gardé leur place, mais elles ont aussi consolidé leur position. Par ailleurs, si entre 1861 et 1871 on observe un redéploiement, un transfert des ressources du secteur primaire, celui de l'agriculture, vers le secteur secondaire, cette secondarisation de l'économie est accompagnée d'un progrès manifeste des catégories professionnelles que nous considérons comme étant les signes de l'avancée de l'urbanisation à Hochelaga. En effet, les cols blancs et les cols bleus sont autant de groupes dont les effectifs croissent de façon soutenue entre 1861 et 1871. L'augmentation la plus spectaculaire concerne les cols blancs, une catégorie professionnelle que l'on peut, avec beaucoup plus de facilité, associer à l'émergence d'une nouvelle classe moyenne urbaine. Comptant un total de neuf individus, on retrouve parmi les cols blancs des agents, des commis, des inspecteurs, un surintendant et même un responsable chargé du fonctionnement du télégraphe²⁷. Les cols bleus connaissent également une croissance marquée de leur groupe en doublant leur contingent. Parmi eux, ce sont les conducteurs et les charretiers qui sont les plus nombreux. On peut présumer que, pour la plupart, il s'agit d'individus à l'emploi de la Montreal City Passenger Railway, une entreprise de tramway offrant des services de transport en commun urbain à Montréal et dont les écuries sont à Hochelaga depuis le début de leurs opérations²⁸. Ces résultats s'ajoutent aux autres changements globaux qui ont affecté la répartition de la population active d'Hochelaga entre 1861 et 1871. En définitive, ces transformations sont la conséquence de deux phénomènes que l'analyse de la structure de l'emploi et du travail d'Hochelaga devait nous révéler soit l'urbanisation et l'industrialisation. Ces processus, si on les voit déjà à l'œuvre

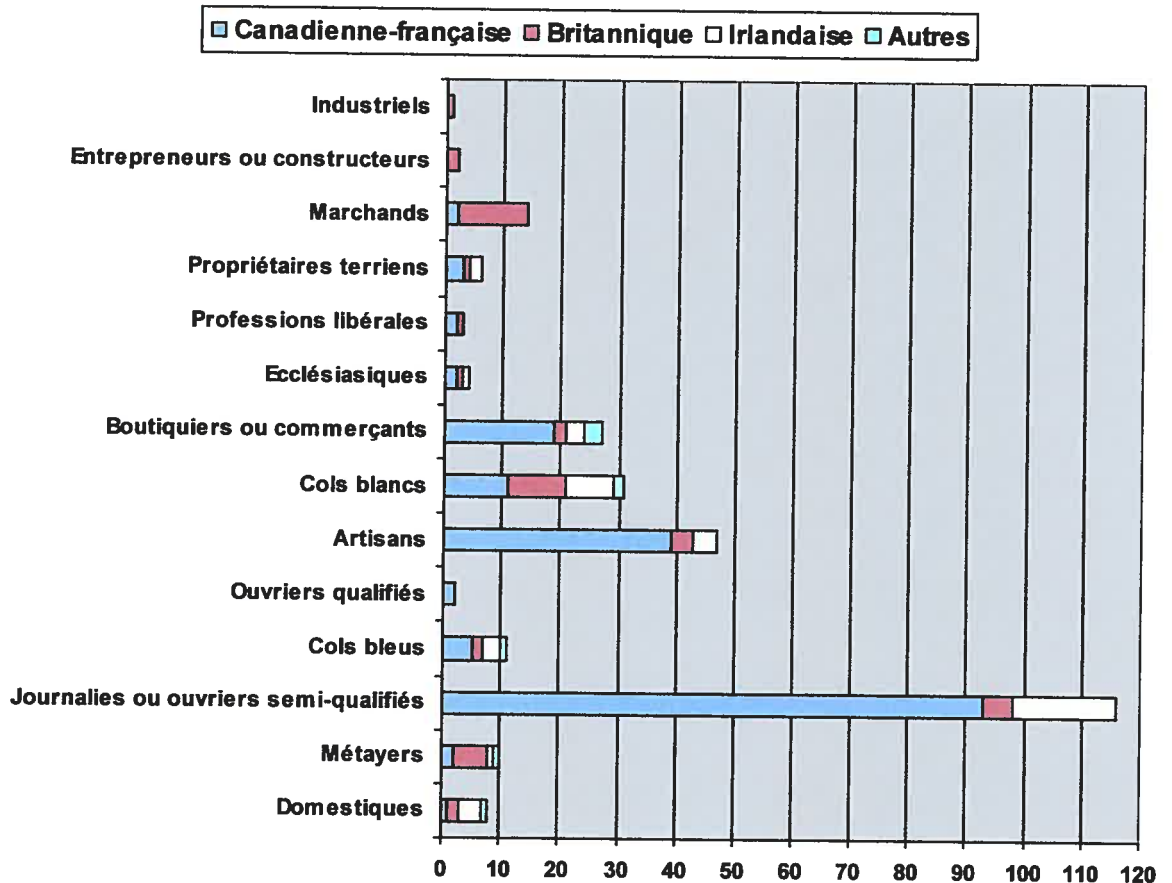
²⁶ Selon l'expression du livre classique de Paul Mantoux, c'est-à-dire une industrie mécanisée et concentrée en usines, celle du « factory system » issu du capitalisme industriel.

²⁷ Recensement du Canada, 1871.

²⁸ Il s'agit d'une entreprise dont les tramways sur rails sont tirés par des chevaux. À Montréal, l'apparition des tramways remonte au début de la décennie 1860. L'électrification du réseau de tramway ne s'effectuera par contre qu'à partir de 1892. Paul-André Linteau, *Maisonnette ou comment...*, op. cit., pp. 74-77.

au début de la décennie 1870, ne tarderont pas à bouleverser radicalement les structures du travail et de l'emploi par la suite.

Figure 5
Répartition des catégories professionnelles codifiées en fonction de l'origine ethnique des individus dans le recensement de 1871



Source : Recensement du Canada, 1871

Pour terminer cette section, il apparaît pertinent, compte tenu l'importance numérique des groupes d'origine britannique et irlandaise, d'analyser la distribution et les corrélations pouvant exister entre la structure du travail et de l'emploi et l'appartenance aux différents groupes ethniques présents à l'intérieur des frontières de la municipalité. À l'instar de la façon avec laquelle nous abordions la même question pour la décennie 1860 à la section précédente, nous procéderons à cet examen en ne retenant d'abord que les catégories professionnelles comptant

le plus de représentants et nous excluons délibérément de notre analyse les considérations touchant les minorités ethniques marginales pour ne discuter de ce qui concerne uniquement les éléments anglo-écossais, irlandais et canadien-français.

D'emblée, il appert que, entre 1861 et 1871, la condition de journalier est toujours le lot commun de la majorité des chefs de ménage canadiens-français résidant à Hochelaga. Cette situation n'est pas unique au village puisqu'à Montréal à la même période, on observe aussi une surreprésentation des Canadiens français dans les métiers de journaliers et de travailleurs non spécialisés²⁹. Encore une fois, déplorons les lacunes du recensement de 1871 qui ne permet pas de départager les Canadiens français enracinés au village depuis longtemps de ceux arrivés récemment d'une autre région de la province. Considérant que Montréal a été un foyer d'appel pour les régions rurales avoisinantes, il aurait été intéressant de prendre la mesure des ruraux au sein du groupe des journaliers établis à Hochelaga quand on sait que l'exode rural s'est en grande partie effectué par un processus de prolétarianisation des immigrants arrivés en ville. Par ailleurs, si la population d'Hochelaga décline légèrement entre 1861 et 1871, cela n'interdit en rien un renouvellement d'une population qu'on a déjà décrite comme étant très mobile. Dès 1871, l'industrialisation naissante et la secondarisation de l'économie ont sûrement contribué à attirer un nombre important de ruraux canadiens-français à Hochelaga. Ces derniers représentent peut-être même la majorité des journaliers identifiés dont le nombre, malgré une population décroissante en 1871, se multiplie par deux. Toutefois, il aurait fallu, pour déterminer avec justesse cette proportion, consulter les actes de baptême, de mariage et de décès, ce qui, dans le cadre de cette recherche, s'avérait impossible.

Les autres catégories professionnelles dominées par les Canadiens français sont celles du petit commerce local. En témoigne, les groupes des artisans, des boutiquiers et des commerçants qui sont majoritairement composés d'individus d'origine canadienne-française. Dans la foulée de ce qui a été dit plus tôt, on peut

²⁹ Sherry Olson, « Le peuplement de Montréal », dans Serge Courville, dir., *Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, pp. 65-90.

se demander si ces groupes, dont le niveau socioéconomique est plus élevé, sont enracinés à Hochelaga depuis longtemps contrairement aux journaliers que nous supposons d'arrivée récente. Un examen rapide des artisans canadiens-français présents en 1861 et de ceux occupant cette profession en 1871 montre que le renouvellement de cette catégorie est presque total. En effet, parmi les artisans canadiens-français de 1861, on n'en retrouve que quatre en 1871. Si on prend la catégorie des boutiquiers dont le total des effectifs ne change pas entre 1861 et 1871, on ne dénombre que trois Canadiens français qui tiennent toujours boutique en 1871. Quant aux commerçants, le renouvellement est complet vers 1871. De façon générale, cela illustre, si besoin est, à quel point les populations sont mouvantes à l'époque. Par ailleurs, si nous n'avons pas accordé à cette question de l'enracinement et du taux de persistance toute l'attention voulue dans notre recherche, il nous apparaît que, malgré le fait que les grandes caractéristiques du régime démographique d'Hochelaga ne subissent pas de modifications majeures entre 1861 et 1871, il faut voir qu'au-delà de la stabilité de ces données, à l'échelle microhistorique, le renouvellement des populations est constant. L'analyse de ce phénomène aurait mérité à lui seul des efforts de recherche dépassant largement les objectifs de ce mémoire.

Il faut dans un dernier temps souligner la concentration du groupe d'origine britannique parmi les catégories moyenne et supérieure de notre stratification sociale. Au sein des catégories supérieures, c'est un fait incontestable. Les seuls entrepreneurs et industriels du village d'Hochelaga sont d'origine britannique alors que le groupe des marchands est largement dominé par les Écossais qui comptent pour huit des 14 négociants dénombrés. Les Britanniques forment aussi le gros des employés du village même si on observe une meilleure répartition entre les principaux groupes ethniques. Quant aux Irlandais, en dépit d'une répartition généralisée dans l'ensemble des catégories professionnelles, ils se concentrent, à l'instar des Canadiens français, au sein du groupe des journaliers.

Entre 1861 et 1871, les principaux changements survenus sont moins ceux du régime démographique que ceux qui ont trait à la structure de l'emploi et du travail. À analyser la distribution des professions à l'intérieur de la population

active, on devine les premiers effets de l'industrialisation et de l'urbanisation. En fait, Hochelaga n'est déjà plus un village rural ni une campagne où l'essentiel de l'activité économique repose sur l'agriculture. C'est plutôt une localité périurbaine dont les structures économiques s'intègrent progressivement à celle de la métropole voisine. À ce titre, le début de la décennie 1870 marque un tournant dans l'histoire de la municipalité d'Hochelaga. Celui qui annonce le début d'un processus qui mènera à la constitution d'une banlieue industrielle et ouvrière.

1.4 Une ville industrielle et ouvrière : Hochelaga vers 1880

1.4.1 Une population immigrante ?

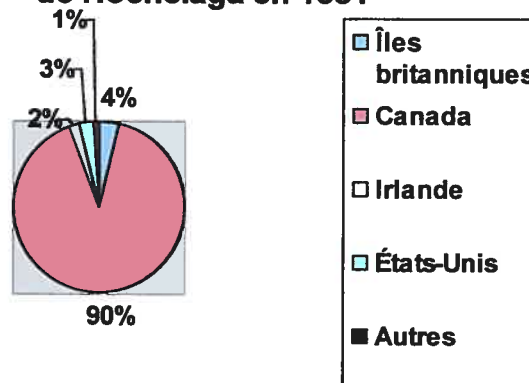
Celui qui déambule sur les trottoirs de bois de la rue Sainte-Marie en 1881 ne peut se croire ailleurs qu'en milieu urbain. La rue est macadamisée et des réverbères au gaz éclairent sa promenade nocturne alors qu'il rentre tranquillement chez lui en empruntant l'artère principale de la municipalité d'Hochelaga. Il ne se doute peut-être pas que les nouvelles rues, que l'on ouvre les unes après les autres pour permettre la circulation des personnes et ainsi accélérer le développement des terrains que l'on vient de lotir, constituaient autrefois le vaste domaine agricole de grands propriétaires terriens. Il ne peut le savoir car il vient tout juste d'aménager à Hochelaga où il a trouvé un emploi de tisserand aux moulins à coton de la compagnie de Victor Hudon.

Ce scénario est probablement celui d'une majorité de personnes résidant à Hochelaga car ce n'est pas au seul accroissement naturel que l'on doit cette augmentation considérable de la population qui passe de 1065 en 1871 à 4111 habitants en 1881. Comparativement aux autres villages de la banlieue qui ceinturent Montréal, Hochelaga est celui qui connaît la plus forte croissance de sa population entre 1871 et 1881³⁰. Rétrospectivement par contre, l'écart temporel entre les deux recensements occulte le moment privilégié de cette croissance. Toutefois, l'examen des renseignements qui se retrouvent dans les annuaires Lovell's pour cette décennie permet de palier cette lacune. On y apprend que de

³⁰ Pour les données concernant la population des autres villages de la banlieue montréalaise, se rapporter au tableau II reproduit à la page 28 du présent chapitre.

1871 à 1877, la population du village serait restée stable autour de 1200 individus. De 1877 à 1881, la population aurait grimpée à près de 3000 habitants. À partir de 1881, le relevé de la population du Lovell's, qui l'estime à 4200 personnes, s'approche des résultats du recensement³¹. S'il faut rester prudent quant à la portée heuristique que l'on peut accorder à ces données tirées des annuaires Lovell's, on peut néanmoins y voir une mesure permettant de situer dans les dernières années de la décennie 1870 le moment fort de la croissance démographique du village d'Hochelaga. Nous verrons, lorsque nous analyserons plus en détails les structures de l'emploi et du travail, les facteurs pouvant expliquer cette soudaine poussée démographique. Dans un premier temps, il convient de scruter plus attentivement les différentes composantes du régime démographique du village d'Hochelaga en 1881 en commençant par le lieu de naissance de ses habitants.

Figure 6
Lieu de naissance de la population de Hochelaga en 1881



Source : Recensement du Canada, 1881.

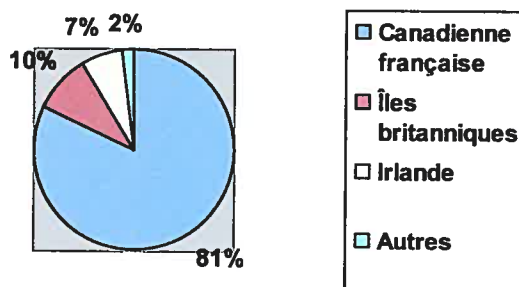
Alors qu'ils formaient 22 % de la population totale du village en 1871, les immigrants ne constituent désormais qu'une proportion de 10 % de la population du village³². C'est un changement d'époque en ce qui a trait au bilan migratoire. Mais ce qui se produit à Hochelaga n'est pas étranger aux particularités de la croissance démographique montréalaise à la même époque. Si avant 1871,

³¹ *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1871-1881.

³² Le lieu de naissance d'un individu n'a pu être établi.

l'accroissement démographique de Montréal reposait dans une large mesure sur l'émigration en provenance des Îles britanniques, après cette date, l'importance de cette filière diminue au profit de l'immigration interne³³. En effet, plusieurs ruraux canadiens- français, du moins ceux qui ne choisissent pas les États-Unis comme dernière destination, commencent à affluer vers les principales villes de la province. Alors même que Montréal accueille bon nombre d'entre eux, manifestement, plusieurs ont choisi de s'établir à Hochelaga pour profiter des possibilités offertes par la structure du travail de cette banlieue stimulée par la croissance industrielle et l'urbanisation. Ces migrations de l'intérieur ont contribué à réduire de beaucoup la proportion d'immigrants d'origine britannique résidant à Hochelaga. Malheureusement, mentionnons une fois de plus que le recensement de 1881, tout comme les précédents d'ailleurs, n'apporte aucune précision quant au lieu de naissance de ces Canadiens français. Il est donc impossible en consultant cette seule source, de prendre la mesure exacte de ce phénomène au demeurant bien connu de l'historiographie. Ce qu'il faut souligner cependant, c'est que le régime démographique d'Hochelaga connaît sensiblement la même évolution que les changements bouleversant l'équilibre démographique de la métropole montréalaise qui devient majoritairement canadienne-française après 1870.

Figure 7
Origine de la population de
Hochelaga en 1881



Source : Recensement du Canada, 1881.

³³ Jean-Claude Robert, « Le quartier au milieu du XIXe siècle : séjour ou passage » dans Maurice Garden et Yves Lequin, dirs. *Habiter la ville, XVe-XIXe siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984, p. 135.

En 1881, il en est de même pour la municipalité d'Hochelaga puisque les individus d'origine canadienne-française de 61% qu'ils étaient en 1871 dépassent maintenant les 80%. Le bloc britannique, Irlandais y compris, qui représentait plus de 36% de la population d'Hochelaga en 1871 compte désormais pour moins de 20% des habitants du village. Ce recul du groupe des individus d'origine britannique se reflétera aussi au niveau de leur participation dans la composition du personnel élitaire des institutions locales d'Hochelaga alors qu'ils cèdent le terrain à la majorité canadienne-française au début de la décennie 1880³⁴. On semble ainsi assister au début d'une certaine ségrégation ethnique du village qui à la fois accueille et abrite un nombre beaucoup plus important de Canadiens français que d'autres groupes ethniques. Ceux d'appartenance au bloc britannique décident peut-être de se rediriger ou de rejoindre les quartiers ouest et sud-ouest de la cité de Montréal où se concentrent la vaste majorité des Irlandais, des Écossais et des Anglais.

En définitive, tout comme Montréal, dont les effectifs canadiens-français dépassent en nombre absolu les individus d'origine britannique ou irlandaise à partir de 1870, Hochelaga vers 1880 s'annonce comme une municipalité où les Canadiens français constituent une majorité déterminante. À l'intérieur du régime démographique, l'importance de l'immigration extérieure qui comptait pour près du quart de la population depuis 1861 décline sous la barre des 10%. Au solde du bilan migratoire, c'est dorénavant l'immigration interne qui est le vecteur de la croissance démographique d'Hochelaga. En effet, au début de la décennie 1880, dans les nouvelles usines et les nombreux ateliers de cette municipalité périurbaine, plusieurs ruraux canadiens-français ont quitté leur campagne pour expérimenter là une première urbanisation.

³⁴ Nous traiterons du personnel des institutions locales de la municipalité d'Hochelaga au chapitre 3 et 4.

1.4.2 Le redéploiement de l'activité industrielle montréalaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle et les conséquences de cette restructuration sur la municipalité d'Hochelaga

Entre 1871 et 1881, le tissu urbain de la municipalité d'Hochelaga se transforme sous l'impulsion de l'industrialisation et de l'urbanisation. Encore embryonnaire au début de la décennie 1870, le développement de l'activité manufacturière se présente en 1881 comme étant le principal moteur de l'activité économique de la municipalité. Cette croissance industrielle est favorisée par les avantages comparatifs de la municipalité qui accueille de nouvelles industries modernes à la recherche d'espace, d'infrastructures de transport efficaces et d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché³⁵. Ce sont autant de conditions contribuant à transformer la municipalité d'Hochelaga en une véritable banlieue industrielle et ouvrière.

L'une des premières constatations qui s'imposent en 1881, c'est l'effacement de l'agriculture qui n'est plus qu'une activité économique marginale à Hochelaga. Employant à peine 1,5% de la population active, les quelques métayers, cultivateurs et propriétaires terriens sont autant de catégories professionnelles vouées à disparaître bientôt à l'intérieur d'une structure du travail et de l'emploi assaillie par les forces de l'industrialisation et de l'urbanisation³⁶. Les terres agricoles n'occupent plus qu'une fraction infime du territoire de la municipalité et celles qui restent sont destinées au lotissement et à l'ouverture rapide de nouvelles rues³⁷. Notre analyse des structures de l'emploi et du travail au début de la décennie 1870 laissait présager ces changements qui, en l'espace d'une décennie, ont bouleversé radicalement les fondements socioéconomiques de la municipalité d'Hochelaga. En fait, à la lumière du recensement de 1881, le processus de secondarisation de l'économie est non seulement bien engagé, il

³⁵ Brian Slack, Lourdes Meana, Martha Sangford et Patricia Thornton, « Mapping the Changes : The Spatial Development of Industrial Montreal, 1861-1929 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 22 (mai 1994), pp. 101-103.

³⁶ Le recensement de 1881 n'apportant aucune précision quant à l'étendue des terres possédées par un exploitant agricole, nous avons dû ajouter à notre code professionnel une catégorie intitulée « cultivateur » laquelle correspond aux individus qui n'ont pu être départagés entre la catégorie des « grands propriétaires » et des « métayers ».

³⁷ Nous aborderons quelques-unes des étapes du développement urbain de la municipalité d'Hochelaga lorsque nous traiterons des institutions locales au chapitre suivant.

apparaît même être entré dans une phase de maturité. Il convient donc avant de poursuivre notre analyse des structures de l'emploi et du travail de la municipalité d'Hochelaga en 1881, de faire un retour en arrière et d'examiner brièvement ce qui s'est passé entre ce moment et le début de la décennie 1870.

D'entrée de jeu, il faut voir que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Hochelaga n'est pas la seule localité à subir les contrecoups de l'industrialisation et de l'urbanisation. À Montréal, l'impact conjugué de ces processus, qui ont d'ailleurs commencé dès les premières années de la décennie 1840, a transformé profondément le tissu économique et social de la ville tant et si bien qu'elle est bientôt qualifiée de principal centre manufacturier du Canada. Si c'est la ville centre qui a accueilli bon nombre de ces nouvelles entreprises ayant eu recours aux techniques et à l'organisation du travail propres à la grande industrie moderne, c'est également au cours de cette première phase d'industrialisation que la géographie des implantations industrielles montréalaises s'est décentralisée de façon notable vers les différentes zones périphériques situées au-delà des limites de la cité et de ses faubourgs³⁸.

Ce phénomène, qui prend la forme d'un processus de délocalisation de certaines activités industrielles vers la périphérie urbaine, s'explique tout d'abord par des facteurs macro-économiques. Ainsi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'économie mondiale connaît, exception faite de la récession conjoncturelle qui caractérise la décennie 1870, une expansion phénoménale. Cette croissance économique sans précédent a généré une masse de capitaux suffisante pour être investie dans l'implantation de nouvelles entreprises modernes ayant recours aux différentes technologies de pointe³⁹. Reposant sur une utilisation intensive de nouveaux systèmes de production sophistiqués alliant une segmentation poussée de la production et un contrôle serré de la force de travail, ces entreprises modernes, dont les immobilisations en équipements et en machineries nécessitaient de nouveaux besoins d'espace, ne pouvaient s'établir dans les

³⁸ Brian Slack, Lourdes Meana, Martha Sangford et Patricia Thornton, *loc. cit.*, p. 97.

³⁹ Robert D. Lewis, « The development of an early suburban industrial district : the Montreal ward of Sainte-Anne, 1851-1871 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 19 (1991), pp. 166-167.

quelques lieux exigus disponibles au sein de la ville centre. Favorisée par de nombreux avantages comparatifs, les municipalités de la périphérie urbaine offraient, à l'ambition et aux projets de ces dirigeants d'entreprises, de vastes terrains à des prix défiant toute compétitivité. Par ailleurs, pour les industriels, la perspective de réaliser des économies d'échelle substantielles en modernisant les processus de production et en rationalisant le procès de travail rendait d'autant plus intéressant et rentable le choix d'une telle décentralisation de la capacité productive⁴⁰.

Néanmoins, à Montréal, les manufacturiers qui ont décidé de s'installer en banlieue n'ont pas pris cette décision qu'en fonction de l'unique disponibilité de terrains à prix modiques. D'autres conditions ont prévalu pour accélérer l'émergence de ces banlieues industrielles au pourtour de la ville centre, à commencer par la disponibilité et l'accès à certaines infrastructures privilégiées telles que des voies ferrées, une rive ou alors un potentiel énergétique fourni par une force hydroélectrique.

Au sud-ouest de Montréal, les implantations industrielles qui ont bordé le canal Lachine dès le milieu du XIX^e siècle sont emblématiques de ces développements. En effet, cette zone de la périphérie montréalaise est le lieu des toutes premières banlieues industrielles. Sis près du canal Lachine, le quartier Sainte-Anne et les villages de Sainte-Cunégonde, Saint-Gabriel et Saint-Henri ont amplement profité de son aménagement pour accueillir plusieurs entreprises industrielles de grande envergure attirées par le potentiel énergétique de ce secteur⁴¹. Peu à peu, l'ensemble de ce territoire constituera le cœur de la grande industrie moderne de l'agglomération montréalaise du XIX^e siècle.

⁴⁰ Robert D. Lewis, « The development of an early... », *loc. cit.*, p. 168.

⁴¹ *Ibid.*, pp. 171-174. Concernant les développements de l'industrie moderne sur les pourtours du canal Lachine, on peut également consulter l'ouvrage récent de Yvon Desloges et Alain Gelly, *Le canal de Lachine, 1860-1950, Du tumulte des flots à l'essor industriel et urbain*, Québec, Septentrion, 2002, 216 p.

Outre l'industrialisation jouxtant la voie d'eau du canal Lachine, le développement de la grande industrie s'est par la suite orienté vers l'est de la ville parallèlement à l'extension des infrastructures portuaires et à la mise en place de nouveaux réseaux ferroviaires⁴². À l'instar des fabriques érigées dans la périphérie du Sud-Ouest, ce sont ces avantages structurels ainsi que la disponibilité de vastes terrains à bon marché qui ont incité ces entreprises à s'implanter dans ces lieux périphériques, soit à l'intérieur des limites du quartier Sainte-Marie d'abord et au sein de la municipalité d'Hochelaga ensuite.

Toutefois, en dépit de l'établissement précoce dans le quartier Sainte-Marie de la Canadian Rubber Company en 1853, le développement industriel du segment est de la périphérie montréalaise ne s'amorcera véritablement qu'au cours des décennies 1870 et 1880⁴³. À Hochelaga, c'est le prolongement oriental des infrastructures portuaires, l'entrée en service du réseau ferroviaire du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental en 1878 et de la voie ferrée de la Chateauguay and Northern Railways Co. qui traverse la municipalité d'est en ouest à partir de 1880, qui seront les facteurs déterminants de l'implantation de plusieurs entreprises⁴⁴. D'ailleurs, cela explique pourquoi plusieurs manufactures et grandes fabriques ne se sont établies à Hochelaga que dans la deuxième moitié de la décennie 1870⁴⁵.

Dans la seconde moitié de la décennie 1870, la municipalité d'Hochelaga profitera donc, à titre de territoire périphérique, du redéploiement de l'activité industrielle montréalaise, un processus par lequel certaines entreprises ont délocalisé leurs activités en banlieue dans la foulée d'une réorganisation de leurs systèmes de production et de leur mode de gestion du procès de travail. À ces grandes entreprises en quête d'espace, le marché foncier de la localité proposera des lots peu coûteux comparativement à la valeur marchande des terrains disponibles au centre de la cité. C'est sans compter la présence d'un important

⁴² Jean-Pierre Collin, « La Cité sur mesure ; spécialisation sociale de l'espace et autonomie municipale dans la banlieue montréalaise, 1875-1920 », *Revue d'histoire urbaine / Urban History Review*, 13, 1 (juin 1984), p. 21.

⁴³ Robert D. Lewis, « Restructuring and the Formation of an Industrial District in Montreal East End, 1850-1914 », *Journal of Historical Geography*, 20 (1994), pp. 147-149.

⁴⁴ Jean-Pierre Collin, « Pouvoir municipal... », *op. cit.*, pp. 80-83.

⁴⁵ *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1871-1883.

réseau ferroviaire ainsi que la proximité de l'accès au fleuve et aux infrastructures portuaires qui le bordent. Ce sont autant d'avantages comparatifs structurels qui excluent en outre l'ensemble des concessions fiscales et des subventions qui ont été consenties par les autorités municipales pour attirer, par cette généreuse politique industrielle, les entreprises désireuses de s'implanter à Hochelaga⁴⁶. La venue de ces quelques grandes industries d'envergure a également entraîné dans son sillage l'émergence de plusieurs autres petites entreprises qui contribueront toutes à conférer à la municipalité d'Hochelaga son caractère industriel et ouvrier.

1.4.3 La structure de l'emploi et du travail d'une banlieue industrielle au début de la décennie 1880

À regarder le nombre différencié de mentions professionnelles dans le recensement de 1881, on prend toute la mesure de la complexification des structures du travail et de l'emploi résultant d'une économie où l'impact de l'industrialisation et de l'urbanisation accentue la division du travail et la diversification croissante des activités économiques. Sur un total de 1482 mentions, plus de 180 professions différentes sont déclarées au recenseur en 1881. C'est presque quatre fois plus qu'en 1871. De ce nombre, on a dû une fois de plus retirer les 150 déclarations professionnelles touchant les religieuses et leurs étudiantes du couvent du Très Saint-Nom de Jésus et de Marie. En soustrayant enfin les trois mentions qui n'ont pu être déchiffrées, la population active de la municipalité d'Hochelaga s'élève à 1329 personnes en 1881.

D'emblée, ce qui étonne le plus, c'est la proportion que s'accapare chacune des catégories professionnelles codifiées à l'intérieur de la structure du travail et de l'emploi. En effet, on constate que, de 1871 à 1881, l'augmentation de la population active ne semble pas influencer outre mesure la répartition globale des mentions professionnelles entre les différents groupes. Les artisans qui représentaient 16,7 % de la population active en 1871, s'arrogent un total de 17,1

⁴⁶ Nous reviendrons au deuxième chapitre sur les détails de ce programme de crédits et de congés fiscaux accordés à certaines entreprises s'établissant à Hochelaga. Nous verrons que l'octroi de ces subventions par les édiles n'était pas sans contrepartie et que l'exigence de remplir certaines conditions et obligations était demandées aux dirigeants des entreprises concernées.

% des professions déclarées en 1881. Le groupe des journaliers, rassemblant près de 42 % des travailleurs en 1881, s'assure d'une domination qui ne diffère pas tellement de celle qu'il exerçait au sein de la structure du travail et de l'emploi en 1871 alors qu'il comptait pour 41 % de la population active. Autrement dit, malgré une croissance indiscutable de la population active au cours de la décennie 1870, l'équilibre entre les grandes catégories professionnelles de la municipalité d'Hochelaga demeure pratiquement inchangé. Est-ce à dire que les fondements économiques de la municipalité en 1881 sont les mêmes que ceux que nous avons pu observer vers 1870 ?

Tableau V
Structure de l'emploi et du travail par catégories professionnelles
codifiées pour les années 1881 et 1871⁴⁷

Catégories professionnelles codifiées	Nombre de mentions 1881	% du total	Augmentation ou diminution en % depuis 1871	Nombre de mentions 1871	% du total
Industriel	5	0,4	0	1	0,4
Entrepreneur ou constructeur	6	0,5	- 0,2	2	0,7
Marchand	11	0,8	- 4,2	14	5
Propriétaire terrien	7	0,5	- 1,5	6	2
Profession libérale	24	1,8	+ 0,7	3	1,1
Ecclésiastique	12	0,9	- 0,5	4	1,4
Boutiquier ou commerçant	92	4,7	- 5,3	27	10
Col blanc	109	8	- 2,3	29	10,3
Artisan	227	17,1	+ 0,4	47	16,7
Ouvrier qualifié	102	7,7	+ 7	2	0,7
Col bleu	79	6	+ 2	11	4
Journalier	558	42	+ 1	116	41
Cultivateur	4	0,3	--	--	--
Métayer	6	0,4	- 3,2	10	3,6
Domestique	79	5,9	+ 3,4	7	2,5
Autres	8	0,6	- 0,4	3	1
Total	1329	100		282	100

On pourrait répondre par l'affirmative s'il ne s'agissait que d'une analyse partielle. Il apparaît indiscutable que les changements les plus importants dans la structure de l'emploi et du travail ont eu lieu au cours de la décennie 1860. Seulement, si les bases de l'économie sont déjà posées vers 1870 avec les premiers signes de l'industrialisation et de l'urbanisation, c'est à un véritable changement d'échelle que l'on assiste au début de la décennie 1880. En chiffres

⁴⁷ Source : Recensement du Canada, 1871 et 1881.

absolus, le processus de secondarisation s'est accéléré considérablement tout au long de la décennie 1870 et c'est d'abord ce secteur économique qui a absorbé les nouveaux venus sur le marché du travail de la municipalité. En effet, les nouveaux emplois ont été créés dans les usines, les fabriques et les manufactures d'Hochelaga ; l'élargissement de la classe ouvrière avec le dénombrement de près de 558 journaliers est là pour en témoigner. Parmi eux, une grande majorité a été embauchée comme fileurs ou tisserands à la filature à coton de l'industriel Victor Hudon. Cette usine, dont l'établissement remonte à 1874, est un exemple idoine de la grande industrie moderne, soit celle qui se distingue par la présence en ses murs ou sous son toit d'un important capital constitué de machines, de moteurs et d'équipements et outillage divers. Situé près du fleuve et bénéficiant des infrastructures portuaires adéquates, le bâtiment imposant de cinq étages abrite les installations les plus modernes avec une machinerie de fabrication anglaise. Progressivement, on commence à y introduire les principes d'une nouvelle gestion des opérations de la production caractérisée par une plus grande rationalisation du procès de travail⁴⁸. Le travail des femmes a été également mis à contribution puisque parmi les 558 journaliers, on compte 203 femmes. Pour la plupart, ces dernières ont été employées comme tisserande ou fileuse à la manufacture de coton. Bien que nous ne disposons pas des sources nécessaires pour avancer quelque conclusion, il ne faut pas sous-estimer la présence du travail à domicile. De fait, il serait audacieux d'inclure toutes les tisserandes et couturières parmi les travailleurs d'usine. Enfin, d'autres journaliers ont pu trouver un travail aux installations gazières de la New City Gas Co.'s Works ou alors auprès de plusieurs autres fabriques de moindre envergure comme à la scierie de Jean-Baptiste Dépatie, à la manufacture de savon de Joseph Barsalou ou encore à l'une des trois manufactures de portes et fenêtres de Joseph Crevier, de Savignac et Perrin ou alors chez William H. Riley⁴⁹.

⁴⁸ Un témoin dira : «*In passing through the establishment, one will see that system and discipline are carried out with military precision* », « The Victor Hudon cotton mills », dans J. Douglass Borthwick, *Historical and biographical sketches from Borthwick's Gazetteer of Montreal*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, p. 143.

⁴⁹ *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1871-1881.

Après cette description du tissu industriel de la municipalité, on peut également comprendre l'importance grandissante que gagnent les ouvriers qualifiés au sein de la structure de l'emploi et du travail en 1881. Avec une augmentation de 7 %, c'est d'ailleurs cette catégorie professionnelle qui connaît la croissance la plus forte entre 1871 et 1881. Signe de l'industrialisation d'Hochelaga, ces « artisans » d'un temps nouveau (ingénieurs, machinistes et mécaniciens) sont les représentants d'une catégorie professionnelle dont l'ensemble des savoir-faire résulte de l'apparition et de la mise en place d'un nouveau système technique. La montée de ce groupe n'a toutefois pas sonné le glas de l'artisanat et du travail qualifié typique de l'ère préindustrielle puisque les artisans, comme catégorie professionnelle, maintiennent leur position et arrivent tout juste au second rang en ce qui a trait à leur importance dans la composition de la population active. Il ne faudrait pas croire cependant que tous les métiers ont survécu aux changements survenus dans le procès de travail. La révolution industrielle en a condamné plusieurs à une disparition plus ou moins soudaine et brutale⁵⁰. En revanche, l'industrialisation, du moins dans ses premiers moments, n'a pas entraîné la disparition de certaines manières de faire traditionnelles qui continuent de jouer un rôle capital dans de nombreux processus de production qui n'ont pas encore atteints le stade d'une intégration verticale définitive. Le fait qu'il y ait peu d'attestations montrant que des artisans soient propriétaires de leur atelier nous incite à penser que plusieurs d'entre eux sont justement engagés dans cette révolution industrielle en 1881. En outre, tout comme en 1871, la majeure partie des artisans d'Hochelaga est issue des métiers de la construction, une branche de l'artisanat qui ne se prête pas facilement à la rationalité d'un mode de production standardisé et industriel. On compte ainsi 69 menuisiers et 21 charpentiers pour une municipalité où les mises en chantier domiciliaires ne cessent de se multiplier suivant les besoins d'une population croissante en attente de se loger.

⁵⁰ Voir par exemple l'étude de Joanne Burgess, *L'industrie de la chaussure à Montréal 1840-1870 : de l'artisanat à la fabrique*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1977, 150 p. et l'étude d'Ève Martel, *L'industrie à Montréal en 1871*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1976, 107 p.

Désigner la municipalité d'Hochelaga comme une banlieue industrielle et ouvrière en 1880 correspond donc à la réalité de la structure de l'emploi et du travail surtout si on considère que les catégories professionnelles représentant les groupes sociaux les plus privilégiés accusent un certain recul depuis 1871. S'il n'est pas surprenant que les grands propriétaires terriens soient pratiquement évincés de la structure de l'emploi et du travail vers 1880, la majorité parmi ceux qui restent ne sont d'ailleurs plus que des rentiers qui se sont retirés et ont vendu leurs terres. La diminution du nombre de marchands est plus étonnante compte tenu de l'augmentation de la population et de l'effervescence de l'activité commerciale qui aurait normalement dû en découler. Il ne faut cependant pas se laisser tenter par des conclusions hâtives car il n'est pas improbable que le recensement de 1881 sous-estime quelque peu la présence de ces catégories professionnelles au sommet de la stratification sociale. Ceci parce que les données du recensement comptabilisent en tout premier lieu les individus possédant une résidence à Hochelaga. C'est donc dire que les mentions de ceux qui ont pratiqué leur activité professionnelle à Hochelaga mais dont le domicile se situait à l'extérieur des limites de la municipalité n'ont pas été recensées. C'est pourquoi le nombre d'industriels est si peu élevé par rapport à la place qu'occupe ce secteur dans l'activité économique. Par exemple, Victor Hudon, considéré comme l'industriel le plus important de la municipalité, ne demeure pas à Hochelaga mais à Montréal. De fait, il est hasardeux d'évaluer le nombre exact de représentants de ces groupes parce que plusieurs membres de ces catégories professionnelles bourgeoises ont les ressources financières leur permettant d'habiter l'un ou l'autre des quartiers cossus de Montréal. Alors que le développement du transport en commun urbain n'en est qu'à ses premiers balbutiements, ces mieux nantis, en mesure de s'offrir le luxe d'un carrosse et d'un équipage, sont les tout premiers à effectuer la coupure entre le lieu de travail et leur lieu de résidence. Ainsi, si pour leurs affaires les industriels, les entrepreneurs, les constructeurs et les marchands consentent à travailler à Hochelaga, on peut présumer que, vers 1880, ils sont plusieurs à fuir une municipalité dont l'industrialisation rapide, par la pollution qu'elle engendre, n'est pas sans conséquence sur la qualité de vie qu'elle offre à ses citoyens. Disposant des moyens nécessaires, les plus fortunés parmi nos catégories professionnelles

rechercheront plutôt un milieu conforme à leurs aspirations ce qui les poussera peut-être à s'établir ailleurs, soit dans les beaux quartiers de Montréal ou dans les nouvelles banlieues bourgeoises situées sur les versants verdoyants du Mont Royal⁵¹. Ce sont autant de raisons pouvant expliquer la diminution sensible de certaines catégories professionnelles associées à cette couche sociale si on ne se fie qu'aux seuls recensements. Ainsi, sur la base du recensement de 1881, il est donc possible que nos résultats aient sous-estimé le nombre d'individus n'habitant pas Hochelaga mais exerçant une des occupations des catégories professionnelles codifiées supérieures. Cependant, les effets de ce biais méthodologique induit par les insuffisances du recensement ne remettent aucunement en cause nos principales conclusions quant à l'organisation générale de la structure de l'emploi et du travail d'Hochelaga qui s'articule toujours autour du travail industriel et des métiers de l'artisanat.

Entre 1871 et 1881, on observe peu de changements majeurs chez les catégories professionnelles intermédiaires dont les proportions respectives à l'intérieur de la population active sont sensiblement les mêmes après une décennie. La catégorie des professions libérales augmente bien de façon infime mais c'est surtout les groupes qui la composent qui sont intéressants. Contre toute attente, ce ne sont ni les notaires, ni les avocats, ni même les médecins qui dominent cette catégorie, mais les comptables qui comptent 11 représentants sur un total de 24. Il est probable que la plupart d'entre eux aient travaillé au sein des quelques grandes industries d'Hochelaga dont le volume des affaires courantes nécessitait obligatoirement l'assistance d'experts-comptables afin d'assurer la gestion quotidienne des opérations de l'entreprise. Le nombre de commerçants semble avoir suivi l'augmentation démographique de la municipalité puisque leur part, qui avoisine 5 % de la population active, est semblable à celle qu'ils représentaient en 1871. Notons toutefois la présence parmi ces derniers de 16 hôteliers sur un total de 62 commerçants. Pour une localité qui compte à peine

⁵¹ Sur cette question voir David B. Hanna, « Creation of an Early Victorian suburb in Montreal », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, IX, 2 (octobre 1980), pp. 38-64. Par ailleurs, dans son étude de la paroisse de Saint-Pierre-Apôtre, située dans le quartier Sainte-Marie de Montréal, tout juste à l'ouest d'Hochelaga, Lucia Ferretti démontre les étapes successives de cet exode des possédants, grands entrepreneurs, industriels et administrateurs de grandes compagnies qui ne tarderont pas à s'exiler d'un milieu de vie pollué, bruyant et surpeuplé de prolétaires. Lucia Ferretti, *op. cit.*, pp. 28-29 et 47 à 50.

5000 habitants en 1881, ce serait beaucoup si on excluait certains facteurs explicatifs particuliers comme le voisinage de la grande ville et l'emplacement périphérique d'Hochelaga sur l'une des routes qui mènent les voyageurs jusqu'à Montréal.

À l'instar de la situation prévalant en 1871, les 23 bouchers tenant commerce en 1881 dominent largement la catégorie des boutiquiers et des commerçants. D'ailleurs, l'augmentation de 2 % de cette catégorie professionnelle n'est redevable qu'à eux seuls. Encore une fois, c'est la tolérance des autorités municipales d'Hochelaga à l'égard de l'établissement d'abattoirs, une activité proscrite à Montréal depuis 1874, qui explique la croissance de ce secteur de l'économie locale en 1881. Par rapport à sa proportion au niveau de la population active, le groupe des cols blancs décroît très légèrement de 1871 à 1881. Toutefois, l'industrialisation aidant, les contremaîtres, plus souvent qu'autrement employés dans les usines, sont les plus nombreux à l'intérieur de cette catégorie professionnelle qui voit également un accroissement d'une autre composante, celle des instituteurs laquelle compte, conséquence de l'augmentation démographique, sept représentants en 1881. Curieusement, l'intégration progressive des structures urbaines d'Hochelaga à la cité de Montréal nous autorisait à prédire une augmentation de cette catégorie. Il faut croire qu'elle a plutôt contribué à accentuer la vocation industrielle et ouvrière de la municipalité au détriment de son secteur tertiaire dont les cols blancs sont la catégorie professionnelle emblématique. En revanche, la part des cols bleus, un indicateur certain d'urbanité, progresse de façon continue dans la structure du travail et de l'emploi. Les charretiers, les chauffeurs et les conducteurs sont toujours les plus nombreux de cette catégorie auxquels s'ajoute néanmoins de nouveaux venus : policiers, pompiers, gardiens et laitiers, autant de marqueurs qui comptent dans la mesure de l'urbanisation d'Hochelaga en 1881. Pour terminer cette revue de la structure de l'emploi et du travail en 1881, il faut signaler d'abord la diminution du groupe des métayers et des cultivateurs⁵², des catégories professionnelles qui, faute de terres agricoles où travailler, sont vouées à une disparition prochaine.

⁵² Concernant cette nouvelle catégorie professionnelle que nous avons dû créer pour les fins du recensement de 1881, voir les explications données à la note 36 de la page 53.

Soulignons enfin le retour de la domesticité dans l'éventail des activités professionnelles déclarées au recenseur en 1881. Nombreux en 1861 sous le règne des propriétaires terriens, les domestiques avaient pratiquement disparus en même temps qu'eux en 1871. S'arrogeant une part de 5,9 % de la population active en 1881, ils viennent ainsi contredire à leur façon le caractère essentiellement ouvrier et industriel de la stratification sociale d'une municipalité qui échappe, qu'on le veuille ou non, à toute simplification outrancière. En effet, la présence de ces 79 domestiques indique clairement la prospérité relative de certains groupes sociaux les employant, lesquels n'appartiennent vraisemblablement pas aux catégories professionnelles des journaliers et des artisans. Vers 1880, Hochelaga n'est donc pas qu'une banlieue industrielle et ouvrière même si l'industrialisation représente le pôle dominant autour duquel s'articule l'économie.

Pour clore à la fois cette section et ce premier chapitre, il convient de répéter une dernière fois l'opération effectuée précédemment et qui consistait à analyser les rapports existants entre l'origine ethnique et les catégories professionnelles. La majorité écrasante de Canadiens français à Hochelaga en 1881 nous dispensant d'un examen attentif et minutieux de cette question, il s'agira donc de remarques d'ordre général.

Ainsi, on peut, malgré cette minorité d'individus dont l'origine ethnique est autre que canadienne-française, constater une concentration de certains groupes au sein de quelques catégories professionnelles. Si on prend d'abord le cas des Irlandais, lesquels totalisent tout près de 7 % de la population d'Hochelaga en 1881, leur situation n'offre guère de changements par rapport à celle de 1871 puisqu'ils sont une majorité (11 %), beaucoup moins importante qu'en 1871 cependant, à se déclarer journaliers. Les autres se répartissent assez équitablement parmi les diverses catégories professionnelles avec une préférence marquée pour les professions associées aux classes populaires inférieures et supérieures. Quant au groupe d'origine britannique, comprenant les Anglais et les Écossais, il se divise lui aussi parmi la plupart des catégories professionnelles en 1881. Toutefois, il semble que le niveau de qualification élevée des individus

d'origine britannique tend à leur faciliter l'accès à des catégories professionnelles qui requièrent un savoir-faire ou des compétences spécifiques se caractérisant par un capital scolaire de quelque importance. C'est pourquoi on les retrouve surtout au sein des professions libérales, des cols blancs et des ouvriers qualifiés⁵³. Par ailleurs, en dépit de leur minorité, ils représentent toujours presque la moitié des marchands et deux des cinq industriels établis à Hochelaga en 1881.

Une ville, même si la municipalité n'obtiendra ce statut légal que trois ans plus tard, c'est bien le titre qu'il faut concéder à Hochelaga dès le début de la décennie 1880. Le village agricole d'autrefois n'est plus. Les terres qui restent sont déjà l'objet d'une négociation qui mènera à leur lotissement prochain et à la percée inévitable de nouvelles rues. La municipalité vit au rythme de la cité voisine qui n'a jamais été aussi près. Elle accueille le redéploiement de son activité industrielle qui trouve là les ferments de son développement et de son expansion future. De partout, des immigrants affluent en quête d'un travail et d'une nouvelle vie. Ils sont attirés par cette croissance industrielle qui leur offre des perspectives inédites. Contrairement à hier, ce ne sont plus des étrangers mais des Canadiens français qui ont quitté leur campagne pour tenter l'aventure d'une première urbanisation. Ce sont eux qui ont fait d'Hochelaga une banlieue industrielle et ouvrière.

⁵³ Où ils sont tour à tour comptables (7), inspecteurs (3), agents (4), contremaîtres (8), ingénieurs (7), machinistes (9) et tourneur (5).

CONCLUSION

Au début de la décennie 1860, qui pouvait prévoir une évolution semblable dans la destinée d'Hochelaga ? Après coup, il est bien entendu facile pour l'historien de se prétendre visionnaire de la marche des événements qu'il s'efforce lui-même de reconstituer. Ceci parce que son travail est justement d'expliquer pourquoi il en est ainsi. Reste qu'il peut admettre son étonnement face à des changements et des mutations aussi rapides. Ainsi, en l'espace de deux décennies, c'est au changement d'un monde auquel on assiste à Hochelaga. En effet, ce que l'on a pu décrire à l'aide des recensements, c'est l'industrialisation et l'urbanisation d'une communauté à l'origine rurale et agricole. En fait, ce chapitre a servi à montrer le cadre qui préside à la gestation d'une ville. Comment une localité se transforme sous l'effet de forces qui modifient les bases de son économie et qui, conséquemment, conduisent à l'émergence d'une nouvelle société, où à de nouveaux groupes sociaux sont dévolus de nouveaux rôles à l'intérieur de la structure de l'emploi et du travail.

Le déclin inexorable de l'agriculture à Hochelaga n'a pas mené à sa disparition un village devenu exsangue sous prétexte qu'il n'aurait trouvé une nouvelle vocation économique dans un tout autre contexte historique. *A contrario*, c'est plutôt l'industrialisation et l'urbanisation qui ont entraîné l'abandon d'une activité économique rendue désuète par des changements et des réalités historiques auxquels elle était jusque là étrangère. À cet égard, on ne peut nier l'impact du voisinage de Montréal dans l'histoire d'Hochelaga. C'est cette proximité, cette situation où le territoire de la municipalité est la banlieue d'une grande cité, qui conditionne en bonne partie les changements qui sont survenus au cours de son développement. Dès les débuts de notre investigation, cela est perceptible. L'économie, qui repose alors sur l'agriculture, est dominée par des propriétaires terriens originaires de Montréal. Ce sont de riches bourgeois qui possèdent à Hochelaga une résidence secondaire où ils se livrent à l'agriculture tels de véritables *gentlemen's farmer's*. À quelques lieues de leur résidence principale de Montréal, le village d'Hochelaga représente pour eux un espace de villégiature et de plaisance où la jouissance d'une vue admirable sur le fleuve n'est pas sans compter. Ce sont eux qui assurent la vitalité de l'économie locale en

employant sur leurs terres la majeure partie des chefs de ménage qui y oeuvrent comme métayers ou ouvriers agricoles. Ajoutons qu'à cette époque, même les caractéristiques du régime démographique subissent l'influence de la grande ville. Jamais aurions-nous dépisté un si grand nombre d'Écossais, d'Anglais et d'Irlandais s'il n'y avait eu tout à côté Montréal pour attirer ces immigrants jusqu'à Hochelaga.

Au cours de la décennie 1870, c'est encore la cité qui est l'agente du changement à Hochelaga. Les besoins en espace qu'entraîne l'essor de la grande industrie moderne incitent les manufacturiers montréalais à s'établir en périphérie où ils peuvent bénéficier de l'abondance de terrains à prix concurrentiels. Dotés des meilleurs avantages comparatifs, Hochelaga devient rapidement un emplacement stratégique pour l'implantation d'usines. L'attrait pour les beautés paysagères du fleuve est ainsi supplanté par l'importance de ses attributs fonctionnels à titre de voie de transport privilégiée pour l'expédition et la réception des marchandises. Peu à peu, les terres des grands propriétaires terriens de la décennie précédente sont loties et attendent un développement qui se fait pressant alors que, par dizaines, des ruraux majoritairement canadiens-français arrivent à Hochelaga pour profiter de la croissance.

On le constate, l'évolution de la municipalité d'Hochelaga au cours de ces décennies est indissociable d'une prémisse : sa localisation géographique. Comme territoire périphérique, les rapports qu'elle a entretenus avec Montréal se sont transformés mais leurs conséquences ont toujours été déterminantes sur le devenir de la municipalité. Entre Hochelaga et Montréal, on caricature à peine en parlant de relation incestueuse. Des Montréalais y habitent de façon périodique, d'autres y investissent, y font des affaires et y possèdent un commerce mais la quittent le soir venu pour rentrer en ville. Si on frappe d'interdiction l'exploitation d'abattoirs à Montréal, on en ouvre à Hochelaga où les édiles affichent une plus grande tolérance. Les industriels se trouvent à l'étroit, ils s'implantent à Hochelaga où le fleuve, des voies ferrées et des terrains à prix modique suscitent leur enthousiasme à investir. Les constructions en bois sont dorénavant proscrites sur le territoire montréalais et le prix des logements monte en flèche ; qu'à cela ne

tienne, on se déplacera à Hochelaga où ce type d'habitation est permis et où il est possible de se loger à prix raisonnable. Autant d'exemples qui attestent de l'interdépendance voire de l'intégration continue des structures urbaines d'Hochelaga à celles de l'agglomération montréalaise. C'est bien l'intimité d'un voisinage que l'étude des institutions locales nous révélera davantage.

CHAPITRE 2

Structure institutionnelle de la municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883 ou une nomenclature des lieux du pouvoir local

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la construction de l'appareil de l'État est, dans l'ensemble du Canada, un vaste chantier en pleine ébullition. L'administration et l'aménagement du territoire sont encore largement du ressort des pouvoirs locaux qui, jusqu'aux années 1930, ont joué un rôle de premier plan avant que les gouvernements provinciaux ne reprennent à leur compte certaines des responsabilités que les élites locales n'assumaient pas jusqu'alors faute d'organisation et de ressources suffisantes¹. Les instances du pouvoir local n'étaient donc pas un levier sans intérêt compte tenu de la latitude dont ses détenteurs disposaient dans l'exercice de leurs prérogatives. Dans ce contexte, les charges publiques locales constituaient sans aucun doute une forme supérieure de consécration sociale dans plusieurs milieux sociaux.

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, le pouvoir local représente un alliage inédit où, à l'héritage institutionnel, se mêle l'originalité de nouvelles instances émergentes. C'est que, concurremment aux nouvelles instances que sont les institutions municipale et scolaire, le pouvoir local continue de s'organiser autour d'institutions plus anciennes comme les juges de paix, la Cour des commissaires et la milice sans parler de la fabrique dont le rôle séculaire est encore loin d'être remis en cause.

Dans ce chapitre, nous présenterons successivement les institutions locales d'Hochelaga qui représentent autant de *lieux* du pouvoir. Évidemment, cette présentation constitue le préambule nécessaire au chapitre subséquent qui brossera le portrait socioéconomique des élites institutionnelles locales. De plus, cette nomenclature institutionnelle se veut aussi un retour obligé sur le développement de la communauté. Ceci parce que les institutions locales font

¹ Paul-André Linteau, « Rapports de pouvoir et émergence d'une nouvelle élite canadienne française à Montréal, 1880-1914 », *Association française d'études canadiennes, Études canadiennes / Canadian Studies*, 21, 1 (1986), p. 163.

partie intégrante de ce qu'on peut désigner comme étant le noyau de l'organisation sociale au sein de la collectivité. Qu'on le veuille ou non, la fabrique, c'est aussi la paroisse et la vie religieuse ; l'institution scolaire, c'est les écoles et l'éducation ; les juges de paix et la cour des commissaires, c'est le règlement des conflits et l'administration de la justice ; enfin, l'institution municipale, c'est la participation démocratique, le développement urbain et les services rendus aux citoyens. Ces diverses institutions locales appartiennent incontestablement à la sphère publique. Leurs préoccupations, leurs pouvoirs et leurs interventions ont un impact général qui va au-delà des intérêts personnels. Pour le dire autrement et employer une formule quelque peu lapidaire, disons que les institutions locales sont des lieux de pouvoir qui façonnent le destin commun. La lecture des procès-verbaux de l'institution municipale confirme d'ailleurs nettement cette impression. S'y déroule le film d'une municipalité en pleine mutation commandant, de façon régulière, l'intervention ou la médiation des divers membres d'un Conseil chargé de veiller aux intérêts de l'ensemble de la population locale. En prendre acte, c'est adopter une perspective d'analyse large et ouverte, car derrière l'histoire des institutions locales, c'est aussi à une lecture du devenir d'une collectivité que l'on s'arrête.

L'approche préconisée dans ce chapitre sera, eu égard aux contraintes de sources, de resituer les institutions locales dans le contexte de leurs rapports avec le milieu ambiant. L'objectif premier de ce mémoire de maîtrise étant de connaître les acteurs, en l'occurrence les élites institutionnelles, on présentera donc succinctement le fonctionnement et les rouages des institutions. Cette partie de l'étude vise d'abord et surtout à déblayer le terrain pour la partie subséquente de notre mémoire qui sera consacrée aux résultats de l'enquête prosopographique du personnel constitutif de ces institutions.

Le lecteur ne doit pas s'attendre à y retrouver les divers repères historiographiques auxquels il aurait eu droit si, en lieu et place des élites institutionnelles, nous avions fait de l'étude même des institutions locales le principal élément de notre problématique. La démarche adoptée consiste plutôt à présenter sommairement chacune des institutions retenues soit, dans l'ordre : la fabrique, les institutions judiciaires (les juges de paix et la Cour des commissaires),

l'institution scolaire et l'institution municipale. Cette dernière bénéficiera d'une place prépondérante car elle constitue le pivot central de la structure institutionnelle locale à Hochelaga durant la période étudiée. Par ailleurs, on déplore l'impossibilité d'avoir pu retracer l'existence d'une institution locale comme la milice, institution au demeurant bien connue des historiens s'intéressant à la période préindustrielle². En effet, en dépit de plusieurs indices attestant de sa présence, la recherche d'une milice au niveau local s'est avérée infructueuse. À des fins explicatives ou justificatrices, notons qu'il n'est pas impossible que ceux qui ont déclaré appartenir à une organisation semblable aient été membres des quelques milices montréalaises toujours en activité³. On regrettera également le fait que nous n'ayons pu, pour des contraintes temporelles, identifier les individus ayant occupé les fonctions de syndics chargés d'administrer les biens de l'église Ste-Mary's d'Hochelaga⁴, le temple accueillant les fidèles des différentes dénominations protestantes de notre communauté villageoise. En effet, il aurait été particulièrement intéressant de comparer le profil socioéconomique de cette élite institutionnelle avec son pendant du côté catholique, soit les marguilliers élus de l'œuvre de la fabrique de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga. Ceci dit, cela n'entache pas outre mesure une analyse qui couvre un éventail large des institutions constituant l'armature du pouvoir local.

² Fernand Ouellet, « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) », *Histoire sociale / Social History*, XII, 23 (mai 1979), pp. 37-65 ; et, plus récemment, Christian Dessureault et Roch Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830 », *Revue de la Société historique du Canada / Journal of the Canadian Historical Association*, Nouvelle Série, 8 (1997), pp. 87-112.

³ Une étude s'est intéressée à cette question fort pertinente du rôle et des attributs des milices urbaines dans le contexte historique de la seconde moitié du XIXe siècle marquée par l'industrialisation : Carmen Miller, « The Montreal Militia as a Social Institution Before World War 1 », *Revue d'histoire urbaine / Urban Historical Review*, 19, 1 (juin 1990), pp. 57-64.

⁴ La présence de ces syndics, The Trustees of St-Mary's Church of Hyland d'Hochelaga, est attestée dans les procès-verbaux du Conseil municipal : AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 1^{er} septembre 1879, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

2.1 L'organisation paroissiale à Hochelaga de 1860 à 1883 : l'œuvre de la fabrique et ses marguilliers

2.1.1 Une nouvelle fabrique pour la fondation d'une nouvelle paroisse

Si, au milieu du XIX^e siècle, on a souvent incorporé les nouvelles municipalités sur les bornes territoriales des paroisses existantes qui offraient alors un cadre logique à cette opération⁵, dans le cas d'Hochelaga, c'est plutôt l'existence de « la municipalité de village » qui a précédé la création d'une paroisse autonome. En effet, les fidèles d'Hochelaga ont dû faire preuve d'une grande patience et attendre que l'évêque de Montréal, Mgr. Bourget, ait le courage de braver les messieurs de Saint-Sulpice. C'est que ceux-ci détenaient le contrôle de la vaste paroisse de Montréal qui alors recouvrait une grande partie de la superficie de l'île montréalaise. Après moult tractations, ce n'est qu'en 1865 que Mgr. Bourget obtiendra finalement de Rome le droit de démembrer la paroisse de Montréal afin de mieux répondre aux besoins religieux de la population des faubourgs qui, en dépit de leur éloignement de la cité, se voyait encore obligée de se déplacer jusqu'à l'église Notre-Dame pour célébrer l'office. En 1867, il apposera sa signature au bas du décret d'érection qui donnera officiellement naissance à la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga⁶. L'ouverture des registres de la nouvelle paroisse a lieu le 4 janvier 1868⁷, soit un peu plus de cinq ans après l'érection municipale du village d'Hochelaga.

L'obtention d'une paroisse ne se traduit toutefois pas tout de suite par une amélioration de la célébration du culte puisqu'il n'y a encore aucune église sur le territoire d'Hochelaga à la fin de la décennie 1860. Le clergé régulier y est cependant mieux établi puisque la congrégation des Sœurs du Très-Saint-Nom de Jésus et de Marie y occupe un couvent au coin des rues Ontario et Déséry depuis

⁵ Jean-Pierre Collin et Michèle Dagenais, « Évolution des enjeux politiques locaux et des pratiques municipales dans l'Île de Montréal, 1840-1950 » dans Denis Menjot et Jean-Luc Pinol, dirs. *Enjeux et expressions de la politique municipale (XIIe-XXe siècles)*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 192.

⁶ Abbé Henri Deslongchamps, *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, Montréal, Publications de l'Oeuvre des tracts, 1942, p. 2.

⁷ *Ibid.*, p. 2.

1845⁸. C'est d'ailleurs dans la chapelle de ce couvent que le premier curé de la paroisse, James Lonergan, qui cumule également les fonctions d'aumônier des Sœurs, célèbre la messe dominicale de la paroisse alors que les offices de la semaine ont lieu dans l'école du village⁹. Cette carence d'un lieu exclusivement dédié au culte dans la paroisse explique peut-être pourquoi l'avènement d'une œuvre de la fabrique a également tant tardé.

À Hochelaga, cette institution locale voit le jour en 1874 conformément à l'ordonnance épiscopale qui érige officiellement l'œuvre de la fabrique de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga¹⁰. Cette reconnaissance inscrite dans le droit canon ne doit toutefois pas nous tromper sur la dimension temporelle et profane de cette institution aux yeux des autorités civiles. Dès 1839, le Parlement votait la *Loi des paroisses et des fabriques* qui devait régir l'institution des fabriques jusqu'en 1966. Le législateur prévoyait ainsi l'ensemble des modalités entourant l'érection canonique des paroisses et le déroulement des procédures lors d'un rôle de cotisation et de répartition¹¹. *A priori* une institution directement liée à la vie religieuse, la fabrique n'en était pas moins une institution civile et séculière étroitement encadrée par l'État et assujettie à ses lois.

Le rôle traditionnel de la fabrique est d'administrer les biens mobiliers et immobiliers de la paroisse. Cette gestion repose d'abord sur le travail des marguilliers, les principaux administrateurs, avec le curé, de cette institution locale. Ceux-ci ont la charge de tenir les comptes, de confectionner le budget, de prévoir les investissements et les dépenses, de pourvoir au bon déroulement des activités cultuelles du point de vue matériel, de percevoir les arrérages de bancs ou de rentes de toutes sortes et d'intenter, s'il y a lieu, des poursuites judiciaires à l'encontre des débiteurs de la fabrique. Ils assument aussi la supervision des employés travaillant pour la fabrique tels le bedeau ou le fossoyeur. Comme

⁸ *Le Diocèse de Montréal à la fin du 10-neuvième siècle*, Montréal, Eusèbe Senécal et Fils, Imprimeurs, 1900, p. 250.

⁹ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*.

¹⁰ Abbé Henri Deslongchamps, *op. cit.*, p. 3.

¹¹ André Boucher, « La fabrique et les marguilliers » et « Le rôle joué par les marguilliers » dans Pierre Hurtubises, dir. *Le laïc dans l'Église canadienne française de 1830 à nos jours*, Montréal, Fides, 1972, pp. 147-159.

intendants de l'église, les marguilliers doivent également veiller à l'entretien des terrains et des bâtiments de la fabrique. Cela implique souvent une obligation de mise en valeur, des travaux de construction, de rénovation ou de restauration de l'église¹². Compte tenu de ses diverses attributions, la fabrique constitue une corporation qui était d'ailleurs reconnue comme telle par le *Code civil* de la province de Québec en 1866.

La fonction de marguillier à l'intérieur de cette institution locale ne saurait donc être conçue comme simplement honorifique si on prend en compte les tâches et les habiletés de gestionnaire requises. Par ailleurs, la largesse des pouvoirs des marguilliers faisait en sorte que l'on convoitait ces charges institutionnelles. Elles devenaient ainsi l'objet fréquent de luttes et de conflits entre les notables locaux se disputant des places au conseil de la fabrique. À cet égard, l'élection pour l'accessibilité aux postes de marguilliers avait généralement lieu lors d'une assemblée annuelle où, depuis 1860, tous les paroissiens étaient convoqués pour exprimer leur droit de vote¹³. À Hochelaga, c'est le 5 octobre 1874 qu'a lieu l'élection des 12 premiers marguilliers électeurs par les paroissiens¹⁴. Ces nouveaux fabriciens de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga entreront en fonction le 1er janvier de l'année suivante, soit presque 10 ans après la fondation de la paroisse. Ce sera alors pour mener à terme un projet considéré comme l'un des plus grands défis pour une paroisse de fondation récente : la construction d'une nouvelle église.

¹² Boucher, *op. cit.*, pp. 166-168.

¹³ Il est inutile de revenir ici sur les suites du *Bill des fabriques*, un épisode historique qui a donné lieu à de vives querelles puisqu'il remettait en question tout le mode d'élection des marguilliers. C'est qu'au début de la décennie 1830, la chambre d'Assemblée souhaitait par cette loi élargir le droit de vote à tous les paroissiens alors qu'aparavant, seuls les marguilliers et ceux sortis de charge pouvaient élire les nouveaux fabriciens. L'opposition du clergé et de certaines autres fractions élitaires à cette participation électorale élargie retardera jusqu'au début de la décennie 1860 toute réforme quant au mode d'élection des marguilliers. Sur cette question qui occupe tout un pan de l'historiographie, on ne mentionnera que quelques indications bibliographiques : Christian Dessureault et Christine Hudon, « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la fabrique » *Canadian Historical Review*, 80, 3 (Septembre 1999) : pp. 413-439 ; Richard Chabot, *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-38*, Montréal, Hurthubise HMH, 1975, 219 p. et Allan Greer, « L'habitant, la paroisse rurale et la politique locale au XVIIIe siècle : quelques cas dans la Vallée du Richelieu », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 47, (Sessions d'étude 1980), pp. 19-33.

¹⁴ Abbé Henri Deslongchamps, *op. cit.*, p. 3.

2.1.2 Grands propriétaires contre syndics : la construction de l'église d'Hochelaga pendant la décennie 1870

La mobilisation des nouveaux marguilliers ne réussit pas à faire démarrer le projet de construction d'une première église paroissiale à Hochelaga. Devant l'inertie de l'Archevêché de Montréal, une majorité de propriétaires du village se regroupent pour envoyer à Mgr Bourget une requête afin qu'il autorise la construction d'une église, d'une sacristie et « *autres dépendances curiales* »¹⁵. Cette supplique des propriétaires d'Hochelaga est intéressante dans la mesure où elle réunit les signatures des personnalités les plus influentes du village. C'est que, bien qu'ils représentent, comme l'atteste le secrétaire trésorier du Conseil municipal d'Hochelaga, « *la majorité des propriétaires francs tenanciers de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga, tel que constaté par le Rôle d'évaluation de la dite Municipalité* »¹⁶, c'est moins la richesse foncière qui les distingue que le monopole que plusieurs d'entre eux exercent sur les leviers du pouvoir local. Ainsi, cette demande adressée à Mgr. Bourget provient non seulement des marguilliers de la fabrique, mais elle reçoit également l'appui de la plupart des autres élites institutionnelles, soit le maire, les conseillers, les commissaires d'école et le juge de paix, qui ont joint leur voix au concert réclamant ce lieu essentiel à leur communauté. Cette intervention constitue l'exemple d'un ralliement des élites institutionnelles derrière un projet visant la promotion des intérêts du milieu. L'accroissement de la population de la municipalité d'Hochelaga posant avec de plus en plus d'acuité le problème d'une paroisse sans église, les élites institutionnelles ne pouvaient dans ce contexte marchander leur soutien à un projet considéré comme indispensable au développement futur de leur localité. Si on peut être prompt à sous-estimer ce courage « politique » de la part des élites institutionnelles, on verra plus loin que, dans les circonstances où ce geste heurtait de plein fouet des intérêts puissants à Hochelaga, la signature de cette requête n'était pas sans quelque noblesse.

¹⁵ Archives de l'Archevêché de Montréal, 5 septembre 1875, *Fonds 355.126, Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*.

¹⁶ *Ibid.*

Devant ces forces coalisées du pouvoir local, l'évêque de Montréal procède à la signature du décret autorisant la construction d'une nouvelle église dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga. Peu de temps après, en vertu du chapitre 18 des *Statuts refondus du Bas-Canada pour l'érection et la division des paroisses et autres fins dans le diocèse de Montréal*, une assemblée est organisée afin d'élire les syndics qui seront chargés de surveiller et de diriger à toutes les étapes du processus l'ensemble des travaux requis pour la construction de l'église. Le 22 mars 1876, cette élection conduit à la nomination de cinq syndics sélectionnés parmi les propriétaires résidant dans la paroisse¹⁷. Parmi eux, seulement deux syndics étaient déjà marguilliers¹⁸.

Leur première tâche consiste à évaluer le coût des travaux. Selon leurs premiers calculs, ils évaluent les sommes nécessaires pour la construction de l'église à 32 067 \$. Ce montant n'inclut cependant pas le coût de l'ornementation intérieure de l'église, des travaux qu'ils prévoient entreprendre ultérieurement. Pour financer la totalité du projet, les syndics optent pour un acte de cotisation répartissant les dépenses pour l'érection de l'église entre toutes les propriétés imposables de la paroisse sur la base du plus récent rôle d'évaluation de la municipalité. Pour devenir officielle, cette opération devait cependant recevoir l'approbation des commissaires nommés en vertu du chapitre 18 des *Statuts Refondus du Bas-Canada pour l'érection et la division des paroisses*. Ces commissaires détenaient l'autorité statutaire et légale de permettre l'avis de cotisation de tous les propriétaires de terres et d'immeubles réels situés dans la paroisse¹⁹. Vers la fin de l'année 1876, ces commissaires entérinent finalement le projet des syndics d'Hochelaga et leur accordent les autorisations nécessaires pour dresser l'acte de cotisation ou de répartition pour la construction de l'église paroissiale.

¹⁷ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*.

¹⁸ Archives de l'Archevêché de Montréal, *Cahier célébrant le Centenaire de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, p. 21, *Fonds Album de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, Pièces A-6b.

¹⁹ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*.

En dépit de la légitimité reconnue du projet, certains mécontents ne tardent pas à contester l'acte de cotisation. Les sources relatant le détail des griefs portés à l'attention des commissaires montrent toute la vigueur de la fronde. Elle vient d'abord des grandes entreprises installées depuis peu à Hochelaga. La Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, la Compagnie des Chars Urbains et la Compagnie des Moulins à coton Hudon contestent la validité et le bien-fondé des montants qu'ils devraient verser à titre de prélèvements prévus à l'acte de cotisation élaboré par les syndics²⁰. Ils invoquent notamment le statut juridique de leurs propriétés, comme appartenant à des personnes morales, pour les dispenser du paiement des taxes extraordinaires pour un projet communautaire qui, *a fortiori*, concerne avant tout les citoyens catholiques. Dans ce contexte, ces sociétés ont exigé des syndics qu'ils annulent la participation proportionnelle qui leur était échue dans le financement de la construction de l'église. Le refus des syndics de souscrire à leur demande les conduit alors à porter leur cause à l'attention des commissaires²¹.

Mais les entreprises de la municipalité n'ont pas été les seules à crier à l'injustice. Des individus, catholiques de surcroît, ont exprimé eux aussi de virulentes récriminations. Bien entendu, ces autres mécontents se recrutent surtout parmi les grands propriétaires fonciers de la municipalité. Se présentant d'emblée comme les possédants d'une richesse foncière totalisant un huitième du territoire de la paroisse, ces derniers s'opposent à l'homologation du rôle de cotisation d'abord parce que selon eux, « *le coût de l'église projetée est tout à fait disproportionné aux moyens de ceux qui d'après la loi sont obligés de contribuer à l'érection de l'église* »²². Autrement dit, ces propriétaires contestent l'évaluation faite de leur patrimoine foncier car c'est cette opération qui détermine l'ampleur de leurs efforts financiers. D'ailleurs, dans une lettre adressée aux commissaires pour l'érection civile des paroisses en date du 3 janvier 1877, ils soutiennent que les

²⁰ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*. Malheureusement, comme l'acte de cotisation originel a été jugé nul et non avenu par les commissaires et que, conséquemment, il n'a pas été conservé aux archives, on ne peut savoir la nature des montants contestés par les entreprises en cause. On peut présumer qu'ils étaient considérables compte tenu de la véhémence avec laquelle ils ont été rejetés par leurs représentants.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

montants apparaissant au rôle d'évaluation sont trop élevés par rapport aux conditions actuelles du marché. Ils ajoutent même que les estimations au rôle de cotisation souffrent d'un manque d'uniformité. D'après leurs dires, un certain nombre de propriétés sont taxées injustement. Ils terminent leur missive par une répudiation complète du travail des syndics dont les procédés sont qualifiés « *d'illégaux, imprudents et irréguliers* »²³.

À ces sévères accusations, le témoignage de l'un des syndics reconnaît le climat de dépréciation affectant le marché foncier et, donc, la surévaluation des propriétés foncières. Seulement, il relativise cette situation parce que, selon lui, la crise est beaucoup moins aiguë à Hochelaga qu'elle peut l'être à Montréal où « *les acheteurs manquent* ». Quant à l'appréciation de son travail, le syndic interrogé plaide la probité. Il fait état de la manière juste et raisonnable avec laquelle lui et ses collègues ont établi leur évaluation au rôle de cotisation. Selon lui, lorsqu'un doute subsistait quant à la valeur d'un bien foncier, les syndics n'hésitaient pas à visiter certaines propriétés avant de statuer définitivement sur leur évaluation. Au total, à ces nombreuses demandes de révision de l'acte de cotisation, les syndics opposent un refus concluant au renvoi du pourvoi jugeant, pour leur part, le rôle de répartition « *correct et légal* »²⁴.

Il ne faudrait pas se leurrer sur le caractère apparemment anecdotique de cette querelle. Au contraire, ce conflit entourant la construction de l'église illustre les clivages divisant les différentes fractions élitaires du milieu local. L'acte de cotisation, en déterminant les montants relatifs à l'effort financier que chacun des propriétaires doit fournir proportionnellement à sa richesse foncière, révèle les tensions sous-jacentes au sein des groupes sociaux les plus privilégiés. D'un côté, les élites locales et institutionnelles (syndics, maire, conseillers, commissaires, juges de paix), autant de moyens et de petits propriétaires prêts à subir une augmentation temporaire de leur fardeau fiscal pour la construction d'une église qu'ils appellent de leurs vœux parce qu'ils savent très bien que ce projet est vital

²³ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*.

²⁴ *Ibid.*

au développement de leur communauté et à la qualité de vie de leurs concitoyens. De l'autre, les grandes sociétés corporatives et plusieurs grands propriétaires fonciers qui rechignent devant la perspective d'une nouvelle imposition. Dans cette manœuvre, ces élites, détentrices du pouvoir économique au sein du milieu local, saisissent bien que c'est surtout sur elles que l'on souhaite répartir l'essentiel des coûts de la construction de l'église. La fermeté des syndics devant les compagnies d'Hochelaga demandant sans cesse une exonération de leurs cotisations est un indice du clivage qui divise, sur certaines questions, les classes supérieures. Et que dire de cette grogne des grands propriétaires fonciers contestant les prévisions des dépenses pour les travaux projetés et exhortant la fabrique à vendre l'une de ses propriétés avant de taxer les paroissiens pour la construction de l'église du village²⁵. Sur cette question, les élites institutionnelles ont une vision qui ne concorde pas avec celle des grands propriétaires et des entreprises de la municipalité. Les deux fractions élitaires s'affrontent parce que leur domination s'exerce dans deux champs sociaux différents. D'une part, les élites institutionnelles cherchent à améliorer la qualité de vie à Hochelaga afin d'attirer une population plus nombreuse et d'autre part, les élites économiques répugnent à contribuer, à même leurs avoirs et leurs investissements, à des projets liés aux ambitions des élites locales. Le contrôle sur les leviers du pouvoir local n'assurera toutefois pas aux élites institutionnelles une victoire sur des intervenants socioéconomiques avec qui, à Hochelaga, il est nécessaire de négocier avant de prendre une quelconque mesure pouvant les affecter.

Un règlement final entre les parties intervient le 7 mars 1877. Ce compromis illustre les limites du pouvoir local et les contraintes sociales et économiques auxquelles les élites institutionnelles font face. En effet, la résistance des syndics n'empêche pas la révision de l'acte de cotisation qui est finalement abrogé et la diminution de la répartition des coûts, d'un montant originel de 33 000 \$, à 21 300 \$. Les syndics ont obtenu que l'évaluation foncière demeure la même dans le nouvel acte de cotisation, mais la réduction de près de 10 000 \$ des

²⁵ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, 3 janvier 1877, *Fonds Secrétariat de la province*.

dépenses prévues représente un gain inespéré pour les grands propriétaires fonciers de la municipalité, les premiers à bénéficier d'une pareille mesure. De plus, le nouvel acte prévoit des facilités de paiement des cotisations qui sont remboursables en versements égaux sur une base annuelle dont l'échéance finale est portée à une période de cinq ans. À cela s'ajoute enfin la promesse des syndics de ne pas procéder à une nouvelle répartition avant 10 ans. Par ailleurs, les compagnies légalement incorporées sont les grandes gagnantes dans ce conflit car elles se sont vues finalement exclues de la nouvelle répartition qui repose désormais sur les seuls contribuables propriétaires²⁶.

Le 16 avril 1877, le nouvel acte de cotisation est confirmé et homologué par les commissaires pour l'érection civile des paroisses dans le Diocèse catholique romain de Montréal²⁷. Il marque à la fois la défaite des syndics et des marguilliers qui n'ont pu imposer leurs exigences face au secteur corporatif et aux grands propriétaires fonciers de la municipalité. Pour l'œuvre de la fabrique, c'est un recul qui se traduira en chiffres concrets. Dans le devis de construction, celle-ci s'engage à assumer la totalité des frais encourus pour l'érection de la façade de l'église et renonce à compléter immédiatement les travaux pour la décoration intérieure. Cette nouvelle donne financière résultant d'une répartition des coûts de construction beaucoup moins élevée que prévue entraîne un alourdissement substantiel de l'endettement de la fabrique. Cet endettement a plus que doublé entre la mise en chantier de l'église et la fin des travaux passant ainsi de 10 615,97 \$ en 1875 à 23 225,26 \$ en 1878²⁸. Si les sources sont à toutes fins utiles muettes sur le déroulement des négociations qui ont conduit à ces résultats, il est manifeste que dans le dossier de la construction de l'église à Hochelaga, les élites institutionnelles ont dû céder face aux pressions des grands propriétaires fonciers et surtout, des grandes compagnies.

²⁶ ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*.

²⁷ *Ibid.* Selon cet acte de cotisation, la somme de 21 325,02 \$ représente le total de la répartition à laquelle chaque propriétaire sera proportionnellement taxée d'un montant de 1,82 ½ \$ par 100,00 \$ courant d'évaluation de ses biens fonciers.

²⁸ Archives de l'Archevêché de Montréal, 31 décembre 1880, *Fonds 355.126, Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*.

La lecture de ces événements entourant la construction de l'église à Hochelaga démontre à quel point l'action de l'œuvre de la fabrique revêt une dimension profane et séculière. Nous sommes bien loin des missions caritatives et liturgiques qui caractérisent le travail et l'implication d'autres organismes ou associations liés à la vie paroissiale d'Hochelaga tels que le Cercle catholique, la Société Saint-Vincent-de-Paul, l'Union Saint-Pierre, les Dames-de-Sainte-Anne, la ligue du Sacré-Cœur ou encore les Enfants-de-Marie²⁹. Contrairement à ces organisations, la fabrique est un véritable *lieu* du pouvoir local dont le caractère indéniablement temporel des interventions s'inscrit dans la sphère publique. Le fait que l'État encadre l'exercice des activités de la fabrique par une législation spécifique souligne aussi l'importance qu'il accorde à cette composante de la structure du pouvoir local. Ce n'est donc pas seulement par vanité sociale que des individus souhaitent accéder à cette institution. La nature des responsabilités qui leur incombent une fois qu'ils sont élus marguilliers les investit d'un pouvoir réel, mais circonscrit, dans la conduite des affaires touchant à l'une des dimensions fondamentales de la collectivité locale.

2.2 Les officiers de justice à Hochelaga de 1860 à 1883 : juge de paix et commissaires

La professionnalisation du droit, la création de nouvelles facultés universitaires et la mise en place d'une corporation autour du Barreau nouvellement institué constituent les indices indéniables d'une modernisation de l'appareil judiciaire au milieu du XIX^e siècle. Pourtant, l'administration de la justice, au niveau local, repose encore largement sur le travail de personnes qui n'ont reçu aucune formation de juriste et qui oeuvrent au sein de deux instances spécifiques : le Tribunal des juges de paix et la Cour des commissaires.

²⁹ *Le Diocèse de Montréal à la fin du 10-neuvième siècle*, Montréal, Eusèbe Senécal et Fils, Imprimeurs, 1900, p. 244. Dans le cadre d'une étude s'intéressant aux milieux élitaires d'une collectivité locale, il aurait été intéressant d'examiner le profil social des individus ayant gravité autour de ces organisations pieuses et charitables quand on sait que cette intervention sociale de bienfaisance et de philanthropie est, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, surtout l'affaire des classes aisées. Cet oubli volontaire a été motivé par des raisons que nous avons largement exposées en introduction.

Les juges de paix étaient nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Toutefois, l'exercice de certaines charges publiques comme celle de magistrats à la Cour supérieure ou alors celle de maire du Conseil municipal, conférait d'office à leurs titulaires le statut et les pouvoirs du juge de paix. Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, on exigeait de tous les candidats une qualification foncière minimale de 1200 \$³⁰. L'accessibilité à cette fonction était donc réservée à une minorité de possédants issus de la notabilité locale³¹.

Le juge de paix avait juridiction tant en matières pénales que civiles en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par les lois fédérales et provinciales. Par exemple, dans les dossiers relevant du droit criminel, il pouvait émettre un mandat d'arrêt ou une sommation à comparaître. C'est devant lui que comparaissaient les individus accusés de délits mineurs. Il était autorisé à entendre l'affaire et à rendre un jugement. C'est également les juges de paix qui étaient chargés de juger et de condamner ceux qui avaient contrevenu aux règlements municipaux³². En matière de droit civil, le *Code de procédure civile* de 1867 reconnaissait aux juges de paix une autorité dans le règlement des litiges ayant trait au

*recouvrement des taxes d'écoles, des cotisations pour la construction ou réparation des églises, presbytères et cimetières, dommages causés par les animaux et autres matières concernant l'agriculture, différends entre maîtres et serviteurs hors des villes, salaires des matelots, réclamation des emprunteurs contre les prêteurs sur gages*³³.

Cependant, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ce tribunal populaire est de plus en plus concurrencé par l'émergence d'instances judiciaires professionnalisées telles les différentes cours municipales et le recorder qui ont été établis dans les villes d'importance³⁴. Ainsi, en 1880, sur un total de près de 2 462 juges de paix nommés, seuls 374 d'entre eux auraient reçu des plaintes et rendus

³⁰ Sylvio Normand, « Justice civile et communauté rurale au Québec, 1880-1920 », *Les Cahiers de Droit*, 25, 3 (septembre 1984), p. 590.

³¹ Dans les prochains chapitres, nous analyserons en détails le profil socioéconomique des juges de paix à Hochelaga.

³² Sylvio Normand, *loc. cit.*, p. 591.

³³ Pierre-E. Audet, *Les officiers de justice des origines de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1986, p. 85.

³⁴ Sylvio Normand, *loc. cit.*, p. 602 ; concernant le rôle et l'implication des juges de paix dans l'administration de la justice au cours de la période préindustrielle, on consultera notamment la thèse de Donald Fyson, *Criminal Justice, Civil Society and the local State : The Justices of the Peace in the district of Montreal, 1764-1830*. Thèse de Ph.D. (histoire), Université de Montréal, 1995, 465 p.

des jugements. Le recours aux juges de paix est apparemment moins fréquent en milieu urbain. Ainsi, à Montréal, au début de la décennie 1880, le volume des affaires transmises à leur tribunal s'avère si réduit qu'il n'occupe que 2,6 % des juges de paix alors en activité³⁵.

Compte tenu du fait que les institutions judiciaires de la municipalité d'Hochelaga relevaient de la juridiction du District judiciaire de Montréal, la situation devait être sensiblement la même. Nous n'avons retracé aucune nomination de juge de paix pour Hochelaga avant 1866. La faible population de ce village explique peut-être cet état de fait³⁶. Ce n'est qu'entre 1866 et 1880 que 11 juges de paix ont été nommés à Hochelaga. Le nombre de juges de paix durant les années 1870 n'augmente toutefois pas au rythme de la population du village qui se multiplie alors par cinq. N'est-ce pas là l'indice d'une désaffection qui afflige, en milieu urbain, une institution judiciaire pour laquelle l'intérêt symbolique et honorifique de la nomination l'emporte maintenant sur la véritable utilité dans le règlement des conflits locaux ? Ou bien alors la proximité d'une ville comme Montréal et la facilité d'accès à ses instances judiciaires professionnalisées comme la Cour municipale et la Cour de circuit rendent-elles simplement inutiles le maintien de ce tribunal populaire des juges de paix ?

En revanche, d'autres faits viennent nuancer cette hypothèse d'un recul des tribunaux populaires. En 1877, une centaine de propriétaires d'Hochelaga réclame du Procureur général du Québec l'établissement d'un autre tribunal du même type. Pour ces propriétaires, la création d'une Cour des commissaires à Hochelaga est nécessaire justement à cause de « *la proximité de la ville et les inconvénients qui résultent de cette proximité* »³⁷. Selon eux, loin de satisfaire les besoins en justice de la communauté locale, l'engorgement de la Cour de circuit de la cité de Montréal entraîne, avant qu'elle ne parvienne au règlement final d'un litige, des

³⁵ Sylvio Normand, *loc. cit.*, p. 602.

³⁶ ANQQ, Registre des commissions des juges de paix, 1859 à 1864, 1864 à 1867 et Index alphabétique des juges de paix classés par district, 1866 à 1880, *Fonds Secrétariat de la province*. Malheureusement pour les fins de cette étude, nous n'avons aucune précision quant à la date exacte de la nomination d'un juge de paix à son poste.

³⁷ ANQQ, Demandes de renseignements concernant l'établissement, l'organisation, l'abolition des cours des commissaires, pour les comptés d'Hochelaga, Hull, Huntingdon, 1843 à 1966, *Fonds Secrétariat de la province*.

délais tellement longs qu'ils nuisent indûment aux requérants lors de leurs réclamations. En fait, ce que les propriétaires d'Hochelaga récuse, c'est bien l'idée selon laquelle le voisinage de la ville de Montréal améliore leur propre accessibilité à la justice. Ils tiennent à l'établissement d'une cour de justice locale parce qu'ils s'estiment mal servis par l'administration de la justice montréalaise.

Ainsi, malgré la volonté initiale du législateur qui souhaitait exclure la mise sur pied d'une Cour des commissaires dans les villes de Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Montréal³⁸, on établit à quelques lieues de Montréal cette institution judiciaire que l'on destinait avant tout au monde rural. Dès 1876, de l'avis même de la centaine de propriétaires de biens-fonds d'Hochelaga ayant signé la requête pour l'établissement d'une Cour des commissaires, cette institution est nécessaire parce que la population est nombreuse « *et que les affaires qui s'y transigent sont considérables. Qu'il y a des manufactures et de riches maisons de commerce, et des travaux publics considérables se font* »³⁹. Pour les propriétaires et les commerçants d'une municipalité en forte croissance, ces précisions ne sont pas inopinées dans la mesure où la juridiction de ce tribunal portait essentiellement sur les matières ayant trait au recouvrement des dettes, lesquelles ne devaient toutefois pas excéder vingt-cinq dollars. En effet, la cour était habilitée à entendre les demandes de nature personnelle ou mobilière nées d'un contrat ou d'un quasi-contrat à l'encontre d'un défendeur résidant dans les limites de la municipalité ou lorsque la créance irrécouvrable, alors en cause, découlait d'une affaire transigée dans la localité où se situaient les assises de la cour. Les commissaires pouvaient également statuer sur les demandes de paiement de taxes municipales et se prononcer sur les actions intentées pour le recouvrement de cotisations scolaires ou paroissiales concernant les actes de répartition d'églises⁴⁰.

³⁸ Sylvio Normand, *loc. cit.*, p. 583.

³⁹ ANQQ, Demandes de renseignements concernant l'établissement, l'organisation, l'abolition des cours des commissaires, pour les comtés d'Hochelaga, Hull, Huntingdon, 1843 à 1966, *Fonds Secrétariat de la province*.

⁴⁰ Sylvio Normand, *loc. cit.*, pp. 584-585.

C'est en 1877 que le Procureur général du Québec donne enfin suite à la requête des propriétaires « *francs-tenanciers* » d'Hochelaga et nomme les sept commissaires qui présideront ce tribunal nouvellement établi⁴¹. Pour les notables de la municipalité, c'est une belle victoire. La vocation première de cette institution était d'abord de faciliter l'accessibilité des ruraux à la justice civile. Située seulement à quelques lieues de Montréal et de ses nombreuses cours de justice, Hochelaga, municipalité périurbaine, obtient néanmoins la mise sur pied de ce tribunal sous prétexte qu'elle est justement mal servie par les lieux de justice montréalais dont la lenteur des procédures impose des retards préjudiciables à la résolution de nombreuses affaires litigieuses. Mais, plus généralement, l'ajout de cette institution à la composition de la structure du pouvoir local renforce, par le caractère exécutoire de ses décisions, l'emprise des autres institutions. Les représentants des pouvoirs locaux pourront ainsi poursuivre plus facilement les débiteurs tardant à remplir leurs obligations financières envers la municipalité, la commission scolaire ou la fabrique. En définitive, à l'intérieur de cette armature du pouvoir local, le Tribunal des juges de paix et la Cour des commissaires deviennent en quelque sorte les garants de l'ordre et de la stabilité institutionnelle car ce sont les officiers de justice placés à la tête de ces institutions judiciaires qui séviront lorsque l'on contreviendra aux règlements et résolutions adoptées par les autres élites institutionnelles de la municipalité. Le pouvoir local secrète ainsi les premiers instruments de son autorité et de sa légitimité.

⁴¹ ANQQ, Demandes de renseignements concernant l'établissement, l'organisation, l'abolition des cours des commissaires, pour les comptés d'Hochelaga, Hull, Huntingdon, 1843 à 1966, *Fonds Secrétariat de la province*. Selon la loi, le personnel composant la Cour des commissaires était exempt d'une quelconque qualification foncière. Seulement, les candidats ne pouvaient exercer les métiers d'huissier, constable, aubergiste, cabaretier, hôtelier ou tenir une toute autre maison d'entretien public. En outre, on ne versait aucun émolument au commissaire qui devait s'acquitter de ses fonctions gratuitement. Sylvio Normand, *loc. cit.*, p. 584.

2.3 Éducation et organisation scolaire dans la municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883 : les syndics de l'école protestante et les commissaires de l'école catholique

2.3.1 Description du rôle et des pouvoirs des commissaires d'école et de leur secrétaire-trésorier

La fabrique, le Tribunal des juges de paix et la Cour des commissaires étaient des institutions déjà fort anciennes dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Avec les lois scolaires de 1841 et de 1845, une nouvelle institution locale émerge et prend progressivement la forme que nous lui connaissons jusqu'à aujourd'hui : la commission scolaire. Rapidement, celle-ci s'arroge une part importante des pouvoirs que le législateur a bien voulu décentraliser au niveau local. En effet, assujettis à la juridiction des districts municipaux jusqu'à leur abolition en 1845⁴², les réaménagements qui sont apportés à la *Loi scolaire* la même année consacrent définitivement l'autonomie de cette institution par rapport à l'autorité des nouvelles municipalités ou corporations de village. Désormais, il revient aux seules commissions scolaires de constituer les arrondissements d'école et de distribuer les subsides gouvernementaux, autant de responsabilités qui étaient autrefois dévolues aux défunts districts municipaux⁴³. Représentant d'une institution locale dont le mandat premier consiste à administrer et à organiser l'éducation, le commissaire dispose de pouvoirs étendus tout en s'acquittant d'une lourde responsabilité. C'est donc une charge auréolée d'un prestige certain pour celui qui, promu à ce poste, peut dorénavant réclamer en toute légitimité son titre d'élite institutionnelle.

Subordonnés à l'autorité du Surintendant de l'éducation et de ses nombreux inspecteurs, eux-mêmes fonctionnaires sous l'égide du Département de l'instruction publique, les commissaires d'école étaient tout de même investis d'un pouvoir considérable quant à l'orientation générale de la mission éducative au niveau local. Ces commissaires scolaires étaient d'abord chargés de veiller à l'organisation matérielle de la scolarisation en acquérant les terrains nécessaires et appropriés à la construction des maisons d'école. Ils devaient également s'occuper

⁴² Avec la *Loi 8 Vict.*, chap. 40.

⁴³ Andrée Dufour, *La scolarisation au Bas-Canada, 1826-1859 : une interaction État-communautés locales*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1992, p. 156.

de l'entretien régulier des bâtiments, équipements et dépendances de la municipalité scolaire⁴⁴. Pour mener à bien ces opérations, ils bénéficiaient d'un financement de l'État qui contribuait au prorata des enfants en âge de fréquenter les écoles recensées dans leur municipalité scolaire. Seulement, ces revenus ne suffisaient pas à répondre aux besoins engendrés par l'organisation de l'éducation au niveau local. La *Loi scolaire* de 1845 autorisait donc les commissaires à prélever une taxe scolaire basée sur la valeur foncière des propriétés établies sur le territoire de la municipalité scolaire. Si, concernant les décennies 1840 et 1850, la production historiographique⁴⁵ a fortement souligné les tensions et les désordres suscités dans certaines paroisses par l'imposition d'une taxe obligatoire à une population plutôt hostile, il semblerait, à la lecture de la correspondance envoyée par les commissaires au Surintendant de l'instruction publique, qu'à Hochelaga du moins, la décennie 1860 ait véritablement constitué une période beaucoup plus calme. En fait, de 1860 à 1883, les seuls problèmes rencontrés par les commissaires d'école lors du prélèvement des taxes scolaires sont survenus lorsque le rôle d'évaluation municipal de 1876, qui devait servir à déterminer le montant des taxes scolaires d'un propriétaire selon la valeur de ses biens fonciers, a été jugé nul et non avenu par le plus haut tribunal du pays⁴⁶. Il n'en fallait pas davantage pour qu'en 1877, certains propriétaires refusent d'acquitter des arrérages de taxes scolaires pour l'année 1876, arguant la nullité du rôle d'évaluation à partir duquel les sommes réclamées avaient été fixées. En janvier 1877, placés devant l'impossibilité de percevoir l'ensemble des taxes scolaires pour l'année 1876, les commissaires de la municipalité scolaire d'Hochelaga ont été dans l'obligation de recourir à l'endettement afin de poursuivre leurs activités⁴⁷. La situation se rétablit seulement lorsque la Cour de circuit de Montréal leur

⁴⁴ Jean-Pierre Charland, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 174-176.

⁴⁵ Mieux connu sous le nom de Guerre des éteignoirs, cette période a retenu l'attention de la plupart des auteurs et commentateurs s'intéressant à la mise en place du système scolaire au XIXe siècle. Cette discussion nous éloignant de notre propos, nous renverrons donc le lecteur à une étude particulièrement bien documentée en ce qui concerne l'impact des différentes lois scolaires et des réformes institutionnelles du milieu du XIXe siècle en général, sur une communauté locale : John I. Little, *State and Society in Transition : the Politics of Institutional Reform in the Eastern Townships, 1838-1852*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997, pp. 175 sq.

⁴⁶ *Corporation municipale d'Hochelaga v. Morgan et al.*, [1881] S.C.R. 1.

⁴⁷ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 26 janvier 1877, document 126, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

accorde gain de cause dans un jugement sibyllin où les magistrats arrivent à la conclusion selon laquelle le rôle d'évaluation municipal, loin de constituer un arrêté définitif, ne représente qu'une base de calcul dont la nullité ne peut entraîner automatiquement la caducité d'un rôle de perception. Les commissaires peuvent donc, en vertu de la loi, amender ce rôle de perception s'ils le jugent à propos⁴⁸. Nonobstant cet épisode, il apparaît qu'au cours de la période à l'étude, l'obligation de payer les taxes scolaires n'a pas soulevé l'ire de la population d'Hochelaga qui s'est apparemment déjà accoutumée à cette imposition progressivement entrée dans les mœurs de tout « bon contribuable ».

À ces responsabilités d'intendance et de gestion financière s'ajoute l'implication soutenue des commissaires dans la régie interne de l'école. D'abord, les commissaires préparaient les règlements et avaient l'obligation légale de visiter les écoles au moins une fois tous les six mois afin de vérifier l'applicabilité et le respect de leurs directives et de celles du Surintendant de l'Instruction publique. Ils étaient ensuite chargés d'embaucher ou de démettre les membres du personnel enseignant⁴⁹. Il leur revenait aussi la tâche d'établir le cours des études, de choisir le matériel didactique, bref de veiller à l'organisation pédagogique de toutes les catégories d'école se retrouvant sur le territoire soumis à leur juridiction. Dans les faits cependant, cette dernière responsabilité était généralement confiée à la discrétion des instituteurs, lesquels disposaient, plus souvent qu'autrement, d'un niveau d'instruction plus élevé que la plupart des commissaires les employant⁵⁰.

⁴⁸ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 10 avril 1877, document 901, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁴⁹ Jean-Pierre Charland, *op. cit.*, p. 187. Même si, dans le cadre de leur emploi, les instituteurs étaient directement placés sous la responsabilité des commissaires, certains n'hésitaient pas à outrepasser cette autorité pour communiquer directement avec le Surintendant lorsque venait le temps d'exprimer des doléances et des insatisfactions. C'est bien ce que fera l'instituteur de l'école d'Hochelaga, Jean-Baptiste Demers, quand, devant l'inertie des commissaires à régler les arrrages de salaires qu'ils lui doivent, il s'en remettra au pouvoir du Surintendant en lui adressant de multiples lettres dans lesquelles s'exprime le profond mécontentement qu'il entretient à l'égard des commissaires qui tardent à le payer : ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de Jean-Baptiste Demers, 9 juin 1880, document 853, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁵⁰ Voir notamment l'étude de Jocelyne Murray, « La scolarisation élémentaire en Mauricie (1850-1900) : esquisse de la population scolaire et des résultats de ses apprentissages », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 4 (printemps 2002), p. 576.

Pour effectuer tout ce travail, les commissaires pouvaient toutefois compter sur l'assistance d'un secrétaire-trésorier, véritable mémoire de la municipalité scolaire. En effet, étant donné que la fonction de commissaire était électorale et que plusieurs personnes pouvaient se succéder à ce poste au cours des ans, le secrétaire-trésorier assurait la continuité dans le travail administratif de la commission scolaire. À Hochelaga par exemple, depuis 1857, les commissaires d'école catholiques et les syndics de l'école dissidente renouvelèrent année après année le mandat de leur secrétaire-trésorier, Bénoni Bourbonnière, tant et si bien qu'il occupa sans interruption cette charge jusqu'en 1875 pour les premiers alors que les syndics de l'école protestante ne le remplacèrent qu'en 1879⁵¹. C'est d'ailleurs au secrétaire-trésorier que revenait la garde des livres, registres, cartes et archives de la municipalité scolaire. Enfin, ce dernier

*devait tenir les procès-verbaux des réunions, faire un recensement des enfants âgés de 5 à 15 ans et de 7 à 13 ans (inclusivement) et le transmettre au surintendant afin d'établir le montant des subventions, recevoir les sommes dues par les contribuables et donner quittance, effectuer les paiements autorisés par les commissaires, tenir les livres relatifs aux opérations financières, etc.*⁵².

On imagine très bien que la lourdeur et le sérieux des responsabilités qui incombaient au secrétaire-trésorier obligeaient les candidats aspirants à ce poste à présenter une solide feuille de route et un niveau d'instruction plutôt élevé. En témoignent à Hochelaga le statut de Bénoni Bourbonnière, notaire de profession, et l'occupation de ses deux jeunes successeurs, Joseph-Michel Côté et James Vincent fils, respectivement comptable et correspondant de métier⁵³.

Les commissaires établissaient le traitement salarial accordé au secrétaire-trésorier selon un certain pourcentage correspondant au montant total des sommes que celui-ci avait prélevées à titre de taxes scolaires. Ainsi, en mars 1876, à une rétribution annuelle de 520,00 \$ s'ajoutait, pour le secrétaire-trésorier des Commissaires d'école catholique d'Hochelaga, une somme de 280,00 \$ qui

⁵¹ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettres de la Commission scolaire catholique et du Syndic de l'école dissidente d'Hochelaga, 26 février 1872, 19 juillet 1875 et 27 octobre 1879, documents 803, 1977 et 2800, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁵² Jean-Pierre Charland, *op. cit.*, p. 193.

⁵³ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, carte d'affaire de Bénoni T. Bourbonnière, secrétaire-trésorier des Syndics scolaires d'Hochelaga, 1871, document 1053, *Fonds Ministère de l'Éducation* et Recensement du Canada, 1881.

correspondait à 3,5 % du total de 8000,00 \$ des taxes qu'il avait perçues⁵⁴. Ce mode de rémunération devait sans aucun doute inciter le secrétaire-trésorier à la plus grande diligence pour recouvrer les taxes dues à la municipalité scolaire. D'ailleurs, à cet égard, constatant les difficultés et les nombreuses démarches que ce dernier devait entreprendre pour prélever toutes taxes scolaires dues par les nombreux propriétaires résidant hors des limites de la municipalité, les Commissaires d'école catholique d'Hochelaga n'hésiteront pas à demander au Surintendant de l'instruction publique l'autorisation de majorer ce pourcentage à 7 % des fonds collectés⁵⁵.

Non élu, mais nommé par les commissaires et les syndics de l'institution scolaire, le secrétaire-trésorier ne saurait donc être considéré comme un simple employé subalterne. Il représente, avec les commissaires et les syndics élus, l'un des rouages importants de l'institution scolaire. Ses hautes responsabilités, ses qualifications et son salaire relativement élevé constituent des critères suffisants pour l'inclure de plein droit au corps des élites institutionnelles locales⁵⁶.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire convoquait l'assemblée annuelle des électeurs invités à voter pour l'élection des commissaires d'école⁵⁷. Celle-ci avait généralement lieu le premier lundi de juillet. En vertu de la *Loi scolaire* de 1846, on procédait à l'élection d'un maximum de cinq commissaires pour une commission catholique et, selon les mêmes modalités, de trois syndics pour une école dissidente. On leur confiait un mandat de trois ans. Une fois l'exercice terminé, le président de l'élection disposait d'un délai de huit jours pour transmettre au Surintendant les résultats du scrutin et les noms des commissaires

⁵⁴ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 3 mars 1876, document 489, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁵⁵ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 19 août 1876, document 2053, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁵⁶ S'il recevait un traitement différentiel lors de notre analyse socioéconomique des élites institutionnelles, ce n'est pas pour des raisons sociologiques mais bien pour des raisons méthodologiques, lesquelles nous interdisaient d'inclure cette figure du pouvoir local parmi les autres membres du personnel élitaire qui sont pour leur part élus à la pluralité des suffrages exprimés.

⁵⁷ Pour être habilité à voter, il fallait être sujet britannique, âgé de 21 et plus, avoir acquitté ses taxes scolaires et résider à l'intérieur des limites de la municipalité scolaire depuis au moins un an. C'est seulement à partir de 1882 qu'on lèvera cette dernière obligation et que, pour exercer son droit de vote, seule la possession d'une propriété au sein de la commission scolaire sera exigée : Jean-Pierre Charland, *op. cit.*, pp. 178-179.

qui avaient alors été élus⁵⁸. L'éligibilité à cette fonction n'était pas sans conditions. Il fallait d'abord être de sexe masculin, résider à l'intérieur des limites de la municipalité scolaire et posséder des propriétés d'une valeur égale ou supérieure à 400,00 \$⁵⁹. Par ailleurs, un commissaire ne pouvait occuper les fonctions professionnelles d'instituteur. Quant aux ministres du culte, catholiques ou protestants, alors que la *Loi scolaire* de 1845 les nommait d'office commissaires, les remaniements apportés à cette même loi en 1846 les soumettront désormais à la volonté souveraine des électeurs. Peu de temps après cependant, des concessions leur seront accordées puisqu'en 1849, les derniers amendements à la *Loi scolaire* les dispenseront de rencontrer les objectifs d'une quelconque qualification foncière⁶⁰.

Néanmoins, parmi les ministres du culte, ils sont très peu nombreux ceux qui ont brigué officiellement le poste de commissaire ou de syndic d'école. À Hochelaga, de 1860 à 1883, le curé Dugas est le seul membre du clergé élu commissaire d'école catholique en 1877⁶¹. D'ailleurs, ce dernier ne complètera même pas son mandat de trois ans puisqu'il est remplacé dès 1879⁶². L'apparent manque d'intérêt du clergé d'Hochelaga pour le poste de commissaire ne signifie pas indifférence et détachement envers la chose scolaire, loin s'en faut. Quand, au XIX^e siècle, on connaît la sensibilité du clergé catholique en ce qui a trait aux questions éducatives et l'opiniâtreté qu'il a manifestée pour conserver ses prérogatives dans les matières scolaires, cette conclusion serait bien audacieuse.

⁵⁸ L'essentiel de la correspondance que la municipalité scolaire d'Hochelaga a fait parvenir au Surintendant de l'instruction publique est constitué justement de ces lettres qui comportent le nom de ceux qui ont été élus commissaires ou syndics lors de ces assemblées annuelles. C'est d'ailleurs en dépouillant cette source que nous avons pu repérer et identifier les individus appartenant à cette élite institutionnelle chargée de l'organisation scolaire au niveau local.

⁵⁹ Jean-Pierre Charland, *op. cit.*, p. 183. À Hochelaga, un commissaire d'école catholique, Adolphe Durand, et un syndic de l'école dissidente, Samuel Kerr, ont dû démissionner de leur charge parce qu'ils n'ont pu se conformer à ces dispositions. Dans le cas du premier, c'est un déménagement à Montréal qui a motivé le dépôt de sa démission alors que, pour le second, c'est la vente d'une propriété qui a entraîné sa disqualification foncière comme syndic. ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de Adolphe Durand signifiant sa résignation et lettre du secrétaire-trésorier du Syndic de l'école dissidente d'Hochelaga, 23 octobre 1872 et 7 mars 1871, documents 3266 et 1053, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁶⁰ Jean-Pierre Charland, *op. cit.*, p. 183.

⁶¹ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 9 juillet 1877, document 2201, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁶² ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 7 juillet 1879, document 1237, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

Jamais l'Église n'aurait abdiqué un droit de regard sur les affaires qu'elle considérait comme la concernant de plein droit. À titre d'exemple, en 1875, bien avant d'être élu commissaire, le curé Dugas ne se gênait pas pour critiquer, directement auprès des inspecteurs du Surintendant de l'Instruction publique, la gestion désastreuse que, selon lui, les commissaires faisaient des fonds destinés à l'éducation⁶³. Toutefois, dans les décennies 1860 et 1870, après de nombreuses années de luttes qui ont opposé, dans plusieurs paroisses, le curé aux administrateurs laïques, le clergé a peut-être tout simplement voulu tempérer ses velléités de conquête dans cette sphère de la scène locale pour ne conserver qu'un pouvoir d'influence sur l'action des élites de l'institution scolaire⁶⁴.

2.3.2 Le travail des syndics de l'école dissidente et des commissaires d'école catholique : conflits et difficultés rencontrés dans l'accomplissement d'une mission éducative

Si, pour plusieurs, L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 est le document législatif qui consacre l'existence du régime confédératif canadien, il faut rappeler que ce texte de loi confirme également le principe de « confessionnalité » des écoles dont l'existence remonte aux premières lois scolaires de la décennie 1840⁶⁵. En effet, à cette époque, le clergé tant catholique que protestant avait obtenu, appuyé dans sa démarche par une coalition de députés de la Chambre, que, lorsque le nombre le justifiait, les habitants d'une minorité religieuse, protestante ou catholique aient droit à des écoles confessionnelles en fonction de leur religion. Voilà pourquoi, à Hochelaga, on retrouve dès 1860, avant même l'enchâssement de ce droit dans la constitution de 1867, la présence d'une école dite dissidente parce qu'elle regroupe des élèves issus de la minorité protestante.

⁶³ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre du curé L.M. Dugas, 1875, document 430, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁶⁴ Jean-Pierre Charland, *op. cit.* pp. 208-209.

⁶⁵ Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, p. 35. D'ailleurs, on se souviendra qu'au Québec, la déconfessionnalisation des écoles en vertu d'un amendement constitutionnel est toute récente.

Sur le territoire de la municipalité scolaire d'Hochelaga ont donc coexisté des écoles confessionnelles à l'image d'une population qui, majoritairement catholique, comptait malgré tout une importante communauté protestante⁶⁶. Située sur la rue Sainte-Marie, l'école protestante occupait un terrain dont le titre de propriété avait été finalement cédé par les commissaires d'école catholique en 1865⁶⁷. À l'instar de la majorité catholique, l'organisation scolaire chez les protestants était placée sous la gouverne d'un syndic. En revanche, à la différence de la commission scolaire, celui-ci n'était composé que de trois membres dont la durée du mandat était de trois ans. Chaque année, une assemblée réunissant tous les électeurs contribuables protestants avait lieu au mois de juillet lorsque la charge d'un syndic qui avait complété son mandat était en jeu. Les sources sont très peu loquaces quant à la façon avec laquelle les syndics de l'école dissidente d'Hochelaga ont pu mener à bien leur action éducative⁶⁸. Toutefois, il semblerait qu'ils aient pu bénéficier de la relative aisance financière de leur communauté puisqu'en 1879, le rapport du secrétaire-trésorier sortant fait état, pour la municipalité scolaire dissidente d'Hochelaga, d'un surplus confortable de 1140,00 \$⁶⁹.

Entre 1860 et 1883, loin de dégager des surplus budgétaires, la commission scolaire catholique d'Hochelaga doit recourir de manière répétée au crédit et à l'endettement. En 1876, la situation est si précaire que François-Xavier Mousseau, alors président des commissaires, ne peut s'empêcher d'écrire au Surintendant pour lui demander l'autorisation d'emprunter 2000,00 \$: « *Les affaires de la municipalité [cf. la municipalité scolaire] sont dans un bien mauvais état, nous sommes menacés de poursuites en cour, et tous ces retards nous mettent dans*

⁶⁶ Dans les sections du premier chapitre qui s'attardent aux caractéristiques démographiques de la population d'Hochelaga, nous n'avons pas traité des questions d'appartenance religieuse parce qu'elles auraient alourdi inutilement notre propos. Néanmoins, et même si la mesure n'est qu'approximative, on pourra juger de l'importance de la communauté protestante au nombre d'Écossais, d'Anglais, voire même d'Irlandais que l'on recense à Hochelaga au cours de notre période d'étude.

⁶⁷ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, extraits des procès-verbaux de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 1865, document 438, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁶⁸ Pour l'essentiel, la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique concerne les résultats des élections au poste de syndic, informations que, pour se conformer à la loi, les syndics de l'école dissidente devaient obligatoirement transmettre au Surintendant.

⁶⁹ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, rapport du secrétaire-trésorier sortant, 14 juillet 1879, document 2048, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

l'embarras »⁷⁰. Cette demande, commandée par l'urgence d'un échéancier transgressé, n'était pourtant pas la première. En fait, les problèmes financiers de la commission scolaire catholique ont débuté en 1875 au moment où une véritable saga s'amorçait autour de la construction d'une nouvelle école. À l'époque, le président des commissaires, Jean-Damien Rolland⁷¹, était tout à fait réfractaire à l'idée d'ériger la nouvelle maison d'école projetée sur l'actuel emplacement possédé par les commissaires d'école. Son souhait était plutôt d'aliéner ce terrain afin d'en acquérir un plus vaste où il serait possible d'en construire une plus grande. Selon lui, les coûts relatifs à ce chantier se situeraient entre huit ou 10 milles dollars. Pour acheter le terrain et effectuer les travaux nécessaires, la municipalité scolaire se verrait donc dans l'obligation d'emprunter une somme de 8000,00 \$ dont le remboursement pourrait s'échelonner sur une période de 10 ans⁷². Toutefois, les ambitions du commissaire et du conseiller Rolland ne tardent pas à soulever l'opposition et ce, à l'intérieur même de la commission scolaire. En effet, deux commissaires contestent ce projet qu'ils jugent onéreux pour les contribuables et inutile considérant l'excellente localisation du terrain dont ils sont déjà propriétaires. Leur intervention directement auprès du Surintendant amène même ce dernier à désigner un inspecteur afin qu'il fasse enquête. Considérant ces critiques et plaçant tous ses espoirs dans la construction prochaine d'un collège commercial, le commissaire Rolland recule et accepte finalement que l'on construise la nouvelle maison d'école sur le terrain déjà possédé par la commission scolaire⁷³. En dépit de ce compromis, cela n'empêche pas la commission scolaire d'entrer dans une spirale d'endettement qui ne se résorbera pas sans mal.

⁷⁰ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 8 août 1876, document 1736, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁷¹ Il n'est pas inutile de souligner que, parallèlement à sa charge de commissaire d'école, Jean-Damien Rolland était également conseiller municipal.

⁷² ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de Jean-Damien Rolland, 3 mai 1875, document 430, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁷³ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, extraits des minutes des procédés des commissaires d'école d'Hochelaga, 25 mai 1875, document 430, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

En effet, quelques mois seulement après avoir lancé le chantier en 1875, les commissaires réclament déjà au Surintendant l'autorisation d'emprunter 3500,00 \$ supplémentaires étant donné l'impossibilité à cause « *de la crise de cette époque* », de percevoir les taxes scolaires de cette année, ce qui avait entraîné pour les commissaires un manque à gagner s'élevant à 4319,47 \$⁷⁴. Un an plus tard, les finances de la commission scolaire ne sont toujours pas équilibrées. En juillet 1876, le nouveau président des commissaires, le Dr. François-Xavier Mousseau se veut d'abord rassurant. Dans sa requête adressée au Surintendant, il précise que sa demande d'emprunt par hypothèque ne concerne que le règlement de « *petites dettes* » que la construction de la maison d'école a fait contracter. Au mois d'août toutefois, son appréciation de la situation financière de la commission est tout autre. Jugeant que les affaires de la municipalité scolaire sont maintenant dans « *un bien mauvais état* », il demande, au nom des commissaires, l'autorisation d'emprunter 2000,00 \$⁷⁵. Était-ce un euphémisme que de parler à ce moment de « *petites dettes* » ? Toujours est-il qu'en 1877, les difficultés financières de la commission scolaire catholique s'aggravent. La contestation devant les tribunaux du rôle d'évaluation municipal a suspendu l'opération de perception des taxes scolaires obligeant ainsi les commissaires à emprunter 7761,00 \$ additionnels pour consolider leur dette⁷⁶. Si, parvenu au terme de l'année 1879, l'achèvement des travaux de construction, l'embauche de nouveaux instituteurs et la demande faite au Surintendant de l'Instruction publique pour qu'il recommande l'école du village au titre d'académie⁷⁷ font oublier un moment les comptes en souffrance, le bilan comptable de la commission scolaire n'est toujours pas redressé. Au début de la décennie 1880, le fardeau de la dette accumulée s'élève ainsi à 9210,00 \$. À nouveau, pour les commissaires alors en poste, la seule solution passe par l'emprunt d'une somme de 8000,00 \$, laquelle

⁷⁴ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelega, 21 octobre 1875, document 2564, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁷⁵ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelega, 8 août 1876, document 1736, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁷⁶ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelega, 20 novembre 1877, document 126, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁷⁷ Ce statut était accordé aux écoles qui dispensaient, en plus de l'enseignement élémentaire, un cours supérieur où on y approfondissait les connaissances en sciences (mathématiques, physique et chimie), en histoire, en littérature et parfois en latin : Jocelyne Murray, *loc. cit.*, p. 576.

permettrait de ne pas « *hausser les taxes qui sont déjà très élevées* »⁷⁸. Les investissements consentis pour la construction d'une nouvelle maison d'école en 1875 ont ainsi fragilisé pour longtemps les assises financières de la Commission scolaire catholique et ont compliqué considérablement le travail des commissaires. Malgré cela, peu de temps après l'adoption du règlement 39 qui reconnaît l'annexion de la municipalité à la ville de Montréal en 1883, le secrétaire-trésorier pourra enfin déclarer, fort d'un surplus de 1500,00 \$: « *la position financière de cette municipalité scolaire est dans un état des plus satisfaisants* »⁷⁹. Cependant, les commissaires prennent alors la décision de construire une nouvelle école, puisque l'ancienne, surpeuplée, comptait déjà plus de 500 élèves. À cette fin, ils réclament l'accord du Surintendant pour emprunter 12 000,00 \$⁸⁰. En 1885, on apprend finalement l'emprunt de 7000,00 \$ additionnels pour terminer les travaux⁸¹.

Considérant l'administration de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga au cours de ces années, doit-on blâmer la gestion et les décisions qui ont été prises par les commissaires scolaires durant cette période ? Circonstance atténuante, ces commissaires ont dû constamment composer avec le sous-financement chronique de l'organisation scolaire. Ainsi, tandis que les syndics de l'école dissidente pouvaient compter sur des revenus de taxation élevés, liés à la richesse foncière supérieure de leur communauté, pour fournir des services à beaucoup moins d'enfants, les commissaires de l'école catholique devaient s'appuyer sur des ressources limitées pour répondre à des besoins éducationnels sans cesse croissants découlant de l'augmentation démographique. La commission scolaire catholique s'appuyait effectivement sur les maigres revenus des petits propriétaires et de nombreux locataires catholiques souvent incapables de s'acquitter de leurs obligations scolaires. À une époque où l'engagement de

⁷⁸ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre du secrétaire-trésorier de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 13 mai 1881, document 729, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁷⁹ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre du secrétaire-trésorier de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 13 octobre 1883, document 1261, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 1885, document 1261, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

l'État dans le financement du réseau scolaire était plutôt parcimonieux, ces revenus tirés de l'imposition d'une taxe scolaire étaient de première importance pour boucler le budget de la commission scolaire. Il serait donc injuste de censurer ces commissaires sous prétexte qu'ils auraient sciemment endetté la Commission scolaire qu'ils dirigeaient. En 1875, dans le contexte d'un manque de ressources et de difficultés financières, la construction d'une nouvelle maison d'école n'en était pas moins indispensable à une population promise à une forte croissance au cours de la décennie 1870. Si, à ce moment, le projet plus ambitieux du conseiller et commissaire Jean-Damien Rolland a été vivement critiqué, sa volonté manifeste d'améliorer l'organisation scolaire et l'offre de services à Hochelaga semblait bien réelle. Certes, de la part d'un conseiller municipal, cette manœuvre n'était peut-être pas désintéressée. Mais peut-on reprocher à une élite institutionnelle de faire la promotion des intérêts et de favoriser le développement du milieu local duquel elle tire pouvoir, influence et prestige ? Chargés de l'organisation scolaire, les syndics et les commissaires d'école ont participé, à l'instar des autres élites institutionnelles locales, à la structuration d'un espace et d'un milieu de vie cohérent doté des services et des attraits sans lesquels une collectivité nouvelle ne pouvait s'épanouir.

2.4 L'appareil municipal à Hochelaga de 1870 à 1883 : l'institution, le personnel et les champs d'action

2.4.1 *Fonctionnement et rouages d'une institution emblématique du pouvoir local*

« *Jacques-Cartier offrant la croix au chef sauvage Donacona* », cette représentation suscite l'enthousiasme du maire et des conseillers qui viennent d'adopter là le nouveau sceau légal du Conseil municipal d'Hochelaga. L'année suivante, le Conseil fait l'achat d'une pierre d'inscription avec lettres en or pour placer devant la « maison » du Conseil municipal dont on achève la construction⁸². Banales et insignifiantes en apparence, ces décisions n'en demeurent pas moins pourvues d'un caractère hautement symbolique. Au milieu de la décennie 1870, environ six ans après la formation du premier Conseil municipal, ce choix d'une

⁸² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 juin 1876 et du 6 juin 1877, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

iconographie propre à l'institution municipale et l'identification formelle d'un lieu pour les réunions du Conseil reflètent la conscience du maire et des conseillers municipaux d'être les principaux dépositaires d'une autorité légitime dont ils exercent les pouvoirs. Mais plus encore, ces signes, qui sont autant de symboles régaliens, soulignent l'indépendance et la consolidation d'une institution récente dont les prérogatives sont parmi les plus emblématiques du pouvoir local. Ce pouvoir municipal tout récent confère d'ailleurs à ses détenteurs une position privilégiée parmi les élites institutionnelles locales.

La mise en place de l'institution municipale est concomitante de celle des commissions scolaires. Ces deux institutions naissent au cours de la décennie 1840, peu après l'*Acte d'union*. Ainsi, c'est avec les lois de 1840, 1845, 1847 et surtout, 1855, qu'émerge peu à peu un réseau décentralisé d'institutions municipales⁸³. Toutefois, pendant la décennie 1840, le législateur avait pris grand soin de subordonner étroitement le nouveau régime municipal au gouvernement central. Ce n'est qu'avec l'*Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada* de 1855 qu'on en vient à un réel partage des responsabilités et ce, même si les municipalités ne sont pas des gouvernements puisqu'elles ne bénéficient pas d'une véritable autonomie constitutionnelle⁸⁴.

Au XIX^e siècle, l'île de Montréal est d'abord divisée en deux grandes municipalités de comté : Jacques-Cartier à l'Ouest et Hochelaga à l'Est. Montréal, une cité municipale qui possède sa propre charte est totalement indépendante de ces deux municipalités de comté qui regroupent cependant la quinzaine d'autres municipalités locales⁸⁵. Selon la loi, les limites des municipalités de comté comprennent des municipalités de campagne, de village ou de ville. Les habitants de ces municipalités peuvent former une corporation ou un corps politique reconnu⁸⁶. Cependant, l'érection d'une municipalité de village ne peut s'effectuer que lorsqu'une municipalité de campagne regroupe, sur l'une des parties de son

⁸³ Jean-Pierre Collin, *Pouvoir municipal et enjeux politiques locaux dans la paroisse de Montréal de 1871 à 1921*, Mémoire de M.A. (Science politique), Université du Québec à Montréal, 1982, p. 23.

⁸⁴ Jean-Pierre Collin et Michèle Dagenais, « Évolution des enjeux politiques... », *op. cit.*, p. 194.

⁸⁵ *Ibid.*, pp. 197-198.

⁸⁶ *Code municipal de la province de Québec*, Québec, C.F. Langlois, Imprimeur de la reine, c1873, article 3, p. 3.

territoire, au moins 40 maisons habitées dans une étendue qui n'excède toutefois pas 60 arpents⁸⁷. Pour sa part, Hochelaga est incorporée en municipalité de village en 1863. Situé à l'est de l'île de Montréal, ce village fait partie de la municipalité de comté du même nom dont elle accueille d'ailleurs le Conseil⁸⁸. Avec les villages de Saint-Jean-Baptiste et de Côte-des-Neiges, Hochelaga est la seule municipalité de village à être incorporée dans la région montréalaise au cours de la première moitié de la décennie 1860. En revanche, après 1865, la création de ces municipalités se multipliera lorsque Mgr Bourget décidera de procéder au démembrement de la paroisse de Montréal et qu'elles se constitueront sur les frontières correspondantes des paroisses nouvellement fondées. Entre 1870 et 1899, 17 de ces municipalités de village seront formées sur les bases de ce découpage paroissial⁸⁹.

Fait étrange, Hochelaga, dont l'incorporation en municipalité de village remonte pourtant à 1863, ne semble pas se doter d'un Conseil municipal avant 1870. En effet, c'est seulement dans les premiers jours de janvier de cette même année que sont élus les sept conseillers municipaux qui doivent légalement composer la Corporation municipale, si l'on reprend la terminologie en vigueur à l'époque⁹⁰. Le *Code municipal* précisant que c'est lors de la constitution du premier Conseil municipal que sept conseillers sont élus, il nous apparaissait logique de penser qu'il n'y a pas eu de Conseil avant cette date sachant aussi qu'aucun procès-verbal antérieur à cette époque n'a été retrouvé⁹¹. Concernant ce *Code municipal*, c'est d'ailleurs sous ses dispositions législatives que le fonctionnement du Conseil municipal était placé.

⁸⁷ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 51, p. 19.

⁸⁸ À cet égard, la décision des édiles d'Hochelaga de construire un bâtiment pour abriter une nouvelle salle du Conseil a été grandement influencée par la crainte de perdre le titre de chef-lieu du comté dans l'éventualité où ils n'auraient pas proposé des infrastructures adéquates : AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 12 février 1877, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁸⁹ Jean-Pierre Collin, « Pouvoir municipal... », *op. cit.*, p. 46.

⁹⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 10 janvier 1870, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*. Il s'agirait donc de la première séance du Conseil municipal de la municipalité.

⁹¹ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 279, p. 64. Les procès-verbaux du fonds de la ville d'Hochelaga conservés aux Archives de la ville de Montréal commencent à partir de l'année 1870.

À la direction de l'institution municipale, on retrouvait donc un Conseil ou une Corporation municipale formé de sept conseillers. Des élections avaient lieu annuellement afin d'élire ces conseillers. Toutefois, exception faite des élections précédant la constitution du premier Conseil municipal visant à choisir sept conseillers, ce n'était pas tous les sièges de conseillers qui étaient soumis au vote lors du scrutin de l'année suivante. Ainsi, la première année suivant cette élection, c'était les sièges de deux conseillers qui étaient en jeu. L'année d'après, on procédait au renouvellement de deux autres charges de conseillers tandis qu'à la même date l'année ultérieure, c'était enfin les sièges des trois derniers conseillers qui étaient soumis au processus électif. Le mandat des conseillers étant de trois ans, il fallait donc déterminer les sièges des premiers conseillers devant briguer la confiance des électeurs. Pour ce faire, le Conseil municipal organisait un tirage au sort qui avait généralement lieu au mois de décembre, soit quelque temps seulement avant la première élection générale annuelle qui se tenait en janvier⁹². Élaborées par le législateur, les modalités de ce mode d'élection assuraient une certaine continuité dans l'exercice du pouvoir puisque tous les conseillers municipaux n'avaient pas à risquer leur siège au même moment. Les nouveaux conseillers pouvaient ainsi compter sur l'expérience des plus anciens. Par ailleurs, ce système de rotation permettait-il un accès plus large à la fonction de conseillers ? A-t-il empêché la formation de coalitions ou de dynasties de conseillers cumulant les mandats ? À ces questions, l'analyse du personnel élitaire de l'appareil municipal montrera dans le prochain chapitre qu'il n'en est rien. À la tête de l'institution municipale, la continuité dans l'exercice du pouvoir est assurée *de facto* par la longévité électorale d'une équipe dirigeante qui, à l'intérieur même de ses rangs, ne fait que très peu de place au renouvellement de ses effectifs. À chaque élection annuelle, ceux qui arrivent au Conseil présentent étrangement le même profil que ceux qui sont déjà en poste.

Les conditions d'éligibilité ne favorisaient pas outre mesure la diversité et l'élargissement du bassin de candidats potentiels. D'abord, les citoyens exerçant les métiers d'aubergiste, d'hôtelier ou tout autre maître d'une maison d'entretien

⁹² *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 279, p. 64.

public étaient exclus d'office. De plus, le caractère ouvertement laïque de l'institution municipale écartait d'emblée les ministres du culte ou les autres membres d'une œuvre sacrée⁹³. Par ailleurs, pour exercer la charge de conseiller municipal, il fallait également être domicilié ou tenir une place d'affaires à l'intérieur des limites de la municipalité⁹⁴. C'est là une distinction importante du Code quant à son applicabilité pour une municipalité comme Hochelaga où il n'est pas rare de retrouver des individus y faisant affaire mais ayant néanmoins leur lieu de résidence dans la métropole voisine. À cet égard, la proportion de propriétaires résidants au sein du Conseil municipal constitue une variable intéressante à considérer car le fait de résider au village même peut influencer grandement les décisions d'un élu. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, commerce ou résidence, ne pouvait être nommé membre du conseil celui qui, à Hochelaga, ne possédait pas « *en son nom ou au nom et pour le profit de sa femme, comme propriétaire des biens-fonds de la valeur de 400 \$ au moins* »⁹⁵. Beaucoup moins élevé qu'à Montréal où on exigeait des futurs candidats au poste de conseiller municipal une qualification foncière minimale de 4000,00 \$ en biens-fonds⁹⁶, ce cens d'éligibilité n'en demeurait pas moins considérable pour plusieurs habitants d'Hochelaga dont les revenus modestes ne leur permettaient même pas d'accéder à la propriété. Outre ces critères d'éligibilité pour les aspirants conseillers, ceux qui étaient appelés à voter devaient également présenter certaines garanties dont les caractéristiques nous rappellent qu'à l'époque subsistait toujours un cens électoral. En effet, selon les dispositions du Code, était électeur municipal tout homme majeur, sujet de sa Majesté et possédant, dans les limites de la municipalité où il exerçait son droit de vote, un terrain d'une valeur supérieure ou égale à 50,00 \$. Les suffrages des locataires n'en étaient pas exclus pour autant. Seulement, qu'ils soient métayers sur une ferme ou locataires, ils devaient déboursier pour leur location un montant annuel d'au moins 20,00 \$ en plus d'avoir acquitté la totalité

⁹³ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 203, p. 50.

⁹⁴ *Ibid.*, article 204, p. 50.

⁹⁵ *Ibid.*, article 283, p. 65.

⁹⁶ Christine Simard, *Le personnel politique municipal de Montréal, 1881-1912 : espace urbain, richesse et propriété foncière*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1997, p. 6.

de leurs taxes scolaires ou municipales⁹⁷. Il était donc plus facile de voter pour un conseiller que d'espérer se porter candidat.

C'est une fois passée l'élection générale annuelle du mois de janvier que les conseillers municipaux réunis lors de la première séance du Conseil décidaient lequel, parmi eux, allait être nommé maire de la municipalité de village⁹⁸. Ainsi, s'ajoutant à l'absence de partis politiques sur la scène locale, les règles de la démocratie municipale ne prévoyaient pas alors l'élection du maire au suffrage direct. Ce dernier était tout simplement coopté par les conseillers à la suite d'une entente ou d'un consensus. À Hochelaga, pareille règle n'est sûrement pas étrangère au fait que seulement quatre maires différents ont occupé le siège de premier conseiller entre 1870 et l'annexion de la ville en 1883⁹⁹. L'expérience des affaires municipales ou tout simplement la force des habitudes inclinaient peut-être les conseillers à désigner année après année le même conseiller réélu qui avait occupé le fauteuil de maire l'année précédente. En témoigne le cas de Joseph Gauthier, maire depuis 1872, remplacé au début de 1876 non pas parce que les conseillers en ont disposé ainsi mais bien parce qu'il décide lui-même de démissionner de cette charge pour occuper le siège de simple conseiller tout en acceptant cependant de demeurer le substitut du maire dans l'avenir¹⁰⁰. De même pour son successeur, Jean-Damien Rolland qui, après trois ans à la mairie, cède gracieusement sa place à Raymond Préfontaine. Le Conseil, acceptant avec regrets le refus qu'il oppose à l'honneur d'une réélection comme maire, s'entend d'ailleurs pour témoigner « *d'un homme qui a eu le patriotisme, l'énergie et le courage d'entreprendre et de mener à bonne fin des travaux qui ont comme transformé Hochelaga et dont nous avons droit de nous enorgueillir* »¹⁰¹. Inutile d'ajouter qu'après cet éloge panégyrique, Rolland n'ait pas eu à rougir de recouvrer ses anciennes fonctions d'humble conseiller.

⁹⁷ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article, p. 67.

⁹⁸ *Ibid.*, article 330, p. 75.

⁹⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, 10 janvier 1870 au 19 décembre 1883, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 17 janvier 1876, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 27 janvier 1879, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

L'essentiel du travail de cette élite institutionnelle consistait à participer aux séances du Conseil municipal. À Hochelaga, dans la première moitié de la décennie 1870, en l'absence d'un hôtel de ville ou d'une maison municipale, la salle du Conseil était située dans un appartement loué à un citoyen du village¹⁰². Devant les inconvénients que représentait pour le fonctionnement de l'institution municipale cette localisation de fortune, les conseillers ne tardent pas à discuter de l'utilité et de la pertinence de construire un bâtiment exclusivement dédié aux besoins de la municipalité. Celui-ci, situé aux 55, 57 et 59 de la rue Déséry, est officiellement inauguré en 1877¹⁰³.

Règle générale, des séances du Conseil municipal avaient lieu deux fois par mois. Toutefois, lorsque des décisions d'importance devaient être prises, comme lors de l'annexion d'Hochelaga, la fréquence des assemblées pouvait augmenter. Lors de ces réunions, les citoyens étaient conviés à assister aux délibérations des conseillers et du maire. Pour adopter une résolution, ces derniers devaient obtenir un quorum composé d'un minimum de quatre conseillers¹⁰⁴. À Hochelaga, l'observation de cette règle occasionnait des reports fréquents des assemblées du Conseil faute d'atteindre le quorum nécessaire à l'ouverture des procédures. En effet, l'absentéisme chez les conseillers municipaux d'Hochelaga semblait un problème endémique. Elles étaient rarissimes les séances du Conseil où les sept conseillers municipaux étaient réunis. Tour à tour, les élus s'autorisaient à manquer l'une ou l'autre des séances. En 1871, pour James Vincent, c'est même une habitude qui, après deux longs mois, entraîne sa destitution du Conseil¹⁰⁵. Cependant, à la décharge des conseillers municipaux, ceux-ci ne touchaient aucune rétribution de quelque nature que ce soit pour servir leurs concitoyens¹⁰⁶. Ainsi, pour plusieurs, l'exercice de la charge de conseiller municipal était une

¹⁰² En 1875, pour loger le Conseil municipal dans l'une de ses propriétés, Olivier Robert recevra une somme annuelle de 220,00 \$ en plus de bénéficier d'un congé de taxes municipales : AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séances du 11 mars 1872, du 1er février 1875, du 1er mars 1875, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 17 octobre 1877, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁴ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 289, p. 66.

¹⁰⁵ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 6 mars 1871, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁶ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 113, p. 32.

activité parallèle à l'occupation d'un métier ou d'une profession leur permettant de gagner leur vie. Ajoutons qu'à Montréal même, dans le dernier quart du XIX^e siècle, la professionnalisation du personnel politique de l'appareil municipal est à peine amorcée. Dans ce contexte, l'assiduité intermittente des conseillers municipaux à Hochelaga est donc tout à fait compréhensible.

C'est bien ce qui concourt à rendre le travail du secrétaire-trésorier du Conseil si indispensable. À Hochelaga, c'est lui le « haut fonctionnaire » de l'institution municipale. Nommé par le Conseil, il représente la permanence et la mémoire de l'institution ainsi que le garant des règles présidant à son bon fonctionnement. C'est d'abord lui qui est préposé à la garde du bureau, des archives et des autres documents qui sont la propriété de la corporation : rôles d'évaluation, règlements municipaux, soumissions, avis publics, etc. Il assiste à toutes les séances du Conseil municipal où il est chargé de dresser les procès-verbaux¹⁰⁷. Connaissant les subtilités du *Code municipal*, face à des conseillers municipaux néophytes en la matière, c'est lui qui veille au décorum et au respect des procédures et des règles établies. Il est également responsable des finances et de la préparation du budget de la municipalité. À ce chapitre, c'est enfin lui qui s'occupe de la tenue des livres de comptes et de la perception des taxes municipales¹⁰⁸. Avec de telles responsabilités tant au niveau légal que financier, on comprend plus aisément pourquoi le secrétaire-trésorier doit fournir les noms de deux personnes pouvant le cautionner¹⁰⁹.

À Hochelaga, au nombre de trois, les différents titulaires à se succéder à cette charge entre 1870 et 1883 ne sont pas très nombreux. Le premier, Jean-Baptiste Morin, occupe le poste de 1870 à 1873. Hochelaga n'étant encore à cette époque qu'une petite bourgade, ses émoluments de 50,00 \$ par année reflètent alors l'envergure et les capacités financières de l'institution municipale¹¹⁰. Son

¹⁰⁷ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, articles 142 et 157, p. 37 et p. 40.

¹⁰⁸ *Ibid.*, articles 159 et 162, pp. 40-41.

¹⁰⁹ *Ibid.*, articles 146 et 147, p. 38.

¹¹⁰ Lorsqu'il sera reconduit dans sa charge aux mêmes conditions en 1873, on lui accordera un boni de 25,00 \$: AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séances du 18 janvier 1870 et du 7 mars 1873, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

successeur, Joseph-Michel Côté, est promu à cette position en 1874¹¹¹. Il y restera jusqu'en 1876 où l'offre concurrente d'un salaire annuel de 520,00 \$ l'incite peut-être à entrer au service des commissaires de la municipalité scolaire¹¹². Celui qui prend ensuite le relais se nomme Joseph-Georges-Michel Côté¹¹³. Occupant ce poste de 1876 jusqu'à l'annexion d'Hochelaga en 1883, il prend part au formidable essor économique et démographique que connaît la municipalité au cours de ces années. La rémunération de ce nouveau secrétaire-trésorier témoigne de l'alourdissement de ses responsabilités dans un contexte d'une municipalité qui voit quintupler sa population. Ainsi, dès son entrée en fonction, son salaire est de 400,00 \$. En 1877, on l'augmente déjà à 500,00 \$. Par la suite, son traitement sera pratiquement majoré sans interruption jusqu'en 1883, où il s'élève alors à 800,00 \$ par année¹¹⁴. Par ailleurs, cette année-là, devant la surcharge de travail qui accable le secrétaire-trésorier dans la foulée des négociations entourant l'annexion de la municipalité, le Conseil engage un assistant afin de l'aider dans ses tâches¹¹⁵. En plus de cet assistant, c'est sous la responsabilité du secrétaire-trésorier qu'étaient placés les travailleurs à l'emploi de la corporation municipale¹¹⁶.

Toutefois, compte tenu de leur nombre limité, les travailleurs à l'emploi de la corporation municipale ne constituaient pas une véritable fonction publique telle qu'on la conçoit aujourd'hui. En fait, l'accroissement des effectifs municipaux s'est effectué parallèlement au développement et à l'urbanisation d'Hochelaga afin de répondre à des besoins ponctuels ou circonstanciels. Par exemple, quand la municipalité a décidé d'implanter des infrastructures sanitaires et d'aménager un réseau d'aqueduc, il devenait impératif pour le Conseil d'embaucher un homme de confiance chargé de veiller au déroulement et à l'avancée des travaux. Portant le

¹¹¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 17 février 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹² ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, lettre de la Commission scolaire catholique d'Hochelaga, 3 mars 1876, document 489, *Fonds Ministère de l'Éducation*.

¹¹³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 28 février 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁴ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séances du 28 février 1876, du 22 janvier 1877, du 7 janvier 1878, du 5 janvier 1880, du 28 décembre 1880, du 31 janvier 1882 et séance du 22 décembre 1882, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁵ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 6 avril 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 janvier 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

titre de Surintendant de l'aqueduc, ce poste, rapportant à son titulaire un revenu annuel de 480,00 \$, fut néanmoins aboli peu de temps après par le Conseil, étant donné l'achèvement des travaux en 1880¹¹⁷. Même chose lorsqu'en 1876, le Conseil nomme deux « experts », Olivier Bourbonnière et Cande Granger, pour évaluer les fondements des prétendus dommages réclamés par Félix Deguire à la municipalité¹¹⁸. Par contre, au milieu de la décennie 1870, la mise sur pied d'un service de police et la constitution d'une brigade de prévention des incendies contribuent à augmenter le nombre de personnes employées de façon directe et permanente par l'institution municipale.

Plus intéressants pour cette étude des élites institutionnelles sont les officiers municipaux qui ont été nommés annuellement par le Conseil en vertu des articles habilitants du *Code municipal*. Ce sont d'abord les auditeurs qui, au nombre de deux, étaient chargés de vérifier les états financiers de la corporation¹¹⁹. Ceux-ci s'assuraient de la conformité et de l'exactitude des données que le secrétaire-trésorier avait préparées. Au regard de la loi, leur rapport établissait la validité et la véracité de la situation financière de la corporation. Le Conseil devait également désigner trois estimateurs. Ceux-ci procédaient aux calculs déterminant la valeur des biens-fonds apparaissant au rôle d'évaluation de la municipalité, document légal à partir duquel les montants redevables à titre de taxes municipales étaient établis¹²⁰. Détenteurs de l'une des fonctions névralgiques du pouvoir municipal puisqu'ils avaient une influence décisive sur les revenus de la municipalité, les estimateurs, à l'instar des conseillers, étaient soumis à l'exigence d'une qualification foncière d'au moins 400,00 \$ en biens-fonds¹²¹. Effectué tous les trois ans mais susceptible d'être amendé annuellement, le travail des estimateurs subissait régulièrement les foudres de citoyens nombreux à contester l'évaluation qui avait été faite de leur

¹¹⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 janvier 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 19 avril 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁹ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 176, p. 45.

¹²⁰ Selon le Code, « La valeur réelle des biens-fonds imposables comprend la valeur des constructions, usines ou machineries qui y sont érigées et celle de toutes les améliorations qui y ont été faites » : *ibid.*, article 719, p. 150.

¹²¹ *Ibid.*, article 374, p. 84.

propriété. C'est généralement au moment de l'homologation du rôle d'évaluation devant le Conseil municipal que ces derniers exprimaient leur mécontentement et en appelaient de la décision des estimateurs auprès des conseillers. D'ailleurs, à maintes reprises, au mois de juin et de juillet, lors du dépôt du rôle d'évaluation, plusieurs assemblées du Conseil étaient exclusivement consacrées à entendre les plaintes et les doléances des propriétaires insatisfaits de leur évaluation foncière¹²². Moins controversé était le travail des différents inspecteurs de la municipalité. Concrètement, le rôle de l'inspecteur de voirie se limitait à surveiller les travaux de construction, d'entretien et d'amélioration effectués sur les trottoirs et les ponts de la municipalité, afin que ceux-ci soient exécutés conformément aux normes et aux dispositions de la loi et des règlements. Il pouvait également exercer un contrôle sur la main-d'œuvre engagée pour mener à bien cette besogne¹²³. Pour sa part, l'inspecteur agraire avait pour fonction la surveillance des travaux de construction entrepris sur les cours d'eau. Il était également responsable du contrôle des nuisances publiques, des découverts et des fossés ou clôtures de ligne¹²⁴.

Au total, avec le secrétaire-trésorier, ce sont ces officiers municipaux nommés par le Conseil à chaque année qui constituaient les agents officiels du pouvoir municipal. Sans leur appui, leur soutien et leur travail, l'institution municipale n'aurait pu fonctionner adéquatement. L'administration, la gestion, les finances, la collecte de données, l'information, le respect et l'application de la réglementation municipale, les relations avec les citoyens, la supervision des employés et combien d'autres dossiers encore n'auraient eu aucun suivi voire aucune suite sans leur précieuse collaboration. Élités administratives d'une institution sans véritables fonctionnaires, ils participaient néanmoins à l'exercice du pouvoir municipal avec l'élite institutionnelle composée des élus : maires et conseillers. Récompenses ou faveurs de ces représentants du pouvoir local, ces charges publiques n'étaient pas attribuées au hasard, bien au contraire. Elles

¹²² Voir par exemple AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelega, séance du 20 août 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelega*. On se rappellera que la contestation devant les tribunaux de la validité du rôle d'évaluation de 1876 par certains propriétaires dégénérera au point de porter l'affaire jusqu'en Cour suprême : *Corporation municipale d'Hochelega v. Morgan et al.*, [1881] S.C.R. 1.

¹²³ *Code municipal de la province de Québec, op. cit.*, article 376, p. 84.

¹²⁴ *Ibid.*, article 406, p. 92.

l'étaient selon des critères et des modalités qu'il nous importe d'analyser compte tenu de l'importance de ces positions dans le fonctionnement de l'appareil municipal. Que les plus grands propriétaires fonciers de la municipalité soient nommés tantôt auditeurs tantôt estimateurs suffit pour contredire l'idée selon laquelle les officiers municipaux ne sont que de simples rouages institutionnels. Ils incarnent eux aussi la puissance de cette institution municipale dont il est maintenant temps de voir l'action et les quelques réalisations au niveau local.

2.4.2 Façonner la ville : rôles et pouvoirs de l'institution municipale à Hochelaga, 1870-1883

En Europe et tout particulièrement en France, il n'y a pas si longtemps que l'histoire des élites s'est intéressée aux fractions dominantes du champ politique et administratif. Toutefois, la consolidation du pouvoir central pendant tout le XIX^e siècle a obnubilé plusieurs chercheurs qui, happés par cette force d'attraction, ont négligé l'étude des élites détentrices des leviers du pouvoir local¹²⁵. Comme nous le verrons au chapitre suivant, la situation est semblable au Québec. En effet, l'historiographie, du moins dans la seconde moitié du XIX^e siècle, s'est peu intéressée au personnel dirigeant des institutions locales. Il y a bien quelques titres ici et là mais en général, la production historique s'est d'abord attardée à la mise en place de l'institution municipale ainsi qu'aux réactions et aux réponses qu'elle a suscitées chez une population réfractaire à cette nouvelle autorité qui n'avait d'ailleurs pas été réclamée. Pourtant, considérant les nombreux pouvoirs dont sont dotées les institutions municipales au moment de leur création et le rôle qu'elles ont joué par la suite dans le façonnement du milieu local, l'intérêt d'étudier ces élites municipales est grand.

Le champ d'action de cette élite institutionnelle se situait dans un premier temps au niveau de ce que l'on peut désigner sous le vocable large d'aménagement du territoire. Du point de vue physique et de l'espace, il s'agissait d'abord d'effectuer une planification urbaine. Celle-ci consistait à déterminer le tracé et la largeur des nouvelles rues ainsi que l'orientation générale du parcellaire.

¹²⁵ Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier, *Les élites municipales sous la IIIe République : des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS éditions, c1997, pp. 14-16.

Véritable travail d'urbanisme, c'était un exercice incontournable dans une ville en voie d'urbanisation rapide comme Hochelaga. Ainsi, dès 1874, le lotissement continu et accéléré des terres a obligé les conseillers municipaux à réfléchir à cette problématique puisque l'ouverture constante de nouvelles rues ne pouvait se faire de manière irréfléchie. Devant les progrès et la croissance du village, les conseillers ont donc conclu à la nécessité de faire exécuter un plan général et topographique de la municipalité. À cette fin, on a fait appel aux services d'un ingénieur civil, J.A. Beaudry, lequel était chargé de penser et de concevoir ce plan¹²⁶. Si cette initiative émanait du Conseil municipal, on a pris bien garde de ne pas écarter les propriétaires du processus de consultation préalable à toute adoption du plan. Ceux-ci ont été invités à formuler au Conseil des remarques et des suggestions quant aux améliorations à apporter au plan d'aménagement proposé par l'arpenteur¹²⁷. Cela illustre dans quelle mesure le pouvoir des élites municipales est circonscrit et marqué par l'exigence des compromissions envers les propriétaires. Dans ce dossier, jamais les édiles n'auraient pu agir de façon unilatérale car l'objet de leur intervention touchait directement les intérêts des propriétaires fonciers. C'est sur leurs terres que les nouvelles rues allaient être ouvertes. Plusieurs d'entre eux souhaitaient sans doute ardemment que le parcellaire projeté avantage, par la localisation de nouvelles rues, l'accessibilité aux terres qu'ils désiraient lotir. La situation se répète quand, en 1881, le développement industriel et urbain de la municipalité force le Conseil à modifier ce plan général pour qu'il soit conforme au prolongement de certaines rues et au tracé du chemin de fer du Québec Montréal Ottawa et Occidental. À nouveau, les propriétaires sont interpellés. En témoigne la composition du Comité général qui doit alors considérer l'homologation du nouveau plan et qui, outre les membres en règle du Conseil, regroupe les noms de Victor Hudon, Joseph Léveillé, A. W. Délisle et Alphonse Desjardins, tous représentants de la Banque Jacques-Cartier mais surtout, comptant parmi les plus importants propriétaires fonciers de la

¹²⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 décembre 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹²⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 mars 1875, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

municipalité d'Hochelaga¹²⁸. Nous ne devons cependant pas exagérer le poids de ces grands propriétaires dans le processus décisionnel de l'institution municipale. Les plans d'aménagement commandités et parrainés par le Conseil n'étaient pas complètement inféodés aux vues et objectifs de ces derniers. Sans précipiter dans cette section la réflexion qui fera l'objet du prochain chapitre, il importe dès maintenant de souligner qu'à Hochelaga, ce ne sont pas les grands propriétaires fonciers qui ont contrôlé directement les leviers du pouvoir municipal. Majoritairement montréalais et détenteurs d'un pouvoir économique considérable, ceux-ci ont avant tout exercé une influence indirecte sur les élites municipales. Mais ces dernières n'ont pas pour autant abdiqué leurs marges de manoeuvre sur l'orientation et l'aménagement du territoire placé sous leur juridiction.

En plus de l'aménagement physique de l'espace urbain, l'institution municipale était également chargée d'organiser et de mettre sur pied les services publics dévolus à la collectivité. À Hochelaga, la sécurité et le maintien de l'ordre public retiennent d'abord l'attention. Dès 1873, le Conseil municipal met ainsi en place une force de police locale¹²⁹. Un an plus tard, après l'achat d'une pompe à feu à la ville de Boston, c'est la création d'une brigade de prévention des incendies qui vient compléter logiquement ce portrait¹³⁰. Toutefois, en ce qui concerne l'aqueduc et les infrastructures sanitaires, les citoyens d'Hochelaga doivent faire preuve d'un peu plus de patience. En effet, en dépit de la volonté ferme du Conseil d'offrir aux résidents de la municipalité des services d'adduction d'eau dès 1872, les premières canalisations ont été installées seulement en 1876¹³¹. Le Conseil municipal, faute de ressources financières, a dû attendre la possibilité d'emprunter les fonds permettant la réalisation de ces améliorations urbaines d'importance¹³².

¹²⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 9 septembre 1881, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹²⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 1er septembre 1873, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 25 août 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 3 juillet 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*. C'est lors de cette réunion du Conseil que sont accordés les contrats aux différents soumissionnaires qui ont proposé leurs services pour exécuter les différents travaux : fourniture de marchandises, excavations et installations.

¹³² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 13 mars 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

Fournie par les stations de pompage de la cité de Montréal, l'eau circulant dans le réseau d'aqueduc d'Hochelaga n'était pas gratuite, loin s'en faut. À maintes reprises, les élites municipales ont contesté la tarification prohibitive imposée par la ville de Montréal à tel point qu'elles ont même songé à implanter à Hochelaga une station de pompage pour réduire les coûts revenant à la charge de leurs contribuables¹³³. Quant aux infrastructures sanitaires, leur construction débute en mai 1877 et s'achève peu à peu au cours des années précédant l'annexion¹³⁴. Ainsi, avant le début de la décennie 1880, les citoyens de la municipalité de village d'Hochelaga étaient desservis par un réseau ramifié d'aqueduc et d'égouts contribuant sans aucun doute à la qualité de vie de leur milieu. Mais il ne faut pas se leurrer. Ces investissements coûteux et particulièrement lourds pour le budget d'une municipalité de cette taille ont davantage profité aux propriétaires fonciers qu'aux autres citoyens. D'ailleurs, lorsque viendra le temps de prolonger l'aqueduc sur les terres d'Ephrem Hudon et d'Adolphe Roy, l'un des conseillers recommandant l'exécution de ses travaux explique en termes clairs que cela « *devra naturellement faciliter les propriétaires des terrains avoisinants de vendre plusieurs lots sur le fleuve, ce qui augmenterait considérablement les revenus de votre Conseil...* »¹³⁵. Autrement dit, tant pour les propriétaires fonciers que pour les élites municipales, l'introduction de ces nouveaux services municipaux était une bonne affaire. Mais si on met de côté un instant une analyse quelque peu cynique qui ne considérerait que le caractère intéressé des acteurs en présence, reconnaissons au moins le mérite de ces décisions et de ses engagements quant à l'amélioration des conditions de vie d'une population constituée majoritairement de familles aux revenus modestes.

¹³³ On a même requis les services du Dr Edward Baker chargé d'analyser la qualité de l'eau du Saint-Laurent vis-à-vis le territoire de la municipalité. Son rapport a finalement conclu qu'il était impossible pour la municipalité d'Hochelaga de puiser l'eau du fleuve car elle était trop polluée par la décharge de ses canaux obligeant ainsi le village à continuer son approvisionnement à même l'aqueduc de la cité de Montréal. AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 30 novembre 1877, du 28 décembre 1877 et du 5 mai 1882, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³⁴ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 mai 1877, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³⁵ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 mai 1877, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

Outre ses responsabilités matérielles en matière d'aménagement du territoire, de maintien de l'ordre et de la sécurité ainsi que la construction d'infrastructures publiques, l'institution municipale pouvait également adopter des règlements sur nombre de questions de nature socioéconomique. À Hochelaga, l'activité réglementaire du Conseil municipal s'est ainsi articulée autour de trois axes majeurs : le cadre légal du fonctionnement de la municipalité (adoption du rôle d'évaluation et du budget, nomination des officiers municipaux, taxation, pouvoirs d'emprunts, etc.); la vie collective (les différents interdits, l'octroi des permis et licences d'auberges, les constructions autorisées, etc.); et la promotion économique (exemptions de taxes et subventions aux entreprises). Cette liberté dans l'exercice des fonctions réglementaires ne pouvait évidemment pas outrepasser les champs de compétences dévolus à l'autorité municipale. Créature du gouvernement provincial, l'instance municipale disposait de pouvoirs limités et circonscrits en plusieurs domaines. Par exemple, au moment de financer l'implantation des infrastructures d'aqueducs et d'égouts en 1876, les édiles ont voulu recourir à l'endettement. Ils ont alors dû entreprendre des démarches auprès de la législature provinciale pour faire approuver le règlement municipal préparé à cette fin. D'ailleurs, pour hâter l'adoption du règlement par le gouvernement provincial, le maire s'est vu dans l'obligation de se rendre lui-même à Québec¹³⁶. Il semblerait que l'envoi de cette ambassade n'ait pas suffi et qu'il fallu l'intervention d'Alphonse Desjardins, grand propriétaire foncier de la municipalité, pour précipiter le cours des choses¹³⁷.

Mais au-delà de ces lenteurs du gouvernement provincial à se rendre aux désirs des élites municipales, ces dernières ne sont jamais aussi conscientes des limites de leur pouvoir que lorsque survient un conflit entre les deux paliers de gouvernement. Par exemple, en 1880, l'Inspecteur du Revenu, haut fonctionnaire au service du gouvernement provincial, a accordé des licences d'auberges à des commerçants de la municipalité d'Hochelaga contrevenant ainsi à la réglementation locale qui limitait alors sévèrement l'octroi de ces licences.

¹³⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 avril 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 8 mai 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

Visiblement mécontent de cet empiètement, le Conseil municipal s'indigne. Il exprime ainsi le souhait que le gouvernement du Québec procède rapidement à des amendements majeurs à la loi des licences

*de manière à enlever complètement à l'Inspecteur le droit d'accorder des licences sans certificats des conseils municipaux, car en suivant le système actuel on prive les municipalités d'un niveau considérable en leur laissant la responsabilité de tenir la paix au moyen d'un corps de police ce qui entraîne des dépenses considérables surtout dans les municipalités avoisinant les grandes villes*¹³⁸.

Derrière cette demande motivée par des soucis de cohérence et d'efficience dans l'administration des affaires publiques, les élites municipales affichent aussi une volonté manifeste de conserver leur contrôle dans la sphère locale et de restreindre les risques d'ingérence de la part du gouvernement provincial.

En revanche, jamais le gouvernement provincial n'a empêché, que ce soit par des lois ou par des dispositions spécifiques au *Code municipal*, les élites municipales d'utiliser tous les outils fiscaux à leur disposition pour favoriser et encourager le développement économique de leur municipalité. C'est étonnant compte tenu de l'importance des montants en cause et de leur conséquence directe sur les revenus engrangés par la municipalité. En effet, cette politique active de promotion économique passait essentiellement par l'octroi d'exemptions fiscales aux entreprises désireuses de s'implanter à l'intérieur des limites de la municipalité. Victor Hudon est l'un des premiers entrepreneurs à bénéficier de ces mesures. En 1872, le Conseil lui promet une exemption de taxes municipales de cinq ans s'il décide d'aller de l'avant avec son projet de construction d'une filature de coton¹³⁹. Contre toute attente, le mois suivant, le Conseil prolonge à une période de 20 ans cette exemption fiscale à la Montreal Coton Mill Company, propriété d'Hudon et de William Hobbs¹⁴⁰. Est-ce parce que ces derniers avaient d'abord rejeté la première offre jugée insuffisante ? Dans le contexte, on peut penser que oui. De toute manière, en 1874, une fois la construction de la nouvelle usine terminée, cette promesse est formellement adoptée par le Conseil qui

¹³⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 17 mai 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 11 mars 1872, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁴⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 4 avril 1872, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

exempte de toutes taxes municipales les bâtisses et les terrains de l'industriel Hudon pour une période de 20 ans¹⁴¹. L'institutionnalisation de cette pratique ne tardera pas car, au cours des années subséquentes, plusieurs autres entreprises d'envergure profiteront de la prodigalité du Conseil. C'est le cas, entre autres, de la manufacture de ressorts de B.F. Coghlin, ainsi que de l'abattoir de Messieurs Hogan et Beaufort, de même de la Compagnie des Chars urbains et de l'illustre manufacture de tabac de W.C. McDonald¹⁴². D'ailleurs, en 1879, le comité des finances du Conseil recommande qu'il

*soit établi comme règle générale pour toute branche d'industrie voulant se fixer dans cette municipalité qu'une exemption de taxes soit accordée à toute personne ou personnes qui érigera ou érigeront dans cette municipalité des manufactures et ce pour l'espace de vingt et un ans, à condition qu'ils n'emploieront pas moins de vingt personnes durant toute l'année*¹⁴³.

Énoncé qui érige en véritable politique économique une situation qui prévalait depuis déjà longtemps. La plupart des grandes entreprises établies à Hochelaga ont joui à un moment ou à un autre d'un congé fiscal. Toutefois, l'attribution de celui-ci n'allait pas sans l'exigence d'une contrepartie. Ainsi, il ne faudrait pas conclure trop rapidement à une collusion délibérée entre élites municipales et grands entrepreneurs.

En effet, bon nombre des exemptions fiscales accordées par les élites municipales étaient assorties de conditions pour les entreprises s'en prévalant. Parmi celles-ci, la première consistait à embaucher un nombre minimum d'employés résidant à Hochelaga. Par exemple, en 1882, lorsque Victor Hudon souhaite construire une entreprise de filature et de tissage de coton, le Conseil promet de lui accorder une exemption de taxes municipales à la condition qu'il s'engage à employer au moins 200 personnes avant 12 mois. À la Iron Steel Company, on exige qu'elle maintienne au moins 100 emplois et que le siège entier

¹⁴¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 9 février 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁴² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 7 juillet 1879, du 26 avril 1880, du 2 août 1880 et du 7 mai 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁴³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 7 juillet, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

de ses opérations soit localisé à Hochelaga¹⁴⁴. Même si, par la suite, pour cette entreprise, on fait le compromis d'abaisser ce plancher à une vingtaine d'emplois, il faut admettre que, pour des industriels habitués au libéralisme économique de cette époque, fondé sur le laisser-faire, il s'agissait de clauses relativement contraignantes. Mais là ne s'arrêtaient pas les obligations. Aux entreprises intéressées à un allègement fiscal s'ajoutait également l'engagement formel de ne pas établir des magasins ou des maisons à l'usage de leurs employés¹⁴⁵. Étrange au premier abord, cette exigence est parfaitement compréhensible du point de vue d'une élite municipale composée majoritairement de commerçants et de petits propriétaires d'immeubles qui, quoique enthousiastes devant la croissance économique et les emplois créés par la venue de ces entreprises, ne souhaitent pas voir les nouvelles familles de travailleurs s'approvisionner et se loger ailleurs que dans ses commerces et ses immeubles. Les élites municipales n'allaient donc pas livrer au capital industriel les clés d'une ville où ils avaient des intérêts à promouvoir sinon à protéger. Pour ces artisans propriétaires de leur atelier, ces petits entrepreneurs locaux, ces commerçants, ces membres des professions libérales et la plupart des propriétaires de biens-fonds de quelque importance, le développement de leur ville ne devait pas se faire au détriment de leurs ambitions et surtout, des assises de leur richesse et de leur pouvoir. L'un des conseillers affirme d'ailleurs de façon explicite qu'il

n'est pas de l'intérêt de cette municipalité d'accorder une exemption de taxes plutôt en faveur d'une manufacture qui emploie un certain nombre de personnes qu'en faveur d'un propriétaire qui construit des maisons pour en retirer bénéfice, ou l'industriel qui n'emploie que deux ou trois personnes et ce n'est que justifié que chaque contribuable paie sa part de taxes à notre municipalité¹⁴⁶.

Même si les faits récusent en partie cette position puisque les grandes entreprises ont bel et bien bénéficié d'un programme d'exemptions fiscales, reste qu'elles n'ont pas pour autant obtenu du Conseil tout ce qu'elles désiraient. Les exemptions fiscales ne concernaient spécifiquement que les taxes municipales « ordinaires ». N'étaient pas inclus dans cette exonération les tarifs pour

¹⁴⁴ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 6 mars 1882 et du 23 janvier 1882, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 3 avril 1876, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

l'utilisation de l'aqueduc, les taxes scolaires ainsi que les cotisations versées à titre d'intérêts sur les emprunts contractés par la municipalité. D'ailleurs, à plusieurs reprises, certaines entreprises ont réclamé sans succès une réduction du tarif pour leur consommation d'eau¹⁴⁷. Quand les élites municipales accorderont pareille faveur, il leur faudra une récompense en retour. Ainsi, B.J. Coghlin, manufacturier de ressorts, se voit concéder une réduction du prix de son eau parce qu'il a obtenu, en usant de son influence, que le Conseil de la cité de Montréal diminue le prix de l'eau fournie au réseau d'aqueduc de la municipalité d'Hochelaga¹⁴⁸. Pour sa part, la Compagnie du Gaz de Montréal doit, en échange d'une réduction de sa facturation d'eau, fournir son combustible au même prix que celui qu'elle offre aux citoyens de la cité de Montréal¹⁴⁹. Ce n'est donc pas sans concession que les élites municipales se rendaient aux desiderata des entreprises. Dans certains cas, le Conseil réclamait même un droit de regard sur les projets pilotés par les industriels. Par exemple, lorsque la Canadian Iron Steel Company a projeté d'établir son usine à Hochelaga, elle a dû préalablement communiquer au Conseil municipal le plan de ses installations afin qu'il soit approuvé par les élus¹⁵⁰.

En somme, la collaboration entre les élites municipales et les investisseurs représentant le capital industriel n'a pas pris la forme d'une subordination totale des premiers aux seconds. De part et d'autre, les intérêts de chacun étaient bien compris. Devant la puissance économique des industriels et des grands entrepreneurs montréalais souhaitant s'implanter à Hochelaga, les élites municipales ne se sont pas soumises. Il en allait de leur pouvoir, de leur considération et de la protection de leurs intérêts. Ainsi, une « *corporation municipale particulière se forme parce qu'un groupe ou une coalition de groupes, plus ou moins stable ou circonstancielle, veut assurer la protection de ses intérêts sur une base locale* »¹⁵¹. Dans cette perspective, la connaissance du profil

¹⁴⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 22 novembre 1876, du 2 novembre 1880, du 4 décembre 1882, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁴⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 14 juin 1880, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁴⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 22 décembre 1882, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁵⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 23 janvier 1882 et du 5 mai 1882, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁵¹ Jean-Pierre Collin, « Pouvoir municipal... », *op. cit.*, p. 21.

socioéconomique des élites institutionnelles (leur statut, leur niveau de richesse, leur réseau social) s'avère un arrière-plan incontournable pour expliquer un tant soit peu en quoi leur décision de se réunir et de mobiliser les ressources du pouvoir local dont celui de l'appareil municipal. Autrement dit, l'interrogation porte à rechercher quels sont les facteurs de convergence sociale propres à une institution. Est-ce que cette convergence autour de l'institution municipale repose sur des dénominateurs sociaux communs à certaines catégories socioprofessionnelles ou bien s'agit-il simplement d'une constellation hétéroclite d'individus aux parcours sociaux les plus variés ? D'emblée, nous sommes porté à récuser l'hypothèse d'une agrégation des individus à une institution selon une logique qui ne prendrait en compte que leur place dans les rapports de production, c'est-à-dire des classes sociales au sens strict. Cependant, à considérer un instant l'utilisation que les élites municipales ont fait du pouvoir local qu'elles contrôlaient, il nous apparaît probable qu'elles se sont fédérées en fonction de certains critères sociaux tels que le niveau de fortune, le type de propriété possédé et même, jusqu'à un certain point, la profession exercée. Il y a d'ailleurs congruence entre le « style de gestion » des élites municipales et les bases sociales sur lesquelles elles ont pu s'appuyer pour accéder au pouvoir. Une meilleure connaissance des différentes figures du pouvoir local pourra sans doute éclairer davantage les présupposés sociaux qui ont en partie influencé l'orientation de leurs décisions. Par exemple, les grands industriels ou les grands entrepreneurs ne dominaient pas totalement le Conseil municipal d'Hochelaga. La façon de traiter des membres de ce Conseil avec les entreprises démontre bien qu'ils ne partageaient pas entièrement tous les intérêts corporatifs de ces acteurs. Mais qui sont vraiment ces membres du Conseil municipal ? De manière plus large, qui sont tous ces notables locaux qui ont investi ces différents *lieux de pouvoirs* que constituent les institutions locales ? C'est cette question qui constitue le champ du dernier chapitre de ce mémoire.

CONCLUSION

L'un des principaux éléments dévoilés dans ce second chapitre est l'étendue des attributions et des pouvoirs qui relèvent de l'action des institutions locales dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Marguilliers, magistrats, commissaires d'école, maires et conseillers municipaux ont contribué chacun dans leurs sphères respectives à organiser et à structurer des aspects fondamentaux de la vie collective au niveau local : la paroisse, la justice, l'éducation et le bien public. L'objectif de cette présentation était de souligner l'importance des rôles et des responsabilités associés à chacune de ces charges publiques afin de démontrer le caractère élitaire de ces activités. Nous avons démontré l'ampleur des tâches, la portée des décisions, le sérieux de l'implication et la finalité des réalisations. Les acteurs, qui ont à un moment ou un autre rempli l'une de ces fonctions, peuvent se mériter à juste titre le qualificatif d'élites institutionnelles.

Toutefois, nous sommes conscient que ces élites ne s'arrogeaient pas toutes les prérogatives. À cet égard, si les pouvoirs de planification et de décision leur appartenaient de plein droit; le pouvoir d'exécution était, lui, dans certains cas, délégué à un palier inférieur. Les secrétaires-trésoriers, les syndics chargés de la construction de l'église, les surintendants de l'aqueduc et les autres officiers municipaux sont autant de personnages qui, en dépit d'un lien de subordination et de dépendance certain à l'égard de ceux qui les ont nommés, sont pourtant loin de correspondre à la définition du simple employé. Leurs responsabilités, leur latitude et leur expertise dans l'accomplissement de leur emploi interdisent d'occulter leur contribution et d'ignorer qu'ils ont eux aussi leur place dans une étude portant sur les élites institutionnelles locales.

Enfin, nous avons constaté, à l'aide d'exemples tirés de l'histoire d'Hochelaga, les limites à l'exercice du pouvoir des élites institutionnelles locales. Ces limites tiennent d'abord à la structure même du pouvoir local. Les institutions incarnant ce pouvoir ne sont pas omnipotentes. Elles sont entre autres assujetties à un ensemble plus large comprenant d'abord le gouvernement provincial. Le compromis final lors d'un désaccord concernant une compétence partagée témoigne des entraves pouvant se dresser devant les pouvoirs locaux. Mais même

près d'eux, à l'échelle locale, les élites institutionnelles ont dû, dans plusieurs dossiers, rallier ou du moins se concilier la collaboration et le soutien d'autres fractions élitaires, à commencer par les grands propriétaires fonciers et les entreprises établies au sein de la municipalité. C'est, à n'en pas douter, une contrainte de taille dans la conduite des affaires à l'échelle de la municipalité. Chose certaine, cette présentation détaillée du fonctionnement, du rôle et des attributs des différents éléments constitutifs de cette structure institutionnelle incite certainement à connaître davantage ceux qui étaient placés au centre même de ces *lieux du pouvoir local*.

CHAPITRE 3

Connaître les figures du pouvoir local : le profil socioprofessionnel des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883

Les deux premiers chapitres ont présenté l'évolution de l'environnement économique et l'armature institutionnelle de la municipalité d'Hochelaga. L'étude des élites institutionnelles d'une municipalité commandait d'abord de connaître les forces agissantes et structurantes du milieu. Dans le cas d'Hochelaga, l'urbanisation et l'industrialisation ont marqué de leur empreinte cette localité. Pour les élites détentrices du pouvoir local, il fallait réagir et s'ajuster à ces transformations rapides. Créer une paroisse, se doter d'une église, planifier l'aménagement du territoire, ouvrir des rues et des écoles, construire des infrastructures et élaborer un cadre réglementant les implantations industrielles représentaient autant de réponses à la croissance d'Hochelaga. Or, parallèlement au développement de la municipalité, c'est le rôle et les attributions conférés aux différentes institutions locales qui se sont modifiés. Mais surtout, c'est la teneur du pouvoir concret exercé par les élites qui a changé de nature. Comme conseiller municipal, on ne gouverne pas un village d'un millier d'habitants de la même manière qu'une ville en voie d'urbanisation rapide. Le chapitre précédent s'est arrêté à ces questions. L'objectif était de remettre dans son contexte historique la structure du pouvoir local, d'explicitier ses modes d'opération et ses rouages.

Dans le présent chapitre, la réflexion portera sur les acteurs qui ont mobilisé les instances du pouvoir local. Nous voulons scruter attentivement les modalités d'accès au pouvoir local tant à titre de conseiller municipal, de magistrat, de juge de paix, de marguillier que de commissaire d'école. Quel est leur profil économique et social ? Un niveau de fortune supérieur est-il un critère suffisant pour accéder à une charge publique ? Faut-il détenir des compétences et des qualifications relatives à la maîtrise d'une profession ? Par ailleurs, d'autres facteurs tels la notoriété locale, les ramifications du réseau familial, le prestige ou même l'ancienneté de l'établissement à Hochelaga peuvent constituer des paramètres susceptibles de faciliter le recrutement d'un individu au sein de

l'appareil institutionnel. Ces différentes questions n'ont pas encore reçu de l'historiographie toute l'attention qu'elles méritaient. Nous tenterons donc d'apporter, à partir du cas d'Hochelaga et selon les informations disponibles dans les sources, des premiers éléments de réponse.

3.1 L'étude des élites dans l'historiographie québécoise

En Europe, le foisonnement des travaux sur les élites ou les groupes sociaux les plus privilégiés a contribué à la consolidation d'une véritable historiographie. Au Québec, cet objet de recherche est loin de constituer un champ distinct de l'historiographie pour la seconde moitié du XIX^e siècle. Les études qui abordent la question des élites sont disséminées dans des travaux dont les approches et les méthodes relèguent parfois cet objet au second plan de l'analyse pour considérer plutôt les institutions, l'idéologie ou bien le discours national. Pourtant, les élites ont très tôt préoccupé les historiens. Ainsi, les premiers historiens professionnels de l'après-guerre ont lié l'infériorité économique des Canadiens français à l'absence d'une véritable bourgeoisie nationale. Pour les tenants de l'École de Montréal, c'est la Conquête de 1760 qui aurait hypothéqué le développement normal d'une bourgeoisie canadienne-française¹. Quant à leurs opposants de l'École de Laval, ils s'accordent pour voir dans l'absence d'une bourgeoisie la source de l'infériorité économique des Canadiens français. Toutefois, selon eux, cette carence ne découle aucunement de la Conquête, mais de facteurs culturels internes à la société canadienne-française : atavisme et conservatisme économique². Mais nonobstant ces querelles, notons la place centrale qu'a occupée dès les tous premiers développements d'une véritable historiographie québécoise, la question de la bourgeoisie et des élites.

¹ Concernant l'École de Montréal, on se réfèrera à l'étude du sociologue Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Québec, Septentrion, 1993, pp. 187-197.

² Ronald Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion, 1998, pp. 187-189.

Toutefois, cet intérêt pour les élites demeurait inféodé à des interprétations générales de la trajectoire historique du Québec et n'était en rien un objet d'étude délimité et approfondi par les nouvelles méthodes historiques. Ainsi, on a rapidement conclu à l'absence d'une bourgeoisie canadienne-française en se limitant à des postulats qui s'appuyaient en grande partie sur l'idéologie clérico-nationaliste. Le premier effort de reconstitution de la stratification sociale du Québec contemporain a été surtout l'œuvre, dans les années 1950 et 1960, de sociologues. Initiatives heureuses, on peut néanmoins considérer ces premiers travaux, surtout pour la période post-confédérale, comme des essais plutôt que comme des études historiques bien documentées. En effet, sans entreprendre de véritables démarches empiriques, les réflexions y restaient globales et les généralisations hâtives. Au total, ces recherches n'ont pas contribué à renforcer notre connaissance des principales fractions élitaires car elles sont en grande partie restées fidèles aux prémisses idéologiques clérico-nationalistes³.

En fait, les élites étaient plus souvent qu'autrement perçues comme une donnée de l'analyse. On s'intéressait moins aux caractéristiques des différentes fractions élitaires qu'à leur idéologie et à ses conséquences sur l'évolution historique du Québec. Quant à la composition sociale de ces élites, elle se résumait essentiellement à une faction québécoise de la grande bourgeoisie canadienne composée de financiers et de grands industriels progressistes d'origine anglo-écossaise et à une petite bourgeoisie canadienne-française conservatrice rassemblant petits commerçants et membres des professions libérales. Forces sociales dominantes au sein de la société canadienne-française, ces petits bourgeois auraient incarné et porté les valeurs de l'idéologie clérico-nationaliste dans l'organisation sociale. En définitive, les seules projections

³ Voir notamment les travaux Jean-Charles Falardeau, dir. *Essais sur le Québec contemporain – Essays on Contemporary Quebec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953, 260 p. ; Fernand Dumont, « La représentation idéologique des classes au Canada », *Recherches sociographiques*, (janvier-avril 1965), pp. 9-22. ; Jacques Dofny et Marcel Rioux, « Les classes sociales au Canada français », *Revue française de sociologie*, III, 3, (juillet-septembre 1962), pp. 290-300 et Hubert Guindon, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Éditions Saint-Martin, c1990, 233 p. Même une étude plus récente comme celle de Gary Caldwell sur les industriels francophones au début du XXe siècle ne parvient pas à dépasser le cadre analytique des comportements culturels pour expliquer les conditions qui ont entouré la réussite et les échecs d'entrepreneurs du meuble à Victoriaville : Gary Caldwell, « Les industriels francophones : Victoriaville au début du siècle », *Recherches sociographiques*, 24, 1 (1983), pp. 9-31.

idéologiques ont permis à ces pionniers de statuer sur les conditions sociales de ces élites que l'on n'a pas cherché à connaître empiriquement (niveau de fortune, occupation professionnelle, charges publiques exercées, réseau de parenté, etc.) et dans la perspective d'une histoire qui aurait pris en compte leur véritable place dans l'espace social.

C'est l'objectif que s'était fixé la jeune génération d'historiens formée au cours de la Révolution tranquille. Se targuant de présenter des analyses mieux documentées que celles de leurs prédécesseurs, ces historiens ont rejeté l'approche idéologique et ethnique pour s'attarder aux facteurs structurels tant économiques que sociaux⁴. Leurs travaux ont révélé une complexification notable de la structure sociale bien avant la Seconde Guerre mondiale. Sur le partage des effectifs entre les différentes fractions élitaires, ils ont remis en cause la prépondérance de la petite bourgeoisie canadienne-française ainsi que la singularité de son comportement économique, qualifié de conservateur et de réfractaire au changement par l'historiographie traditionnelle.

À ce chapitre, l'ouvrage phare de Fernande Roy est à plusieurs égards une attaque en règle contre l'ancienne conception des élites. En effet, cette dernière a contesté sévèrement l'homogénéité du paysage idéologique de la société québécoise. Elle a argué notamment que les élites canadiennes-françaises ne se sont pas toutes ralliées à l'idéologie clérico-nationaliste dans le dernier quart du XIX^e siècle. Elle a reproché à l'historiographie traditionnelle d'avoir occulté l'existence d'un courant libéral en présentant la thèse d'une idéologie conservatrice dominante et à toutes fins utiles incontestée entre 1850 et la Seconde Guerre. Grâce à l'étude de nouveaux matériaux discursifs telle que la presse économique, elle a démontré la présence de cette idéologie libérale au sein d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens-français⁵. Non contente de critiquer l'unanimité idéologique tel que proposé par une certaine historiographie, elle a ajouté qu'on

⁴ Sur le paradigme révisionniste voir Ronald Rudin, « La quête d'une société normale. Critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, 3, 2 (Hiver 1995), pp. 9-42.

⁵ Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 301 p. et Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal, c1993, 127 p.

n'avait pas seulement ignoré la diversité du discours idéologique de l'élite mais qu'on avait aussi occulté un véritable groupe social : la bourgeoisie d'affaires canadienne-française. Selon elle, « *il n'est pas exagéré de conclure que l'historiographie a généralement évincé les hommes d'affaires canadiens-français du champ idéologique, comme elle les a marginalisés dans la socio-économie* »⁶.

En revanche, l'ouvrage de Fernande Roy nous en apprend relativement peu sur le portrait social et économique des élites qui ont porté et endossé cette idéologie libérale. Sa description des membres de la Chambre de commerce de Montréal et de leur participation dans différents secteurs de l'économie aurait mérité de plus amples développements. Elle reconnaîtra d'ailleurs elle-même la nécessité d'étudier cette configuration sociale privilégiée, qui a su tirer bénéfice de la croissance économique de Montréal dans le dernier quart du XIX^e siècle pour renforcer son emprise dans des secteurs en pleine expansion, comme la promotion foncière, le commerce de gros et de détail ainsi que les institutions financières.

Dans cette perspective, l'étude de Ronald Rudin pouvait intéresser par son incursion au sein d'une élite urbaine. Cependant, cette première tentative s'avère décevante en bout de ligne⁷. C'est que, malgré l'originalité initiale du projet, cette contribution est plutôt à ranger du côté de l'histoire institutionnelle et économique. En effet, l'intérêt de Rudin se porte d'abord sur le contexte historique à l'intérieur duquel les institutions bancaires canadiennes-françaises ont évolué. Ainsi, lorsqu'il analyse une à une ces institutions, il s'intéresse moins aux banquiers et aux financiers, donc aux élites à la tête de ces institutions, qu'aux structures, à l'administration et à l'organisation de ces entités. Il ne s'agit donc pas d'une histoire de l'élite bancaire à la manière de certains travaux européens, qui ont pénétré l'univers socioéconomique de ces individus en retraçant les trajectoires individuelles par une analyse systématique des niveaux de fortune, des réseaux

⁶ Fernande Roy, *Progrès...*, *op. cit.*, p. 71.

⁷ Ronald Rudin, *Banking en français. The French banks of Quebec, 1835-1925*, Toronto, University of Toronto Press, c1985, 181 p.

sociaux et familiaux, des choix maritiaux, des cercles de sociabilité, etc⁸. En définitive, Rudin s'est efforcé de comprendre les rouages d'une institution sans toutefois s'attarder à ces acteurs, à l'inverse d'une démarche, de laquelle nous nous réclamons, qui consiste à examiner le profil socioéconomique des agents sociaux qui ont investi certains lieux de pouvoir, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou institutionnels.

C'est là une avenue méthodologique que, pour une période chronologiquement antérieure à la nôtre, certains historiens n'ont pas hésité à emprunter. En effet, bon nombre de chercheurs s'intéressant au Québec préindustriel ont abordé le thème des élites sociales en étudiant la place qu'elles ont occupée à l'intérieur du champ institutionnel. Ainsi, plusieurs travaux ont exploré la composition sociale des appareils municipal, parlementaire et judiciaire et celle d'autres institutions locales comme la milice et la fabrique. On mentionnera d'abord les recherches de Donald Fyson, qui a examiné le profil social des jurys et des juges de paix de la région de Montréal entre 1764 et 1830 ; d'André Garon, qui s'est arrêté à la composition des membres du Conseil législatif ; de J.I. Little, qui a étudié la formation et le développement des institutions municipales dans la région des Cantons de l'Est dans les années qui ont suivi le rapport Durham ; et, enfin, de Christian Dessureault et Christine Hudon, qui se sont penchés sur les tensions sociales entourant le contrôle de la fabrique⁹. En ce qui a trait à la milice, une institution locale offrant un terrain d'enquête particulièrement intéressant dans la mesure où elle est investie d'un pouvoir symbolique certain pour plusieurs fractions élitaires de la période préindustrielle, on notera l'étude de Christian Dessureault et Roch Legault portant sur la milice sédentaire de la région de Saint-Hyacinthe entre

⁸ Voir par exemple Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris, Mouton, 1978, 436 p.

⁹ Donald Fyson, « Jurys, participation civique et représentation au Québec et au Bas-Canada : les grands jurys du district de Montréal (1764-1832) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 1 (été 2001), pp. 85-120 et sa thèse *Criminal Justice, Civil Society and the local State : The Justices of the Peace in the district of montreal, 1764-1830*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université de Montréal, 1995, 465 p. ; André Garon, « Le Conseil législatif du Canada-Uni : révision constitutionnelle et composition socioéconomique », *Histoire sociale / Social History*, 8 (1971), pp. 61-83. ; J.I. Little, *State and Society in Transition : the Politics of Institutional Reform in the Eastern Townships, 1838-1852*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997, 350 p. ; Christian Dessureault et Christine Hudon, « Conflits sociaux et élites au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la fabrique », *The Canadian Historical Review*, 80, 3, (septembre 1999), pp. 413-439.

1808 et 1830 et la recherche de Carmen Miller, qui s'est attardée à cette même institution dans un milieu et pendant une période qui correspondent en gros aux bornes spatio-temporelles de ce mémoire de maîtrise¹⁰. Au total, en postulant que ces différentes institutions sociales pouvaient être le repaire de groupes sociaux privilégiés, ces travaux ont mis en lumière les liens existant entre la structure sociale et la composition du personnel ayant investi ces lieux de pouvoir. La reconstitution minutieuse du profil socioéconomique des différents individus qui ont participé au fonctionnement de ces institutions leur a ainsi permis de montrer l'influence de certaines variables comme la profession, le niveau de fortune ou encore les réseaux familiaux dans l'accession aux différentes positions disponibles à l'intérieur de ces structures de pouvoir.

On doit bien admettre que, pour la période postérieure à 1850, l'historiographie n'offre pas la même richesse. L'étude socioéconomique des différentes fractions élitaires est un objet de recherche peu prisé des historiens s'intéressant à la période contemporaine. En effet, depuis l'étude pionnière de Guy Bourassa sur les élites politiques de Montréal des années 1960 et les travaux réunis sous la direction de Richard Desrosiers en 1972¹¹, les recherches qui portent spécifiquement sur cette question sont plutôt rares. Néanmoins, un examen attentif de la production permet de recenser quelques titres ici et là. D'abord, des audacieux se sont risqués à entreprendre des études socioéconomiques de certaines notabilités locales en recourant à une source de choix : celle des corpus biographiques contemporains de la période étudiée¹². Toutefois, leur approche diffère de la nôtre dans la mesure où ces élites n'ont pas été cernées par le biais de leur place à l'intérieur d'une institution mais par

¹⁰ Christian Dessureault et Roch Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830 », *Revue de la Société historique du Canada / Journal of the Canadian Historical Association*, Nouvelle Série, 8 (1997), pp. 87-112. Carmen Miller, « The Montreal Militia as a Social Institution Before World War 1 », *Revue d'histoire urbaine / Urban Historical Review*, 19, 1, (juin 1990), pp. 57-64.

¹¹ Guy Bourassa, « Les élites politiques de Montréal : de l'aristocratie à la démocratie », *Revue canadienne d'Économie et de Science politique*, XXXI, 1 (février 1965), pp. 35-51 et Richard Desrosiers, dir. *Le personnel politique québécois*, Montréal, Boréal, 1972, 142 p.

¹² Jean-Claude Robert, « Les notables de Montréal au XIXe siècle », *Histoire sociale / Social History*, 8, 15, (mai 1975), pp. 54-76 ; et Gérard Bouchard, Yves Otis et France Markowski, « Les notables du Saguenay au 20^e siècle à travers deux corpus biographiques », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39, (1985-1986), pp. 3-23.

l'échantillonnage arbitraire d'un répertoire biographique. C'est une démarche qui n'est pas sans danger si on prend en compte la nature hautement subjective de ces notices biographiques rédigées par un auteur qui a fréquemment choisi les individus qu'il considérait dignes de mention en fonction d'une grille de notoriété ne reposant que sur ses propres critères. À ce sujet, Jean-Claude Robert nous montre à quel point le choix des individus qui sont recensés par le révérend Douglas Borthwick¹³ dans son *History and Biographical Gazetteer of Montreal* témoigne de ses préférences pour les milieux intellectuel et professionnel au détriment de celui des affaires. Robert s'empressera d'ailleurs de nuancer ses conclusions à l'aune de ces considérations méthodologiques pour affirmer qu'en définitive, ses résultats ne valent que pour une fraction de l'élite montréalaise.

Se rapprochant de notre démarche, l'étude plus récente de Dominique Marquis a examiné le profil socioéconomique d'un échantillon d'avocats¹⁴. Utilisant les notices nécrologiques de la Revue du Barreau, elle a reconstitué la carrière de 410 avocats qui ont été admis au Barreau du Québec au cours de l'année 1915-1916. Cette étude du personnel judiciaire, incluant les activités qu'ont pratiquées les avocats en dehors du droit, révèle que cette catégorie socioprofessionnelle compte plus de gens influents que véritablement dirigeants au sein de l'organisation sociale. Seulement, ses résultats souffrent du choix méthodologique qui l'a conduite à utiliser une seule source historique. Ainsi, notons la pauvreté de ses profils socioéconomiques. Par exemple, nous ne savons rien sur l'origine sociale ou le niveau de fortune des avocats. Il est vrai que la taille de son échantillon rendait une telle investigation complexe et lourde. Toutefois, elle aurait peut-être permis d'éclairer en quoi la formation de juriste est un vecteur d'agrégation à l'une ou l'autre des fractions élitaires. Ajoutons enfin que l'analyse de l'auteur est dénuée de toute mise en perspective historique. À ce propos, Pierre Bourdieu a rappelé à juste titre l'importance de reconstruire la « surface sociale » sur laquelle agit l'individu et les groupes dans une diversité de champs et à chaque

¹³ À titre anecdotique, soulignons que le révérend Borthwick a habité la municipalité de village d'Hochelega.

¹⁴ Dominique Marquis, « Une élite mal connue : les avocats dans la société montréalaise au tournant du XXe siècle », *Recherches sociographiques*, 36, 2, (mai-août 1995), pp. 307-325.

instant¹⁵. C'est une faiblesse qui nous donne parfois l'étrange impression que l'historienne analyse ce groupe professionnel dans l'abstrait, sans référence au contexte économique et social de la période concernée. Cette période voit pourtant l'émergence de nouveaux professionnels comme les ingénieurs, lesquels concurrenceront de plus en plus la profession juridique comme filière de prédilection pour accéder aux postes de pouvoir au sein des institutions locales urbaines¹⁶.

Plus intéressante est la contribution de Paul-André Linteau concernant le personnel politique de l'institution municipale montréalaise entre 1880 et 1914¹⁷. Fort de l'utilisation de la méthode prosopographique, il a constitué, pour chacun des 234 hommes qui ont occupé un poste de maire, de conseiller municipal ou de commissaire à l'Hôtel de Ville de Montréal pendant cette période, un dossier biographique exhaustif. Sa démarche, beaucoup plus riche que celle de Marquis dans la mesure où elle s'appuie sur l'utilisation d'une pluralité de sources, éclaire à la fois l'origine sociale, ethnique et linguistique de ces hommes politiques ainsi que les principaux jalons de leur carrière. Sans reprendre ici toutes ses conclusions, notons cependant que les résultats auxquels il parvient à l'aide de cette démarche sont forts intéressants. À cet égard, le fait le plus remarquable de cette période concerne peut-être les francophones. Ces derniers, pourtant démographiquement les plus importants en nombre à Montréal depuis le milieu des années 1860, n'obtiennent une majorité au Conseil qu'à partir de 1882. En revanche, après cette percée, Linteau nous montre que l'emprise irréversible d'une élite francophone sur le Conseil municipal ne fera que s'affirmer par la suite. Par ailleurs, il semble que le postulat voulant qu'il y ait nécessairement adéquation entre politicien canadien-français et membre d'une profession libérale ne s'applique pas au cas des élites municipales francophones car les hommes d'affaires formeraient près de 70% de

¹⁵ Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 62-63, (juin 1986), pp. 69-72, cité dans Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Annales ESC*, 6, (novembre-décembre 1989), p. 1326.

¹⁶ Sur les ingénieurs, on se rapportera à Jean-Claude Guédon, « Espace urbain et espace social. Dilemmes et statut de l'ingénieur francophone au tournant du siècle », *Trames*, 6, (1992), pp. 66-77 et à l'ouvrage de Robert Gagnon, *Histoire de l'École polytechnique 1873-1990 : la montée des ingénieurs francophones*. Montréal, Boréal, c1991, 526 pages.

¹⁷ Paul-André Linteau, « Le personnel politique de Montréal 1880-1914, évolution d'une élite municipale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 52, 2 (automne 1998), pp. 189-215.

ce personnel politique. Voilà une autre pièce à verser au dossier de l'hétérogénéité des élites canadiennes-françaises. De toute manière, Linteau ajoute même que, nonobstant l'origine ethnique, l'analyse de l'appartenance professionnelle des élites municipales nous apprend que, au contraire des scènes politiques fédérales et provinciales où la catégorie socioprofessionnelle des professions libérales domine, tout porte à penser que le terrain politique montréalais est quant à lui plutôt investi par les hommes d'affaires.

Dans le sillage de Linteau, l'étude de Christine Simard a enrichi ce portrait du personnel composant l'appareil municipal montréalais. À partir de données tirées des rôles d'évaluation, elle présente les caractéristiques socioprofessionnelles, ethniques et linguistiques de l'élite municipale montréalaise, de même qu'une variable de nature socioéconomique de première importance : le niveau de fortune¹⁸. Elle arrive ainsi à démontrer la richesse et l'aisance de ces élus qui jouissent d'un patrimoine foncier considérable comparativement à leurs concitoyens montréalais. Au pouvoir politique conféré par leur première place au sein de l'institution municipale s'ajoute celui qui relève de la puissance économique.

Au total, ce panorama de l'historiographie nous montre la nécessité de poursuivre l'avancée des travaux sur les élites institutionnelles, une entreprise intellectuelle déjà bien engagée pour le Québec préindustriel mais qui reste en grande partie à faire pour la seconde moitié du XIX^e siècle, tant la production historiographique est mince. En effet, rares sont, pour cette période, les études qui ont adopté une démarche visant à dresser le profil socioéconomique des fractions élitaires qui ont occupé les premiers rangs d'institutions sociales. À cet égard, on s'en voudrait toutefois de ne pas souligner au passage les travaux de Gilles Bertrand et Michel Monette¹⁹, deux historiens qui ont analysé les liens entre la structure sociale et la structure institutionnelle du pouvoir local dans les décennies

¹⁸ Christine Simard, *Le personnel politique municipal de Montréal, 1881-1912 : espace urbain, richesse et propriété foncière*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1997, 142 p.

¹⁹ Gilles Bertrand, *Analyse des structures sociales et des groupes dominants dans le village de Saint-Eustache (1850-1880)*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1978, 108 p. et Michel Monette, « Groupes dominants et structure locale de pouvoir à Deschambault et Saint-Casimir, Comté de Portneuf (1829-1870) », *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984), pp. 73-88.

de la seconde moitié du XIX^e siècle. Seulement, à l'instar de la plupart des travaux menés par les historiens s'intéressant à la période préindustrielle, leurs efforts ont surtout porté sur les fractions élitaires dominant le monde rural.

Concernant le monde urbain, force est de constater, outre les quelques travaux que nous venons tout juste de mentionner, le peu d'attention voire le désintérêt pour les élites locales et institutionnelles. Ainsi, si les historiens du monde urbain se sont intéressés aux institutions, à leur évolution, à leur mise en place, qu'on pense à l'appareil municipal par exemple, on peut dire qu'ils ont trop souvent négligé de considérer le personnel qui a porté et animé aux plus hauts échelons ces institutions locales. Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, d'un point de vue socioéconomique, on commence à peine à mieux connaître ces groupes sociaux associés aux milieux les plus privilégiés de la ville. D'ailleurs, plus généralement, on pourrait même ajouter qu'au Québec, très peu d'études ont abordé directement la question des élites urbaines et ce, peu importe leur champ social de domination²⁰. Pourtant, on s'entend généralement pour situer dans les dernières décennies du XIX^e siècle l'émergence et l'affirmation d'élites canadiennes-françaises²¹. Mais où retrouve-t-on ces fractions élitaires ? Quelles sont les sources économiques de leur domination ? Quel est leur niveau de richesse, leur patrimoine ? Quelle est l'étendue et les ramifications de leur réseau social ? Quels sont les postes ou fonctions qu'elles ont occupés ? Autant d'interrogations qui impliquent qu'une telle discussion repose d'abord sur des fondements matériels. Car mieux connaître les élites, c'est d'abord circonscrire empiriquement et d'un point de vue socioéconomique les individus pouvant y prétendre à quelque titre. Pour la seconde moitié du XIX^e siècle, un fait demeure : cette histoire socioéconomique des milieux élitaires reste en grande partie à faire, car la rareté des travaux empiriques et même des réflexions méthodologiques sur le sujet est criante. Au-delà de l'action, des réalisations et de l'engagement des

²⁰ Avant 1850 et concernant l'élite économique montréalaise, on peut toutefois souligner l'étude notoire de Gerald J. J. Tulchinsky, *The river barons : Montreal businessmen and the growth of industry and transportation, 1837-53*, Toronto, University of Toronto Press, c1977, 310 p.

²¹ Fernande Roy, *Progrès...*, *op. cit.*, p. 68. ; Paul-André Linteau, « Quelques réflexions autour de la bourgeoisie Québécoise, 1850-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 1 (juin 1976), p. 57, et Christine Simard, *op. cit.*, p. 12.

élites, il importe également de raffiner notre connaissance des bases socioéconomiques de leur pouvoir.

Ce que nous proposons dans ce chapitre, c'est précisément une manière de combler quelque peu cette lacune historiographique par l'examen du profil socioéconomique des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga entre 1860 et 1883. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, Hochelaga est un terrain d'étude qui se prête admirablement bien à l'étude empirique des élites institutionnelles et locales urbaines. On verra d'ailleurs que c'est justement au niveau des institutions locales que ces nouvelles élites canadiennes-françaises ont d'abord cherché une reconnaissance sociale. Ainsi, les Préfontaine et Rolland, hommes d'affaires, entrepreneurs et politiciens bien connus de Montréal, ont d'abord fait leurs premières armes au Conseil municipal d'Hochelaga avant d'être élus à l'hôtel de ville de la cité. À ces grandes figures du pouvoir local s'ajoutent les autres élites institutionnelles dont l'action, les décisions et l'influence ont eu un impact décisif sur le devenir d'Hochelaga. Comprenons bien qu'il ne s'agit pas ici de revenir à l'histoire aveugle des dominants qu'était l'histoire politique classique mais de reconnaître le rôle prépondérant de ceux qui détiennent les leviers du pouvoir local. Toutefois, notre étude souhaite dépasser le cadre rigide des dynamiques politico-institutionnelles pour s'intéresser principalement aux acteurs, aux élites elles-mêmes. C'est que, au-delà des enjeux, des débats et des conflits où, pour l'historien, il est facile de repérer ces élites qui entrent alors en scène, une compréhension globale de ces événements ne peut se passer d'une analyse du profil socioéconomique des individus en présence. En fait, les enjeux et les conflits nous amènent inévitablement à une question : qui sont-ils ? Qui sont ces élites qui, au niveau local, dominent le paysage social par leur mainmise des leviers du pouvoir institutionnel ? Connaître les figures du pouvoir local, le profil socioéconomique des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga de 1860 à 1883, est l'objectif des pages qui suivent.

3.2 Taille de l'échantillon, sources utilisées et méthodologie

Le repérage des élites institutionnelles de la localité d'Hochelaga entre 1860 et 1883 nous a amené à constituer un total de 87 dossiers biographiques. Parmi ceux-ci, on retrouve tant les individus qui ont occupé les fonctions de secrétaires-trésoriers, d'estimateurs ou d'auditeurs des comptes que ceux qui ont exercé des tâches de surveillance et de contrôle, tels les inspecteurs agraires, les inspecteurs de voirie et les officiers de santé. Maintenant, si on isole les seules élites institutionnelles, soit les individus qui ont occupé à un moment ou à un autre entre 1860 et 1883 une charge publique au sein des institutions judiciaire, scolaire, paroissiale et municipale, on relève un total de 55 personnes²². Ces dernières forment l'élite institutionnelle de la localité d'Hochelaga qui a été élue par les propriétaires de la municipalité entre les années 1860 et 1883.

L'apport d'une pluralité de sources a permis l'identification de ces élites locales. L'entreprise n'était pas toujours aisée compte tenu de la finalité des sources utilisées pour mener à bien l'opération. Dans le cas du personnel municipal, ce sont les procès-verbaux de la municipalité d'Hochelaga qui ont rendu possible l'identification des individus qui ont été élus maires ou conseillers municipaux entre 1870 et 1883²³. Les mêmes documents ont également permis l'identification du personnel de soutien : secrétaires-trésoriers, auditeurs des comptes, estimateurs et autres personnes ayant exercé des tâches de supervision et de contrôle pour le compte de la municipalité. Pour l'institution paroissiale, un document fort utile a facilité le recensement des marguilliers de la Fabrique de 1874 à 1883 alors que le dépouillement des dossiers de paroisses conservés aux Archives nationales a permis la reconnaissance des syndics chargés de la construction de l'église d'Hochelaga en 1876²⁴. Concernant le personnel de

²² Les titres des postes ou des fonctions que ces individus ont pu occuper s'énumèrent comme suit : maire, conseiller municipal, commissaire d'école catholique, syndic de l'école dissidente, marguillier, syndic pour la construction de l'église, juge de paix et magistrat à la Cour des commissaires. Ces charges correspondent aux quatre institutions constitutives de la structure du pouvoir local. Rappelons que nous avons explicité le fonctionnement, le rôle et les attributions de ces institutions au chapitre 2.

²³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, 10 janvier 1870 au 19 décembre 1883, P6 / A, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

²⁴ Archives de l'Archevêché de Montréal, *Cahier célébrant le Centenaire de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, p. 21, *Fonds Album de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, Pièces A-6b

l'institution judiciaire, juges de paix et magistrats à la Cour des commissaires, ce sont les archives provenant du Fond du Secrétariat de la province qui ont été mis à contribution. Malheureusement, il nous a été possible d'identifier les juges de paix pour la période, aucune date précise n'accompagnait le moment de leur nomination²⁵. Enfin, pour les commissaires d'école catholique et les syndics de l'école dissidente, c'est l'examen de la correspondance envoyée par la municipalité scolaire d'Hochelaga au Surintendant de l'Instruction publique à Québec qui nous a fourni les noms des commissaires et syndics élus entre 1860 et 1883²⁶.

Une fois cet exercice d'identification du personnel composant l'appareil institutionnel local terminé, nous avons entrepris la deuxième étape de notre démarche consistant à réunir pour chaque individu concerné un dossier biographique. Nous inspirant de la méthode prosopographique, nous avons recueilli nos données dans plusieurs sources : recensements nominatifs, annuaires Lovell's et rôles d'évaluation²⁷. La méthode prosopographique a d'abord été élaborée par les historiens antiquisants. Il s'agit de reconstituer minutieusement des biographies collectives établies sur le même modèle et suivant un ensemble de variables ou d'entrées préalablement déterminées. Le croisement de plusieurs sources (listes nominatives des recensements, registres d'état civil, procès-verbaux, etc.) permet ainsi de reconstruire des parcours professionnels et sociaux et de suivre dans le temps des cohortes qui peuvent être ciblées²⁸. Évidemment, dans toute étude prosopographique, « *ce qu'un échantillon gagne en compréhension, il le perd en extension et réciproquement. L'analyse longue limite le nombre d'individus ou l'importance des variables prises en compte* »²⁹. Autrement dit, plus l'échantillon comporte d'individus et de variables à considérer,

et ANQM, Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal, *Fonds Secrétariat de la province*.

²⁵ ANQQ, Registre des commissions des juges de paix, 1859 à 1864, 1864 à 1867, Index alphabétique des juges de paix classés par district, 1866 à 1880 et enfin, demandes de renseignements concernant l'établissement, l'organisation, l'abolition des cours des commissaires, pour les comptés d'Hochelaga, Hull, Huntingdon, 1843 à 1966, *Fonds Secrétariat de la province*.

²⁶ ANQQ, Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique, 1860-1883, *Fonds Ministère de l'éducation*.

²⁷ Recensements du Canada 1861, 1871 et 1881, AMM, Rôles d'évaluation foncière, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*, et *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1860 à 1883.

²⁸ Bruno Dumons, Gilles Pollet et Pierre-Yves Saunier, *Les élites municipales sous la IIIe République : des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS éditions, c1997, pp. 105-107.

²⁹ Christophe Charles, *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987, p. 19.

plus il est difficile pour l'historien d'étendre sur une longue période une analyse conservant la même envergure. Mais en même temps, une étude longitudinale qui ne prendrait en compte qu'une seule variable n'aurait pas le même potentiel heuristique. À notre avis, la taille de notre échantillon et les variables que nous avons privilégiées constituent des matériaux utiles pour tirer des conclusions dont la validité et la pertinence sont solides.

L'avantage de cette méthode de la biographie sociale réside dans la possibilité de découvrir les récurrences et les différences résultant d'une analyse comparative du personnel élitare. Ainsi, on peut dégager les paramètres et les modalités du recrutement d'un ensemble d'individus dans une institution en particulier. On peut également circonscrire le pôle social dominant de chaque institution ainsi que son évolution. C'est un moyen de découvrir ce qui caractérise une institution et ses acteurs : niveau de fortune, profession, réseaux sociaux, etc. En revanche, le danger d'une telle lecture est de focaliser l'analyse sur les phénomènes collectifs et de laisser dans l'ombre les particularités de certaines trajectoires individuelles. L'analyse prosopographique tend ainsi à oublier l'individu pour ne prendre en compte que les résultats où le « sujet » est le groupe³⁰. C'est là qu'on prend toute la mesure des aspects positifs qu'il y a à travailler avec un échantillon dont la taille et l'ampleur autorisent un traitement raffiné du corpus des dossiers biographiques pour, au besoin, en extraire la richesse des particularismes, les « cas d'exception ».

Notre analyse du profil socioéconomique du personnel des institutions locales à Hochelaga entre 1860 et 1883 privilégiera deux variables : l'occupation ou la profession et le niveau de fortune. La première sera déterminée principalement à l'aide des recensements nominatifs, documents les plus appropriés pour établir cette entrée. Par contre, dans plusieurs cas, à défaut de pouvoir tirer cette information d'un recensement, nous avons eu recours aux mentions apparaissant dans les annuaires Lovell's ou à celles qui étaient précisées dans certains rôles d'évaluation foncière. Toutefois, lorsque c'était

³⁰ Sur ces questions, voir l'article de Jean-Luc Pinol, « Lectures transversales et longitudinales d'une société urbaine : Lyon aux XIXe et XXe siècles », *Histoire, Économie et Société*, 3 (1994), pp. 543-549.

possible, les recensements nominatifs avaient préséance sur toutes autres sources pour déterminer la situation d'un membre de l'élite institutionnelle.

3.3 Appartenir à l'élite institutionnelle : les parcours professionnels d'une notabilité

L'occupation est l'une des variables clés dans l'étude du profil socioéconomique de l'élite institutionnelle. Certains groupes socioprofessionnels sont privilégiés tandis que d'autres groupes peuvent être exclus des lieux de pouvoir de la municipalité. Plus concrètement, un journalier ou un artisan peut-il espérer devenir juge de paix ? Autant de questions qui visent à expliciter la composition sociale des institutions locales.

Pour faciliter l'analyse et éviter la confusion, nous procéderons par institution locale. Toutefois, avant de s'arrêter aux élites institutionnelles proprement dites, une analyse du personnel qui les a soutenues s'avère nécessaire. Les secrétaires-trésoriers, les inspecteurs agraires et les autres officiers municipaux ont participé aussi à l'exercice du pouvoir local. Chargés d'exécuter les décisions des élites institutionnelles sur le terrain, c'est peut-être eux que le citoyen d'Hochelaga était amené à côtoyer le plus souvent. À ce titre, ils méritent qu'on s'attarde un instant à leur parcours.

3.3.1 Un personnel de soutien : secrétaires-trésoriers et officiers municipaux

3.3.1.1 Les secrétaires-trésoriers : la domination des professions libérales

On a vu au chapitre 2 l'étendue du rôle et des responsabilités dévolus au secrétaire-trésorier tant celui du Conseil municipal que celui des municipalités scolaires catholique et dissidente. À première vue, la complexité des tâches qui leur incombaient correspond à leur statut socioprofessionnel élevé. Majoritairement membres de la catégorie professionnelle codifiée des professions libérales, un total de quatre sur sept, les secrétaires-trésoriers au service des institutions locales d'Hochelaga ont pu bénéficier de l'apport d'une profession qui les a

adéquatement préparés à l'exigence de leur charge³¹. En effet, comptable ou notaire, c'est avant tout leur formation qui leur a permis d'accéder à ces postes requérant un niveau de qualification élevé. Ils sont peu nombreux à se succéder à ces charges administratives au cours de la période à l'étude. Par ailleurs, il semble que leur expertise était recherchée puisque certains ont exercé les fonctions de secrétaire-trésorier au sein de plusieurs institutions locales différentes. C'est le cas de Joseph Michel Côté qui débute d'abord sa carrière comme secrétaire-trésorier du Conseil municipal en 1874. L'année suivante, il cumule déjà ces fonctions avec celles qu'il accepte au sein de la municipalité scolaire catholique d'Hochelaga. En 1877, libéré de son poste au Conseil municipal d'Hochelaga, on le retrouve au Conseil de comté, dont le siège est situé dans la municipalité, où il vient d'être nommé secrétaire-trésorier. En 1883, alors qu'il est toujours secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire catholique d'Hochelaga, il est nommé greffier des juges de paix. Georges Joseph Michel Côté est tout aussi affairé. Secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire catholique en 1876, il remplace son prédécesseur la même année au sein du Conseil municipal, où il occupera ces fonctions jusqu'à l'annexion de la municipalité en 1883. Pendant son mandat, il sera également nommé gardien d'enclos public en 1878 et énumérateur chargé du recensement de 1881. Satisfait de la manière avec laquelle son secrétaire-trésorier s'est acquitté de ses fonctions pendant huit ans, le Conseil municipal, à la veille de l'annexion d'Hochelaga, n'hésitera pas à le recommander à l'administration montréalaise pour toute position requérant de l'expérience dans la conduite des affaires municipales³².

³¹ Gilles Bertrand constate également qu'à Saint-Eustache, tout comme à Hochelaga, le travail du secrétaire-trésorier est assuré presque continuellement par un membre des professions libérales : Gilles Bertrand, *op. cit.*, p. 54.

³² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 15 décembre 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

Tableau VI
Profession codifiée des secrétaires-trésoriers des institutions
locales d'Hochelaga, 1860-1883

Secrétaires-trésoriers	Institutions concernées	Profession codifiée au moment de la nomination ³³	Profession codifiée avant la nomination
Bénoni Bourbonnière	Municipalité scolaire catholique	Profession libérale	Profession libérale
	Municipalité scolaire de l'école dissidente		
James Henry Brown	Municipalité scolaire de l'école dissidente	Col blanc	Col blanc
Joseph Michel Côté	Conseil municipal	Profession libérale	Profession libérale
	Municipalité scolaire catholique		
	Conseil de compté d'Hochelaga		
Georges Joseph Michel Côté	Conseil municipal	Profession libérale	Profession libérale
	Municipalité scolaire catholique		
Adolphe Lecours	Municipalité scolaire catholique	Profession libérale	Profession libérale
Jean-Baptiste Morin	Conseil municipal	Mention inconnue	Mention inconnu
James Vincent (fils)	Municipalité scolaire de l'école dissidente	Col blanc	Col blanc

Parvenir au rang de secrétaire-trésorier impliquait donc la maîtrise d'un ensemble d'habiletés qui relevaient d'une formation professionnelle. Même les cols blancs, un correspondant et un maître de poste, semblent disposer d'un niveau de qualification se situant au-dessus de la moyenne. Artisans et commerçants sont également absents de cette filière. À cet égard, il faut admettre cependant que le poste de secrétaire-trésorier est une position dont la lourdeur des tâches interdit à son titulaire de ne s'y consacrer qu'à temps partiel. À la différence des charges publiques institutionnelles ou de ceux qui sont pour un temps auditeurs des

³³ Pour établir cette entrée, nous avons choisi la date du recensement la plus près du moment de l'entrée en charge. En l'absence d'une information à l'un ou l'autre des recensements nominatifs, nous avons utilisé soit les mentions professionnelles apparaissant aux rôles d'évaluation soit celles provenant des annuaires Lovell's, en prenant soin de choisir la source se rapprochant la plus près possible de l'année de la nomination.

comptes ou estimateurs, il s'agit d'un véritable emploi. Toutefois, l'examen de la richesse foncière des différents secrétaires-trésoriers recensés révèle que ces derniers jouissent d'un niveau de fortune appréciable. Ainsi, si parmi eux un seul, Bénoni Bourbonnière, est propriétaire³⁴, la moyenne de la valeur locative annuelle que les autres déboursent pour se loger est particulièrement élevée, soit 133 \$³⁵. À titre comparatif, en 1875, la médiane des valeurs locatives de l'ensemble des locataires d'Hochelega, édifices commerciaux et occupants de territoires agricoles y compris, totalisait 60 \$³⁶. C'est donc dire le pouvoir d'achat et les capacités financières de ces « grands » commis au service des institutions locales. Néanmoins, plus que la richesse, ce sont le statut socioprofessionnel et l'expertise qui constituent les variables prépondérantes dans le recrutement des secrétaires-trésoriers.

3.3.3.2 Estimateurs, auditeurs des comptes et personnel de supervision : une sélection professionnelle ?

L'obligation de posséder des biens-fonds totalisant un minimum de 400 \$ n'est pas étrangère au statut socioprofessionnel élevé des estimateurs de la municipalité d'Hochelega. Il y a bien quelques artisans, mais les plus gros contingents proviennent du haut de la stratification sociale. Ainsi, 25 % des estimateurs chargés de la confection des rôles d'évaluation à Hochelega entre les années 1870 et 1883 sont des entrepreneurs.

La deuxième filière en importance est celle des boutiquiers. En effet, quatre bouchers sont nommés estimateurs, ce qui démontre bien la place de premier plan qu'occupe ce type d'activité économique à Hochelega. Marchands, propriétaires terriens et membres des professions libérales comptent chacun deux représentants. Enfin, cols blancs et artisans ferment la marche avec autant de représentants. Aucun membre des catégories professionnelles inférieures n'a reçu l'honneur d'être nommé estimateur. Il est vrai que la qualification foncière exigée

³⁴ AMM, Rôles d'évaluation, 1872, 1875 et 1881, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelega*. Malheureusement, nous n'avons aucune information quant aux biens-fonds possédés par Jean-Baptiste Morin. Quant à James Vincent fils, il habite toujours chez son père.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ AMM, Rôle d'évaluation, 1875, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelega*.

disqualifiait nombre d'entre eux incapables d'accéder à la propriété. Cependant, on ne peut parler de véritable concentration professionnelle dans le cas des estimateurs. Outre les catégories professionnelles inférieures, la plupart des autres groupes professionnels sont représentés parmi ce corps des officiers municipaux. Toutefois, fait à noter, avant ou après avoir occupé ce poste, 13 des 20 estimateurs, donc 65 %, ont exercé l'une ou l'autre des charges publiques institutionnelles. Rien ne permet de dire par contre si le fait d'être d'abord nommé à cette fonction a facilité par la suite l'accès à une charge publique institutionnelle. En effet, plusieurs estimateurs ont été investi de leur charge après leur passage au sein de l'élite institutionnelle. En revanche, il semble que la fonction d'estimateur soit une charge particulièrement convoitée puisque qu'elle figure, à l'instar des charges publiques institutionnelles, parmi les titres que s'arrogent ceux qui souhaitent manifester leur appartenance à l'élite locale³⁷.

Seulement 10 auditeurs des comptes se sont succédés à cette fonction entre les années 1870 et 1883. Cela s'explique par le fait que deux d'entre eux, Thomas Hawkins et Louis Dupuis, se sont acquittés de cette fonction pendant plusieurs années consécutives ou alors à quelques années d'intervalle. Le premier a été nommé auditeur des comptes à six reprises alors que le second a obtenu les responsabilités de cette charge cinq fois entre 1876 et 1881. Concernant les professions, on remarquera la domination des catégories codifiées des cols blancs et des marchands et l'absence, contrairement aux estimateurs, des artisans sans parler des autres catégories associées aux classes populaires. Les propriétaires terriens sont également écartés de cette fonction. Par ailleurs, cinq auditeurs des comptes sur 10 ont également participé à la direction de l'une des institutions locales. Phénomène moins important que chez les estimateurs où 65 % d'entre eux ont fait partie de l'élite institutionnelle.

³⁷ D'ailleurs, parmi les sept individus qui n'ont pas obtenu ce privilège, la charge d'estimateur est la seule qu'ils ont exercé. Cela illustre d'autant plus l'importance accordée à cette fonction névralgique de l'institution municipale.

Tableau VII
Profession codifiée des officiers municipaux du village d'Hochelaga, 1870-1883

Catégories professionnelles codifiées	Profession codifiée des estimateurs au moment de leur première nomination ³⁸		Profession codifiée des auditeurs des comptes au moment de leur première nomination ³⁹		Profession codifiée du personnel de supervision ou de surveillance au moment de leur première nomination ⁴⁰		Distribution des chefs de ménage pour chaque catégorie professionnelle en 1871	Distribution des chefs de ménage pour chaque catégorie professionnelle en 1881
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Industriel							1	1
Entrepreneur	5	25			1	4	1	1
Marchand	2	10	3	30			5	1
Propriétaire terrien	2	10			3	13	3	1
Profession libérale	2	10	1	10	1	4	2	3
Ecclésiastique							2	1
Boutiquier	4	20	1	10	2	8	13	10
Col blanc	2	10	3	30	3	13	8	7
Artisan	2	10			7	29	18	21
Ouvrier qualifié							1	9
Col bleu					2	8	4	8
Journalier					1	4	27	26
Métayer							4	1
Domestique								1
Autres	1 ⁴¹	5	2 ⁴²	20	4 ⁴³	17	12	11
Total	20	100	10	100	24	100	100	100

³⁸ Lorsque l'individu concerné a exercé les fonctions d'officier municipal plusieurs années consécutives ou alors à quelques années d'intervalle, il s'agit toujours de sa profession codifiée au moment de sa première nomination comme estimateur, c'est-à-dire celle au moment où il est entré dans cette charge pour la première fois. Encore une fois, nous avons choisi comme recensement de référence celui de l'année se rapprochant le plus près possible de cette date. À défaut de recensements correspondants, nous avons utilisé, selon la même logique, l'information apparaissant aux annuaires Lovell's et aux rôles d'évaluation foncière.

³⁹ *Ibidem.*

⁴⁰ *Ibidem.*

⁴¹ Il s'agit d'un « bourgeois », mention socioprofessionnelle ne pouvant être codifiée.

⁴² Deux mentions dont nous n'avons pu établir la profession.

⁴³ Quatre mentions dont nous ignorons la profession.

Si on s'attarde maintenant à l'ensemble du personnel qui a assumé des fonctions de supervision, de surveillance ou de contrôle⁴⁴, on constate que l'éventail des professions de ceux qui ont occupé ces charges est fort différent de celui correspondant au portrait des estimateurs et des auditeurs des comptes.

Cette fois, certaines catégories professionnelles parviennent enfin à occuper ces charges publiques C'est notamment le cas des journaliers et des cols bleus. Toutefois, ce sont ici les artisans qui dominent largement ce personnel. Viennent ensuite les cols blancs et les propriétaires terriens, catégories comptant respectivement trois représentants. Reste que les catégories professionnelles telles que les commerçants, les boutiquiers, les membres des professions libérales sont minoritaires voire même absentes de ce personnel chargé de faire exécuter les décisions du Conseil municipal ou de surveiller la bonne marche des travaux commandés par cette instance. C'est le cas des marchands, par exemple. C'est peut-être parce que la nature des fonctions associées à ces charges publiques ne représente aucun attrait pour des catégories professionnelles liées à l'élite institutionnelle. En effet, quel intérêt y aurait-il pour un riche marchand à exercer la charge d'inspecteur de voirie, de gardien d'enclos public ou de surintendant de l'aqueduc quand il peut aspirer à un siège de conseiller municipal ? D'ailleurs, ces individus issus des catégories professionnelles les plus élevées ont plutôt recherché l'honneur d'une nomination comme officier de santé. En effet, six individus ont été investis de cette charge à Hochelaga entre 1870 et 1883. Parmi ceux-ci, on retrouve deux propriétaires, deux cols blancs, un entrepreneur et un commerçant. C'est dire que la présence de ces catégories professionnelles au sein du personnel de surveillance et de contrôle s'explique d'abord par ces nominations comme officiers de santé. Par ailleurs, cette charge paraît dotée d'une force d'attraction pour les groupes privilégiés d'Hochelaga si on considère que cinq des six titulaires du poste d'officier de santé ont été également nommés à l'une ou l'autre des institutions locales de la municipalité. Il faut donc classer à part cette

⁴⁴ Il s'agit des fonctions suivantes : gardien d'enclos public, inspecteur agraire, inspecteur de voirie, inspecteur de travaux urbains, surintendant de l'aqueduc, inspecteur des clôtures et des fossés, officier de santé, capitaine de la brigade de feu, capitaine de police, responsable pour la pose du télégraphe, responsable de l'allumage des réverbères, mandataire nommé par le Conseil, chargé de l'arrosage des rues, inspecteur pour surveillance des travaux, direction du télégraphe d'alarme, surintendant de la police et du feu, inspecteur des bâtisses.

fonction dont le recrutement repose sur les catégories professionnelles associées aux groupes sociaux les plus privilégiés de la localité. À l'inverse, les inspecteurs, les gardiens et autres responsables se sont recrutés au sein des catégories professionnelles intermédiaires constituées principalement par le groupe des artisans. C'est d'abord vers eux que le Conseil municipal se tournait lorsqu'il avait besoin d'intendants chargés de faire respecter la réglementation municipale ou de diriger ou d'accomplir les nombreux travaux entrepris dans la municipalité⁴⁵.

Néanmoins, pour certains ambitieux, ces charges représentaient des occasions de se faire valoir et de gagner la confiance du Conseil municipal pour ainsi espérer rallier l'élite institutionnelle. C'est du moins ce que laisse deviner le parcours de Joseph Chartier, menuisier de son métier et promis à une brillante carrière qui le mènera aux plus hauts échelons de l'élite institutionnelle. Ses débuts sont d'abord modestes alors qu'en 1875 il est nommé inspecteur de voirie et qu'il s'occupe l'année suivante de l'arrosage des rues de la municipalité. Son ascension débute toutefois la même année quand le Conseil municipal lance l'appel d'offres pour les travaux de construction des infrastructures d'adduction d'eau. Perçu comme l'homme de confiance du Conseil municipal, il est nommé surintendant de l'aqueduc, poste lui rapportant 480 \$ par année et qu'il occupera sans interruption pendant toute la durée des travaux de ce projet d'amélioration urbaine, soit de 1876 à 1880. Il faut croire qu'il s'acquitte bien de ses tâches puisqu'en 1878, le Conseil municipal place sous sa responsabilité le corps de police et la brigade des pompiers. En 1879, les faveurs se poursuivent. Nommé inspecteur des bâtisses, on lui confie également la direction du télégraphe d'alarme qu'on vient tout juste d'installer.

Exerçant simultanément plusieurs de ces charges, Joseph Chartier trouve néanmoins le temps de fonder une entreprise de construction. En effet, les annuaires Lovell's qui le présentaient comme menuisier tout au long de la

⁴⁵ L'article 182 du *Code municipal* accordait au Conseil municipal toute latitude pour nommer autant d'officiers municipaux qu'il lui fallait pour assurer l'administration et la gestion des affaires municipales. À Hochelaga, le développement de la municipalité et l'urbanisation ont entraîné la création de nombreux postes qu'on pense par exemple à ceux de surintendant de l'aqueduc, capitaine de police ou à celui d'inspecteur des travaux urbains. À ce sujet, voir les pages 106-107 du chapitre 2.

décennie 1870 le présentent en 1880 comme constructeur. Le recensement de 1881 confirme cette information puisque Joseph Chartier y est cité comme étant entrepreneur menuisier. Toujours est-il que c'est au début de la décennie 1880 que tous ses efforts sont récompensés et qu'il accède enfin au Conseil municipal où il exercera les fonctions de conseiller jusqu'à l'annexion d'Hochelaga en 1883. L'événement qui lui fera perdre son siège sera largement compensé par son élection comme commissaire d'école et marguillier la même année. Exécutant au service de l'institution municipale, il est ainsi parvenu à se hisser parmi le groupe des élites institutionnelles locales. Exemple idoine de mobilité sociale, il est toutefois difficile de déterminer si ce sont les nombreuses tâches qu'il a effectuées pour le compte de la municipalité, sa réussite en affaires comme entrepreneur ou alors l'effet combiné de ces deux variables qui sont en les facteurs déterminants. Peut-être est-ce ses fonctions comme surintendant qui lui ont permis de démarrer l'entreprise qui lui a ensuite ouvert les portes du Conseil municipal ? La portée des sources consultées occulte malheureusement les détails de ce parcours singulier. Force est d'admettre cependant, que l'ensemble des charges et des responsabilités qu'il a assumées dans le cadre de ses fonctions à titre d'employé de la municipalité ne sont sans doute pas étrangères à son accession au Conseil municipal au début de la décennie 1880.

En définitive, mis à part les secrétaires-trésoriers dont le travail nécessitait des qualifications spécifiques, on ne peut parler de véritable sélection professionnelle dans le cas des officiers municipaux. Estimateurs et auditeurs des comptes puisent leurs candidats au sein de plusieurs catégories professionnelles sans privilégier outre mesure une filière au détriment d'une autre. En revanche, parler d'ouverture socioprofessionnelle serait grandement exagéré. En effet, si plusieurs catégories professionnelles sont représentées parmi les estimateurs et les auditeurs des comptes, le recrutement s'effectue néanmoins à l'intérieur des catégories professionnelles codifiées associées aux groupes sociaux les plus privilégiés de la structure sociale. Entrepreneurs, marchands, propriétaires terriens, membres des professions libérales, commerçants, boutiquiers et cols blancs sont parmi les professions qui fournissent le plus gros des effectifs. Ce sont ces groupes qui, en dépit du fait qu'ils soient minoritaires à l'intérieur de la

structure de l'emploi et du travail, s'accaparent la plupart des charges d'officiers municipaux. Même une catégorie intermédiaire comme les artisans, malgré les deux estimateurs qu'elle compte dans ses rangs, doit surtout se contenter des charges publiques les moins prestigieuses, celles dont le travail en est un de surveillance, de contrôle ou d'exécution. Peu rémunérées, on peut penser que ces charges, distribuées par le Conseil municipal, constituaient une forme de favoritisme visant à récompenser les clientèles fidèles lors des élections municipales. Quant à la catégorie professionnelle des journaliers, pourtant majoritaire à Hochelaga à partir de 1871, elle est totalement exclue du corps des officiers municipaux comme des autres institutions locales⁴⁶.

3.3.2 L'occupation professionnelle des élites institutionnelles

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, le titulaire d'une charge institutionnelle ne consacrait pas entièrement son temps à cette fonction. Il ne s'agissait pas encore d'une carrière car la professionnalisation de ce personnel n'était pas encore complétée. Toutefois, ces fonctions n'étant pas rémunérées formellement, être commissaire, juge de paix ou conseiller municipal représentait une participation civique qui n'en demeurait pas moins fort engageante. À Hochelaga, il n'était pas rare de voir des individus promus à ces positions se retirer parce que trop accaparés par leurs occupations professionnelles pour s'impliquer dans les affaires publiques. Disposer de suffisamment de temps pour s'engager dans la direction des institutions locales signifiait jouir d'une certaine indépendance financière. Le travail rémunéré ne devait donc pas monopoliser entièrement l'horaire de celui qui souhaitait prendre sa place parmi l'élite institutionnelle. Mais quelle est donc, justement, l'occupation professionnelle des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga ?

⁴⁶ À Saint-Eustache, il semble que les journaliers aient eu un plus grand accès à ces charges de seconde zone qu'à Hochelaga où, bien que fortement majoritaires, un seul se soit vu accorder pareille faveur. Par ailleurs, alors que les professions libérales et les marchands dominent le corps des officiers municipaux à Saint-Eustache, la diversité socioprofessionnelle est beaucoup plus grande à Hochelaga où on retrouve même des artisans qui sont estimateurs : Gilles Bertrand, *op. cit.*, p. 58.

Tableau VIII
Profession codifiée des élites institutionnelles du village d'Hochelaga, 1870-1883

Catégories professionnelles codifiées	Profession codifiée des marguilliers et des syndics au moment de leur nomination		Profession codifiée des juges de paix et des magistrats ⁴⁷		Profession codifiée des commissaires et des syndics scolaires ⁴⁸		Profession codifiée des maires et des conseillers ⁴⁹		Distribution des chefs de ménage pour chaque catégorie de profession codifiée en 1871	Distribution des chefs de ménage pour chaque catégorie de profession codifiée en 1881
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Industriel									1	1
Entrepreneur	2	12			3	9	4	12	1	1
Marchand	1	6	2	13	4	12	4	12	5	1
Propriétaire terrien	2	12	1	7	6	18	5	15	3	1
Profession libérale	2	12	3	20	2	6	4	12	2	3
Ecclesiastique					1	3			2	1
Boutiquier	5	29	3	20	8	24	7	21	13	10
Col blanc	2	12	3	20	3	9	3	9	8	7
Artisan	2	12	1	7	4	12	4	12	18	21
Ouvrier qualifié					1	3			1	9
Col bleu									4	8
Journalier									27	26
Métayer									4	1
Domestique										1
Autres	1 ⁵⁰	6	2 ⁵¹	13	1 ⁵²	3	2	6	12	11
Total	17	100	15	100	33	100	3	100	100	100

⁴⁷ Dans le cas des individus qui ont exercé les fonctions de juges de paix, charge publique pour laquelle nous n'avons pas de date d'entrée en fonction, nous avons choisi comme recensement le dernier en date pour lequel nous avons une information. Par contre, lorsqu'un individu a exercé à la fois les fonctions de juge de paix et de magistrat à la Cour des commissaires, charge pour laquelle nous possédons une date d'exercice, nous avons choisi comme recensement de référence celui se rapprochant le plus près possible de cette date. Quant aux seuls magistrats à la Cour des commissaires, nous avons bien entendu choisi le recensement disponible qui se rapprochait le plus près possible de ces nominations qui ont été toutes promulguées en 1877. Faute d'informations aux recensements, nous avons utilisé, selon la même logique, les renseignements contenus dans les rôles d'évaluation foncière et celles inscrites dans les annuaires Lovell's. Par ailleurs, pour deux individus présentés comme « bourgeois » dans les recensements, nous avons pu préciser leur statut socioprofessionnel à l'aide des annuaires Lovell's et des rôles d'évaluation foncière. Enfin, nous avons considéré Joseph Gauthier comme un col blanc malgré le fait qu'il soit recensé comme journalier au recensement de 1871. C'est que toutes les autres sources consultées, Lovell's et rôles d'évaluation foncière infirmaient cette information le présentant comme un agent. D'ailleurs, il est peu probable qu'un homme de sa stature, il a été maire, conseiller et marguillier, ait été journalier.

⁴⁸ Il s'agit, comme toujours, de la profession codifiée des commissaires et des syndics lors de leur première nomination à cette institution locale.

⁴⁹ *Ibidem.*

⁵⁰ Il s'agit de la mention d'un « bourgeois ».

⁵¹ Il s'agit d'une mention inconnue et de la mention d'un « bourgeois » dont a pu clarifier la profession.

⁵² Il s'agit d'un individu présenté d'abord comme « sacristin » au rôle d'évaluation de 1872 et de « bourgeois » au rôle d'évaluation de 1875.

3.3.2.1 Fabriciens et syndics pour la construction de l'église : l'emprise des bouchers sur une institution locale

Il ne fallait pas seulement répondre d'une conduite morale et religieuse exemplaire pour prétendre être marguillier. Le niveau de fortune autant que le statut socioprofessionnel semble avoir influé grandement le choix des administrateurs des biens de la fabrique⁵³. À cet égard, les historiens de la période préindustrielle ont montré que ce sont surtout les riches paysans qui ont dominé la composition du Conseil de fabrique dans le monde rural⁵⁴. Mais qu'en est-il maintenant de la fabrique d'une paroisse située au sein d'une municipalité périurbaine dans la seconde moitié du XIX^e siècle ?

Compte tenu de la réorganisation du territoire de la municipalité de village d'Hochelaga et de ses impacts sur la portion des terrains de la localité dédiés à l'agriculture, il est bien évident qu'on ne pouvait pas retrouver au sein du Conseil de fabrique de 1874 à 1883 autant de propriétaires terriens que si la paroisse avait été fondée au cours de la décennie 1860 au moment où ils étaient, tant numériquement que socialement, l'un des groupes les plus importants à l'intérieur de la structure du travail et de l'emploi. Néanmoins, considérant que 12 % des propriétaires terriens ont été marguilliers alors qu'ils représentaient seulement 3 % des chefs de ménage au recensement de 1871 et 1 % en 1881, on peut dire qu'ils sont tout de même une minorité bien représentée au Conseil de fabrique.

Encore une fois, on constatera que les catégories professionnelles comme celle des ouvriers qualifiés, des cols bleus ou des journaliers n'apportent aucune contribution au personnel de la fabrique entre 1874 et 1883. La discrimination professionnelle à l'égard de ces groupes ne fait donc aucun doute, considérant leur importance grandissante à l'intérieur de la structure de l'emploi et du travail entre 1871 et 1881. Même la catégorie intermédiaire des artisans est sous-représentée par rapport à son poids réel dans la population active. Par contre, on compte au moins un représentant de chacune des catégories professionnelles

⁵³ Nous expliquons le fonctionnement de l'institution de la fabrique ainsi que le rôle des marguilliers aux pages 73 à 75 du chapitre 2.

⁵⁴ Voir Christian Dessureault et Christine Hudon, *op. cit.*, p. 420 et Michel Monette, *op. cit.*, p. 84.

codifiées associées aux groupes sociaux les plus privilégiés de la structure sociale. Toutefois, il semble que, contrairement au corps des officiers municipaux où ils étaient beaucoup plus présents, marchands et entrepreneurs s'intéressent moins à l'institution de la fabrique pour laquelle ils ne fournissent pas le gros des effectifs.

Il en va tout autrement des commerçants et des boutiquiers qui, avec tout près de 30 % du total des marguilliers élus, dominant largement le Conseil de la fabrique entre 1874 et 1883. Dans cette catégorie, ce sont une fois de plus les bouchers, au nombre de quatre, qui s'arrogent la première place. On se rappellera que les quatre estimateurs provenant de la catégorie codifiée des boutiquiers exerçaient la profession de boucher. De manière générale, avec les cols blancs et, dans une moindre mesure les artisans dont deux ont été élus marguilliers, c'est peut-être ce qui caractérise singulièrement la composition socioprofessionnelle d'une fabrique d'un milieu périurbain, où l'essentiel des échanges économiques sont de nature commerciales. Dans la même veine, cela expliquerait pourquoi on retrouve deux avocats dans le Conseil de fabrique sachant que, dans le monde rural, les membres des professions libérales ont plutôt négligé la charge de marguillier⁵⁵. C'est peut-être aussi parce que les affaires d'une fabrique d'une paroisse en forte croissance démographique comme celle de la Nativité d'Hochelaga deviennent beaucoup plus intéressantes et que, conséquemment, plusieurs catégories professionnelles en quête de consécration sociale veulent participer à son administration.

Chose certaine, il appert que les caractéristiques socioprofessionnelles d'une institution comme la fabrique diffèrent selon qu'elle soit située dans un environnement rural ou urbain. Cela tient bien sûr à la différence des catégories professionnelles en présence. En effet, il y a très peu de cols blancs et le nombre de commerçants est beaucoup moins élevé à la campagne qu'en milieu urbain. Seulement, au-delà de ces considérations, la présence au Conseil de fabrique d'Hochelaga de quelques membres des professions libérales, d'un marchand, de deux entrepreneurs et surtout, l'emprise des boutiquiers sur l'institution montre que

⁵⁵ Gilles Bertrand constate que, dans le village de Saint-Eustache entre 1850 et 1880, on ne retrouve aucun membre des professions libérales parmi les marguilliers de la fabrique : Gilles Bertrand, *op. cit.*, p. 73.

du point de vue de sa dimension sociale, la fabrique est investie d'une plus grande force symbolique en milieu urbain qu'elle peut l'être dans le monde rural, où elle est le plus souvent délaissée par les catégories professionnelles les plus élevées de la structure sociale au profit des paysans aisés. En témoigne le fait que 14 des 17 marguilliers d'Hochelaga participent également à l'élite d'au moins une autre institution locale.

Si on s'arrête un instant au profil socioprofessionnel des seuls syndics chargés de mener à bien les travaux de construction de l'église de la paroisse en 1876⁵⁶, on constate que, majoritaires au Conseil de la fabrique, les boutiquiers et les commerçants sont toutefois écartés de cette entreprise. En effet, cinq syndics ont été nommés pour diriger le chantier. Parmi eux, on compte un entrepreneur, un propriétaire terrien, un membre des professions libérales, un artisan et un individu dont on n'a pu déterminer la profession mais qui est présenté comme bourgeois dans le rôle d'évaluation foncière de 1881. Hétéroclites au premier abord, les parcours professionnels de l'équipe de syndics qui a été constituée ont probablement servi avant tout les besoins et les objectifs du projet de construction de l'église d'autant que trois des syndics ne sont pas marguilliers. Ainsi, l'entrepreneur était à coup sûr le mieux placé pour s'occuper des appels d'offres et de l'octroi des contrats tandis que l'artisan, un charpentier, pouvait conduire les travaux sur le terrain. Comme il fallait dresser un rôle de cotisation pour financer l'érection de l'église, l'expertise d'un avocat était nécessaire, sans compter que ce dernier a dû défendre l'acte de cotisation auprès des commissaires devant le tollé occasionné par la répartition des coûts proposée⁵⁷. Quant au propriétaire terrien et au bourgeois, il est parfaitement compréhensible que, comme détenteurs de nombreux lots et terrains, ils s'intéressaient directement au processus déterminant les montants qu'ils devraient déboursier à titre de cotisation pour la construction de l'église. En définitive, les personnes à qui l'on a confié ce mandat ont été choisies pour des raisons précises qui ont trait à la nature du travail à accomplir.

⁵⁶ Sur la construction de l'église de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga et le rôle des syndics, voir les pages 76 à 82 du chapitre 2.

⁵⁷ Voir les pages 78 et 79 du chapitre 2.

3.3.2.2 L'institution judiciaire : le monopole des catégories professionnelles privilégiées

Rendre justice, même en des matières délictuelles de peu d'importance, est un privilège. Le Tribunal des juges de paix et la Cour des commissaires devaient donc être des institutions convoitées par les groupes sociaux cherchant à traduire en pouvoir concret leur domination socioéconomique au niveau local. Au total, seuls 15 individus ont exercé des fonctions d'officiers de justice à Hochelaga entre 1860 et 1883. Parmi eux, on compte 11 juges de paix et huit magistrats nommés à la Cour des commissaires en 1877. Parmi ceux-ci, certains ont cumulé leurs fonctions de juge de paix et de commissaire. C'est le cas de quatre d'entre eux : un marchand, un commerçant et deux cols blancs.

Il n'y a pas, chez les officiers de justice, de concentration professionnelle. Trois catégories, les professions libérales, les commerçants et les cols blancs, se partagent à parts égales les effectifs les plus nombreux. Par contre, cette présence constante des cols blancs, que l'on retrouvait également parmi les officiers municipaux et les marguilliers, illustre l'importance sociale de cette catégorie professionnelle en milieu urbain. Rappelons que deux cols blancs sur trois, un inspecteur et un agent, cumulent d'ailleurs les fonctions de juge de paix et de magistrat à la Cour des commissaires.

En ce qui concerne la catégorie professionnelle des commerçants, la ventilation détaillée des individus composant ce groupe nous montre un recrutement sensiblement différent de celui qui caractérisait les marguilliers, où les bouchers dominaient la scène. Ici, un seul, Alexis Meunier, parvient à accéder aux honneurs de l'institution judiciaire à titre de juge de paix. Même s'il n'obtient pas le privilège d'être nommé magistrat à la Cour des commissaires, son cas est singulier. En effet, il est un des rares à cumuler des charges publiques au sein des quatre institutions locales à l'étude. Cela explique peut-être pourquoi il est le seul boucher à détenir une telle charge.

La catégorie professionnelle des professions libérales est une fois de plus bien représentée dans ce personnel de l'institution judiciaire. Avec tout près de 20 % du total des juges de paix et des commissaires, elle est largement supérieure à la part qu'elle occupe dans les recensements de 1871 (2 % des chefs de ménage) et de 1881 (3 % des chefs de ménage). Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas tous des avocats qui ont été officiers de justice. Deux médecins et un juriste ont siégé à ces tribunaux populaires.

Globalement, en dépit d'une diversité socioprofessionnelle indéniable dans le personnel de l'institution judiciaire, le recrutement s'effectue toujours au sommet de la structure sociale. Ainsi, malgré l'absence des entrepreneurs, les marchands, un propriétaire terrien, les membres des professions libérales, les commerçants et les cols blancs monopolisent ces charges de prestige. Un seul artisan, Alexandre Bélanger, un ferblantier qu'on pourrait d'ailleurs classer parmi les boutiquiers puisqu'il possède un atelier employant trois personnes, réussit à se tailler une place parmi cette élite comme juge de paix. Inutile de discuter des autres catégories professionnelles totalement exclues de ce cénacle. Lieu de pouvoir, l'institution judiciaire n'est donc pas à la portée du premier venu. Elle est aussi un lieu de concentration de l'élite locale, car neuf des 15 officiers de justice cumulent déjà des charges publiques au sein de trois autres institutions locales. Au total, à Hochelaga, la justice demeure entre les mains des catégories professionnelles les plus privilégiées.

3.3.2.3 L'institution scolaire : lieu de convergence des élites institutionnelles

Première constatation qui s'impose, le rôle somme toute secondaire qu'a joué le clergé dans la marche de l'institution scolaire à Hochelaga⁵⁸. Un seul ecclésiastique, le curé Dugas, est commissaire d'école catholique entre 1860 et 1883. Faute d'exercer un pouvoir direct sur cette institution, l'Église a peut-être pensé que son influence suffirait à convaincre les laïcs de ne pas dévier de l'orientation et des vues qu'elle avait sur la chose scolaire. Ces derniers ne se sont d'ailleurs pas fait prier pour s'intéresser à cette institution. Au total, 33 individus, 23 commissaires d'école catholique et 10 syndics de l'école dissidente ont été élus pour s'occuper de l'administration scolaire à Hochelaga entre 1860 et 1883. D'emblée, ce qui étonne, c'est la diversité des catégories professionnelles qui sont représentées. En effet, l'institution scolaire est vraisemblablement celle qui affiche le moins sa sélection professionnelle. Elle compte même un ouvrier qualifié, Alphonse Arthur Gibeault, mécanicien de son métier, élu commissaire en 1883. Les artisans sont également mieux positionnés à l'intérieur de cette institution locale qu'au sein de la fabrique où ils avaient fait élire deux marguilliers, et des officiers de justice où il ne comptait qu'un seul des leurs. Mais, alors qu'on aurait pu penser que cette ouverture institutionnelle envers les catégories professionnelles intermédiaires aurait pu détourner de cette institution locale les membres des groupes socioprofessionnels plus élevés recherchant ailleurs la distinction d'une institution correspondant à leur statut, on constate qu'eux aussi convoitent cette charge de commissaire ou de syndic.

Ainsi, plus que le conseil de fabrique ou même l'institution judiciaire, la commission scolaire est celle qui compte le plus grand nombre d'entrepreneurs et de marchands. Institution locale toute récente contrairement aux deux premières, la municipalité scolaire est-elle en train de devenir le lieu où se forment véritablement les identités sociales ? Il semble en tout cas que détenir une charge

⁵⁸ Alors qu'à Saint-Eustache, en milieu rural, Gilles Bertrand montre le rôle actif de l'Église qui s'est assurée la présidence de la Commission scolaire presque sans interruption entre 1850 et 1880 : Gilles Bertrand, *op. cit.*, pp. 64-68.

de commissaire ou de syndic est un passage obligé pour plusieurs membres de l'élite institutionnelle et locale d'Hochelaga.

Enfin, on ne pourrait passer sous silence les deux catégories professionnelles codifiées d'où provient la majorité des commissaires et des syndics de la municipalité scolaire d'Hochelaga. Les propriétaires terriens d'abord, six cultivateurs dont quatre ont été élus au cours de la décennie 1860, période glorieuse pour cette catégorie professionnelle qui vivait alors de la prospérité d'une économie reposant encore largement sur les activités agricoles. C'est donc sans surprise qu'on en retrouve plusieurs dans les rangs des commissaires et des syndics. En effet, avec les charges de juges de paix, l'institution scolaire était, pendant la décennie 1860, la seule voie d'accès à l'élite institutionnelle puisque la fabrique et la mise en place de l'institution municipale sont venues plus tard, au cours de la décennie 1870. Plus significative est l'importance encore une fois de la catégorie professionnelle codifiée des boutiquiers et commerçants qui totalise huit représentants soit 24 % des commissaires et syndics élus entre 1860 et 1883. Ce groupe qui dominait déjà la composition du personnel de la fabrique, réaffirme son importance sociale et la place qu'occupe le commerce à l'intérieur de la structure du travail et de l'emploi d'une municipalité en voie d'urbanisation. Parmi ces huit commerçants au détail, cinq exercent la profession de boucher ce qui illustre encore une fois l'importance de cette activité au sein de la municipalité d'Hochelaga.

L'institution scolaire n'est donc pas le repaire d'une catégorie professionnelle. Plusieurs groupes socioprofessionnels se sont approprié cette institution tant au niveau des catégories associées aux milieux les plus privilégiés (entrepreneurs, marchands et propriétaires terriens) qu'à celui intermédiaire des artisans et des ouvriers qualifiés qui ont tout de même réussi à s'arroger 15 % des charges de syndics et de commissaires entre 1860 et 1883. En revanche, dans la composition du personnel de l'institution scolaire, le monde de la petite boutique et des commerçants souligne une fois de plus son importance économique et sociale laquelle, en milieu urbain, semble se traduire par un plus

grand nombre de charges publiques dévolues aux membres de ces catégories professionnelles.

3.3.2.4 L'institution municipale : reflet général de la pluralité des parcours professionnels d'une élite locale

Dire, qu'à Hochelaga, à l'instar de la situation qui caractérisera quelques années plus tard le Conseil municipal de Maisonneuve⁵⁹, les propriétaires terriens ont contrôlé le Conseil municipal en fonction des objectifs de promotion foncière et de mise en valeur de leurs propriétés serait grandement minimiser l'implication et les intérêts des autres catégories professionnelles. Bien sûr, les propriétaires sont présents au Conseil municipal pour défendre leurs intérêts. Seulement, ils ont dû partager l'autorité de cet instrument du pouvoir local avec d'autres catégories professionnelles. En fait, à l'image des autres institutions locales d'Hochelaga, on ne peut parler de véritable sélection professionnelle dans le cas du personnel de l'institution municipale. La diversité des catégories professionnelles représentées témoigne plutôt d'une pluralité manifeste des parcours menant au statut d'élite municipale.

Plusieurs catégories professionnelles sont ainsi parvenues à agréger cette élite institutionnelle à commencer par les artisans, groupe dont on pouvait sérieusement douter de la capacité à prétendre à cette position. Mais, comme les autres catégories professionnelles du bas de la stratification sociale, ils sont largement sous-représentés par rapport à leur importance numérique dans la structure de l'emploi et du travail. À l'intérieur de l'institution municipale, la diversité professionnelle est donc encore celle des privilégiés.

Car n'entre pas au Conseil municipal qui veut. Deux conseillers, Joseph Chartier et John Bombray l'ont bien compris. Ouvrant dans les métiers de la construction, ce menuisier et ce maçon n'entreront au Conseil qu'au début de la décennie 1880. L'obtention de cette charge publique apparaît comme la consécration d'un nouveau statut socioéconomique puisqu'à ce moment, ils sont

⁵⁹ Paul-André Linteau, *Maisonneuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*, Montréal, Boréal Express, 1981, pp. 41 à 54.

tout deux entrepreneurs. Ils rejoignent ainsi les marchands et les propriétaires terriens, deux catégories professionnelles solidement établies dans les arcanes du pouvoir municipal. Cette dernière catégorie des propriétaires s'accaparera d'ailleurs 15 % des charges à pourvoir au Conseil municipal. Toutefois, deuxième catégorie professionnelle en importance dans le recrutement du personnel municipal, c'est surtout dans la première moitié de la décennie 1870 que son influence est perceptible. En effet, quatre des cinq cultivateurs élus au Conseil l'ont été pendant cette période. Un seul d'entre eux poursuit ses activités de conseiller dans la seconde moitié de la décennie 1870. Il s'agit d'Olivier Bourbonnière. Grand propriétaire foncier, il est le premier maire d'Hochelaga de 1870 à 1871. En 1872, il revient au Conseil mais cette fois-ci au siège de conseiller qu'il occupera de 1872 à 1874 et de 1878 à 1879. D'ailleurs, les édiles rendront un vibrant hommage à cette figure respectée du milieu local lors de son décès qui surviendra en 1880⁶⁰. C'est le seul propriétaire terrien qui a véritablement laissé sa marque au Conseil municipal d'Hochelaga. Parmi les autres qui ont été élus, aucun, y compris les plus fortunés comme William Bennett et Pierre-Olivier Trudel, n'a monopolisé à son profit ce levier du pouvoir local. Manifestement, d'autres catégories professionnelles avaient aussi un droit de regard sur les affaires de la municipalité. Comment penser alors qu'elles auraient laissé les propriétaires fonciers conduire les destinées d'Hochelaga en fonction de leurs seuls intérêts ?

Pensons aux membres des professions libérales dont le total au Conseil municipal est le plus élevé de toutes les institutions locales. En effet, deux médecins et deux avocats ont eu le privilège d'exercer les prérogatives de l'institution municipale. C'est toutefois un peu moins que la catégorie des commerçants et boutiquiers qui, encore une fois, domine numériquement l'institution locale qu'ils ont décidé de s'approprier. Leur profil se différencie toutefois de celui qu'on avait relevé pour la fabrique et l'institution scolaire où, supérieurs en nombre, les bouchers proclamaient leur puissance. Ici, seuls deux

⁶⁰ Pour marquer leur respect et leur déférence à la mémoire du défunt, les membres du Conseil municipal ont assisté en corps aux funérailles du disparu alors que les officiers municipaux ont été convoqués pour faire partie du cortège funèbre en uniforme. Le Conseil a également décrété un deuil officiel d'un mois : AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 13 janvier 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

bouchers, Dominique Masson et Alexis Meunier, parviennent à se faire élire conseiller municipal. Ils ont d'ailleurs pour eux l'avantage de l'expérience acquise et surtout la notoriété à cumuler déjà des charges au sein d'au moins deux autres institutions. Parmi le personnel de l'institution municipale, les bouchers ont été ainsi supplantés par les trois commerçants de bois élus au Conseil entre 1870 et 1883. On aurait pu classer ces trois individus à l'intérieur de la catégorie codifiée des marchands mais, considérant qu'ils étaient présentés comme commerçants dans les sources et que nous ignorions leur capital et le volume d'affaires de leur entreprise, il était hasardeux méthodologiquement de rectifier cette mention⁶¹. Par contre, et l'examen du niveau de fortune contribuera à clarifier ce point, le rapport entre l'activité commerciale exercée et le recrutement à une institution en particulier n'est pas un hasard. Autrement dit, il est possible que se soit les revenus plus élevés tirés de leur commerce de bois qui aient permis à ces individus d'accéder au pouvoir municipal. *A contrario*, propriétaires d'un commerce beaucoup moins lucratif, les autres bouchers ont dû concéder à ces riches commerçants des places auxquelles leur niveau de fortune leur interdisait d'aspirer.

En ce qui concerne la mairie, quatre individus se sont succédés dans le fauteuil de premier magistrat du Conseil municipal d'Hochelaga entre 1870 et 1883. Le premier, Olivier Bourbonnière, nous l'évoquions, était cultivateur et l'un des grands propriétaires de la municipalité. En 1872, il a cédé son siège à Joseph Gauthier, un agent au service de la compagnie de Chemin de fer du Vermont Central qui sera maire de 1872 à 1875⁶². Son successeur se nomme Jean-Damien Rolland, un marchand qui a occupé la mairie jusqu'en 1878, année où, Raymond Préfontaine, un avocat, l'a remplacé pour mener à bien les destinées de la municipalité jusqu'à son annexion à la cité de Montréal en 1883.

⁶¹ Avant d'être élu conseiller municipal en 1878, le commerçant de bois Jean-Louis Lévêque était recensé comme menuisier.

⁶² *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1872-1873.

Un seul propriétaire terrien a été maire d'Hochelaga et ce, pendant une très courte période. Par la suite, l'urbanisation et l'industrialisation progressive de la municipalité ont amené à la mairie des individus dotés d'un capital scolaire et technique plus élevé. Ainsi, un col blanc, un marchand et un membre des professions libérales ont assumé ces hautes fonctions. On peut également avancer qu'avec la croissance démographique et le développement soutenu de la municipalité d'Hochelaga, qui s'intègre peu à peu aux structures urbaines de l'espace montréalais, on réservait la mairie non seulement aux individus pourvus d'une formation, mais aussi à ceux détenant un solide réseau d'influence et de relations d'affaires avec la cité voisine. C'est du moins ce que laisse penser le parcours des trois derniers maires d'Hochelaga.

Joseph Gauthier d'abord, agent négociant à l'emploi de la Compagnie de Chemin de fer du Vermont Central pendant plus de 40 ans et qu'il quittera pour se joindre à la compagnie du Grand Tronc⁶³. De même pour Jean-Damien Rolland, fils de Jean-Baptiste Rolland, entrepreneur et important négociant en livres d'école, conseiller municipal à la cité de Montréal pendant plus de neuf ans⁶⁴. Et que dire de Raymond Préfontaine, avocat d'une importante firme montréalaise, élu député sous la bannière libérale à la Législature provinciale en 1875 alors qu'il n'a que 25 ans et par surcroît marié à l'une des trois filles de Jean-Baptiste Rolland⁶⁵.

Élites institutionnelles, les derniers maires de la municipalité d'Hochelaga ont donc un rayonnement social qui dépasse le cadre du milieu local pour s'étendre à la cité de Montréal. Il faut croire qu'il s'agissait de conditions d'accessibilité à la mairie pour une municipalité qui, sous l'effet de l'urbanisation et de l'industrialisation, voyait les responsabilités et les pouvoirs conférés à l'administration municipale s'alourdir considérablement en même temps que s'intensifiaient les relations et les échanges avec la métropole voisine. Cela explique pourquoi, en dépit d'une présence importante au sein du Conseil

⁶³ Cléophas Lamothe, *Histoire de la corporation de la cité de Montréal depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Montréal, Montreal Printing and Publishing Co., 1903, 848 pages.

⁶⁴ J. Douglass Borthwick, *Historical and biographical sketches from Borthwick's Gazetteer of Montreal*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, p. 111.

⁶⁵ J. Douglass Borthwick, *History and biographical gazetteer of Montreal to the year 1892*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, p. 241.

municipal, les commerçants et les boutiquiers n'ont pas été appelés à la mairie. Notables locaux, ils n'avaient toutefois pas suffisamment de capital scolaire et social pour assurer cette fonction de représentativité auprès des autorités montréalaises, avec lesquelles Hochelaga devait dorénavant négocier à l'aube de l'annexion.

S'il est une donnée constante qui ressort de l'analyse d'une variable comme la profession dans le recrutement du personnel des institutions locales d'Hochelaga, c'est bien l'absence d'une concentration qui privilégierait une catégorie professionnelle codifiée au détriment d'une autre. En revanche, cette diversité des parcours professionnels menant à l'exercice d'une charge institutionnelle n'est jamais synonyme d'ouverture, loin s'en faut. En majorité, les élites institutionnelles d'Hochelaga proviennent des catégories professionnelles codifiées associées aux groupes sociaux les plus favorisés de la structure sociale. Entrepreneurs, marchands, propriétaires terriens, membres des professions libérales, commerçants, boutiquiers et cols blancs sont les catégories professionnelles codifiées qui fournissent le plus gros des effectifs du personnel des institutions locales. Quand on compare le poids respectif de chacune de ces catégories à l'intérieur de la structure du travail et de l'emploi des chefs de ménage et le nombre de charges qu'elles obtiennent pour chaque institution locale, on constate que ces groupes sociaux sont continuellement surreprésentés. Ainsi, même s'il y a très peu d'entrepreneurs et de marchands à Hochelaga, il est fort probable que la plupart d'entre eux ont détenu à un moment ou à un autre une charge publique leur donnant accès à l'élite institutionnelle. Même chose pour les propriétaires terriens et les membres d'une profession libérale. À l'inverse, il y a très peu d'espoir qu'un domestique, un journalier, un col bleu ou un ouvrier qualifié parviennent un jour à s'immiscer parmi cette élite qui lui ferme ses portes. Seuls quelques artisans ont réussi à rejoindre ce cercle fermé que constitue l'élite institutionnelle et encore, considérant leur importance numérique dans la structure de l'emploi et du travail des chefs de ménage, parler de discrimination professionnelle à leur égard ne serait pas exagérer la dure réalité des mécanismes d'accessibilité à l'exercice du pouvoir local.

CONCLUSION

Le survol de l'ensemble des catégories professionnelles qui ont participé au fonctionnement des institutions de la municipalité d'Hochelaga dément quelques clichés concernant les élites locales. Oublions immédiatement ce portrait, trop souvent repris et amplifié par la littérature et certains téléromans à succès⁶⁶, d'une notabilité locale où le curé, le notaire, le bon docteur et le gros marchand du coin sont les seuls à détenir responsabilités et pouvoirs au sein de la communauté. L'examen des catégories professionnelles ayant accédé à l'élite institutionnelle de la localité d'Hochelaga démontre plutôt la diversité professionnelle qui caractérise ces élites locales, surtout en milieu urbain. En témoignent ces nombreux cols blancs, employés, commis, inspecteurs et agents, qui accèdent à l'élite institutionnelle. Figures emblématiques des transformations qui s'opèrent à l'intérieur de la structure de l'emploi et du travail d'une municipalité en voie d'urbanisation dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ces individus ne font que légitimer par une charge publique leur consécration sociale. Quant à la marginalisation des artisans parmi les élites institutionnelles, elle reflète sans doute, en milieu urbain, la déqualification que subit progressivement leur travail sous la pression de l'industrialisation. En même temps, la montée des commerçants et des boutiquiers, catégorie professionnelle dominante dans trois des quatre institutions locales d'Hochelaga, illustre la prépondérance du commerce dans l'économie d'une municipalité périurbaine.

En définitive, même si, dans le recrutement des élites institutionnelles d'Hochelaga, on ne peut nier la sélection professionnelle qui s'est effectuée au sommet de la structure sociale, plusieurs catégories différentes se sont néanmoins côtoyées dans l'exercice de leurs fonctions. Bouchers, cultivateurs, menuisiers, médecins, avocats, marchands, contracteurs, inspecteurs, agents de change, comptables, épiciers, commerçant de bois et combien d'autres professions encore peut-on recenser parmi ceux qu'on qualifie d'élites institutionnelles. À l'évidence, une variable comme la profession est insuffisante pour expliquer à elle seule le

⁶⁶ On pense d'emblée aux nombreuses adaptations du roman de Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché : les belles histoires des pays d'en haut* et au téléroman à succès *Le Temps d'une paix*, écrit par Pierre Gauvreau.

recrutement du personnel composant l'élite institutionnelle, car ce n'est pas seulement leur occupation qui a réuni des individus aux parcours professionnels si différents. Peut-être est-ce aussi leurs conditions matérielles d'existence, leur richesse ? Dans ce cas, le niveau de fortune sera une variable fondamentale dans l'étude du profil socioéconomique des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga.

CHAPITRE 4

Niveau de fortune des élites institutionnelles et conflits au sein du pouvoir local

Dans ce dernier chapitre, l'analyse socioéconomique des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga rencontre l'analyse politique car plus que la profession, la richesse est source de tensions, de conflits et d'intérêts divergents entre les différents groupes sociaux. Le niveau de fortune est une donnée qui est loin d'être neutre d'un point de vue social. Voilà pourquoi nous avons pensé réunir dans un seul et même chapitre l'analyse du niveau de fortune des élites institutionnelles et plusieurs conflits qui ont opposé l'élite de l'institution municipale à d'autres fractions élitaires¹. C'est que l'étendue de la fortune possédée par cette élite institutionnelle facilite de beaucoup la compréhension et la lecture de certains événements qui ont été à la source de tensions et de clivages entre les différentes fractions élitaires. Ainsi, plusieurs actions et initiatives publiques de l'élite municipale s'expliquent par un rapport différentiel à la richesse et à la propriété. Dans les débats et les enjeux que certains projets ont suscité, les élites de l'institution municipale ont endossé des positions qui ne sont pas sans lien avec leur niveau de fortune et leur type de propriété.

Par ailleurs, ambivalentes et timorées sur certaines questions, leurs interventions illustrent également les rapports de force qui les opposent à d'autres fractions élitaires provenant de l'extérieur de la communauté locale. Comment, par exemple, les membres du Conseil municipal ont-ils pu améliorer la qualité de vie à Hochelaga par une réglementation plus sévère et encourager en même temps la promotion économique par une législation complaisante, tant au niveau environnemental que fiscal, à l'égard des industriels qui implantaient leurs usines ? Comment ne pas céder aux desideratas et au chantage d'un investisseur comme W. C. McDonald dont les richesses dépassaient et de loin celles du maire et des conseillers réunis ? Comment réagir quand, ce dernier, en 1876, a fait parvenir une

¹ La disponibilité des procès-verbaux du Conseil municipal explique pourquoi, dans notre analyse des conflits qui ont jalonné la vie locale et communautaire d'Hochelaga, nous avons privilégié l'élite de cette institution locale au profit d'une autre pour laquelle nous n'avions pas une source d'une telle richesse.

lettre au Conseil dans laquelle il contestait l'évaluation municipale qui a été faite de son usine de tabac qu'il jugeait excessive ? Il a demandé alors une nouvelle évaluation avec réajustement à la baisse sous peine de poursuites judiciaires. Il a même menacé, s'il n'était pas exaucé, qu'aucune personne habitant les limites de la municipalité d'Hochelaga ne serait embauchée à son usine qu'il projetait pourtant d'établir dans cette localité². Problème qui n'était pas facile à résoudre pour le maire et ses conseillers surtout lorsque d'autres fractions élitaires issues du milieu local, ces notables qui ont déjà fait partie du Conseil municipal, se sont insurgées contre la largesse des concessions octroyées. Encore une fois, l'examen du niveau de fortune éclairera à la fois le rôle de promotion ou de médiation des élites municipales dans le développement de l'économie et l'épanouissement du milieu de vie de ce nouvel espace urbain en émergence.

4.1 Richesse et propriété foncière de l'élite institutionnelle d'Hochelaga

Nul ne saurait contester le rapport évident qu'il y a entre, d'une part, la profession et, d'autre part, le niveau de fortune d'un individu. Seulement, les revenus que procure le travail diffèrent considérablement selon l'emploi ou l'occupation d'une personne. Ces disparités se traduiront par des niveaux de fortune différentiels. C'est ce qui fonde tout le concept de statut socioprofessionnel. Mais la profession est parfois un leurre parce qu'elle n'est pas la seule forme d'accumulation du capital dans la seconde moitié du XIX^e siècle³. Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas encore à l'ère du salariat. Le profil socioéconomique de l'élite institutionnelle d'Hochelaga nécessite donc l'examen d'une autre variable : la richesse foncière. C'est cette donnée qui nous permettra d'évaluer l'étendue et les contours de la richesse des élites locales.

² AMM, Correspondance et autres documents, lettre de W. C. McDonald envoyée au Conseil municipal le 16 août 1876, P6 C1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

³ Christine Simard, *Le personnel politique municipal de Montréal, 1881-1912 : espace urbain, richesse et propriété foncière*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1997, p 1.

Ce sont les rôles d'évaluation foncière de la municipalité d'Hochelaga de 1872, 1875 et 1881 qui ont permis de reconstituer les contours de la richesse des différents membres de l'élite institutionnelle⁴. L'étude de la valeur foncière du patrimoine possédé par un individu est un indicateur fiable de son niveau de fortune. Évidemment, quelques précautions méthodologiques s'imposent. Elles tiennent d'abord à la validité des documents en cause. Les estimateurs chargés d'établir les valeurs des biens-fonds apparaissant aux rôles d'évaluation n'étaient pas des experts qualifiés et rompus à cette pratique comme peuvent l'être les évaluateurs municipaux agréés d'aujourd'hui. Souvent membres de l'élite locale ou ayant exercé d'autres charges publiques antérieurement, il s'agissait de simples citoyens possédant une propriété au sein de la municipalité d'Hochelaga. Ils exécutaient leur tâche au meilleur de leur connaissance et de leur jugement. Leur évaluation n'était donc pas dénuée d'arbitraire⁵. D'ailleurs, à Hochelaga, nombreux étaient les contribuables propriétaires qui, lors du dépôt du travail des estimateurs devant le Conseil municipal, ne se gênaient pas pour critiquer l'évaluation qui avait été faite de leur propriété⁶.

Nonobstant ces problèmes qui ont trait au contexte historique présidant à l'élaboration de la source, les rôles d'évaluation foncière présentent d'autres difficultés méthodologiques. Celles-ci découlent de ce qu'ils ne représentent qu'un aspect de la fortune, soit la richesse foncière. Pourtant, le patrimoine d'un individu ne se résume pas à ses seuls biens-fonds. Il faut également y inclure tout ce qu'il possède comme biens matériels : ameublement, outils, animaux, etc. S'ajoutent à

⁴ Le choix de ces rôles d'évaluation n'est pas un hasard. À Hochelaga, c'est en 1872 qu'une première évaluation des biens fonciers de la municipalité est entreprise. Pour les individus qui ont été nommés à une charge publique pendant la décennie 1860 et au tout début de la décennie 1870, c'était le recensement de référence d'autant que la date de son élaboration correspond au recensement de 1871. Le rôle d'évaluation de 1875 a été choisi parce qu'il offrait une représentativité des valeurs foncières du personnel élitaire qui a occupé les fonctions du pouvoir local au cours de la décennie 1870. Enfin, nous avons dépouillé le rôle d'évaluation de 1881 d'abord parce qu'il correspondait à la date du recensement de 1881 et aussi parce qu'il nous permettait d'appréhender la richesse foncière des élites locales quelques temps seulement avant l'annexion d'Hochelaga.

⁵ Les évaluations, selon Gregory J. Levine, reposaient plus souvent qu'autrement sur le jugement et l'intuition des évaluateurs : Gregory J. Levine, « Criticizing the Assesment : Views of the Property Evaluation Process in Montreal 1870-1920 and their Implications for Historical Geography ». *Geographica*, 28, 3 (1984), pp. 276-283.

⁶ Plusieurs procès, dont certains évoqués au chapitre 2, ont été intentés contre la municipalité d'Hochelaga pour invalider les rôles d'évaluation foncière. L'appel pour l'une de ces causes s'est d'ailleurs rendue jusqu'en Cour suprême : *Corporation municipale d'Hochelaga v. Morgan et al.*, [1881] S.C.R. 1.

cela son numéraire et ses placements⁷. À cet égard, il ne faut pas oublier qu'à la fin du XIX^e siècle, la terre n'est plus le seul vecteur d'accroissement du capital. Dans ce contexte, il y a tout lieu de s'interroger quand, par exemple, un membre de l'élite institutionnelle d'Hochelaga aussi illustre que Jean-Damien Rolland, marchand et surtout, fils de Jean-Baptiste Rolland, conseiller municipal de la métropole pendant neuf ans, grand négociant en livres scolaires et propriétaire de nombreux immeubles tant à Montréal qu'à Hochelaga, ne présente qu'un biens-fonds totalisant 2500 \$⁸. Est-ce là le reflet des avoirs réels d'un héritier ? Il faut donc prendre garde de ne pas considérer la valeur foncière comme un indice correspondant exactement à la richesse d'un individu. Cependant, le rapport entre la richesse d'un individu et la valeur foncière de ses propriétés demeure suffisamment étroit pour utiliser celle-ci comme un indice du niveau de fortune. Quant à la valeur locative, une évaluation du loyer annuel payé par l'occupant d'un immeuble, elle constitue un indicateur particulièrement fiable des capacités financières et du pouvoir d'achat du locataire. Au total, après toutes ces considérations nous invitant à la prudence, il n'en demeure pas moins que, si les rôles d'évaluation foncière ne représentent pas un calcul précis de la richesse, ils constituent néanmoins une excellente source pour appréhender le niveau de fortune des élites institutionnelles d'Hochelaga.

⁷ « *The total assessment reflects the values of tangible and probably readily visible personal property and of relatively substantial incomes but not of major capital holdings* », Gordon A. Darroch, « Occupational Structure, Assessed Wealth and Homeowning During Toronto Early Industrialisation, 1861-1899 », *Histoire sociale / Social History*, 16, 32 (novembre 1983), p. 386.

⁸ AMM, Rôle d'évaluation, 1881, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*. Pour la notice biographique de Jean-Baptiste Rolland, voir J. Douglass Borthwick, *Historical and biographical sketches from Borthwick's Gazetteer of Montreal*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, p. 111.

Tableau IX
Analyse générale de la valeur des biens-fonds et de la valeur locative
de la municipalité d'Hochelaga en
1872, 1875 et 1881

	Rôle d'évaluation 1872	Rôle d'évaluation 1875	Rôle d'évaluation 1881
Médiane de la valeur des biens- fonds	1600 \$	1200 \$	1280 \$
Moyenne de la valeur des biens- fonds	3780 \$	3766 \$	3540 \$
Écart-type de la valeur des biens- fonds	6223 \$	13 041 \$	8603 \$
Total de la valeur de la propriété foncière ⁹	411 980 \$	1 231 399 \$	1 012 434 \$
Médiane de la valeur locative	36 \$	60 \$	48 \$
Moyenne de la valeur locative	87 \$	88 \$	64 \$
Écart-type de la valeur locative	127 \$	87 \$	69 \$

Ces données statistiques présentent la situation de la propriété à Hochelaga au cours de la décennie 1870. Pour notre analyse des niveaux de fortune de l'élite institutionnelle, nous utiliserons surtout la médiane car, plus que la moyenne, cette variable atténue les écarts de valeurs qui sont parfois très grands entre les biens-fonds qui composent la totalité du patrimoine foncier de la localité d'Hochelaga. La médiane est donc beaucoup plus représentative pour effectuer des comparaisons entre la richesse foncière des élites institutionnelles et celle de leurs concitoyens¹⁰. Évidemment, il faudra également comparer le niveau de fortune des élites

⁹ Ce total, tout comme l'analyse générale qui en découle, n'inclut pas les valeurs correspondant aux entreprises et aux grandes infrastructures industrielles établies à Hochelaga. Il exclut également la propriété institutionnelle de la municipalité : églises, couvents, hôtel de ville, écoles, etc.

¹⁰ Sur les avantages d'utiliser la médiane, voir David Hanna et Sherry Olson, « Métiers, loyers et bouts de rue : l'armature de la société montréalaise de 1881 à 1901 », *Cahiers de géographie du Québec*, 27, 71 (septembre 1983), p. 263.

institutionnelle à celui de leur catégorie professionnelle codifiée de référence afin de voir si ces derniers jouissent d'une aisance supérieure à ceux qui occupent le même statut socioprofessionnel. Là encore, la médiane sera privilégiée. Enfin, précisons que ce sont les institutions locales qui jalonnent la présentation et l'analyse des résultats.

4.1.1 Les officiers municipaux : entre la simple aisance et la fortune

Il faut être propriétaire pour exercer les fonctions d'estimateur : un cens de 400 \$ est effectivement fixé pour accéder à cette fonction. D'ailleurs, 19 estimateurs sur 20 possèdent un biens-fonds selon les rôles d'évaluation. Le seul estimateur dont le rôle d'évaluation foncière de 1872 souligne qu'il est locataire, Adolphe Durand, déclarait 120 arpents de terre et trois maisons lors du recensement de 1871¹¹. Tous propriétaires, les estimateurs sont également plus riches que leurs concitoyens. À 2600 \$, leur médiane de référence est pratiquement deux fois plus élevée que celle qui caractérise l'ensemble des propriétaires d'Hochelaga au cours de la décennie 1870. Toutefois, certains présentent un niveau de fortune inférieur à cette norme. C'est le cas de Louis Demers dont la valeur des biens-fonds, à 700 \$, est non seulement moins élevée que la médiane des propriétaires en 1872, située à 1600 \$, mais ne représente également que la moitié de la médiane qui correspond à sa catégorie professionnelle. À 61 ans, ce boucher est peut-être établi à Hochelaga depuis la fondation du village car on le retrouve au recensement de 1861¹². Ainsi, ce n'est sans doute ni la profession ni le niveau de fortune qui expliquent sa nomination comme estimateur en 1870 mais son âge vénérable et le fait qu'il habite la municipalité depuis fort longtemps. Par contre, ce sera la seule charge qu'il aura le privilège d'exercer. D'autres boutiquiers, Toussaint Bleau et Dominique Masson, ont eux aussi un patrimoine foncier plutôt modeste par rapport à la médiane des propriétaires d'Hochelaga et à celle que l'on retrouve à l'intérieur de leur catégorie professionnelle codifiée.

¹¹ Recensement du Canada, 1871.

¹² Recensement du Canada, 1861.

Tableau X
Richesse et propriété foncière des estimateurs
de la municipalité d'Hochelaga, 1870-1883

Nom de l'estimateur	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$ ¹³	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$ ¹⁴	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle codifiée en \$ ¹⁵
Jean-Baptiste Dépatie	Entrepreneur	8352	3050		
William Kennedy	Entrepreneur	6000	3400		
John Bombray	Entrepreneur	3400	3400		
Georges Roberts	Entrepreneur	2600			
William Kerr	Entrepreneur	2000 ¹⁶			
Henri Girard	Marchand	123 942 ¹⁷	8901		
J.-B. Stanislas Rolland	Marchand	2500	8901		
James Lelie	Propriétaire terrien	4400	6400		
Adolphe Durand	Propriétaire terrien			300	350
Paul Lussier	Profession libérale	9600	1300		
Edmond Beauvais	Profession libérale	1935	1650		
Alexis Meunier	Boutiquier	3200	1950		
Toussaint Bleau	Boutiquier	1400	1400		
Dominique Masson	Boutiquier	1200	1400		
Louis Demers	Boutiquier	700	1400		
Olivier Robert	Col blanc	5500	2600		
James Vincent	Col blanc	1400	2800		
Cyrille Desrochers	Artisan	1600	550		
Adolphe Morissette	Artisan	1400	700		
Gilbert Provost	Autre catégorie ¹⁸	7510	1500		
Total	20	188 639			
Médiane de la valeur des biens-fonds des estimateurs		2600			

¹³ Pour déterminer la richesse foncière de toutes les élites institutionnelles, nous avons choisi comme rôle d'évaluation de référence, celui dont l'année était la plus proche de celle où l'individu a exercé la charge publique pour la première fois.

¹⁴ Il s'agit toujours de la médiane de référence tirée du même rôle d'évaluation que celui qui a servi pour établir la richesse foncière de l'individu exerçant la charge publique.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Le total des biens-fonds de cet entrepreneur n'a pu être comparé à ceux de sa catégorie professionnelle codifiée puisqu'en 1872, il était le seul que l'on pouvait repérer au rôle d'évaluation.

¹⁷ Dans le cas d'Henri Girard, le total élevé de ses biens-fonds s'explique par la présence d'associés qui possèdent, avec lui, ce patrimoine. N'ayant pas d'autres valeurs de référence pour cet individu, c'est la seule que nous avons pu exprimer. Par contre, lorsque c'était possible, nous avons veillé à ce que la valeur des biens-fonds apparaissant au tableau soit celle où la personne en cause possède ses biens-fonds en propre et ce, même si le rôle d'évaluation fournissant cette information était datée de quelques années après ou avant l'entrée en charge.

¹⁸ Il est recensé comme « bourgeois » au rôle d'évaluation de 1881.

Curieusement, à l'instar de Louis Demers, ce sont deux bouchers. Peut-être que cette profession, dont l'importance dans la structure de l'emploi et du travail du village a été démontrée, est véritablement un vecteur d'agrégation à l'élite institutionnelle.

Comme on pouvait s'y attendre, la valeur des biens-fonds des deux artisans qui ont été nommés estimateur, Cyrille Desrochers et Adolphe Morissette, est pratiquement deux fois plus élevée que celle de leur catégorie professionnelle. C'est donc parmi les artisans les plus fortunés que l'on recrute les candidats à ce poste. Il en va tout autrement de l'un des deux propriétaires terriens, James Lelie, que l'on a recensé comme estimateur et dont on connaît la valeur précise des biens-fonds. Ce n'est donc pas ce levier du pouvoir local, par ailleurs inféodé à la bonne grâce des édiles qui nommaient les estimateurs, qui a attiré les riches propriétaires terriens qu'on aurait pu croire intéressés par cette fonction. En revanche, un riche marchand comme Henri Girard n'a pas dédaigné exercer cette charge de 1875 à 1876 et de 1878 à 1879. L'étendue de ses propriétés peut expliquer en grande partie sa motivation et le fait que les membres de l'élite municipale n'aient pas trop rechigné à le reconduire dans ses fonctions. Toutefois, même si les estimateurs sont fortunés par rapport à leurs concitoyens (leur médiane atteint 2600 \$), on ne peut pas dire pour autant que ce sont les plus riches qui ont convoité cette charge.

Le niveau de fortune des auditeurs des comptes est déjà substantiellement plus élevé que celui des estimateurs avec une médiane à 6200 \$. Ces officiers municipaux sont ainsi près de six fois plus fortunés que les autres propriétaires qui détiennent des biens-fonds au sein de la localité d'Hochelaga¹⁹. Par ailleurs, six des huit auditeurs pour lesquels nous avons une estimation possèdent un patrimoine qui excède la médiane de leur catégorie professionnelle. Parmi ceux-ci, ce sont bien entendu les marchands qui dominent. Mais on aurait tort de penser que la richesse est le premier critère d'accessibilité à cette fonction. Gédéon Thibodeau, Fabien Painchaud et Bénoni Bourbonnière viennent démentir ce

¹⁹ Voir le tableau IX de la page 164.

postulat. Le premier, un professeur, occupait un logement situé sur la rue Jean-Baptiste. Pour cet appartement, il déboursait 72 \$ annuellement alors que la médiane de la valeur locative propre à sa catégorie professionnelle de référence est de 120 \$. Même par rapport aux autres locataires d'Hochelaga, ce loyer n'était pas très élevé pour un col blanc puisque la médiane de la valeur locative est de 60 \$ en 1875.

Tableau XI
Richesse et propriété foncière des auditeurs des comptes
de la municipalité d'Hochelaga, 1870-1883

Nom de l'auditeur des comptes	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle codifiée en \$
Olivier Lecours	Marchand	17 500	8901		
William Darling	Marchand	10 500	8901		
James Morgan	Marchand	10 000	8500		
Bénoni T. Bourbonnière	Profession libérale	600	1300		
Joseph Thompson	Commerçant	5200	1400		
Thomas Hawkins	Col blanc	4000	1400		
Fabien Painchaud	Col blanc	1400	2800		
Gédéon Thibodeau	Col blanc			72	120
Louis Dupuis	Autre catégorie ²⁰	7200	1500		
N. Thibaudeau	Autre catégorie ²¹				
Total	10	56 400			
Médiane de la valeur des biens-fonds des auditeurs des comptes		6200			

Pour sa part, Fabien Painchaud était propriétaire d'une petite épicerie mais surtout, il était maître du bureau de poste d'Hochelaga situé à l'intérieur de son commerce. Son patrimoine comptait néanmoins pour la moitié seulement de celui des cols blancs.

Quant à Bénoni Bourbonnière, notaire et secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire catholique et dissidente pendant près de deux décennies, il ne possédait à Hochelaga qu'un lot vacant valant à peine la moitié de ce que les

²⁰ Mention inconnue.

²¹ La mention professionnelle et la valeur des biens-fonds de cet auditeur des comptes nous sont inconnues.

membres de sa catégorie professionnelle codifiée réunissent. Même si, pour ce dernier, frère cadet d'Olivier Bourbonnière, propriétaire terrien ayant cumulé plusieurs charges publiques à Hochelaga, on peut penser que sa fortune réelle était largement sous-estimée puisqu'il s'agissait d'un lot vacant et que, vraisemblablement, sa résidence principale était à Montréal, difficile de croire que c'est la richesse qui a propulsé tous ces individus parmi les auditeurs des comptes. C'est plutôt leur profession et les connaissances qu'elle implique qui expliquent leur présence parmi les auditeurs. Un professeur, un maître de poste et un notaire de surcroît secrétaire-trésorier, sont des notables qui, bien que peu fortunés, ont les capacités, voire la crédibilité pour s'acquitter des tâches qui ont trait à la vérification des livres et des finances de la municipalité. Il n'en demeure pas moins que, ultimement, c'est bien le niveau de fortune qui constituait le meilleur gage de confiance que les auditeurs des comptes pouvaient offrir. Les états financiers de la corporation municipale étaient ainsi placés entre les mains de ceux comptant parmi les plus privilégiés de la municipalité.

À 1600 \$, la médiane représentant la richesse du personnel chargé des tâches de supervision, de contrôle ou de surveillance confirme les observations précédentes concernant le bassin de recrutement socioprofessionnel. Se situant tout juste au-dessus des différentes médianes donnant la mesure du niveau de fortune des propriétaires d'Hochelaga au cours de la décennie 1870²², les individus responsables de l'inspection et du contrôle ne comptent certainement pas parmi les plus privilégiés du milieu local. À cet égard, il est révélateur que ce soit parmi ces derniers, et non chez les estimateurs et les auditeurs des comptes, que l'on retrouve le plus grand nombre de locataires. Cependant, issus pour la plupart des catégories professionnelles codifiées qu'on peut associer aux couches intermédiaires de la structure sociale, les biens-fonds de ces individus outrepassent en majorité ceux de leurs pairs. C'est le cas de six artisans sur sept, de même que de Zotique Durand et de Napoléon Richard, un journalier et un col bleu qui ont pu briguer ces postes. C'est donc dire qu'en dépit des pouvoirs limités

²² Se rapporter au tableau IX à la page 164.

Tableau XII
Richesse et propriété foncière du personnel chargé des
tâches de supervision, de surveillance ou de contrôle nommé par le Conseil
municipal, 1870-1883

Nom du responsable	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$ ²³	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle en \$
William Kerr	Entrepreneur	2000 ²⁴			
Olivier Bourbonnière	Propriétaire terrien	2000	6400		
Edmond Guy	Propriétaire terrien			500	350
Adolphe Durand	Propriétaire terrien			300	350
Joseph Geo. Michel Côté	Profession libérale			108	96
Jules Lacombe	Commerçant	2900	1400		
Michel Laroche	Boutiquier	3200	1400		
William Curry	Col blanc	3500	2800		
Fabien Painchaud	Col blanc	1400	2800		
James Vincent	Col blanc	1400	2800		
Alexandre Bélanger	Artisan	1800	834		
Augustin Lavallée	Artisan	1700	550		
Joseph Chartier	Artisan	1600	834		
Adolphe Morissette	Artisan	1400	700		
Jean-Louis Lévêque	Artisan	800	550		
Candide Granger	Artisan	300	550		
François Xavier Gauthier	Artisan			60	48
Napoléon Richard	Col bleu	1300	800		
Alfred Cypiot ²⁵	Col bleu				
Zotique Durand	Journalier	1200	400		
Cyrille Léonard ²⁶	Autre catégorie				
Isaac Perron ²⁷	Autre catégorie				
Job Trempe ²⁸	Autre catégorie				
Louis Lassonde ²⁹	Autre catégorie				
Total	24	17 600			
Médiane de la valeur des biens-fonds des responsables		1600			

²³ Si l'individu a exercé plusieurs des charges énumérées à la note 56 de la page 143, nous avons choisi comme rôle d'évaluation de référence, celui correspondant à l'année de la première fonction qu'il a assumée.

²⁴ Il ne peut y avoir de données comparables puisqu'il n'y a pas d'autres entrepreneurs dans le rôle d'évaluation de 1872.

²⁵ Nous n'avons pu obtenir la valeur des biens-fonds de cet individu à l'un ou l'autre des rôles d'évaluation.

²⁶ *Ibidem.*

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ *Ibidem.*

²⁹ Il s'agit d'un individu pour qui nous ignorons la profession ainsi que la valeur de ses biens-fonds.

dont étaient dotées ces fonctions, les édiles prenaient bien garde de ne pas nommer le premier venu. Il apparaît que seuls quelques-uns de ceux appartenant aux catégories professionnelles plus élevées, col blanc et propriétaire terrien, pouvaient se permettre de s'arroger ces charges de seconde zone sans cumuler des actifs fonciers dépassant ceux de leur catégorie professionnelle de référence.

Encore une fois, l'examen des niveaux de fortune des officiers de santé témoigne du prestige et de l'attrait que représentait cette charge auprès des strates supérieures de la structure sociale d'Hochelaga. En effet, au statut socioprofessionnel élevé qui caractérisait déjà ce personnel s'ajoute un niveau de fortune qui, avec une médiane de 2000 \$, démontre le caractère autrement plus élitaire de cette fonction par rapport aux autres charges de responsabilité et de supervision qu'octroyait le Conseil municipal.

Entre l'aisance et la fortune, c'est bien de cette manière qu'on peut qualifier le niveau de vie des officiers municipaux qui ont veillé à seconder les élites municipales dans la gestion des affaires courantes de la municipalité. Majoritairement propriétaires de leurs biens-fonds (on ne compte que cinq locataires attestés parmi l'ensemble de ce personnel), ces individus étaient déjà plus riches que la majorité de leurs concitoyens d'Hochelaga, des locataires ne pouvant même pas accéder à la propriété. Sauf pour le personnel responsable des travaux d'inspection et de contrôle, ils sont également plus fortunés que les autres propriétaires d'Hochelaga à l'aune des médianes de référence. Par ailleurs, lorsqu'on compare leur richesse foncière à la fortune médiane de leur catégorie professionnelle, on constate que, pour la plupart, ils jouissent aussi d'un niveau de vie supérieur à ceux qui occupent le même statut socioprofessionnel. Du moins, c'est pratiquement le cas de tous les individus associés aux catégories professionnelles codifiées intermédiaires et inférieures : artisans, journalier et cols bleus. Alors que, considérant leur rôle et leur responsabilité névralgiques, on pouvait s'attendre à recenser les plus fortunés parmi les estimateurs chargés de confectionner le rôle d'évaluation, ce sont plutôt les auditeurs des comptes qui affichent la plus grande richesse foncière. Reste maintenant à comparer leur profil socioéconomique avec celui des véritables élites institutionnelles.

4.1.2 Se réunir sur la base de la fortune ? Richesse foncière des fabriciens et syndics pour la construction de l'église d'Hochelaga

Nul doute qu'avec une médiane s'élevant à 3438 \$, les marguilliers et les syndics pour la construction de l'église ont largement de quoi susciter la jalousie des autres propriétaires d'Hochelaga dont la valeur médiane de leur propriété ne s'élève pas au-dessus de la barre des 1600 \$ tout au long de la décennie 1870. La fabrique rassemble une majorité de propriétaires. Toutefois, le seul locataire élu marguillier n'est pas en reste. Versant annuellement 72 \$ pour occuper son logement, il est manifeste que cet artisan dispose d'un pouvoir d'achat supérieur tant à celui de sa catégorie professionnelle, qu'à celui des autres locataires d'Hochelaga, deux groupes pour lesquels, en 1881, on chiffre la valeur locative médiane à 48 \$. Même par rapport à leur propre catégorie professionnelle, les marguilliers et les syndics réunissent un patrimoine foncier considérable. Ils sont 12 sur une possibilité de 16 propriétaires à dépasser la médiane de leur catégorie professionnelle respective. Ce sont les propriétaires terriens Olivier Bourbonnière et Pierre-Olivier Trudel qui obtiennent les meilleurs résultats. Tout comme en milieu rural, les cultivateurs qui participent à l'administration des biens de la fabrique se recrutent donc parmi les plus fortunés.

Quant au moins aisés, on notera d'abord les noms de Dominique Masson et Toussaint Bleau, deux bouchers qui, avec des biens-fonds de 1200 \$ et 1600 \$, ne parviennent pas à distancer la médiane correspondante à leur catégorie professionnelle des boutiquiers et commerçants sans compter celle calculée pour les autres propriétaires de la municipalité d'Hochelaga. Ce n'est pas là chose nouvelle. Nommés estimateurs pour le compte de l'institution municipale, on se rappellera que Masson et Bleau n'avaient alors pu dépasser en biens-fonds les standards de leur catégorie professionnelle. Autre fait qui nous porte à croire qu'à Hochelaga, plus que le niveau de fortune, exercer la profession de boucher était peut-être une voie d'accès à l'élite institutionnelle. Ce serait oublier Alexis Meunier et Michel Laroche, deux autres bouchers dont les avoirs sont presque deux fois ceux des autres boutiquiers. En ce qui concerne les modalités d'accessibilité au

Conseil de la fabrique, il sera difficile ici de trancher entre la richesse et l'occupation.

Tableau XIII
Richesse et propriété foncière des marguilliers et
des syndics pour la construction de l'église
Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga, 1874-1883

Nom du marguillier ou du syndic	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle en \$
Louis Fréchette	Entrepreneur	3999	3050		
Joseph Chartier	Entrepreneur	3575	3400		
Jean-Damien Rolland	marchand	2500	8901		
Olivier Bourbonnière	Propriétaire terrien	23 000	17 400		
Pierre-Olivier Trudel	Propriétaire terrien	14 666	11 000		
Paul Lussier	Profession libérale	9600	1300		
Joseph Louis Archambault	Profession libérale	2500	1240		
Alexis Meunier	Boutiquier	3200	1950		
Dominique Masson	Boutiquier	1200	1950		
Michel Laroche	Boutiquier	4560	1950		
Jules Lacombe	Commerçant	3300	1950		
Toussaint Bleau	Boutiquier	1600	1950		
Joseph Léveillé	Col blanc	10 645	1400		
Joseph Gauthier	Col blanc	3200	1400		
Joseph Trudeau	Artisan	400	834		
Joseph Loiseau	Artisan			72	48
Gilbert Provost	Autre catégorie ³⁰	7510	1500		
Total	17	95 455			
Médiane de la valeur des biens-fonds des marguilliers		3438			

Par contre, avec des biens-fonds évalués à 400 \$, ce n'est probablement pas le niveau de fortune ni même le statut socioprofessionnel qui a permis à Joseph Trudeau, un charpentier de 60 ans, de se faire élire marguillier. Beaucoup moins riche que les autres artisans, est-ce son âge respectable qui lui vaut un siège au Conseil de fabrique ? C'est une possibilité mais ce n'est sans doute pas la seule explication. En l'absence de sources sur les ramifications de son réseau familial, on pourra toujours tergiverser sur les facteurs qui ont concouru à faciliter

³⁰ Il s'agit d'un individu se présentant comme « bourgeois » au rôle d'évaluation de 1881.

son accession au statut d'élite institutionnelle. On se rassurera cependant sur la validité de la prépondérance que nous avons accordé à des variables comme la profession et le niveau de fortune en constatant que les fonctions de marguillier sont les seules que Joseph Trudeau a exercées.

Quant à Jean-Damien Rolland, le seul marchand fabricant, il faut relativiser l'infériorité de ses possessions par rapport à sa catégorie professionnelle codifiée. Inutile cependant de répéter les remarques que nous avons faites à cet égard lorsque nous avons effectué la critique de source du rôle d'évaluation foncière³¹. En revanche, il n'en demeure pas moins que, contrairement à des fonctions comme celles d'auditeur des comptes, la fabrique n'est pas l'institution locale qui a été la plus convoitée par les plus riches marchands présents à Hochelaga.

À juger le niveau de fortune des syndics pour la construction de l'église, on saisit mieux l'importance d'utiliser d'autres variables que la profession dans le portrait socioéconomique d'une élite. En analysant la seule profession, on avait conclu que c'était avant tout pour des raisons ayant trait aux objectifs spécifiques du projet que l'on avait réuni des individus aux filières professionnelles aussi disparates. Cette interprétation n'est peut-être pas erronée. Seulement, avec une médiane totalisant 5755 \$ pour les propriétaires et une valeur locative deux fois supérieure à celle de sa catégorie professionnelle pour le seul locataire du groupe, ceux que l'on a élu syndics pour la construction de l'église, s'ils n'avaient pas en commun l'exercice d'une même profession, avaient toutefois la richesse qui était pour eux le meilleur moyen de se qualifier pour mener à bien ce projet. Ce ne sont donc pas les seules compétences qui ont valu à ces individus le privilège de présider à la charge prestigieuse d'érection de l'église d'Hochelaga.

4.1.3 Richesse et justice : les niveaux de fortune du personnel des tribunaux populaires de la municipalité d'Hochelaga

³¹ Voir les pages 160 et 161 du présent chapitre.

Les justiciables de la localité d'Hochelaga n'ont manifestement rien en commun, du moins du point de vue des conditions de vie matérielle, avec leurs juges. Estimée à 5000 \$, la valeur médiane des biens-fonds des juges de paix et des commissaires est près de cinq fois celle des autres propriétaires, déjà peu nombreux, qui possèdent des biens-fonds à Hochelaga.

Tableau XIV
Richesse et propriété foncière des juges de paix et des magistrats à la Cour des commissaires, 1866-1881

Plus riches que leurs concitoyens d'Hochelaga, 13 des 15 juges de paix et commissaires sont également les détenteurs de biens-fonds dont la valeur est

Nom du commissaire ou du juge de paix	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$ ³²	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle en \$
William Darling	Marchand	19 700	1720		
Jean-Damien Rolland	Marchand	2500	8901		
Pierre-Olivier Trudel	Propriétaire terrien	14 666	11 000		
Paul Lussier	Profession libérale	19 000	1650		
F.-X. Mousseau	Profession libérale	1800	1650		
Georges M. Abbott	Profession libérale			72	96
Joseph Thompson	Commerçant	8900	1950		
Alexis Meunier	Boutiquier	5000	2000		
Georges Demers	Commerçant	2200	2000		
Joseph Léveillé	Col blanc	25 750	2600		
Thomas Hawkins	Col blanc	4000	1400		
Joseph Gauthier	Col blanc	3200	1400		
Alexandre Bélanger	Artisan	1800	834		
Gilbert Provost	Autre catégorie ³³	7510	1500		
Narcisse Pigeon	Autre catégorie ³⁴				
Total	15	116 026			
Médiane de la valeur des biens-fonds des commissaires et des juges de paix		5000			

³² Dans le cas des individus qui ont exercé les fonctions de juge de paix, charge pour laquelle nous n'avons pas de précision quant à l'année d'entrée en fonction, nous avons choisi, comme rôle d'évaluation de référence, celui du dernier en date dont nous avons l'information. Par contre, lorsque l'individu a exercé à la fois des fonctions de juge de paix et de magistrat à la Cour des commissaires, nous avons choisi le rôle d'évaluation correspondant le plus près possible à l'année où l'individu a été nommé commissaire.

³³ Présenté comme « bourgeois » au rôle d'évaluation de 1881.

³⁴ Mention professionnelle et valeur totale des biens-fonds inconnues.

largement supérieure à celle correspondant à leur catégorie professionnelle codifiée. Dans plusieurs cas, les écarts sont parfois plus que du simple au double. Ainsi, un avocat comme Paul Lussier, qui possède à lui seul une maison en pierre de taille, une autre maison en bois et plusieurs lots vacants au bord du fleuve, le tout estimé à 19 000 \$, jouit d'un niveau de fortune 12 fois plus élevé que les autres membres des professions libérales dont la valeur médiane des biens-fonds ne dépasse pas 1650 \$. Et que dire du marchand William Darling qui, avec un patrimoine foncier évalué à 19 700 \$, est lui aussi 12 fois plus riche que ceux qui appartiennent à la même catégorie professionnelle. Même à l'intérieure d'une autre catégorie professionnelle comme les boutiquiers et les commerçants, on constate que les charges de commissaire et de juge de paix étaient uniquement réservées aux plus fortunés. Joseph Thompson, l'épicier de la rue Sainte-Marie, dispose de biens-fonds cinq fois supérieurs à ceux que détiennent les autres commerçants. Quant à Alexis Meunier, à 5000 \$, la valeur de ses biens-fonds éclaire en grande partie pourquoi il est le seul boucher qui ait pu s'agréger à cette élite institutionnelle alors que d'autres, exerçant la même profession, avaient pourtant réussi à s'arroger une place au sein du Conseil de fabrique.

En ce qui concerne les moins bien nantis, si tant est qu'une expression semblable puisse s'appliquer au personnel de l'institution judiciaire, il faut d'abord relever la singularité du cas de Georges M. Abbott, un médecin qui débourse un peu moins que sa catégorie professionnelle de référence pour son logement de la rue Moreau. Ce sont sans doute ses fonctions de Greffier de la Cour des commissaires et du Tribunal des juges de paix qui lui ont frayé la voie vers une nomination comme magistrat à la Cour des commissaires en 1882. Dans le cas de François-Xavier Mousseau, autre médecin de la localité d'Hochelega, on peut présumer que c'est l'influence sociale que lui confère son statut socioprofessionnel plutôt que son niveau de fortune qui justifie sa place parmi les officiers de justice à titre de juge de paix. Pour sa part, Jean-Damien Rolland illustre une fois de plus la prudence avec laquelle il faut considérer la richesse foncière. S'élevant à 2500 \$, la valeur des biens-fonds de ce marchand, inférieure de beaucoup à la marque que les autres marchands parviennent à établir comme médiane, ne reflète en rien l'envergure sociale de cet héritier, fils de Jean-Baptiste Rolland. Le fait qu'il ait

exercé des charges publiques au sein de toutes les institutions constitutives du pouvoir local suffit amplement à appuyer nos dires.

Si, parmi l'ensemble de ces officiers de justice, on isole maintenant les seuls magistrats à la Cour des commissaires, on obtient un tableau encore plus révélateur du niveau de fortune qu'il fallait atteindre pour prétendre siéger à ce tribunal institué en 1877. En effet, épurée des valeurs correspondant aux biens-fonds détenus par les individus qui n'ont exercé que les charges de juges de paix, la médiane relative à la richesse foncière de ces huit magistrats s'élève dorénavant à 7510 \$. Dépassant même le sommet auquel sont parvenus les auditeurs des comptes, les commissaires représentent jusqu'à présent l'élite institutionnelle jouissant du plus haut niveau de fortune. Il faut donc croire que cette charge publique était dotée d'une importance sociale à la hauteur du pouvoir dont étaient investis ses titulaires. Parmi ceux-ci, aucune filière professionnelle n'est privilégiée sinon les individus provenant des catégories se situant tout en haut de la structure sociale. Marchands, propriétaires terriens, membres des professions libérales, commerçants et cols blancs se sont ainsi retrouvés pour exercer les prérogatives de ce tribunal où la richesse était incontestablement le premier critère de recrutement.

4.1.4 Le niveau de vie d'une élite prompte à l'ouverture : commissaires et syndics de l'institution scolaire d'Hochelaga

L'institution scolaire d'Hochelaga se démarquait déjà par une ouverture socioprofessionnelle exceptionnelle à un point tel que, devant la réunion de catégories professionnelles aussi éloignées les unes que les autres à l'intérieur de la structure sociale, nous n'avons pas hésité à qualifier cette institution de véritable lieu de convergence des élites institutionnelles. Au total, c'est bien l'institution locale qui est la moins soumise à une sélection professionnelle. C'est d'ailleurs cette collaboration entre marchands, entrepreneurs, propriétaires terriens, boutiquiers, artisans et ouvriers qualifiés qui explique les disparités considérables (l'écart-type

Tableau XV
Richesse et propriété foncière des commissaires d'école catholique et des
syndics de l'école dissidente, municipalité scolaire d'Hochelaga, 1860-1883

Nom du commissaire d'école catholique ou du syndic de l'école dissidente	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle en \$
William Kennedy	Entrepreneur	6000	3400		
Joseph Chartier	Entrepreneur	3575	3400		
William Kerr	Entrepreneur	2000 ³⁵			
William Darling	Marchand	19 700	1720		
James Morgan	Marchand	14 500	1720		
J.-B. Stanislas Rolland	Marchand	2500	1720		
Jean-Damien Rolland	Marchand	2500	8500		
William Bennett	Propriétaire terrien	17 400	17 400		
James Lelie	Propriétaire terrien	4400	6400		
Olivier Bourbonnière	Propriétaire terrien	2000	6400		
David Rea	Propriétaire terrien	1500	17 400		
Marcel Décary	Propriétaire terrien			500	350
Adolphe Durand	Propriétaire terrien			300	350
Paul Lussier	Profession libérale	9600	1300		
François Xavier Mousseau	Profession libérale	533	1240		
L. M. Dugas	Ecclésiastique			180	180
Georges Demers	Commerçant	4000	1400		
Michel Laroche	Boutiquier	3200	1400		
Amable Collin	Commerçant	2000	2000		
Joseph Treflé Monast	Boutiquier	1500	2000		
Toussaint Bleau	Boutiquier	1400	1400		
Dominique Masson	Boutiquier	1200	1400		
Alexis Meunier	Boutiquier	280	1200		
William Thompson	Commerçant ³⁶				
Joseph Adolphe Madore	Col blanc	2700	2600		
Fabien Painchaud	Col blanc	1400	2800		
James Vincent	Col blanc	1400	2800		
Alexandre Bélanger	Artisan	1800	834		
John Bombray	Artisan	1200	834		
Adolphe Morissette	Artisan	1050	834		
Samuel Kerr	Artisan ³⁷				
Alphonse Arthur Gibeault	Ouvrier qualifié			72	60
Pierre Gervais	Autre catégorie ³⁸	3500	2550		
Total	33	115 358			
Médiane de la valeur des biens-fonds des commissaires et des syndics		2500			

³⁵ On ne peut comparer la valeur des biens-fonds de cet entrepreneur à ses semblables puisqu'il est le seul de sa catégorie professionnelle dont nous avons une estimation dans le rôle d'évaluation de 1872.

³⁶ Son décès étant survenu en 1871, nous ignorons conséquemment la valeur des biens-fonds de William Thompson.

³⁷ Nous ne connaissons pas la valeur des biens-fonds de cet artisan.

³⁸ Présenté comme « sacristin » au rôle d'évaluation de 1872.

est de 9069 \$) que l'on retrouve au chapitre de la valeur des biens-fonds des différents propriétaires qui ont été élus commissaires ou syndics.

Ces quelques fortunes n'ont toutefois pas suffi à majorer la valeur médiane des biens-fonds des commissaires et des syndics qui, au final, se situe à 2500 \$. Outre le niveau de richesse foncière du personnel chargé des tâches de supervision et de contrôle dont la médiane s'élevait à 1600 \$, la fortune de l'élite scolaire est inférieure au niveau de vie des marguilliers et elle représente seulement la moitié de ce que le personnel de l'institution judiciaire a réussi à amasser comme biens-fonds. D'ailleurs, ce résultat pourrait sans doute être moins élevé considérant l'écart temporel qui existe entre l'entrée en fonction de certains commissaires dans la première moitié de la décennie 1860, et notre rôle d'évaluation de référence qui a été confectionné quelques années plus tard, soit en 1872. Il est donc fort possible, eu égard au cycle de la vie familiale, qu'au moment d'exercer leur charge, ces commissaires et ces syndics aient possédé un patrimoine foncier beaucoup moins élevé que celui enregistré au cours de la décennie 1870.

Il est important de souligner que la plupart des grandes fortunes de l'élite scolaire appartiennent aux seuls syndics de l'école protestante. En effet, si on isole la valeur des biens-fonds correspondant aux 10 individus qui ont exercé les fonctions de syndics, on obtient une médiane de 5200 \$, soit deux fois celle de l'ensemble du personnel de l'institution scolaire réuni. Apparemment, pour la communauté anglo-protestante d'Hochelaga, la charge de syndic de l'école dissidente conférait davantage de prestige social, car comment expliquer qu'un grand propriétaire comme William Bennett ou des riches marchands tels que William Darling ou James Morgan aient porté un intérêt à l'exercice de ces fonctions ? Il faut dire que la charge de syndic de l'école dissidente était exclusivement réservée aux protestants. Pas étonnant dans ce contexte que les anglophones les plus fortunés de leur communauté aient voulu traduire en pouvoir concret leur domination socioéconomique en s'arrogeant ces charges. Pour eux, il était beaucoup plus facile d'être élu syndic de leur école que de se faire porter au

pouvoir comme conseiller de l'institution municipale par la majorité de propriétaires canadiens-français appelés à voter.

Tout compte fait, nonobstant les riches syndics de l'école dissidente, l'institution scolaire n'a pas attiré à elle les individus les plus fortunés du village d'Hochelaga. À cet égard, c'est l'institution locale qui, jusqu'à présent, compte le plus grand nombre de locataires. Mais même plusieurs propriétaires (ils sont 12) n'arrivent pas à dépasser la médiane de la valeur des biens-fonds de leur catégorie professionnelle de référence. Il n'y a que les artisans qui, encore une fois, dérogent à cette règle. Il faut croire que, pour ce groupe, l'exigence de la fortune est plus sévère que pour les autres catégories professionnelles, dont la place est plus élevée dans la structure sociale.

En définitive, l'élite institutionnelle de la municipalité scolaire a été dominée par le monde de la petite boutique et les artisans. C'est en quelque sorte la convoitise sociale des petits propriétaires ambitieux à qui on a refusé une charge de juge de paix ou de magistrat à la Cour des commissaires. Mais se serait oublier que la municipalité scolaire rassemble également des noms illustres comme les Bourbonnière, Rolland, Chartier, Lussier, Meunier, Masson et Mousseau, autant de personnages que l'on retrouve ailleurs et qui, on le verra, dominent la scène locale par leur cumul des charges institutionnelles. En fait, l'institution scolaire est un peu le microcosme de la notabilité locale d'Hochelaga. On y retrouve les plus puissants comme les autres, ceux qui, un peu moins riches et moins influents, font aussi partie intégrante de l'élite locale.

4.1.5 Richesse et propriété foncière des édiles

Bien que plus riches que leurs commettants qui les ont porté au pouvoir, les conseillers et les maires de la localité d'Hochelaga le sont mais dans des proportions qui interdisent de les déclarer unanimement groupe le plus fortuné de la ville qu'ils dirigent. Ainsi, plus élevée que le niveau de richesse atteint par les commissaires et les syndics de l'institution scolaire, à 3400 \$, la valeur médiane de leurs biens-fonds est toutefois légèrement sous la barre de celle des

administrateurs des biens de la fabrique et elle est inférieure de près de 2000 \$ au niveau de vie correspondant au personnel de l'institution judiciaire.

Tableau XVI
Richesse et propriété foncière des maires et conseillers de la
municipalité d'Hochelaga, 1870-1883

Nom du maire ou du conseiller du Conseil municipal	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle en \$
Louis Fréchette	Entrepreneur	3999	3050		
Joseph Chartier	Entrepreneur	3575	3400		
John Bombray	Entrepreneur	3400	3400		
William Kerr	Entrepreneur	2000 ³⁹			
Jean-François Létourneux	Marchand	13 267	1720		
James Morgan	Marchand	10 000	8500		
William Darling	Marchand	10 000	8500		
Jean-Damien Rolland	Marchand	2500	8500		
Pierre-Olivier Trudel	Propriétaire terrien	14 666	11 000		
William Bennett	Propriétaire terrien	8600	6400		
James Lelie	Propriétaire terrien	4400	6400		
Olivier Bourbonnière	Propriétaire terrien	2000	6400		
Adolphe Durand	Propriétaire terrien			300	350
Raymond Préfontaine	Profession libérale	14 750	1650		
Paul Lussier	Profession libérale	9600	1300		
F.-X. Mousseau	Profession libérale	533	1240		
Joseph Octave Coutu	Profession libérale			120	116
Jean Louis Lévêque	Commerçant	4300	2000		
George Demers	Commerçant	4000	1400		
Alexis Meunier	Boutiquier	2800	1400		
Amable Collin	Commerçant	2000	2000		
Urgel Lafortune	Commerçant	1720	2000		
Dominique Masson	Boutiquier	1200	1400		
Cyriac Perron	Commerçant	600	1400		
Thomas Hawkins	Col blanc	3600	2800		
Joseph Gauthier	Col blanc	2800	2800		
James Vincent	Col blanc	1400	2800		
Augustin Tétrault	Artisan	5000	700		
Isidore Dépatie dit Forget	Artisan	2000	834		
Adolphe Morissette	Artisan	1050	834		
Jean-Marie Beyreis	Artisan	699	700		
Gilbert Provost	Autre catégorie ⁴⁰	7510	1500		
Pierre Gervais	Autre catégorie ⁴¹	2800	1500		
Total	33	146 769			
Médiane de la valeur des biens-fonds des maires et des conseillers		3400			

³⁹ Aucune base de comparaison puisqu'il est le seul entrepreneur propriétaire au rôle d'évaluation de 1872.

⁴⁰ Présenté comme « bourgeois » dans le rôle d'évaluation de 1881.

⁴¹ Présenté comme « sacristin » dans le rôle d'évaluation de 1872 et comme « bourgeois » dans le rôle d'évaluation de 1875.

À l'hétérogénéité des parcours professionnels que nous avons préalablement relevée s'ajoute également, à l'instar de l'élite de l'institution scolaire, une différence marquée des niveaux de fortune entre les membres de ce personnel politique. À première vue, il est donc peu probable que les conseillers municipaux partagent les mêmes conditions de vie matérielle même si, avec un écart-type de 4175 \$, le phénomène est beaucoup moins prononcé que chez les commissaires et les syndics. N'empêche que, au Conseil municipal d'Hochelaga, riches et moins aisés se côtoient régulièrement dans l'exercice de leurs fonctions.

Même par rapport à leur catégorie professionnelle de référence, certains détenteurs du pouvoir municipal, au moment où ils entrent en fonction, ne se démarquent pas par la fortune, tant s'en faut. On pense tout d'abord à Jean-Marie Beyreis, un artisan dont la valeur du patrimoine est tout juste inférieure à celui de ses compagnons oeuvrant dans l'artisanat. Ayant observé que les individus provenant de cette catégorie professionnelle outrepassent de manière constante la marque établie par leurs pairs lorsqu'ils parviennent à rejoindre les rangs de l'élite institutionnelle, on peut s'interroger sur sa présence au Conseil municipal. Quant à Cyriac Perron et Urgel Lafortune, deux commerçants de bois dont les avoirs respectifs représentent, à 600 \$ et 1720 \$, moins que la valeur médiane qu'affiche la catégorie professionnelle des commerçants et boutiquiers lors de leur premier mandat comme conseiller municipal ; difficile de prétendre, contrairement à nos supputations précédentes, que ce sont les revenus élevés tirés de leur commerce de bois qui leur ont ouvert les portes de l'hôtel de ville. Par ailleurs, pour le moins riche des deux, Cyriac Perron, n'est-ce pas plutôt le respect que commande son âge (il a 67 ans lors de son intronisation au Conseil) qui explique en définitive pareille promotion ?

Que dire enfin d'Olivier Bourbonnière, grand propriétaire qui, au moment où il occupe la mairie d'Hochelaga au début de la décennie 1870, est titulaire d'un patrimoine qui ne constitue qu'environ le tiers de la richesse foncière des autres propriétaires terriens? Heureusement, les 10 ans qui suivront lui seront grandement profitables car pendant toutes ces années où il exerce successivement ses fonctions de maire et de conseiller municipal, l'évaluation de

sa richesse foncière se multiplie par 10. En effet, de 2000 \$ qu'elle était en 1872 dans le rôle d'évaluation foncière correspondant à ses premières années de politique municipale, elle grimpe à 23 000 \$ en 1881. Décédé un an plus tôt, on peut dire qu'avec 137 arpents en culture, une maison au bord du fleuve et plusieurs lots de ville vacants, Olivier Bourbonnière est mort en laissant sa femme dans une opulence certaine.

Dans l'impossibilité de capitaliser sur un niveau de fortune élevé, d'autres individus ont vraisemblablement pu se rabattre sur le prestige émanant de leur profession pour gagner les rangs des conseillers municipaux. Prenons d'abord l'exemple de Joseph Octave Coutu, un médecin de la rue Sainte-Marie, locataire d'un appartement dont la valeur locative annuelle à 72 \$ est à peine plus élevée que celle de sa catégorie professionnelle. Il est curieux cependant qu'en dépit du cens d'éligibilité réservant les charges de conseillers municipaux aux propriétaires possédant un minimum de 400 \$ en biens-fonds, ce notable ait pu contrevenir à cette règle clairement stipulée dans le *Code municipal*⁴². Se qualifiant selon la loi, on ne peut pas dire pour autant que c'est la richesse foncière qui a valu à François-Xavier Mousseau de se retrouver au Conseil municipal de 1877 à 1879. En effet, une fois de plus, ce médecin est propriétaire de biens-fonds ne comptant même pas pour la moitié de ce que les autres membres des professions libérales ont réussi à s'accaparer. *A contrario*, certains membres du Conseil municipal ont pu compenser un statut socioprofessionnel moins élevé par la possession d'un important patrimoine foncier. C'est le cas d'Isidore Dépatie et d'Augustin Tétrault, un plâtrier et un menuisier qui ont sûrement su profiter de l'effervescence de la construction immobilière à Hochelaga puisqu'au moment de leur élection comme conseillers municipaux en 1875 et en 1882, leur richesse foncière s'élève respectivement à 2000 \$ et 5000 \$. Ce sont des biens-fonds deux fois pour le premier et plus de cinq fois supérieurs pour le second à la valeur médiane de ce que les autres artisans possèdent.

⁴² Voir nos explications à la page 104 du chapitre 2.

De toute évidence, plus que les entrepreneurs ou même les propriétaires terriens, les marchands constituent la catégorie professionnelle la plus fortunée du personnel politique qui a exercé les prérogatives du pouvoir municipal à Hochelaga entre 1870 et 1883. Ainsi, sauf pour Jean-Damien Rolland dont le butin ne saurait nullement refléter l'étendue réelle de sa fortune, tous les autres marchands, soit William Darling, Jean-François Létourneux et James Morgan, possèdent des biens-fonds dépassant largement tant le niveau de fortune global des autres propriétaires d'Hochelaga que celui auquel les marchands eux-mêmes peuvent prétendre.

Quant aux actifs des quatre individus qui se sont succédés tour à tour dans le fauteuil du maire, à 2650 \$, la valeur médiane de leur biens-fonds est moins élevée que celle caractérisant l'ensemble du personnel politique de l'institution municipale. La richesse n'était donc pas une condition *sine qua non* pour obtenir la mairie d'Hochelaga. En effet, au moment où les autres conseillers municipaux le désignent premier maire de la municipalité d'Hochelaga en 1870, Olivier Bourbonnière dispose d'un patrimoine totalisant 2000 \$, le tiers seulement de ce que les autres propriétaires terriens de la municipalité ont alors en leur possession. Son successeur, Joseph Gauthier, n'est pas mieux pourvu. L'évaluation de ses biens-fonds lorsqu'il remplace Olivier Bourbonnière en 1872 s'élève ainsi à 2800 \$ soit le même niveau de fortune que la médiane de référence qu'enregistre la catégorie professionnelle des cols blancs.

En revanche, il semble qu'à partir de 1875, les conseillers municipaux choisissent un maire dont les assises financières sont plus solides. Est-ce que la croissance et le développement continu d'Hochelaga au cours de la seconde moitié de la décennie 1870 incitent les conseillers municipaux à nommer celui qui, parmi eux, représente le mieux les ambitions et la prospérité d'un village soumis à des transformations rapides ? Les noms des deux derniers maires d'Hochelaga tendent à confirmer cette hypothèse. D'abord, Jean-Damien Rolland, fils du célèbre négociant Jean-Baptiste Rolland, riche marchand dont le patrimoine foncier, à 2500 \$, ne rend pas entièrement justice à la stature socioéconomique de cet homme qui présidera aux destinées d'Hochelaga jusqu'en 1879, année où les

conseillers nomment Raymond Préfontaine, le futur maire de Montréal, à la tête de l'institution municipale. Avocat, député provincial et titulaire d'un patrimoine foncier s'élevant à plus de 14 750 \$, ce dernier incarne, par son envergure sociale, l'image d'une municipalité qui n'est plus le hameau agricole d'autrefois, mais une petite ville prospère en pleine expansion.

En définitive, parallèlement à l'urbanisation et à l'industrialisation progressive de la municipalité, c'est un nouveau profil socioéconomique qui caractérise les deux derniers maires d'Hochelaga. Plus fortunés que leurs prédécesseurs, Jean-Damien Rolland et Raymond Préfontaine jouissent également d'une notoriété et d'une influence sociale que les ramifications de leurs réseaux familiaux et professionnels viennent conforter. C'est donc dire que les transformations dans les missions assumées par une instance du pouvoir local comme l'appareil municipal ont provoqué une modification du profil socioéconomique des élites appelées à en exercer les responsabilités les plus élevées⁴³.

Pour terminer cette section, il serait certainement abusif d'affirmer péremptoirement que le niveau de fortune est l'élément le plus saillant du profil socioéconomique des élites institutionnelles d'Hochelaga. Certes, les individus ayant participé au fonctionnement des différentes institutions du pouvoir local se distinguent par un niveau de vie et des conditions d'existence que la majorité des habitants d'Hochelaga, des journaliers pour la plupart, ne peuvent que leur envier. Plus souvent qu'autrement propriétaires de leur biens-fonds, ils sont déjà des privilégiés dans une ville où, pour beaucoup de leurs concitoyens, l'accès à la propriété s'avère un rêve impossible. Seulement, on a vu que, par rapport au niveau de fortune atteint par leur propre catégorie professionnelle, ce ne sont pas toujours les plus riches qui obtiennent les charges publiques. Par ailleurs, pour quelques-uns, il ne fait aucun doute que c'est avant tout l'aura se dégageant d'une profession prestigieuse qui a assuré leur place parmi ces cercles du pouvoir.

⁴³ C'était là une question fort pertinente que posait Robert Froisse dans « Les mêmes élites pour un État différent ? » dans Bruno Theret (dir.), *L'État, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Éditions La Découverte, Paris, c1995, p. 136.

Entre les institutions locales elles-mêmes, la valeur médiane des biens-fonds nous montre qu'un monde sépare l'élite scolaire, commissaires et syndics, du personnel de l'institution judiciaire dont le niveau de fortune est deux fois plus élevé. Qu'ont en commun, sur le plan des conditions de vie quotidienne, l'inspecteur de voirie, le capitaine de police ou le gardien d'enclos public et des officiers municipaux comme les auditeurs des comptes ou, dans une moindre mesure, les estimateurs ? Mais même à l'étage inférieur d'une institution locale en particulier, les écarts entre les niveaux de fortune sont considérables. C'est vrai pour l'institution scolaire, mais aussi pour l'institution municipale : la fortune voisine l'aisance ou le simple confort que procure un petit patrimoine que des années de labeur ont permis de constituer. Seules la fabrique et l'institution judiciaire présentent une plus grande homogénéité sociale en ce qui a trait aux niveaux de fortune. Le profil socioéconomique de l'élite institutionnelle d'Hochelaga n'échappe donc pas à une certaine complexité dans les modalités qui président au recrutement et à l'accessibilité aux charges publiques. Plusieurs cas ont montré que des paramètres aussi fondamentaux que la richesse ou la profession ne suffisaient pas à expliquer la présence d'un individu au sein d'une institution. L'étude des réseaux familiaux et des alliances matrimoniales ou alors la prise en compte de critères aussi simples que la notoriété découlant de l'ancienneté de l'établissement au village auraient évidemment facilité la compréhension de ces parcours singuliers qui commandaient la reconstitution d'une biographie sociale, dont l'exhaustivité a été découragée par le temps et les contraintes matérielles qu'elle impliquait.

4.2 Oligarchie et concentration du pouvoir : le cumul de charges chez les élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga

Par cumul de charges, nous entendons généralement l'examen des individus ayant exercé simultanément ou successivement plusieurs charges publiques institutionnelles au sein des quatre institutions constitutives du pouvoir local. Cet exercice est incontournable, dans la mesure où il permet d'appréhender l'acuité d'un phénomène comme la concentration du pouvoir et le caractère oligarchique de la distribution des charges à l'intérieur de la structure du pouvoir.

Tableau XVII
Profession et richesse foncière des élites ayant
cumulé deux charges institutionnelles, 1860-1883

Nom de l'individu	Profession codifiée ⁴⁴	Institutions locales concernées	Total de la valeur des biens-fonds en \$ ⁴⁵	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie codifiée en \$ ⁴⁶	Valeur locative en \$ ⁴⁷	Médiane de la valeur locative de la catégorie codifiée en \$
Louis Fréchette	Entrepreneur	Municipal Fabrique	5500	3400		
John Bombray	Entrepreneur	Municipal Scolaire	3400	3400		
William Kerr	Entrepreneur	Municipal Scolaire	1700	3050		
James Morgan	Marchand	Municipal Scolaire	14 500	1720		
William Bennett	Propriétaire terrien	Municipal Scolaire	17 400	17 400		
James Lelie	Propriétaire terrien	Municipal Scolaire	3200	11 000		
Adolphe Durand	Propriétaire terrien	Municipal Scolaire			300	350
Michel Laroche	Boutiquier	Scolaire Fabrique	4560	1950		
Jean-Louis Lévêque	Commerçant	Municipal Fabrique	4300	2000		
Amable Collin	Commerçant	Municipal Scolaire	2000	2000		
Toussaint Bleau	Boutiquier	Scolaire Fabrique	1400	1400		
Cyriac Perron	Commerçant	Municipal Fabrique	900	2000		
Joseph Léveill�	Col blanc	Judiciaire Fabrique	10 645	1400		
Thomas Hawkins	Col blanc	Municipal Judiciaire	4000	1400		
James Vincent	Col blanc	Municipal Scolaire	2500	2600		
Alexandre B�langer	Artisan	Scolaire Judiciaire	1800	834		
Adolphe Morissette	Artisan	Municipal Scolaire	1400	700		
Pierre Gervais	Autre cat�gorie ⁴⁸	Municipal Scolaire	2800	1500		
Total	18		82 005			
M�diane de la valeur des biens-fonds			3200			

⁴⁴ Lorsque l'occupation d'un individu est diff rente au moment o  il a exerc  cette charge de l'ann e o  il a assum  d'autres fonctions institutionnelles, nous avons choisi comme recensement de r f rence celui correspondant le plus pr s de l'ann e o  il a exerc  sa derni re charge publique pour laquelle nous avons une date d'entr e en fonction. Faute d'indication pr cise dans le recensement, nous avons proc d  selon la m me logique lorsqu'il a fallu utiliser les mentions des autres sources (r les d' valuation et annuaires Lovell's).

⁴⁵ Il s'agit de la valeur des biens-fonds correspondant   l'ann e o  l'individu en question a exerc  sa derni re charge publique pour laquelle nous avons une date d'entr e en fonction.

⁴⁶ Il s'agit toujours de la m diane de r f rence tir e du m me r le d' valuation que celui qui a servi pour  tablir la richesse fonci re de l'individu cumulant les charges publiques.

⁴⁷ De m me pour la valeur locative.

⁴⁸ Pr sent  comme « sacristin » dans le r le d' valuation fonci re de 1872 et comme « bourgeois » en 1875.

Mais plus important, dans le cadre d'une étude s'attardant aux élites institutionnelles et locales, la pertinence d'un tel examen se justifie elle-même par la finalité du sujet. En effet, étudier l'élite institutionnelle et locale d'une municipalité implique nécessairement connaître l'étendue du monopole que certains individus ont exercé dans la structure institutionnelle du pouvoir local. En fait, analyser la concentration du pouvoir est un moyen privilégié d'accéder à l'élite même d'un milieu local.

Au total, parmi les 55 individus qui ont exercé l'une des charges institutionnelles constituant l'armature du pouvoir local à Hochelaga entre 1860 et 1883, 18 d'entre eux, soit 33 %, ont participé à la direction de deux institutions. La ventilation des professions exprimées rejoint une fois de plus les constats précédents concernant le recrutement socioprofessionnel du personnel d'une seule institution donnée. Ainsi, malgré la prégnance des catégories professionnelles codifiées associées aux groupes les plus privilégiés de la structure sociale, la sélection de ce personnel s'effectue encore en l'absence de toute concentration professionnelle. Marchands, propriétaires terriens, entrepreneurs, commerçants, boutiquiers, cols blancs et même deux artisans ont cumulé des charges au sein de deux institutions locales. On notera toutefois qu'aucun membre des professions libérales n'a servi les besoins de deux institutions locales. Malgré la pluralité des parcours professionnels, la catégorie des commerçants et boutiquiers (ils sont cinq représentants) domine le champ des élites institutionnelles qui ont cumulé deux charges publiques. Parmi eux, on retrouve un épicier, deux commerçants de bois et deux bouchers.

Ce sont les institutions municipale et scolaire qui constituent le patron revenant le plus fréquemment dans ce cumul de charges. En effet, 10 individus sur 18 ont cumulé des charges au sein de ces deux institutions. Le nombre de places disponibles explique en partie cette récurrence. Seulement, on constate que la valeur médiane de ceux qui ont obtenu, en plus d'un siège au Conseil et d'une charge de commissaire, des postes à la fabrique ou comme officiers de justice, est plus élevée. En effet, à 4150 \$, leur niveau de fortune est quelque peu supérieur à ceux qui ont dû se contenter des honneurs successifs de l'institution scolaire et du

Conseil municipal. À cet égard, on se rappellera que c'est la fabrique et l'institution judiciaire qui avaient enregistré les plus hauts niveaux de fortune lors de notre examen de la richesse foncière des élites institutionnelles. D'ailleurs, Joseph Léveillé, le seul individu qui ait réussi à cumuler les charges de fabricant et d'officier de justice, possède des biens-fonds estimés à 10 645 \$. Il était donc plus aisé pour les ambitieux d'Hochelaga de cumuler des charges de commissaire et de conseiller municipal que d'espérer ajouter au bonheur d'être déjà commissaire le titre de marguillier ou de juge de paix.

Ceci parce que, pour ces derniers, il semble que la richesse, du moins pour la possibilité d'un cumul d'une charge de l'institution scolaire et municipale, ne constituait pas un obstacle susceptible de ralentir leur ascension. Ainsi, à 3200 \$, la valeur médiane des biens-fonds du personnel ayant cumulé deux charges institutionnelles n'est pas à ce point élevée que les moins fortunés seraient désespérés d'exercer un jour deux charges publiques. En effet, parmi ceux qui ont atteint cet objectif, huit jouissent de biens-fonds qui ne dépassent pas le seuil de ce que leur catégorie professionnelle de référence accuse comme niveau de fortune. Par ailleurs, il appert qu'aucune catégorie professionnelle codifiée ne se soustrait à ce constat, sauf le marchand James Morgan et les deux artisans, Adolphe Morissette et Alexandre Bélanger, dont on pouvait sans peine imaginer qu'ils compenseraient le fait d'occuper une profession requérant d'abord des habilités manuelles par une fortune largement excédentaire à ce que leurs compagnons de la communauté des métiers pouvaient amasser.

En revanche, les élites qui sont parvenues à cumuler trois charges publiques ont l'avantage de la fortune car tous réussissent à dépasser la médiane de la valeur des biens-fonds propre à leur catégorie professionnelle. Il faut dire qu'il s'agit d'un groupe hors du commun, car cumuler trois charges institutionnelles ne peut être que le signe d'une position socioéconomique élevée sur le plan local. À 4300 \$, le calcul de la médiane reflète cet état de fait.

Tableau XVIII
Profession et richesse foncière des élites ayant cumulé trois charges
institutionnelles, 1860-1883

Nom de l'individu	Profession codifiée	Institutions locales concernées	Total de la valeur des biens-fonds en \$	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie professionnelle codifiée en \$	Valeur locative en \$	Médiane de la valeur locative de la catégorie professionnelle codifiée en \$
Joseph Chartier	Entrepreneur	Municipal Scolaire Fabrique	3575	3400		
William Darling	Marchand	Municipal Scolaire Judiciaire	19 700	1720		
Olivier Bourbonnière	Propriétaire terrien	Municipal Scolaire Fabrique	23 000	17 400		
Pierre-Olivier Trudel	Propriétaire terrien	Municipal Judiciaire Fabrique	14 666	11 000		
F.-X. Mousseau	Profession libérale	Municipal Scolaire Judiciaire	1800	1650		
George Demers	Commerçant	Municipal Scolaire Judiciaire	4000	1400		
Dominique Masson	Boutiquier	Municipal Scolaire Fabrique	3500	2000		
Joseph Gauthier	Col blanc	Municipal Judiciaire Fabrique	4300	2600		
Gilbert Provost	Autre catégorie ⁴⁹	Municipal Judiciaire Fabrique	7510	1500		
Total	9		82 052			
Médiane de la valeur des biens-fonds			4300			

Au fil d'arrivée, neuf individus se sont accaparés le pouvoir de trois institutions locales. Parmi ceux-ci, certains noms sont bien connus. On pense d'abord à Olivier Bourbonnière et Joseph Gauthier qui ont été maires d'Hochelega dans la première moitié de la décennie 1870 mais aussi à William Darling, marchand, membre et président à plusieurs reprises du Board of Trade, candidat

⁴⁹ Présenté comme « bourgeois » au rôle d'évaluation de 1881.

libéral dans Montréal ouest à l'élection fédérale de 1878 et enfin, commissaire chargé d'exproprier les terrains en vue de l'élargissement du canal Lachine⁵⁰.

D'autres comme Joseph Chartier et le Dr François-Xavier Mousseau se sont plutôt illustrés au niveau local. Le premier, on se souvient, a, comme surintendant de l'aqueduc, participé à la gestion des travaux de construction des canalisations d'adduction d'eau et d'infrastructures sanitaires alors que le second a été président du Cercle catholique d'Hochelaga en 1878⁵¹.

À regarder le cheminement professionnel de ces individus qui ont monopolisé pour un temps plusieurs leviers du pouvoir local, on constate encore une fois la diversité socioprofessionnelle des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga. Outre les propriétaires terriens et les commerçants et boutiquiers qui fournissent au personnel ayant cumulé trois charges publiques deux ressortissants chacun, aucune catégorie professionnelle codifiée n'occupe les devants de la scène. Toutefois, contrairement au groupe précédent, les artisans sont ici exclus de ce cénacle du pouvoir dont ils ne peuvent vraisemblablement pas remplir les conditions d'admissibilité tant sur le plan professionnel qu'au chapitre du niveau de vie.

Néanmoins, à l'intérieur de cette oligarchie, les écarts de richesse sont tout de même relativement importants. Bien sûr, au risque de se répéter, ils tiennent en tout premier lieu aux travers d'un indice du niveau de fortune comme le rôle d'évaluation qui tendra à surévaluer le patrimoine des propriétaires terriens, la terre étant pour eux le premier véhicule de placement, et à sous-estimer les avoirs des cols blancs ou des commerçants dont peut-être seule la résidence a été prise en compte dans l'évaluation. Mais au-delà de ces considérations méthodologiques, il apparaît évident qu'à l'instar du personnel des institutions locales, riches et moins riches ont concentré en leurs mains les prérogatives conférées par plusieurs institutions locales. Qu'un artisan comme Joseph Chartier, devenu entrepreneur

⁵⁰ J. Douglass Borthwick, *History and biographical gazetteer of Montreal to the year 1892*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, pp. 339-340.

⁵¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 15 mars 1878, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

menuisier à force de travail et de persévérance, soit l'égal d'une personnalité telle que William Darling qui, tout comme lui, a cumulé trois charges institutionnelles est assez révélateur. Que penser de Dominique Masson, un boucher, propriétaire d'un immeuble de briques dont l'estimation, à 3500 \$, est loin de constituer une fortune colossale ? Même chose pour le Dr François-Xavier Mousseau, dont les avoirs ne sont que très légèrement supérieurs aux autres membres des professions libérales. Le corps des élites institutionnelles ne rassemble donc pas les seuls individus fortunés d'Hochelaga. Il réunit également quelques petits propriétaires soucieux de participer à la vie collective et aux affaires d'intérêt public du milieu local où ils ont élus domicile.

Tableau XIX
Profession et richesse foncière des élites ayant
cumulé toutes les charges institutionnelles, 1860-1883

Nom de l'individu	Profession codifiée	Total de la valeur des biens-fonds en \$	Médiane de la valeur des biens-fonds de la catégorie codifiée en \$	Valeur locative en \$
Jean-Damien Rolland	Marchand	2500	1720	
Paul Lussier	Profession libérale	19 000	1650	
Alexis Meunier	Boutiquier	5000	2000	
Total	3	26 500		
Médiane de la valeur des biens-fonds		5000		

Ils ne sont que trois ceux qui, à Hochelaga, ont été les dépositaires des pouvoirs de toutes les institutions locales. Curieusement, le survol des recensements nominatifs nous montre que deux d'entre eux, Alexis Meunier et Paul Lussier, sont établis à Hochelaga depuis 1861. Ce n'est sans doute pas un hasard que l'ancienneté quant à l'établissement au village caractérise ces personnages qui font véritablement partie de la notabilité d'Hochelaga. Cette constatation tend donc à légitimer la prise en compte de ce critère comme paramètre social susceptible de favoriser le recrutement d'un individu au sein de l'élite institutionnelle d'un milieu local.

Sans surprise, les parcours professionnels de ces trois potentats du pouvoir local n'offrent, a prime abord, aucune similitude. Toutefois, leur réussite professionnelle et sociale, qui se traduit par l'attribution de plusieurs charges publiques institutionnelles, témoigne de l'urbanité d'une municipalité comme Hochelaga car c'est un avocat, un boucher et un marchand qui parviennent à s'approprier tous les leviers du pouvoir local.

Sauf pour Paul Lussier qui, comme l'atteste le relevé de ses biens-fonds, possède plusieurs arpents de terre à lotir, ce ne sont pas de grands propriétaires terriens pressés de manipuler à leurs fins les instruments du pouvoir local qui forment le corpus de cette élite qui a cumulé toutes les charges institutionnelles. En effet, à la fois plus élevée que leurs concitoyens et que ceux appartenant à la même catégorie professionnelle codifiée, leur richesse foncière demeure néanmoins, du moins pour Alexis Meunier et Jean-Damien Rolland, à l'intérieur de limites qui en font justement des élites, mais à l'échelle locale.

4.3 Portrait en demi-teintes d'une élite locale et des enjeux et conflits auxquels elle a dû faire face

Pour le résidant ou le visiteur qui emprunte quotidiennement ou occasionnellement les rues du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve, qui se rappelle que les noms de Bourbonnière, Préfontaine, Darling, et Morgan sont ceux d'anciens maires ou conseillers municipaux d'une municipalité autonome qui a été la première à être annexée à Montréal, il y a plus d'un siècle ? Dans la toponymie de ce quartier sont ainsi immortalisés ceux qui ont présidé aux destinées d'une ville qu'ils ont habitée et servie. Au cours des pages précédentes, nous avons tenté d'approfondir notre connaissance socioéconomique de ces élites institutionnelles. Nous avons retracé leur parcours professionnel et appréhender ce que pouvait être leurs conditions de vie matérielle. Majoritairement propriétaires de biens-fonds au sein d'une localité habitée par une masse de locataires, ils étaient déjà une minorité de privilégiés. Mais de manière générale, cette élite locale ne se compose pas seulement des plus riches de la localité. Quelques-uns, les Roy, Valois et Desjardins ont eux aussi, à l'instar des élites institutionnelles, leurs

mémoires inscrites dans les rues du quartier. Pourtant, aucun n'a exercé une charge publique institutionnelle à l'intérieur de la structure du pouvoir local. C'est que l'étendue de la richesse de ces grands propriétaires les a dispensé largement de l'obligation de traduire en pouvoir concret une domination économique et sociale qu'au niveau local, on leur reconnaissait déjà d'emblée.

En effet, à regarder de plus près les différentes trajectoires sociales des élites institutionnelles de la municipalité d'Hochelaga entre 1860 et 1883, on a vu que riches et moins riches cohabitaient dans l'exercice du pouvoir local. Bien sûr quelques grandes fortunes se démarquaient du lot et incidemment, ce sont généralement ceux qui ont laissé leurs noms à la postérité du parcellaire. Il n'en demeure pas moins que, globalement, on peut associer les élites institutionnelles d'Hochelaga aux contours de la petite bourgeoisie locale établie dans les limites de la municipalité. Par petite bourgeoisie, nous entendons les couches de la structure sociale qui se distinguent à la fois de la grande bourgeoisie et du prolétariat. Plus concrètement, ce sont les groupes sociaux qui jouissent d'une certaine indépendance économique grâce à un petit capital, qu'il soit financier, immobilier ou même intellectuel⁵². Les membres des professions libérales, les commerçants, les boutiquiers, les cols blancs et les artisans indépendants qui ont survécu au processus d'industrialisation sont nos catégories professionnelles codifiées qui correspondent le mieux aux frontières sociales de cette petite bourgeoisie. Ce sont eux qui dominent la composition de l'ensemble du personnel institutionnel de la municipalité d'Hochelaga entre 1860 et 1883. Industriels, marchands, entrepreneurs et propriétaires terriens sont également bien présents. Seulement, ils n'ont pas fourni les plus gros contingents de l'élite institutionnelle d'Hochelaga. Quant aux cols bleus, aux ouvriers qualifiés, aux journaliers, aux métayers et aux domestiques, groupes socioprofessionnels dont on peut dire sans exagérer qu'ils appartiennent au prolétariat, ils sont pratiquement écartés de l'élite institutionnelle. Ironiquement, dans une ville ouvrière et industrielle habitée par une majorité de journaliers et de travailleurs qualifiés, l'élite institutionnelle d'Hochelaga n'aura

⁵² Ce sont les critères généraux que Brigitte Violette a retenu de son enquête historiographique et conceptuelle : Brigitte Violette, *Formation et développement d'une petite-bourgeoisie franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre (Fall River, 1870-1920)*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université de Montréal, 2000, p. 21.

compté parmi ses rangs qu'un seul ouvrier, le mécanicien Alphonse Arthur Gibeault, commissaire d'école en 1883.

Mais pas plus que les ouvriers, les industriels n'ont été intéressés à s'engager activement à l'intérieur de cette structure de pouvoir du milieu local où ils avaient décidé de faire des affaires. À leur décharge, ils ne sont pas les seuls. L'examen attentif des rôles d'évaluation nous montre clairement que d'autres individus, à la puissance économique équivalente, ont laissé à la petite bourgeoisie du coin le soin de prendre en charge la conduite des affaires locales. Ainsi, en 1872, Ephrem Hudon et l'illustre Jean-Baptiste Rolland sont chacun les propriétaires de biens-fonds s'élevant respectivement à 12 000 et 12 500 \$. C'est plus que ce que possèdent à cette époque les marchands William Darling et James Morgan sans parler de l'avocat Paul Lussier et du propriétaire terrien William Bennett, eux qui comptaient déjà parmi les conseillers municipaux les plus fortunés ayant été élus au cours de cette décennie⁵³. Pour sa part, Adolphe Roy, un autre marchand, possède une terre évaluée à 32 000 \$. Mais ce n'est pas tout, les héritiers de la succession de Simon Valois se partageront des terres d'une valeur de 28 000 \$ alors que ceux de la famille de Samuel Gale héritent d'un patrimoine foncier encore plus considérable. En effet, à un immeuble s'ajoute une terre de 380 arpents pour une évaluation qui totalise 40 000 \$⁵⁴. Rappelons qu'à Hochelaga, la valeur médiane des biens-fonds du personnel institutionnel la plus élevée, celle de l'institution judiciaire, était de 5000 \$ alors que la médiane correspondant à la valeur générale des biens-fonds n'était que de 1600 \$ en 1872. Pourtant, aucun de ces individus ou de ses ayants droits n'a daigné exercer une charge institutionnelle à Hochelaga.

En 1875, de nouveaux venus viennent creuser davantage l'écart entre la richesse des élites institutionnelles et celle de ces fortunés, pour la plupart montréalais, qui ont choisi Hochelaga non pas pour investir ses lieux de pouvoir mais plutôt comme terre de prédilection à des investissements prometteurs. Le

⁵³ La valeur des biens-fonds de ces personnes est de 10 000 \$ pour William Darling et James Morgan, de 9600 \$ pour Paul Lussier et de 8600 \$ pour William Bennett : AMM, Rôle d'évaluation foncière de 1872, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁵⁴ *Ibid.*

plus célèbre est sans doute Louis Amable Jetté, nommé juge à la Cour supérieure en 1878. Il est surtout connu pour avoir défait Georges-Étienne Cartier dans Montréal Est à l'élection générale de 1872 alors qu'il était candidat sous la bannière du Parti libéral⁵⁵. À Hochelaga, la valeur de ses propriétés s'élève à 32 193 \$ en 1875. Un peu moins que l'industriel W.C. McDonald, qui lui, avant même d'ériger à Hochelaga l'usine de tabac qui est encore là aujourd'hui, possédait des lots vacants dont l'évaluation foncière a été fixée à 35 898 \$, en ce milieu de la décennie 1870. Pour sa part, l'avocat François-Xavier Trudel est propriétaire d'un domaine évalué à plus de 72 444 \$ en 1875. Ce n'est encore rien comparativement au patrimoine du groupe de propriétaires mené par Edmond Beaufort et Henri Hogan dont la valeur totale est de 208 040 \$. Parmi les 26 associés qui possèdent ensemble cette fortune, les Alphonse Desjardins, Phileas Corriveau, Oscar Beauchamp, Adolphe Roy, J.D. Molson et autres, seuls trois d'entre eux ont exercé des fonctions institutionnelles à Hochelaga : Olivier Bourbonnière qui a été maire et conseiller municipal, Olivier Lecours, auditeur des comptes en 1882 et Edmond Beauvais qui a été estimateur en 1880⁵⁶. La liste de ces grands propriétaires terriens pourrait s'allonger. Mentionnons les noms de Louis Bernier dont la maison et les 16 arpents de terre sont estimés à 22 533 \$ et enfin ceux de Joseph Barsalou, Joseph Galipeau, Charles Desmarteau et Napoléon Préfontaine, lesquels sont propriétaires de biens-fonds évalués respectivement à 13 666 \$, 16 000 \$, 16 211 \$ et 17 400 \$ dans le rôle d'évaluation foncière de 1875⁵⁷. Inutile d'ajouter qu'à l'aune de ces résultats, l'exceptionnalité des niveaux de fortune atteints par des élites institutionnelles comme James Morgan, William Darling, Paul Lussier ou encore Olivier Bourbonnière s'en trouve passablement nuancée. Ils n'étaient pas les plus riches de la municipalité d'Hochelaga, loin s'en faut.

⁵⁵ J. Douglass Borthwick, *History and biographical gazetteer of Montreal to the year 1892*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, p. 149.

⁵⁶ AMM, Rôle d'évaluation foncière de 1875, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁵⁷ *Ibid.*

En revanche, à quelques années de l'annexion en 1881, il semble que les grands propriétaires terriens d'Hochelaga se soit départis de leurs lots pour profiter à la fois de l'urbanisation et de l'industrialisation qui gagnaient la municipalité. En effet, dans le rôle d'évaluation foncière de 1881, ils sont moins nombreux ces riches particuliers possédant encore des biens-fonds laissant soupçonner l'étendue de leur fortune. Il en reste encore quelques-uns, mais leurs noms nous sont déjà bien connus. Jean-Baptiste Rolland d'abord, père du maire et conseiller municipal d'Hochelaga Jean-Damien Rolland qui, en 1881, possède dans la municipalité des biens-fonds totalisant 31 075 \$. La famille de Simon Valois, dont le patrimoine est toujours aussi considérable puisque sa valeur s'élève à plus de 88 750 \$. Edouard Beaufort, qui jouit d'un domaine dont l'estimation est de 21 035 \$ et Alphonse Desjardins qui, avec des associés, revendique la propriété de biens-fonds estimés à près de 25 920 \$⁵⁸. Exception faite de l'avocat T.C. Aylwin et de la succession Bruyère, dont les avoirs sont respectivement de 19 990 \$ et de 38 250 \$, on remarque donc très peu de nouvelles fortunes⁵⁹.

C'est qu'au début de la décennie 1880, l'industrialisation et l'urbanisation aidant, ce sont surtout les grandes entreprises qui s'accaparent les valeurs foncières les plus élevées de la municipalité d'Hochelaga. Ainsi, les installations de la Compagnie des moulins à coton Hudon représentent une valeur foncière de plus de 520 000 \$ alors que la filature Sainte-Anne, qui appartient elle aussi à Victor Hudon, vaut près de 18 514 \$⁶⁰. La manufacture de tabac que vient d'établir W.C. McDonald, autre grand employeur de la municipalité, est évaluée à 204 855 \$, tandis que les infrastructures de la Compagnie du Gaz de Montréal ont une valeur équivalente à 316 980 \$. Quant à la Compagnie des chars urbains, dont les écuries sont à Hochelaga, ses établissements sont estimés à 50 000 \$, alors que le nouvel abattoir de la Compagnie des abattoirs de Montréal, dont on verra plus loin les détails de la controverse entourant sa construction, représente un investissement évalué à 115 000 \$⁶¹.

⁵⁸ AMM, Rôle d'évaluation foncière de 1881, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

En définitive, on constate que les industriels et les autres grands propriétaires terriens possédant des biens-fonds d'une valeur considérable à Hochelaga ont laissé à la petite bourgeoisie locale la responsabilité et le contrôle des différentes instances constitutives de la structure du pouvoir de la municipalité. Contrairement à ce qui caractérisera le développement et l'évolution d'une ville comme Maisonneuve⁶², ce ne sont donc pas les promoteurs fonciers qui ont orienté directement le devenir de la municipalité d'Hochelaga. Mais cela ne veut pas dire toutefois qu'ils n'ont pas veillé à la sauvegarde et à la promotion de leurs intérêts. Déjà, on a vu que, dans le cas de la construction de l'église de la paroisse par exemple, ils étaient prêts à contester un projet qui, piloté par les élites locales, faisait supporter pratiquement sur leurs seules épaules les coûts relatifs à sa réalisation⁶³. Même chose lorsque est venu le temps d'ébaucher un plan d'aménagement urbain pour la municipalité. À ce moment, certains d'entre eux n'ont pas manqué de se faire inviter à cette rencontre pour assister le Conseil municipal dans la formulation de remarques et de commentaires, propres à mieux orienter le travail de l'ingénieur civil chargé de concevoir les plans⁶⁴. De fait, c'est précisément face aux élites de l'institution municipale que les grands propriétaires et les plus riches particuliers d'Hochelaga se sont d'abord organisés.

Incontestablement, en convoquant plusieurs assemblées publiques, les élites de l'institution municipale ont pris bien garde de consulter à maintes reprises les propriétaires lors de la prise de décisions importantes tels que les règlements d'emprunts pour la construction d'infrastructures ou l'octroi d'exemptions fiscales à une entreprise⁶⁵. En revanche, en 1874, cela ne les a pas empêché d'élire parmi eux un comité des propriétaires créant ainsi une sorte de contre-pouvoir ou de lobby capable d'influencer en leur faveur l'agenda du Conseil⁶⁶. Outre le fait que ce geste montre qu'à Hochelaga, les grands propriétaires fonciers n'ont pas investi l'institution municipale, l'examen des personnes composant ce comité donne

⁶² Paul-André Linteau, *Maisonneuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*, Montréal, Boréal Express, 1981, pp. 47-67.

⁶³ Voir les pages 73 à 78 du chapitre 2.

⁶⁴ Voir à ce sujet les pages 106 à 108 du chapitre 2.

⁶⁵ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 4 avril 1872, du 7 juillet 1879 et du 13 mars 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁶⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 décembre 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

néanmoins un aperçu significatif du poids et de l'influence qu'a pu exercer sur l'appareil municipal ce groupe informel où on retrouve, entre autres, les noms de Victor Hudon, Jean-Baptiste Rolland, Adolphe Roy, Édouard Beaufort et François-Xavier Trudel⁶⁷. Ainsi, à défaut de participer directement à la conduite des affaires municipales, les plus grands propriétaires de la municipalité ont tenu à se réserver un droit de regard sur la manière dont le Conseil municipal s'acquittait de ses devoirs.

Mais en plusieurs circonstances, cette pression présumée de la part des propriétaires n'est pas parvenue à faire fléchir les élites municipales. Ainsi, en 1874, devant l'inertie du Conseil municipal, deux grands propriétaires, Gilbert Provost et A.M. Délisle se voient dans l'obligation de déposer une pétition pour réclamer qu'il procède enfin à l'ouverture de la rue Dézéry, mesure qui facilitera sans doute la vente des terrains qu'ils viennent de lotir⁶⁸. Ce n'est pas là un cas isolé car même un propriétaire foncier de la stature de François-Xavier Trudel, au demeurant membre du comité des propriétaires, a dû demander au Conseil municipal l'ouverture de la rue Ontario⁶⁹. Notons que ce n'était pas la première fois qu'il s'adressait aux élites municipales. Deux ans plus tôt, c'est le dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 1875 qui l'avait poussé à écrire au Conseil pour protester contre son adoption⁷⁰. Tout porte à croire qu'à 72 444 \$, il ne prisait guère l'appréciation qui avait été faite de ses biens-fonds laquelle augmentait substantiellement son fardeau de taxes foncières. Il n'était toutefois pas le seul à considérer qu'il fallait revoir l'effort fiscal demandé aux propriétaires.

En 1880, Jean-François Létourneux, comptant alors parmi les plus riches qui aient été élus au Conseil, se fait le porte-parole des autres propriétaires pour réclamer que la municipalité réduise les taxes foncières. La réponse ne tarde pas. À la séance du Conseil municipal qui suit, les conseillers rejettent en bloc la

⁶⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 6 septembre 1875, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁶⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 9 juin 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁶⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 6 août 1877, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁷⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 11 octobre 1875, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

demande des propriétaires fonciers⁷¹. La fermeté des élites municipales à l'encontre des propriétaires fonciers n'a pas épargné Charles Desmarteau. En 1877, cet ancien échevin au Conseil de ville de Montréal, grand propriétaire foncier et, surtout, président de la Société de construction de Maisonneuve et un des directeurs au sein de la Société de construction Saint-Jacques⁷², demande au Conseil municipal d'Hochelaga l'exécution de certains travaux sur les terrains appartenant à lui et à ses associés. Nullement impressionnés par le parcours du requérant, les membres du Conseil municipal répondent qu'ils n'ouvriront les rues sur l'ancienne ferme Forsyth que lorsque M. Desmarteau et ses associés auront offert à la municipalité, pour les fins de l'homologation des rues, les terrains qu'ils possèdent⁷³.

Face aux grandes compagnies, lesquelles s'arrogent la plus grande part de la richesse foncière au début de la décennie 1880, le Conseil municipal d'Hochelaga a également fait preuve d'une détermination qui l'honore. En témoigne l'aboutissement du projet d'incorporer le village en municipalité de ville en avril 1883. Piloté par le maire Raymond Préfontaine, les entreprises établies à Hochelaga voyait avec une certaine appréhension ce projet de loi qui modifiait la constitution légale de la municipalité. Leur inquiétude provenait de cette clause de la loi qui autorisait les autorités municipales à prélever sur les propriétés mobilières et immobilières, occupées ou non, une taxe de trois pour cent alors que les grandes compagnies bénéficiaient depuis longtemps de généreuses exemptions fiscales⁷⁴. S'estimant lésée quand une municipalité comme Montréal ne pouvait exiger qu'un et demi pour cent, une délégation, réunissant des représentants de la filature à coton Hudon, de la fabrique de tabac McDonald, de la Compagnie du Gaz de Montréal, de la Compagnie des Chars urbains et du Canadien Pacifique et autres, se rend à Québec dans l'espoir de bloquer l'adoption de ce projet de loi alléguant qu'il s'agit d'une injustice flagrante à l'égard des capitalistes qui ont

⁷¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 28 décembre 1880 et du 3 janvier 1881, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁷² J. Douglass Borthwick, *Historical and biographical sketches from Borthwick's Gazetteer of Montreal*, Montréal, J. Lovell & Son, 1892, p. 68.

⁷³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 11 avril 1877, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁷⁴ « La ville d'Hochelaga », *La Minerve*, 19 février 1883.

contribué largement à la croissance et au développement d'Hochelaga⁷⁵. Leur intervention n'empêchera pas les élites municipales d'Hochelaga d'obtenir finalement de l'Assemblée législative la sanction du projet de loi qui érige officiellement leur village en municipalité de ville en 1883⁷⁶.

Ainsi, prêtes à consulter les grands propriétaires fonciers en plusieurs matières, la petite bourgeoisie locale à la tête de l'institution municipale n'a pas pour autant accédé à toutes leurs demandes. Sans nier ou relativiser outre mesure l'influence qu'ont pu exercer sur elle les grands propriétaires terriens de la municipalité ou les industriels y ayant établi leurs fabriques, il apparaît clair que les élites municipales ont su défendre leur indépendance pour ne pas sacrifier le bien commun de leur milieu de vie aux seuls intérêts des promoteurs fonciers.

C'est précisément lorsque la qualité de vie de leur milieu était en jeu que les élites de l'institution municipale sont intervenues le plus rapidement. En 1879, Thomas Hawkins, un col blanc qui a été élu conseiller municipal sans interruption de 1872 à 1875, interpelle les membres du Conseil au sujet des boutiques de boucheries à l'intérieur de la municipalité. Il se plaint des odeurs et des désagréments que cause cette activité commerciale dont on connaît déjà l'importance à Hochelaga. Sans tarder, le Conseil mandate les conseillers du comité de santé d'effectuer la visite des abattoirs de la municipalité⁷⁷. Deux semaines plus tard, le comité de santé recommande au Conseil de procéder à la fermeture prochaine des boucheries de la rue Sainte-Marie⁷⁸. On ignore si les édiles ont donné suite aux recommandations de leur comité de santé. Toutefois, cette action illustre la préoccupation des élites municipales afin de préserver la qualité de vie du milieu local quitte à s'attaquer aux bouchers, profession qui a pourtant fourni son lot d'élites institutionnelles à Hochelaga. Il faut dire cependant

⁷⁵ « La ville d'Hochelaga », *La Minerve*, 19 février 1883.

⁷⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 2 avril 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁷⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 30 juin 1879, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁷⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 18 juillet 1879, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

que le projet d'interdiction était circonscrit à la rue Sainte-Marie⁷⁹. Ce n'est d'ailleurs pas là une mesure fortuite, considérant que cette artère était l'adresse du lieu de résidence de 29 des 55 élites institutionnelles, y compris le domicile du pétitionnaire Thomas Hawkins qui a habité le numéro 309 de la rue Sainte-Marie⁸⁰. Par ailleurs, en pareilles circonstances, il n'est pas sûr qu'un journalier de la rue Dézéry aurait obtenu du Conseil un écho semblable. La notoriété de M. Hawkins et surtout le fait qu'il ait été membre du Conseil municipal plusieurs années consécutives ont plaidé en sa faveur. Tout comme Joseph Barsalou qui, lorsque importuné par les nuisances de la manufacture à savon de M. Warren, implore le Conseil municipal d'intervenir. Immédiatement, les élites municipales chargent les avocats de la corporation de l'affaire, afin qu'ils contraignent l'industriel à faire cesser les désagréments causés par son établissement⁸¹. Pour avoir l'attention du Conseil municipal et le forcer à agir, une richesse foncière s'élevant à plus 11 250 \$ était à n'en pas douter le meilleur argument que pouvait présenter le marchand Joseph Barsalou⁸².

Mais on aurait tort de penser que les élites de l'institution municipale ont attendu les protestations des grands propriétaires fonciers pour promouvoir la qualité de vie et le respect de l'environnement de la municipalité où ils avaient décidé de vivre. Ainsi, en 1875, la cité de Montréal souhaitait ouvrir à proximité de la municipalité d'Hochelaga un site pour y enfouir les déchets de la ville. Pour parvenir à leurs fins, les autorités montréalaises devaient cependant obtenir de la législature québécoise un amendement à la Charte de la ville. D'emblée, les élus d'Hochelaga y ont vu l'occasion de freiner le développement de ce dépotoir en empêchant le gouvernement du Québec d'accorder à Montréal l'amendement nécessaire pour concrétiser ce projet particulièrement préjudiciable à l'environnement de leur ville⁸³. Ce ne sera pourtant pas la dernière fois que la cité

⁷⁹ Au XIXe siècle, la rue Sainte-Marie correspond à l'actuelle rue Notre-Dame. Archives de l'Archevêché de Montréal, *La petite histoire du quartier Hochelaga et de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge (1642-1977)*, p. 17, *Fonds Album de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, pièce A-7.

⁸⁰ *Lovell's Montreal directory*, Montréal, J. Lovell & Son, 1871-1883.

⁸¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 4 octobre 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁸² AMM, Rôle d'évaluation foncière de 1881, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁸³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 1^{er} février 1875, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

de Montréal repousse vers les villes de la périphérie comme Hochelaga les activités industrielles ou urbaines honnies au sein de la cité.

Déjà, en 1874, elle avait frappé d'interdiction totale un type d'exploitation qu'on peut assurément qualifier d'insalubre : les abattoirs. Toutefois, la nécessité d'éloigner du milieu mais de concentrer à proximité du lieu de consommation sur un ou plusieurs points l'abattage des bestiaux destinés au commerce a obligé la ville de Montréal à se tourner vers les espaces disponibles en banlieue. Pour répondre à ces exigences, deux citoyens de la ville de Montréal, Edmond Beaufort et Henri Hogan, proposent en 1880 de construire un abattoir sur les terrains qu'ils possèdent hors de la ville⁸⁴. Deux compagnies sont ainsi fondées : la Puissance, dont les installations sont situées dans la municipalité de village de Saint-Gabriel et la Compagnie des abattoirs de Montréal, érigée à Hochelaga⁸⁵. L'abattoir est établi dans la partie nord-est de la municipalité parce que cet emplacement permet à la compagnie de diriger les canaux d'évacuation d'égouts directement vers le fleuve, au-dessous de la ville⁸⁶. En effet, au départ, les promoteurs avaient l'obligation de construire eux-mêmes un égout « *depuis leurs dépendances servant à l'abattoir jusqu'au fleuve* »⁸⁷. Bien entendu, les élites municipales d'Hochelaga s'empresseront par la suite d'offrir aux deux investisseurs des exemptions fiscales à condition que les bouchers de la municipalité puissent bénéficier de tarifs avantageux pour l'abattage de leurs bêtes⁸⁸. Peu de temps après, révisant leur position initiale, elles permettent même à la compagnie d'utiliser l'égout commun de la rue Moreau pour évacuer leurs eaux usées en se gardant néanmoins le droit de retirer cette permission si jamais des dommages sont causés aux installations sanitaires de la municipalité⁸⁹. Tant de largesses ne sont pas sans évoquer une véritable entreprise de promotion foncière de la part des élites municipales pour attirer les investissements contribuant à bonifier la plus-value des terrains. Mais c'est peut-être moins pour plaire aux grands propriétaires fonciers que pour

⁸⁴ « La question des abattoirs », *Le Moniteur du commerce*, 5 mai 1882, p. 309.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 310.

⁸⁶ « Abattoir », *La Patrie*, 3 mai 1880.

⁸⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 avril 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 15 juillet, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

favoriser les nombreux bouchers de la municipalité dont plusieurs, rappelons-le, font partie de l'élite institutionnelle. De toute manière, les critiques ne tardent pas à se faire entendre.

C'est le déversement des déjections animales dans l'égout commun de la rue Moreau qui suscite les récriminations. Une fois de plus, la plainte provient d'un notable, Olivier Robert, un agent de Montréal qui possède une maison en pierres sur la rue Moreau et dont l'évaluation s'élève à 5500 \$ en 1881⁹⁰. En réponse à la lettre de M. Robert, alors officier municipal chargé de confectionner le rôle d'évaluation foncière, le Conseil, en toute hâte, demande à son secrétaire-trésorier d'écrire aux dirigeants de la Compagnie des abattoirs de Montréal pour leur signifier qu'à moins qu'ils ne mettent rapidement un terme aux nuisances qu'occasionne leur utilisation de l'égout de la rue Moreau, le Conseil se verra dans l'obligation de leur retirer la permission qu'il leur avait accordée précédemment⁹¹. Se joint à Olivier Robert la voix de François-Xavier Mousseau, médecin, commissaire d'école, juge de paix et conseiller municipal de 1877 à 1879. Cet éminent citoyen de la municipalité d'Hochelaga, dont la résidence est située lui aussi sur la rue Moreau, exprime au Conseil son inquiétude et sa désapprobation face aux risques de propagation des maladies et d'épidémies que pourraient entraîner les rejets de l'abattoir dans l'égout commun de la rue Moreau⁹². Devant ces protestations émanant des membres de la petite bourgeoisie locale directement touchée par les concessions octroyées à la Compagnie des abattoirs de Montréal, les élites municipales n'ont d'autre choix que de reculer. On avise donc la compagnie qu'il lui est dorénavant interdit d'utiliser à ses fins les égouts de la rue Moreau⁹³. Pour poursuivre ses activités, de nouvelles conditions sont posées à la Compagnie des abattoirs de Montréal. Elle devra ainsi construire à ses frais un égout indépendant de celui de la corporation municipale. Ces infrastructures devront être aménagées selon les plans de l'ingénieur de la ville et

⁹⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 juin 1882 et rôle d'évaluation foncière de 1881, P6 A1, P6/B1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 3 juillet 1882, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁹³ *Ibid.*

les travaux seront placés sous la supervision du Surintendant de la municipalité d'Hochelaga⁹⁴.

Tout compte fait, la compagnie s'en tire à bon compte. Avec ses 25 acres, l'abattoir des grands propriétaires fonciers Edouard Beaufort et Henri Hogan continuera de dominer le paysage de l'ancienne ferme Gale. En revanche, l'incident illustre le difficile arbitrage auquel a dû faire face le Conseil municipal pour préserver le fragile équilibre entre, d'une part, l'intérêt des grands propriétaires terriens d'Hochelaga qui souhaitaient mettre en valeur leurs propriétés foncières et, d'autre part, les notables locaux, souvent eux-mêmes membres de l'élite institutionnelle, lesquels ne pouvaient accepter dans l'indifférence qu'on porte atteinte à la qualité de vie de leur milieu. Pour les édiles, partagés qu'ils étaient entre des fractions élitaires aux intérêts divergents voire quelquefois irréconciliables, cela a certainement été un exercice difficile ; seulement, il fallait prendre parti. Comme lorsqu'en 1882, le comité des finances composé des membres du Conseil municipal croit qu'il est plus judicieux de consulter les propriétaires d'Hochelaga avant d'autoriser la Compagnie mutuelle des bouchers de Montréal et d'Hochelaga à établir un nouvel abattoir aux abords du fleuve, dans l'est de la ville. La résistance ne tarde pas à s'organiser autour de James Morgan, marchand, conseiller municipal au début de la décennie 1870 et, depuis peu, syndic de l'école dissidente. Ce notable du milieu local prend la tête des propriétaires mécontents et dépose une requête devant le Conseil municipal pour protester contre le projet d'abattoir projeté dans leur voisinage de la rue Sainte-Marie⁹⁵. Il reçoit même l'appui de la Sœur supérieure du couvent du Très Saint-Nom de Jésus et de Marie qui s'oppose également à la venue de cette entreprise. Cette fois-ci, conformément aux désirs de la petite bourgeoisie locale, le Conseil décide qu'il

ne peut entretenir la requête de la Compagnie mutuelle des Bouchers de Montréal et d'Hochelaga et ce dans l'intérêt des contribuables possédant des propriétés dans le voisinage des dits abattoirs et des contribuables de la municipalité en

⁹⁴ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 21 mai 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁹⁵ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 8 septembre 1882, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

général ; le Conseil ne voyant pas non plus quels avantages la municipalité pourrait retirer de l'établissement d'un tel abattoir⁹⁶.

Car c'est bien de cela dont il s'agit. Quel intérêt aurait eu le Conseil municipal d'Hochelaga à sacrifier entièrement aux promoteurs et autres investisseurs montréalais l'avenir d'une municipalité où ils résidaient eux-mêmes et où ils possédaient des biens-fonds ? En effet, il ne faut pas se méprendre : si les élites municipales d'Hochelaga ont encouragé le développement de leur ville par l'octroi de subventions et de congés fiscaux aux entreprises désireuses de s'établir à l'intérieur des limites de la municipalité, elles n'ont pas pour autant abdiqué leurs responsabilités. Comme on l'a vu, plusieurs de leurs décisions ainsi que certaines actions législatives et réglementaires montrent qu'elles ont plutôt tenu à encadrer la mise en valeur de cette banlieue industrielle et ouvrière afin d'assurer une certaine qualité de vie à leurs résidents dont, à titre d'élites locales, elles partageaient quotidiennement l'existence.

Cette position du Conseil se vérifie dès la première moitié de la décennie 1870, période où les débuts de l'industrialisation soulèvent de nouvelles problématiques en ce qui a trait au contrôle des activités néfastes découlant de ce processus. En 1873, le Conseil municipal d'Hochelaga adopte une réglementation interdisant la fabrication ou l'utilisation de fumier ou engrais artificiels et d'autres matériaux ou matières nuisibles d'où émanent des gaz ou autres odeurs infectes tels que l'huile de charbon, le superphosphate de chaux, les corps morts ou toutes autres substances putréfiées. Il proscriit également l'établissement de manufactures pour le raffinement d'huile de charbon, les entrepôts de poudre ou d'autres articles inflammables, les manufactures de savon ainsi que les boucheries. Enfin, le maire et les conseillers s'entendent pour interdire sur le sol de la municipalité toutes activités pouvant exposer la santé publique à un quelconque danger⁹⁷. On s'en doute, nombreuses ont été par la suite les entorses faites à cette réglementation, ne serait-ce qu'au chapitre des boucheries et des abattoirs. N'empêche qu'il y a là l'affirmation d'une volonté de contrôle de l'industrialisation et

⁹⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 25 septembre 1882, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁹⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 2 juin 1873, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

l'expression d'un « principe de précaution », dont le but avoué est de restreindre les activités commerciales et industrielles potentiellement dommageables à l'intégrité du milieu urbain. D'ailleurs, quelques temps seulement après avoir promulgué ce règlement, le Conseil met en demeure la Compagnie Guano, fabricant d'engrais dont les installations sont situées à Hochelaga, de se conformer à la nouvelle réglementation, allant jusqu'à lui refuser finalement l'octroi d'une licence pour qu'elle poursuive ses activités au sein de la municipalité⁹⁸.

La même année, le Conseil s'attaque aux normes régissant la construction de nouveaux bâtiments. L'objectif étant de réduire les risques d'incendies, on interdit l'érection d'édifices en bois hormis les bâtiments de ferme qui conserveront ce privilège. Seules les bâtisses en bois revêtues de briques seront dorénavant permises⁹⁹. En dépit des nombreux amendements qui ont été apportés à cette législation au cours des années subséquentes et des dérogations *de facto* à laquelle elle a donné lieu, on doit néanmoins concéder aux élites municipales d'Hochelaga la volonté d'offrir à leurs concitoyens un paysage urbain exempt des effets les plus délétères de l'industrialisation et des autres désagréments causés par certaines activités commerciales.

Les débats et les discussions houleuses qui, au Conseil municipal, ont ponctué à plusieurs reprises les décisions concernant l'octroi de licences d'auberges sont très révélatrices. Ainsi, dès 1871, deux conseillers municipaux, Paul Lussier et Adolphe Durand, s'opposent à ce que l'on accorde d'autres certificats de licence d'auberges, lieu où il est permis de servir de l'alcool, arguant qu'il y a déjà trop d'établissements de ce genre au sein de la municipalité¹⁰⁰. Leur motion sera perdue au vote. Quatre ans plus tard, cette préoccupation visant à limiter le nombre d'auberges revient à l'ordre du jour du Conseil pour des raisons

⁹⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 7 juillet, du 14 juillet et du 1^{er} septembre 1873, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁹⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 6 octobre 1873, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁰ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 1^{er} mai 1871, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

qui tiennent maintenant à l'ordre public et à la « *moralité* »¹⁰¹. Rien n'est fait puisque, l'année d'après, le rapport du comité des licences recommande une fois de plus au Conseil de réduire l'octroi de licences afin de limiter dans la municipalité le nombre d'aubergistes¹⁰².

C'est seulement en 1879 que le Conseil municipal se décide enfin à agir. On mandate alors le maire d'Hochelaga, Raymond Préfontaine, pour qu'il s'adresse au ministre des Finances afin de lui exposer que, s'élevant à 10,00 \$, le montant qu'un commerçant doit déboursier pour obtenir une licence d'auberge est beaucoup trop bas, ce qui a pour conséquence de multiplier le nombre de ces maisons, « *sources de désordre* »¹⁰³. On exige donc de la législature qu'elle accorde au Conseil municipal les pleins pouvoirs pour imposer à sa discrétion le montant qu'il faut déboursier pour acquérir le certificat de licence d'auberge en question¹⁰⁴. Apparemment débouté par le gouvernement provincial dans sa demande, le Conseil n'a pas d'autre choix que de s'en remettre à son propre champ de compétence. C'est ainsi qu'est déposé en 1880 le projet de règlement numéro 25, dont l'objet est de limiter à huit le nombre de certificats de licences d'auberges à être octroyés dans la municipalité¹⁰⁵.

Rapidement, la nouvelle réglementation suscite le mécontentement. En effet, à la séance suivant le dépôt du règlement, un avocat, maître Keller, informe le Conseil qu'il prendra des mesures pour contraindre les autorités municipales à accorder à certains aubergistes la licence tant convoitée¹⁰⁶. Mais même parmi les conseillers municipaux, le règlement ne fait pas l'unanimité. Dominique Masson et Jean-François Létourneux demandent que l'application du règlement 25 soit levée

¹⁰¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 19 avril 1875, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 21 février 1876, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 4 août 1879, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁴ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 4 août 1879, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁵ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 avril 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 12 avril 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

pour la présente année. Malheureusement pour eux, cette motion est défaite¹⁰⁷. En revanche, toutes ces pressions n'auront pas été exercées en vain. Ainsi, le même mois de l'année 1880, le Conseil municipal amende son règlement pour porter l'octroi du nombre de certificats de licences d'auberge à 10¹⁰⁸. Deux ans plus tard, il recule à nouveau pour faire passer le nombre de permis émis à 11¹⁰⁹. À l'évidence, malgré les efforts déployés par les élites municipales pour limiter l'ouverture d'auberges à Hochelaga, elles ont dû réviser la réglementation pour accommoder certains commerçants refusant farouchement de fermer leur établissement pour se conformer au nouveau règlement municipal. Les pressions exercées par ces élites locales ont donc eu raison des conseillers municipaux, eux-mêmes divisés sur la position à adopter dans ce dossier. Difficile en effet pour le Conseil municipal de plaire à toutes les fractions de l'élite locale : grands propriétaires fonciers, industriels, commerçants, etc. D'ailleurs, en accordant un plus grand nombre de certificats de licences d'auberges que prévu, les conseillers n'ont pas été sans provoquer la colère de plusieurs autres membres de la petite bourgeoisie locale qui, réunis au sein de la « Pioneer Temple of Honor and Temperance », déposent en 1883 devant le Conseil une requête pour protester contre l'octroi de toutes ces licences d'auberge¹¹⁰.

En définitive, l'activité réglementaire de l'institution municipale d'Hochelaga reflète bien cette difficile tâche à laquelle les membres du Conseil ont dû faire face pour arbitrer les différends et tenter de réconcilier les intérêts divergents au niveau local. En effet, centre de pouvoir, le Conseil municipal est constamment sollicité par ces demandes, requêtes, protestations et récriminations qui traduisent les rapports de force des différentes fractions élitaires qui ont cherché là une base pour promouvoir leurs intérêts, leurs projets ou tout simplement contester ceux des

¹⁰⁷ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 12 mai 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 26 mai 1880, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹⁰⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 7 août 1882, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁰ On retrouve parmi ce groupe promouvant la tempérance, les noms de François-Xavier Mousseau, médecin, conseiller municipal, juge de paix, commissaire d'école et celui de James Henry Brown, maître de poste et secrétaire-trésorier des syndics de l'école dissidente en 1883 : AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 5 mars 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

autres. Il va de soi qu'étant donné la vocation industrielle et ouvrière de la localité d'Hochelaga, les conseillers municipaux ne pouvaient, sans hypothéquer leur politique de promotion économique, interdire complètement les activités industrielles, moteur du développement et de la croissance démographique d'Hochelaga. Mais ce développement ne s'est pas fait dans l'anarchie et ce, au seul profit des promoteurs fonciers. À Hochelaga, les grands propriétaires terriens et les industriels n'ont pas détourné à leur seul bénéfice un appareil municipal dont le contrôle appartenait d'abord à la petite bourgeoisie locale. Bien entendu, ils ont su orienter en leur faveur nombre de décisions. Seulement, on a vu que lorsqu'ils mettaient en péril la qualité de vie du milieu, les élites municipales ont su leur rappeler qu'ils allaient trop loin. Mais avaient-ils le choix devant la reddition des comptes qu'ils devaient aux autres élites locales ? Cette petite bourgeoisie constituant l'essentiel du personnel institutionnel de la municipalité n'allait tout de même pas permettre qu'on la détériore indûment.

Certes, Hochelaga ne fait pas partie de ces nouvelles banlieues bourgeoises qui sont fondées dans le dernier quart du XIX^e siècle. À Outremont et à Westmount, les édiles se sont efforcés de préserver de l'assaut de l'industrialisation et des activités commerciales indésirables, un milieu de vie privilégié destiné aux classes supérieures¹¹¹. Faubourg industriel et ouvrier, Hochelaga était aussi le lieu de résidence de groupes sociaux privilégiés. Composée de quelques entrepreneurs, marchands, propriétaires terriens et surtout, d'une petite bourgeoisie, cette notabilité locale a participé au développement, à l'amélioration et au façonnement d'un milieu de vie auquel, à titre de commissaire, syndic, juges de paix, marguillier, conseiller et maire, elle pouvait directement contribuer. Figures du pouvoir local, ces élites institutionnelles n'ont donc pas servi uniquement les intérêts des grands propriétaires fonciers ou des industriels montréalais. Elles ont aussi servi leurs propres intérêts et ceux de la collectivité où s'exprimaient en tout premier lieu leur pouvoir, leur domination et leur influence.

¹¹¹ Jean-Pierre Collin, « La Cité sur mesure ; spécialisation sociale de l'espace et autonomie municipale dans la banlieue montréalaise, 1875-1920 », *Revue d'histoire urbaine / Urban History Review*, 13, 1 (juin 1984), pp. 25-26 et *Pouvoir municipal et enjeux politiques locaux dans la paroisse de Montréal de 1871 à 1921*, Mémoire de M.A. (Science politique), Université du Québec à Montréal, 1982, pp. 149-158.

Au total, il serait passablement cynique de qualifier les efforts pour fonder une paroisse, l'énergie consacrée à construire une église jusqu'à braver les intérêts des grands propriétaires fonciers et des industriels, l'amélioration des infrastructures scolaires par la construction d'une plus grande école, les demandes répétées pour l'établissement d'une Cour des commissaires afin de faciliter les recours en justice au niveau local, l'aménagement urbain, la promotion économique, l'ouverture de rues, la création d'une force de police et d'une brigade de prévention des incendies, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'installations sanitaires, les projets de bains publics¹¹², les démarches pour améliorer les transports¹¹³ et les primes accordées aux propriétaires plantant des arbres¹¹⁴, de gestes intéressés s'inscrivant dans une politique délibérée de promotion foncière, quand les élites institutionnelles qui ont accompli ces travaux et mené à bien ces projets ne comptent même pas parmi les plus grands propriétaires de biens-fonds de la municipalité d'Hochelaga. C'est plutôt l'œuvre des élites locales, des petits propriétaires soucieux de protéger le bien commun et d'améliorer la qualité de leur espace urbain, quitte à sacrifier pour cela l'indépendance de leur ville.

L'annexion à Montréal des municipalités qui ceinturent la cité dans le dernier quart du XIX^e siècle débute avec celle d'Hochelaga, en décembre 1883. On s'accorde généralement pour imputer à l'endettement élevé et au besoin en équipements, infrastructures et services publics ce choix des municipalités de la périphérie de rejoindre l'entité montréalaise¹¹⁵. À Hochelaga, dès le début de la décennie 1870, on entreprend des démarches pour amorcer le processus

¹¹² AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 19 mai 1873, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 28 janvier 1874, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁴ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 27 décembre 1881, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁵ Jean-Pierre Collin et Michèle Dagenais, « Évolution des enjeux politiques locaux et des pratiques municipales dans l'Île de Montréal, 1840-1950 » dans Denis Menjot et Jean-Luc Pinol, dirs. *Enjeux et expressions de la politique municipale (XIIe-XXe siècles)*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 199-200 ; Paul-André Linteau, *Maison neuve ou comment...*, op. cit., p. 226-229 ; dans le cas du village de Saint-Jean-Baptiste, la faiblesse et les déficiences de la brigade de protection des incendies ainsi que les limites du service d'aqueduc, dont le réseau ne desservait que la partie sud du village, constitueront des facteurs déterminants pour que la municipalité réclame l'annexion à Montréal en 1886 : Jean-Louis Lalonde, *Le village de Saint-Jean-Baptiste : la formation d'un faubourg montréalais, 1861-1886*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, pp. 49-52 et 57-60.

d'annexion à Montréal. En effet, déjà en juillet 1870, une délégation de conseillers municipaux est formée pour négocier les termes d'une éventuelle fusion dont on vante les avantages pour la municipalité¹¹⁶. Ainsi, à l'instar de la municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste, c'est avant même de se lancer dans de lourdes dépenses d'investissements publics que les édiles d'Hochelaga ont désiré l'annexion¹¹⁷. Par cette manœuvre, il est fort probable que la petite bourgeoisie locale au pouvoir à Hochelaga voulait élargir l'assiette foncière afin de répartir sur le plus grand nombre les coûts associés à l'urbanisation d'une ville promise à un formidable essor. Il s'agissait d'éviter l'endettement élevé qui résulterait certainement d'une entreprise de macadamisation des rues, d'installation de conduites d'adduction d'eau et d'égouts, bref de tous ces projets nécessaires au développement de la localité. Pour ces petits propriétaires aux assises financières limitées, les retombées d'une éventuelle annexion en faisait de loin l'option la plus profitable.

C'était sans compter avec la lenteur et les atermoiements de l'administration montréalaise laquelle, pendant plus d'une décennie, étudie, consulte et finalement reporte à plus tard la concrétisation de ce projet. Pourtant, l'insistance des élites municipales d'Hochelaga a été constante. On ne compte plus les contacts et les rencontres entre les deux municipalités au cours de la décennie 1870¹¹⁸. En 1872, même la mise sur pied d'un comité spécial chargé d'étudier pour le compte de la ville de Montréal les propositions d'annexion, n'accélère en rien l'aboutissement de cette saga qui prend de plus en plus une tournure politique. Ainsi, au début de la décennie 1880, devant l'inertie des autorités montréalaises à procéder à l'annexion d'Hochelaga et des autres municipalités de la périphérie, un journal comme la *Minerve* s'interroge : « *Quelles raisons valables peut-on alléguer contre cette transformation ? Est-ce que l'état de choses actuel n'est pas anormal, ridicule ? Est-il rationnel de voir le groupe montréalais divisé, comme il l'est présentement, en une douzaine de municipalités que rien ne sépare ni ne distingue en*

¹¹⁶ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 21 juillet et du 14 décembre 1870, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹¹⁷ Jean-Louis Lalonde, *op. cit.*, p. 71.

¹¹⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séances du 7 mars 1873, du 5 octobre 1874, du 3 décembre 1875, du 2 juin 1879 et du 17 octobre 1879, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

réalité ? »¹¹⁹. Concernant Hochelaga, le journal ajoute qu'il est d'ailleurs « *impossible de concevoir une offre plus conciliante et plus modérée que celle de la municipalité d'Hochelaga* »¹²⁰.

Il est vrai que les conditions posées par la municipalité d'Hochelaga pour abdiquer son autonomie étaient tout sauf déraisonnables. En 1879, une députation composée du maire et des conseillers d'Hochelaga a même été jusqu'à proposer au comité spécial de procéder à l'annexion « *purement et simplement, sans aucune condition ni réserve* »¹²¹. En 1881, plus explicite, le maire, Raymond Préfontaine, indique qu'Hochelaga ne demande pas une représentation spéciale au Conseil de la ville de Montréal. La municipalité consentirait volontiers à s'intégrer au quartier Sainte-Marie qui n'augmenterait pas pour autant le nombre de ses conseillers¹²². Dans ce contexte, qu'est-ce qui a bien pu empêcher pendant si longtemps le comité spécial de recommander au Conseil municipal l'annexion d'Hochelaga ?

Il apparaît que ce sont les conseillers municipaux montréalais anglophones qui ont été les plus fervents opposants aux projets d'annexion des municipalités de village de la périphérie. Au Conseil municipal, lors des discussions entourant l'annexion prochaine d'Hochelaga, tous les conseillers de langue anglaise s'entendent alors pour faire obstacle à l'adoption du projet¹²³. C'est qu'avec ces fusions et l'augmentation démographique en découlant, Montréal devenait une ville à majorité francophone. Pas étonnant que, pendant une décennie, les élites municipales anglophones aient délibérément retardé l'annexion de la municipalité d'Hochelaga car une fois effectuée, elle ouvrait la voie à toutes les autres municipalités de village souhaitant le même traitement¹²⁴. D'ailleurs, ne s'y trompant pas, la rédaction du journal *la Minerve* se réjouit à l'avance clamant que,

¹¹⁹ « L'annexion des municipalités », *La Minerve*, 3 février 1882.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² « L'annexion d'Hochelaga à Montréal », *La Minerve*, 8 octobre 1881.

¹²³ « Au Conseil-de-ville », *La Minerve*, 31 octobre 1883.

¹²⁴ Sur cette question voir l'ouvrage d'Andrew Sancton. *Governing the Island of Montreal. Language Differences and Metropolitan Politics*. Berkeley, Los Angeles & London, University of California Press, 1985, p. 27.

« Montréal, lorsque les différentes municipalités de la banlieue auront été annexées, sera aux deux tiers française, et la plus grande ville française de l'Amérique, avec ses cent mille habitants de langue française »¹²⁵.

Réclamant depuis plus de 10 ans l'annexion de leur municipalité à la cité voisine et face à un Conseil de ville montréalais divisé sur cette question en fonction des clivages ethno-linguistiques, les élites de l'institution municipale d'Hochelaga ont finalement eu gain de cause. À l'automne 1883, une faible majorité de 15 conseillers municipaux sur un total de 27 votent en faveur de cette mesure¹²⁶. Conformément aux dispositions du *Code municipal*, ne restait plus qu'aux propriétaires d'Hochelaga à ratifier le règlement pour que la ville devienne un nouveau quartier montréalais. Il ne s'agissait pas d'une simple formalité car, louée par les élites municipales, l'annexion n'obtenait toutefois pas l'adhésion immédiate de tous les propriétaires fonciers. En effet, parmi ceux-ci, un groupe formé des grands propriétaires de l'est de la municipalité se montre peu intéressé par le projet qui favorisera d'abord les propriétaires de l'ouest de la ville, là où le noyau urbain s'est développé et où l'impact de l'offre bonifiée de services publics résultant de l'annexion se ferait d'abord ressentir.

Menés par Alphonse Desjardins et appuyé par des grands propriétaires comme William Bennett, Joseph Barsalou, Jean-François Létourneux et la famille Bourbonnière (Jules, Bénoni et la veuve d'Olivier), ces derniers n'acceptent guère le fait que la croissance d'Hochelaga s'effectue à l'ouest, un peu trop loin de leurs terres qu'ils souhaiteraient justement mettre en valeur¹²⁷. Au début de l'année 1883, ils avaient même présenté un bill privé demandant à la législature provinciale le démembrement de la partie est d'Hochelaga afin de former une municipalité distincte¹²⁸. Voilà bien un désaveu complet de la politique menée par les élites municipales d'Hochelaga lesquelles, vraisemblablement, n'ont pas assujéti leurs vues à l'intérêt de ces riches propriétaires fonciers. D'ailleurs, le

¹²⁵ « Au Conseil-de-ville », *La Minerve*, 31 octobre 1883.

¹²⁶ « Hochelaga », *La Minerve*, 14 novembre 1883.

¹²⁷ Paul-André Linteau, *Maisonneuve ou comment...*, *op. cit.*, pp. 13 et 26-27.

¹²⁸ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 29 décembre 1882 et du 30 janvier 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

maire d'Hochelaga, Raymond Préfontaine, s'empresera, de concert avec les autres membres du Conseil municipal, de dénoncer les partionnistes¹²⁹. Toutefois, l'aboutissement du projet d'annexion d'Hochelaga viendra brouiller les cartes. Ainsi, le soir du 23 novembre 1883, les acclamations fusent de la trentaine de propriétaires assemblés qui, à l'unanimité, viennent de donner leur aval au règlement numéro 39 qui fixent définitivement les modalités de l'annexion d'Hochelaga à la ville de Montréal¹³⁰. Drapeaux, bannières et pavillons pavoisent dans une ville dont l'existence juridique achève¹³¹. Tout le monde apparaît heureux, même les grands propriétaires fonciers de l'est de la municipalité. Dans le processus d'annexion, ils ont obtenu que la partie est d'Hochelaga forme une autre municipalité. Ont-ils, par cet accord, marchandé leur soutien au projet de fusion ? Chose certaine, cette fois-ci, dans leur nouvelle ville de Maisonneuve, ces élites s'assureront de contrôler directement les leviers du pouvoir local.

¹²⁹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 29 décembre 1882 et du 30 janvier 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³⁰ « Annexion d'Hochelaga », *L'Étendard*, 28 novembre 1883 et AMM, Règlement numéro 39, P6 / A2, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

¹³¹ « L'annexion d'Hochelaga », *La Minerve*, 24 novembre 1883.

CONCLUSION

Ce retour sur l'histoire de la municipalité d'Hochelaga au XIX^e siècle nous rappelle que le processus de fusion municipale, contrairement à ce que l'actualité des dernières années nous donne à penser, ne date pas d'hier. La ville de Montréal s'est d'abord agrandie au gré des annexions qui ont jalonné son histoire. Première ville à être annexée dans le dernier quart du XIX^e siècle, la municipalité d'Hochelaga, considérée encore comme une proche campagne pendant la décennie 1860, n'a pas tardé à s'intégrer aux structures urbaines de Montréal. Espace rural et agraire, le village s'ouvre à l'industrialisation au début de la décennie 1870. À l'étroit dans les lieux exigus du cœur de la cité, la grande industrie moderne trouve, dans ce territoire de la périphérie, un terreau propice au développement et à la croissance de ses activités. Par la suite, l'industrialisation de la municipalité modifie profondément la structure de l'emploi et du travail. D'un village agraire et peu peuplé, Hochelaga se transforme en une banlieue industrielle et ouvrière. Par ailleurs, de stable qu'elle était de 1860 à 1870, la population se multiplie tant et si bien qu'elle est quatre fois plus importante dans le recensement de 1881. C'est qu'attirés par la prospérité de cette municipalité, plusieurs ruraux canadiens-français viennent expérimenter là une première urbanisation. Leur arrivée contribue à dynamiser la vie collective d'une localité où le rôle structurant des institutions locales ne cesse de s'accroître.

La fabrique, la commission scolaire, les tribunaux populaires et le Conseil municipal constituaient l'armature institutionnelle du pouvoir local. À Hochelaga, les nombreux rôles dévolus à ces institutions ainsi que les responsabilités multiples dont elles se sont acquittées en ont fait de véritables lieux du pouvoir local. Forcément, ces charges publiques ont suscité la convoitise des fractions élitaires du milieu local.

L'analyse socioéconomique du personnel de chacune des institutions locales a donné lieu à des résultats inattendus. Ainsi, c'est d'abord au sein de la fabrique et des tribunaux populaires que la dimension élitaire du recrutement est la plus marquée. En effet, ce sont ces institutions locales qui ont réuni les individus présentant les niveaux de fortune les plus élevés. C'est étonnant quand on pense que, dans le dernier quart du XIX^e siècle, et tout particulièrement en milieu urbain, ces institutions, comparativement au Conseil municipal et à la commission scolaire, disposaient de pouvoirs et de moyens inférieurs. Lieux de pouvoir émergents au niveau local, ce n'est donc que progressivement que le Conseil municipal et la commission scolaire ont suscité l'intérêt et l'investissement symbolique des élites locales, encore attachées à des institutions dont le prestige de l'ancienneté attirait leurs faveurs.

Ces institutions locales représentaient beaucoup plus qu'une simple galerie. Elles ont conféré aux élites y accédant un pouvoir supplémentaire à celui qu'elles exerçaient déjà dans un autre champ social. L'ensemble du deuxième chapitre a servi à montrer les prérogatives dont disposaient les institutions locales, des instances qui ont structuré nombre d'aspects fondamentaux du développement de la municipalité d'Hochelaga.

En retour, les charges publiques ont pu servir à consolider le prestige social des individus ayant réussi à gagner les rangs de l'élite institutionnelle. En effet, d'un point de vue social, voire même symbolique, l'exercice d'une charge publique électorale représentait un excellent moyen pour montrer à tous qu'on dominait un champ social en particulier. N'oublions pas, comme nous l'évoquions en introduction, qu'une élite n'existe pas uniquement en elle-même. Elle existe surtout et avant tout par les autres. Cela explique pourquoi l'élite institutionnelle d'Hochelaga a réuni des individus aux parcours socioprofessionnels si différents. Le marchand aux affaires florissantes, le boucher prospère, l'avocat célèbre et ambitieux, l'artisan aisé, tous ont voulu s'afficher dans la sphère publique et faire reconnaître leur succès et leur réussite.

En ce sens, on peut dire que les institutions locales ont bien participé au façonnement des identités sociales. En témoigne, en novembre 1883, au moment où les discussions entourant l'annexion d'Hochelaga arrivent à un dénouement favorable, ce désir des élites de l'institution municipale de s'inscrire dans la postérité. Les membres du Conseil souhaitent ainsi apposer, devant le marché public qu'on projette d'édifier, une inscription en marbre sur laquelle, en plus de l'architecte concepteur du projet, on alignera leurs noms et celui de leur secrétaire-trésorier¹. Cet héritage quelque peu dérisoire d'une élite consciente de la fin d'une époque avec l'annexion prochaine de la municipalité qu'elle dirige, avive la conscience identitaire du personnel institutionnel qui souhaite de cette manière immortaliser son passage.

À regarder le profil socioéconomique de ces élites institutionnelles, on a conclu que, à Hochelaga, c'est avant tout une petite bourgeoisie qui a monopolisé les leviers du pouvoir local. En effet, l'examen des niveaux de fortune démontre que ce ne sont pas les plus riches de la municipalité qui se sont occupés des affaires locales. Pour la plupart, industriels et grands propriétaires fonciers ont laissé à la notabilité du coin le contrôle des instances institutionnelles. Intéressées d'abord par les possibilités d'investissements et de plus-values foncières dans la localité d'Hochelaga, ces différentes fractions élitaires ne sont pas intervenues directement dans la vie institutionnelle. Évoluant à une autre échelle et bénéficiant d'un niveau de fortune et d'un réseau d'influence dont les ramifications dépassaient largement le cadre local, elles étaient amenées tout naturellement à diriger l'essentiel de leurs intérêts et de leurs ambitions vers d'autres sources de pouvoir et de prestige. Situées à proximité de Montréal dans une municipalité de village, les institutions locales d'Hochelaga ne faisaient tout simplement pas le poids pour ces élites dont les prétentions étaient ailleurs. En contrepartie, pour la petite bourgeoisie locale, ces charges publiques représentaient probablement une forme de pouvoir et de consécration sociale à la mesure de ses aspirations.

¹ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 7 novembre 1883, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

Notre investigation prosopographique a également montré que tant la différenciation socioprofessionnelle que des écarts de fortune souvent considérables caractérisaient cette petite bourgeoisie. La pluralité des parcours socioprofessionnels des élites institutionnelles d'Hochelaga témoigne de la diversité de cette petite bourgeoisie que l'historiographie a trop souvent ramenée aux seuls membres des professions libérales. L'hétérogénéité et la complexité ont caractérisé ce groupe social, distinct de la grande bourgeoisie et du prolétariat. En établissant le profil socioéconomique des élites institutionnelles et locales d'Hochelaga, c'est à une meilleure connaissance de l'espace social occupé par cette classe moyenne que nous sommes parvenus.

Toutefois, plus que des données brutes sur le personnel des institutions à Hochelaga, les résultats auxquels nous sommes arrivés au terme de cet exercice démontrent l'étendue du pouvoir de ces élites au niveau local. Ce sont ces individus, ces décideurs, placés à tous les postes de commande des institutions locales, qui ont orienté le développement et l'évolution de la municipalité d'Hochelaga jusqu'à décider de son annexion à la ville de Montréal en 1883. Issus du milieu local, ils ont utilisé les pouvoirs qui leur étaient conférés en vertu de leurs charges pour favoriser l'avancée et le développement de la municipalité d'Hochelaga. Pourtant, dans l'historiographie récente, on a souvent fait preuve de beaucoup de condescendance à l'égard de ces potentats de village. On a critiqué leur obséquiosité et leur promptitude à satisfaire les besoins venant d'en haut ou bien, dans le cas contraire, leur propension à poursuivre leurs propres intérêts. Ainsi, les travaux de l'historien Paul-André Linteau sur une municipalité voisine d'Hochelaga, Maisonneuve, ont montré jusqu'à quel point les institutions locales, et particulièrement la corporation municipale de cette ville, était dominée par les promoteurs fonciers. Ces derniers auraient sciemment capitalisé sur les ressources de cette composante importante de la structure du pouvoir local pour mener à bien leur entreprise de promotion urbaine. Quadrillant la ville en autant de lots, ils auraient favorisé le peuplement par une politique active de concessions fiscales aux industries choisissant de s'implanter à Maisonneuve. Ils estimaient à juste titre que cette croissance industrielle, par l'attrait qu'elle susciterait sur le plan

démographique, accélérerait le lotissement et la vente de leurs propriétés foncières².

À Hochelaga, la situation s'est présentée différemment. Ainsi, l'analyse prosopographique nous a montré que l'emprise des grands propriétaires fonciers sur les instances municipales a été moins serrée d'abord parce qu'ils n'occupaient pas tous les postes au conseil. D'ailleurs, à la lumière des procès-verbaux du conseil municipal, ces édiles, si ils ont manifestement favorisé le développement de la ville par une politique accordant des congés de taxes municipales aux entreprises désirant s'installer à Hochelaga, n'ont toutefois pas octroyé ces subventions de manière illimitée car ces mesures ne devaient pas désavantager outrageusement l'ensemble des citoyens supportant le fardeau accru qu'auraient entraîné pour eux ces allègements fiscaux. Autrement dit, il serait abusif et mensonger d'avancer l'affirmation selon laquelle, à Hochelaga, le capital foncier aurait marché main dans la main avec le capital industriel, le premier à bénéficier de pareilles mesures. Les élites institutionnelles de l'appareil municipal ont bien, il est vrai, orienté le développement de la municipalité. Elles en avaient le pouvoir et elles l'ont utilisé. Ce sont elles qui ont procédé à l'ouverture des rues selon un plan qu'elles avaient fait dresser, qui ont contribué à la mise en place des infrastructures de services publics, etc. Seulement, il appert que ce programme de promotion urbaine était moins celui de promoteurs fonciers préoccupés de la seule augmentation de la plus-value de leurs lots, que celui de petits propriétaires urbains souhaitant l'amélioration sinon le maintien de la qualité de vie d'une municipalité où étaient concentrés leurs avoirs et où surtout, ils habitaient eux-mêmes. Fortunées en regard de leurs concitoyens, les élites institutionnelles d'Hochelaga n'ont pas été principalement recrutées parmi les rangs des industriels et des grands propriétaires fonciers. Il s'agit plutôt d'individus appartenant à la petite bourgeoisie locale, laquelle s'est servie de ces pouvoirs institutionnels dans la poursuite de ses objectifs spécifiques qui ne convergeaient pas nécessairement avec ceux des grands propriétaires fonciers nombreux à Hochelaga.

² Paul-André Linteau, *Maisonneuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*, Montréal, Boréal Express, 1981, 281 pages.

En reconstituant l'histoire de quelques conflits locaux, on a d'ailleurs vu la fracture qui a opposé en maintes occasions cette petite bourgeoisie dépositaire du pouvoir local à une grande bourgeoisie affairiste issue de l'extérieur de la communauté. Loin de toujours partager une même communauté d'intérêts, ces fractions élitaires ont dû souvent trouver un terrain d'entente au risque de s'affronter ouvertement. Dans plusieurs dossiers, les élites locales ont dû défendre fermement leurs positions pour assurer l'avenir d'Hochelaga. Lors de l'annexion, malgré l'opposition des grands propriétaires fonciers de l'est de la municipalité, elles ont rondement mené les négociations pour que le projet aboutisse. Il reste qu'elles n'ont pas toujours eu gain de cause lorsqu'elles s'attaquaient à la chasse gardée d'une autre fraction élitaires. En témoignent, tout au long de la décennie 1870, les demandes répétées du Conseil municipal d'Hochelaga adressées à la Commission du Havre, organisme autonome chargé de l'aménagement et de la gestion des infrastructures portuaires, pour que les bateaux traversiers s'arrêtent aux installations portuaires de leur ville³. C'était là une occasion rêvée d'améliorer les liens de transport avec la rive-sud et une opportunité de croissance inespérée pour la municipalité. Le refus constant des commissaires s'expliquent lorsque l'on connaît l'étendue de la domination exercée par les grands marchands et industriels anglophones de Montréal sur la Commission du Havre. On comprend alors que ces derniers n'avaient aucun intérêt à ce qu'une partie des activités portuaires se déplace vers l'Est au moment même où ils négociaient avec le gouvernement fédéral des investissements majeurs pour améliorer les infrastructures portuaires du centre et de l'ouest de Montréal. Ce n'est d'ailleurs qu'après l'annexion d'Hochelaga que Raymond Préfontaine, ancien maire de la ville siégeant maintenant au Conseil municipal de Montréal, obtiendra, après de multiples tractations, des améliorations et des contrats pour les installations portuaires d'Hochelaga devenues partie intégrante de l'est montréalais⁴.

³ AMM, Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séances du 26 décembre 1874 et du 7 avril 1879, P6 A1, *Fonds de la ville d'Hochelaga*.

⁴ Sur ces questions, voir l'article de Christopher G. Boone, « Language Politics and Flood Control in Nineteenth-Century Montreal », *Environmental History*, 1, 3, (1996), pp. 70-85.

Ces quelques exemples suffisent à montrer toute la richesse historique que comporte l'étude de quelques conflits locaux. Celle-ci permet de mieux saisir, à travers la composition socioéconomique du personnel institutionnel et de ses rapports à l'endroit des différents acteurs qui sont intervenus dans l'histoire d'Hochelaga, les luttes entre les élites représentant le pouvoir local institutionnel et d'autres fractions élitaires extérieures au milieu local, qu'elles soient institutionnelles ou non. On constate que les élites ne font pas nécessairement bloc entre elles et que l'atteinte d'un consensus est parfois ardue. Provenant de plusieurs horizons et tirant leur pouvoir d'une domination différentielle selon le champ social en cause, elles s'opposent et se déchirent lorsque des enjeux les interpellent et mettent en jeu des intérêts divergents.

En définitive, au-delà des hiérarchies verticales, une histoire des élites devrait aussi privilégier les hiérarchies horizontales. Cette démarche, à notre avis, permet d'éclairer au mieux les frontières des groupes et saisir les intérêts parfois divergents parfois convergents des fractions élitaires. À cet égard, les institutions locales ont peut-être, plus que tout autre espace social, contribué à consolider la conscience identitaire de cette petite bourgeoisie. Avec l'industrialisation et l'urbanisation, on constate le fossé grandissant qui sépare cette petite bourgeoisie de la grande bourgeoisie, tout comme le rapprochement qui s'établit entre elle et une masse de travailleurs qui accèdent peu à peu à la classe moyenne. C'est l'étude des conflits locaux qui permet d'accéder à cette connaissance puisque c'est dans l'interaction sinon dans l'entrechoquement des différentes fractions élitaires que se trouvent les clés permettant de les différencier, en fonction des enjeux où elles collaborent et ceux où elles s'opposent. Il est alors plus aisé de les départager selon le champ social où s'exerce leur domination. C'est également lors des conflits entre fractions élitaires que les rapports de force et la puissance de chacune sont exposés au grand jour. Toutefois, il va sans dire qu'avant même de précipiter cet exercice, connaître mieux les différentes fractions élitaires d'un point de vue socioéconomique est un préalable. Le travail à faire reste donc immense.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources archivistiques

1.1 Archives nationales du Québec à Montréal

Canada. Montréal. Recensements de la municipalité de village d'Hochelaga pour les années 1861, 1871 et 1881.

Québec. Montréal. Index de la correspondance reçue par municipalités scolaires, Département de l'Instruction publique, 1842-1863. *Fonds Ministère de l'Éducation.*

Québec. Montréal. Index de la correspondance reçue par municipalités scolaires, Département de l'Instruction publique, 1864-1878. *Fonds Ministère de l'Éducation.*

Québec. Montréal. Dossiers concernant les travaux des commissaires pour l'érection civile des paroisses, la réparation des églises, presbytères et cimetières pour le district judiciaire de Montréal. *Fonds Secrétariat de la province.*

1.2 Archives nationales du Québec à Québec

Québec. Québec. Correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique. *Fonds Ministère de l'Éducation.*

Québec. Québec. Index alphabétique des juges de paix classé par district judiciaire, 1866-1880. *Fonds Secrétariat de la province.*

Québec. Québec. Registre des commissions des juges de paix, 1859-1864. *Fonds Secrétariat de la province.*

Québec. Québec. Registre des commissions des juges de paix, 1864-1867. *Fonds Secrétariat de la province.*

Québec. Québec. Demandes de renseignements concernant l'établissement, l'organisation, l'abolition des cours des commissaires, pour les comtés d'Hochelaga, Hull, Huntingdon, 1843 à 1966. *Fonds Secrétariat de la province.*

1.3 Archives municipales de Montréal

Québec. Montréal. Procès-verbaux du Conseil municipal d'Hochelaga, séance du 10 janvier 1870 au 19 décembre 1883. P6 A1. *Fonds de la ville d'Hochelaga.*

Québec. Montréal. Règlements du Conseil municipal d'Hochelaga, 2 juin 1873 au 5 octobre 1883. P6 / A2. *Fonds de la ville d'Hochelaga.*

Québec. Montréal. Rôles d'évaluation foncière, 1872, 1875 et 1881. P6 / B1. *Fonds de la ville d'Hochelaga.*

Québec. Montréal. Grand livre des contribuables, 1875 à 1881 et 1881 à 1883. P6 / B2. *Fonds de la ville d'Hochelaga.*

Québec. Montréal. Correspondance et autres documents, 16 août 1876 et 23 septembre 1876. P6 / C,1. *Fonds de la ville d'Hochelaga.*

1.4 Archives de l'Archevêché de Montréal

Québec. Montréal. Archives de l'Archevêché de Montréal. 1867-1876. *Fonds 355.126, Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga.*

Québec. Montréal. Archives de l'Archevêché de Montréal. *Cahier célébrant le Centenaire de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, p. 21. *Fonds Album de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga.* pièces A-6b.

Québec. Montréal. Archives de l'Archevêché de Montréal. *La petite histoire du quartier Hochelaga et de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge (1642-1977)*, p. 17. *Fonds Album de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*, pièce A-7.

2. Sources publiées

« Abattoir ». *La Patrie*, 3 mai 1880.

« Annexion d'Hochelaga ». *L'Étendard*, 28 novembre 1883.

« Au Conseil-de-ville ». *La Minerve*, 31 octobre 1883.

BORTHWICK, Douglass J. *Historical and biographical sketches from Borthwick's Gazetteer of Montreal*. Montréal, J. Lovell & Son, 1892.

BORTHWICK, Douglass J. *History and biographical gazetteer of Montreal to the year 1892*. Montréal, J. Lovell & Son, 1892. 531 pages.

Code municipal de la province de Québec. Québec, C.F. Langlois, Imprimeur de la reine, c1873. 432 pages.

Corporation municipale d'Hochelaga v. Morgan et al., [1881] S.C.R. 1.

DESLONGCHAMPS, Henri (abbé). *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*. Montréal, Publications de l'Oeuvre des tracts, 1942. 16 pages.

« Hochelaga ». *La Minerve*, 14 novembre 1883.

HOPKINS, Henry W. *Atlas of the City and the Island of Montreal Including the Counties of Jacques Cartier and Hochelaga. From Actual Surveys, Based upon the Cadastral Plans Deposited in the Office of the Departement of Crown Lands. S.1, Provincial Surveying and Pub. Co., 1879. 107 pages.*

« L'annexion d'Hochelaga à Montréal ». *La Minerve*, 8 octobre 1881.

« L'annexion d'Hochelaga ». *La Minerve*, 24 novembre 1883.

« L'annexion des municipalités ». *La Minerve*, 3 février 1882.

« La question des abattoirs ». *Le Moniteur du commerce*, 5 mai 1882, p. 309.

« La ville d'Hochelaga ». *La Minerve*, 19 février 1883.

LAMOTHE, Cléophas. *Histoire de la corporation de la cité de Montréal depuis ses origines jusqu'à nos jours*. Montréal, Montreal Printing and Publishing Co., 1903. 848 pages.

Le Diocèse de Montréal à la fin du Dix-neuvième siècle. Montréal, Eusèbe Senécal et Fils, Imprimeurs, 1900. 800 pages.

Lovell's Montreal directory. Montréal, J. Lovell & Son, 1870-1883.

MORGAN, H.J. *Canadian Men and Women of the Time*. Toronto, 1912.

3. Dictionnaires et ouvrages de référence

Dictionnaire biographique du Canada. Toronto et Québec, University of Toronto et Université Laval, c2000.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*. Montréal, Art Global, c1994. 167 pages.

4. Ouvrages généraux

HAMELIN, Jean et Yves ROBY. *Histoire économique du Québec, 1851-1896*. Montréal, Fides, c1971. 436 pages.

LINTEAU, Paul-André et al. *Histoire du Québec contemporain. Tome 1 : De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal Express, c1979. 758 pages.

ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*. Montréal, Boréal, c1993. 127 pages.

LEQUIN, Yves. « Le métier » dans Pierre Nora, dir. *Les lieux de mémoire*. Tome 1 : *La nation*. Paris, Gallimard, c1984-1992, pp. 377-419.

5. Études

5.1 *La structure sociale, les élites et la bourgeoisie*

BERGERON, Louis. *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*. Paris, Mouton, 1978. 436 pages.

BERTRAND, Gilles. *Analyse des structures sociales et des groupes dominants dans le village de Saint-Eustache (1850-1880)*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1977. 108 pages.

BLUMIN, Stuart M. « The Hypothesis of Middle-Class Formation in Nineteenth-Century America : A Critique and Some Proposals ». *American Historical Review*, 90 (1985), pp. 299-338.

BOILY, Robert. « Les hommes politiques du Québec ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21, 3 (1967), pp. 599-634.

BOUCHARD, Gérard, Yves OTIS et France MARKOWSKI. « Les notables du Saguenay au 20^e siècle à travers deux corpus biographiques ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39 (1985-1986), pp. 3-23.

BOUCHARD, Louise. *Le Montreal Board of Trade : 1842-1867*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1996. 109 pages.

BOURASSA, Guy. « Les élites politiques de Montréal : de l'aristocratie à la démocratie ». *Revue canadienne d'Économie et de Science politique*, XXXI, 1 (février 1965), pp. 35-51.

BOURDIEU, Pierre. *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de minuit, 1979. 670 pages.

BOURQUE, Gilles et Nicole LAURIN-FRÉNETTE. « La structure nationale québécoise ». *Socialisme québécois*, 21-22 (1991), pp. 130-150.

BUSINO, Giovanni. *Élites et élitisme*. Paris, Presses universitaires de France, 1992. 127 pages. (Coll. « Que sais-je, no 2692 »).

CALDWELL, Gary. « Les industriels francophones : Victoriaville au début du siècle ». *Recherches sociographiques*, 24, 1 (1983), pp. 9-31.

CHALINE, Jean-Pierre. *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, c1982. 509 pages.

CHARLE, Christophe. « Où en est l'histoire des élites et de la bourgeoisie ? Essai de bilan critique de l'historiographie contemporaine ». *Francia*, 18-3 (1991), pp. 123-134.

CHARLE, Christophe. *Les élites de la République, 1880-1900*. Paris, Fayard, 1987. 556 pages.

CROSSICK, Geoffrey et Heinz-Gerhard HAUPT. *The Petite Bourgeoisie in Europe, 1870-1914 : Enterprise, Family and Independance*. Londres, Routledge, 1995. 296 pages.

CROSSICK, Geoffrey. « La bourgeoisie britannique au 19^e siècle. Recherches, approches, problématiques ». *Annales, Histoire et sciences sociales*, 1998 (novembre-décembre), pp. 1089-1126.

CROSSICK, Geoffrey. « Formation ou invention des classes moyennes ? ». *Revue belge d'histoire contemporaine*, 26, 3-4 (1996), pp. 105-138.

DAUMARD, Adeline. *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*. Paris, Flammarion, 1987. 429 pages.

DESROSIERS, Richard. *Le personnel politique québécois*. Montréal, Boréal, 1972. 172 pages.

DOFNY, Jacques et Marcel RIOUX. « Les classes sociales au Canada français ». *Revue française de sociologie*, III, 3 (juillet-septembre 1962), pp. 290-300.

DUMONS, Bruno et Gilles POLLET, dir. *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999. 210 pages.

DUMONT, Fernand. « La représentation idéologique des classes au Canada ». *Recherches sociographiques*, (janvier-avril 1965), pp. 9-22.

FROISSE, Robert. « Les mêmes élites pour un État différent ? » dans Bruno THERET, dir. *L'État, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, Éditions La Découverte, c1995. pp. 135-147.

GAGNON, Robert. *Histoire de l'École polytechnique 1873-1990 : la montée des ingénieurs francophones*. Montréal, Boréal, c1991. 526 pages.

GARON, André. « Le Conseil législatif du Canada-Uni : révision constitutionnelle et composition socioéconomique ». *Histoire sociale / Social History*, 8 (1971), pp. 61-83.

GIDDENS, Anthony. *The Class Structure of the Advanced Societies*. London, Hutchinson, c1973. 336 pages.

GUÉDON, Jean-Claude. « Espace urbain et espace social. Dilemmes et statut de l'ingénieur francophone au Québec au tournant du siècle ». *Trames*, 6 (1992), pp. 66-77.

JAHNER, Frederic Cople. *The Urban Establishment : Upper Strata in Boston, New York, Charleston, Chicago and Los Angeles*. Urbana, University of Illinois Press, c1982. 777 pages.

KATZ, Michael B. « Social Class in North American Urban History ». *Journal of Interdisciplinary History*, 11, 4 (printemps 1981), pp. 579-605.

KOCKA, Jürgen, dir. *Les bourgeoisies européennes au XIXe siècle*. Paris, Belin. 1996. 415 pages.

KOCKA, Jürgen. « La bourgeoisie dans l'histoire moderne et contemporaine de l'Allemagne : recherches et débats récents ». *Le Mouvement social*, 136 (juillet-septembre 1986), pp. 5-27.

LINTEAU, Paul-André. « Le personnel politique de Montréal 1880-1914, évolution d'une élite municipale ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 52, 2 (automne 1998), pp. 189-215.

LINTEAU, Paul-André. « Quelques réflexions autour de la bourgeoisie Québécoise, 1850-1914 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30, 1 (juin 1976), pp. 55-66.

LINTEAU, Paul-André. « Rapports de pouvoir et émergence d'une nouvelle élite canadienne-française à Montréal, 1880-1914 ». *Association française d'études canadiennes, Études canadiennes / Canadian Studies*, 21, 1 (1986), pp. 163-172.

MARQUIS, Dominique. « Une élite mal connue : les avocats dans la société montréalaise au tournant du XXe siècle ». *Recherches sociographiques*, 36, 2 (mai-août 1995), pp. 307-325.

MONETTE, Michel. « Groupes dominants et structure locale de pouvoir à Deschambault et Saint-Casimir, Comté de Portneuf (1829-1870) ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984), pp. 73-88.

OUELLET, Claude. « Les Élités municipales et la municipalité de Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, 1875-1878 ». *Rapport de recherche*, Université du Québec à Montréal, (Hiver 1981), 19 pages.

PETITFRÈRE, Claude. dir. *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XXe siècle*. Tours, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, 1999. 569 pages.

PIETRI, Nicole. « Notables citadins et gestion municipale en Allemagne au XIXe siècle ». *Siècles*, 3 (1996), pp. 41-53.

ROBERT, Jean-Claude. « Les notables de Montréal au XIXe siècle ». *Histoire sociale / Social History*, 8, 15 (mai 1975), pp. 54-76.

ROY, Fernande. *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 301 pages.

RUDIN, Ronald. *Banking en français. The French banks of Quebec, 1835-1925*. Toronto, University of Toronto Press, c1985. 181 pages.

SIMARD, Christine. *Le personnel politique municipal de Montréal, 1881-1912 : espace urbain, richesse et propriété foncière*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1997. 142 pages.

SIMONI, Pierre. « Social Reproduction and Elite Values : Obituaries and the Elite of Apt (Vaucluse), 1840-1910 ». *Histoire sociale / Social History*, 16, 32 (novembre 1983), pp. 331-358.

SMITH, Bonnie G. *Les bourgeoises du Nord : 1850-1914*. Paris, Perin, 1989. 234 pages.

TULCHINSKY, Gerald J. *The river barons : Montreal businessmen and the growth of industry and transportation, 1837-53*. Toronto, University of Toronto Press, c1977. 310 pages.

VIOLETTE, Brigitte. *Formation et développement d'une petite-bourgeoisie franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre (Fall River, 1870-1920)*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 2000. 315 pages.

5.2 Le développement urbain et les transformations de l'espace montréalais

BELLAVANCE, Marcel et Jean-Daniel GRONOFF. « Les structures de l'espace montréalais à l'époque de la Confédération ». *Cahier de Géographie du Québec*, 24, 63 (décembre 1980), pp. 363-383.

BOONE, Christopher G. « Language Politics and Flood Control in Nineteenth-Century Montreal ». *Environmental History*, 1, 3, (1996), pp. 70-85.

BURGESS, Joanne. *L'industrie de la chaussure à Montréal 1840-1870 : le passage de l'artisanat à la fabrique*. Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1977. 150 pages.

CHARBONNEAU, Réjean. *De Fil en aiguille. Chronique ouvrière d'une filature de coton à Hochelaga en 1880*. Montréal, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Mainsonneuve et Presses solidaires, 1985. 83 pages.

COLLIN, Jean-Pierre et Michèle DAGENAIS. « Évolution des enjeux politiques locaux et des pratiques municipales dans l'Île de Montréal, 1840-1950 » dans Denis MENJOT et Jean-Luc PINOL, dir. *Enjeux et expressions de la politique municipale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997. pp. 191-221.

COLLIN, Jean-Pierre. « La cité sur mesure ; spécialisation sociale de l'espace et autonomie municipale dans la banlieue montréalaise, 1875-1920 ». *Revue d'histoire urbaine / Urban Historical Review*, 13, 1 (juin 1984), pp. 19-34.

COLLIN, Jean-Pierre. *Pouvoir municipal et enjeux politiques locaux dans la paroisse de Montréal de 1871 à 1921*. Mémoire de M.A. (Géographie), Université du Québec à Montréal, 1982. 210 pages.

DESLOGES, Yvon et Alain GELLY. *Le canal de Lachine, 1860-1950, Du tumulte des flots à l'essor industriel et urbain*. Québec, Septentrion, 2002. 216 pages.

FERRETTI, Lucia. *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain. Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*. Montréal, Boréal, 1992. 264 pages.

GILFOYLE, Timothy J. « White Cities, Linguistic Turns, and Disneylands : The New Paradigms of Urban History ». *Reviews in American History*, 26, 1 (1998), pp. 175-204.

HANNA, David B. « Creation of an Early Victorian suburb in Montreal ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, IX, 2 (octobre 1980), pp. 38-64.

HANNA, David et Sherry OLSON. « Métiers, loyers et bouts de rue : l'armature de la société montréalaise de 1881 à 1901 ». *Cahiers de Géographie du Québec*, 27, 71 (septembre 1983), pp. 225-275.

LALONDE, Jean-Louis. *Le Village de Saint-Jean-Baptiste : la formation d'un faubourg montréalais, 1861-1886*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1986. 334 pages.

LAUZON, Gilles. *Habiter un nouveau quartier ouvrier de la banlieue de Montréal : Village de Saint-Augustin (Municipalité de Saint-Henri), 1855-1881*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1986. 209 pages.

LEGAULT, Rejean. *Architecture et forme urbaine à Montréal : le développement du Quartier Saint-Jean-Baptiste de 1870 à 1914*. Mémoire de M.Sc. (Aménagement), Université de Montréal, 1986. 210 pages.

LEWIS, Robert D. « Restructuring and the Formation of an Industrial District in Montreal East End, 1850-1914 ». *Journal of Historical Geography*, 20 (1994), pp. 143-157.

LEWIS, Robert D. « The development of an early suburban industrial district : the Montreal ward of Sainte-Anne, 1851-1871 ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 19 (1991), pp. 166-180.

LEWIS, Robert D. « The Segregated city : Class Residential Patterns and the Development of industrial Districts in Montreal in 1861 and 1901 ». *Journal of Urban History*, 17, 2 (février 1991), pp. 123-152.

LEWIS, Robert D. et Stephen HERTZOG. « A city of Tenants : homeownership and social class in Montreal, 1847-1881 ». *The Canadian Geographer / Le géographe canadien*, 30, 4 (1986), pp. 316-323.

LEWIS, Robert D. *The Segregated City : Residential Differentiation, Rent and Income in Montreal, 1861-1901*. Mémoire de M.A. (Géographie), Université McGill, 1985. 198 pages.

LINTEAU, Paul-André et Jean-Claude ROBERT. « Montréal au XIXe siècle, Bilan d'une recherche ». *Revue d'histoire urbaine / Urban Historical Review*, 13, 3 (février 1985), pp. 207-224.

LINTEAU, Paul-André. « Le contrôle de l'espace et du bâti dans la banlieue montréalaise (1840-1914) » dans Maurice GARDEN et Yves LEQUIN, dir. *Habiter la ville, XVe-XIXe siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984. pp. 155-169.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal, 2000. 627 pages.

LINTEAU, Paul-André. *Maison neuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918*. Montréal, Boréal Express, 1981. 281 pages.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*. Montréal, Éditions du Méridien, c1994. 515 pages.

MARTEL, Ève. *L'industrie à Montréal en 1871*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1976. 107 pages.

OLSON, Sherry et Jason GILLILAND. « Claims and Housing Space in Nineteenth-Century Montreal ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 26, 2 (mars 1998), pp. 3-16.

OLSON, Sherry. « Occupations and Residential Space in Nineteenth-Century Montreal ». *Historical Methods*, 22 (1989), pp. 81-96.

OLSON, Sherry. « Le peuplement de Montréal », dans Serge Courville, dir. *Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996. pp. 65-90.

ROBERT, Jean-Claude et Paul-André LINTEAU. « Propriété foncière et société à Montréal : une hypothèse ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 28, 1 (juin 1974), pp. 45-65.

ROBERT, Jean-Claude. « Urbanisation et population : le cas de Montréal en 1861 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 4 (mars 1982), pp. 523-536.

ROBERT, Jean-Claude. *Montréal (1821-1871) Aspects de l'urbanisation*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Paris I, 1977. 491 pages.

ROBERT, Jean-Claude Robert, « Le quartier au milieu du XIXe siècle : séjour ou passage » dans Maurice GARDEN et Yves LEQUIN, dir. *Habiter la ville, XVe-XIXe siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984. pp. 127-152.

SANCTON, Andrew. *Governing the Island of Montreal. Language Differences and Metropolitan Politics*. Berkeley, Los Angeles & London, University of California Press, 1985, 213 pages.

SLACK, Brian, Lourdes Meana, Martha Sangford et Patricia Thornton. « Mapping the Changes : The Spatial Development of Industrial Montreal, 1861-1929 ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 22 (mai 1994), pp. 97-112.

SOUCY-ROY, Carmen. *Le quartier Sainte-Marie (1850-1900)*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1977. 168 pages.

5.3 Problèmes de méthode

BOUCHARD, Gérard. « Les catégories socio-professionnelles : un nouveau (sic) grille de classement ». *Labour / Le travail*, 15 (printemps 1985), pp. 145-164.

BOURDIEU, Pierre. « L'illusion biographique ». *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 62-63, (juin 1986), pp. 69-72, cité dans Giovanni Levi. « Les usages de la biographie ». *Annales ESC*, 6 (novembre-décembre 1989), pp. 1325-1336.

BURDY, Jean-Paul. « La monographie de quartier en histoire urbaine : quelques éléments de bilan sur une recherche stéphanoise ». *Histoire, Économie et Société*, 3 (1994), pp. 441-448.

DARROCH, Gordon A. « Occupational Structure, Assessed Wealth and Homeowning During Toronto Early Industrialisation, 1861-1899 ». *Histoire sociale / Social History*, 16, 32 (novembre 1983), p. 381-410.

FALARDEAU, Jean-Charles. dir. *Essais sur le Québec contemporain – Essays on Contemporary Quebec*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1953. 260 pages.

FORTIER, Normand. « Les recensements canadiens et l'étude de l'agriculture québécoise, 1852-1901 ». *Histoire sociale / Social History*, 17, 34 (novembre 1984), pp. 257-286.

GUINDON, Hubert. *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*. Montréal, Éditions Saint-Martin, c1990. 233 pages.

LAMARRE, Jean. *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*. Québec, Septentrion, 1993. 561 pages.

LEVINE, Gregory. « Criticizing the Assesement : Views of the Property Evaluation Process in Montreal 1870-1920 and their Implications for Historical Geography ». *Geographica*, 28, 3 (1984), pp. 276-283.

MINARD, Philippe. « Faire l'histoire sociale des institutions : démarches et enjeux ». *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 3, 4 (2000), pp. 119-123.

PINOL, Jean-Luc. « Lectures transversales et longitudinales d'une société urbaine : Lyon aux XIXe et XXe siècles ». *Histoire, Économie et Société*, 3 (1994), pp. 543-549.

REVEL, Jacques. « L'histoire au ras du sol » dans Giovanni Levi, dir. *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piedmont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, pp. I-XXXIII.

ROBERT, Jean-Claude. « Aperçu sur les structures socioprofessionnelles des villages de la région de Montréal durant la première moitié du XIXe siècle ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre), 1984, pp. 63-72.

RUDIN, Ronald. *Faire de l'histoire au Québec*. Québec, Septentrion, 1998. 278 pages.

RUDIN, Ronald. « La quête d'une société normale. Critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec ». *Bulletin d'histoire politique*, 3, 2 (Hiver 1995), pp. 9-42.

5.4 Institutions locales

AUDET, Pierre-E. *Les officiers de justice des origines de la colonie jusqu'à nos jours*. Montréal, Wilson et Lafleur, 1986. 254 pages.

CHARLAND, Jean-Pierre. *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000. 452 pages.

DUFOUR, Andrée. *La scolarisation au Bas-Canada, 1826-1859 : une interaction État-communautés locales*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1992. 398 pages.

DUFOUR, Andrée. *Histoire de l'éducation au Québec*. Montréal, Boréal, 1997. 123 pages.

MURRAY, Jocelyne. « La scolarisation élémentaire en Mauricie (1850-1900) : esquisse de la population scolaire et des résultats de ses apprentissages ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 4 (printemps 2002), pp. 573-601.

NORMAND, Sylvio. « Justice civile et communauté rurale au Québec, 1880-1920 ». *Les Cahiers de Droit*, 25, 3 (septembre 1984), pp. 579-615.

5.5 Autres institutions locales et élites locales avant 1850

BOUCHER, André. « La fabrique et les marguilliers », et « Le rôle joué par les marguilliers », dans Pierre Hurtubise, dir. *Le laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*, Montréal, Fides, 1972. pp. 147-175.

CHABOT, Richard. *Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-38*. Montréal, Hurtubise HMH, 1975. 219 pages.

DESSUREAULT, Christian et Christine HUDON. « Conflits sociaux et élites au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la fabrique ». *The Canadian Historical Review*, 80, 3 (septembre 1999), pp. 413-439.

DESSUREAULT, Christian et Roch LEGAULT. « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808-1830 ». *Revue de la Société historique du Canada / Journal of the Canadian Historical Association*, Nouvelle Série, 8 (1997), pp. 87-112.

FYSON, Donald. *Criminal Justice, Civil Society and the local State : The Justices of the Peace in the District of Montreal, 1764-1830*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1995. 465 pages.

FYSON, Donald. « Jurys, participation civique et représentation au Québec et au Bas-Canada : les grands jurys du district de Montréal (1764-1832) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 1 (été 2001), pp. 85-120.

GREER, Allan. « L'habitant, la paroisse rurale et la politique locale au XVIIIe siècle : quelques cas dans la Vallée du Richelieu ». *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 47 (Sessions d'étude 1980), pp. 19-33.

LITTLE, John I. *State and Society in Transition : the Politics of Institutional Reform in the Eastern Townships, 1838-1852*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997. 320 pages.

MILLER, Carmen. « The Montreal Militia as a Social Institution Before World War 1 ». *Revue d'histoire urbaine / Urban Historical Review*, 19, 1 (juin 1990), pp. 57-64.

OUELLET, Fernand. « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) ». *Histoire sociale / Social History*, XII, 23 (mai 1979), pp. 37-65.



